

UNION INTERPARLEMENTAIRE



# CHRONIQUE DES ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES

VOLUME 41



2007

# Chronique des élections parlementaires

VOLUME 41

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 2007

© Union interparlementaire 2008

ISSN (imprimé) : 1994-0955

ISSN (en ligne) : 1994-0971

Photographies

Couverture : photo AFP/Pascal Pavani

Quatrième de couverture : photo AFP/Tugela Ridley

Union interparlementaire  
5, chemin du Pommier  
Case postale 330  
CH-1218 Le Grand-Saconnex  
Genève – Suisse

Tél. : + 41 22 919 41 50  
Fax : + 41 22 919 41 60  
E-mail : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

Bureau de l'Observateur permanent de  
l'UIP auprès des Nations Unies  
220 East 42nd Street  
Suite 3002  
New York, N.Y. 10017  
USA

Tél. : + 1 212 557 58 80  
Fax : +1 212 557 39 54  
E-mail : [ny-office@mail.ipu.org](mailto:ny-office@mail.ipu.org)

Site Web : <http://www.ipu.org>

## TABLE DE MATIERES

<b>Introduction</b> .....	4
<b>Algérie</b> : Parlement	
▶ Assemblée populaire nationale .....	8
<b>Argentine</b> : Congrès national	
▶ Chambre des Députés .....	14
▶ Sénat .....	20
<b>Arménie</b> : Assemblée nationale .....	25
<b>Australie</b> : Parlement du Commonwealth australien	
▶ Chambre des Représentants .....	30
▶ Sénat .....	35
<b>Bahamas</b> : Parlement	
▶ Assemblée .....	41
<b>Belgique</b> : Chambres fédérales	
▶ Chambre des Représentants .....	45
▶ Sénat .....	51
<b>Benin</b> : Assemblée nationale .....	57
<b>Bhoutan</b> : Parlement	
▶ Conseil national .....	61
<b>Burkina Faso</b> : Assemblée nationale .....	66
<b>Cameroun</b> : Assemblée nationale .....	70
<b>Congo</b> : Parlement	
▶ Assemblée nationale .....	74
<b>Croatie</b> : Parlement de Croatie .....	80
<b>Danemark</b> : Parlement danois .....	86
<b>Egypte</b> :	
▶ Assemblée de la Choura .....	92
<b>Estonie</b> : Parlement estonien .....	98
<b>Fédération de Russie</b> : Assemblée fédérale	
▶ Douma d'Etat .....	103
<b>Finlande</b> : Parlement .....	108
<b>France</b> : Parlement	
▶ Assemblée nationale .....	113
<b>Gambie</b> : Assemblée nationale .....	120
<b>Grèce</b> : Parlement hellénique .....	124
<b>Guatemala</b> : Congrès de la République .....	129
<b>Iles Marshall</b> : Parlement .....	134

## TABLE DE MATIERES

<b>Irlande</b> : Parlement	
▶ Chambre des Représentants.....	137
<b>Islande</b> : Parlement .....	141
<b>Jamaïque</b> : Parlement	
▶ Chambre des Représentants.....	145
<b>Japon</b> : Diète nationale	
▶ Chambre des Conseillers .....	149
<b>Jordanie</b> : Assemblée nationale	
▶ Chambre des Représentants.....	156
<b>Kazakhstan</b> : Parlement	
▶ Chambre des représentants.....	160
<b>Kenya</b> : Assemblée nationale .....	164
<b>Kirghizistan</b> : Conseil suprême.....	170
<b>Kiribati</b> : Assemblée.....	175
<b>Lesotho</b> : Parlement	
▶ Assemblée nationale.....	179
<b>Madagascar</b> :	
▶ Assemblée nationale.....	183
<b>Mali</b> : Assemblée Nationale .....	188
<b>Maroc</b> : Parlement	
▶ Chambre des Représentants.....	193
<b>Micronésie (Etats fédérés de)</b> : Congrès .....	198
<b>Nauru</b> : Parlement .....	201
<b>Nigéria</b> : Assemblée nationale	
▶ Chambre des Représentants.....	205
▶ Sénat.....	211
<b>Oman</b> :	
▶ Conseil consultatif.....	216
<b>Papouasie-Nouvelle-Guinée</b> : Parlement national.....	220
<b>Philippines</b> : Congrès	
▶ Chambre des Représentants.....	225
▶ Sénat.....	230
<b>Pologne</b> :	
▶ Sejm .....	235
▶ Sénat.....	241
<b>République arabe syrienne</b> : Assemblée du Peuple.....	246
<b>Sénégal</b> : Parlement	
▶ Assemblée nationale.....	250

## TABLE DE MATIERES

<b>Serbie</b> : Assemblée nationale .....	255
<b>Seychelles</b> : Assemblée nationale .....	261
<b>Sierra Leone</b> : Parlement.....	264
<b>Suisse</b> :	
▶ Conseil national.....	269
▶ Conseil des Etats.....	275
<b>Thaïlande</b> : Assemblée nationale	
▶ Chambre des Représentants.....	281
<b>Timor-Leste</b> : Parlement national .....	288
<b>Togo</b> : Assemblée nationale.....	293
<b>Trinité-et-Tobago</b> : Parlement de Trinité-et-Tobago	
▶ Chambre des Représentants.....	297
<b>Turquie</b> : Grande Assemblée nationale de Turquie.....	302
<b>Ukraine</b> : Parlement.....	308
<b>Viet Nam</b> : Assemblée nationale .....	314

## INTRODUCTION

Un très grand nombre d'élections législatives se sont tenues en 2007 : 62 chambres parlementaires ont été renouvelées dans 55 pays par des élections directes. En comparaison, en moyenne 49 chambres avaient été renouvelées dans 43 pays pour chacune des cinq dernières années. Cela est dû principalement aux élections qui ont eu lieu dans les pays se relevant de conflits, et à des élections anticipées dans 12 pays.

Un grand nombre d'élections anticipées comme au Kazakhstan, au Kirghizistan et à Madagascar, ont été organisées pour aligner la configuration des institutions dirigeantes sur des amendements constitutionnels faisant souvent intervenir des changements dans la composition du Parlement. La Thaïlande a aussi voté pour la première fois depuis le coup d'Etat militaire de septembre 2006, et après des changements constitutionnels majeurs. Ailleurs, des élections anticipées ont été organisées à la suite de troubles politiques. Des élections ont été tenues en Ukraine pour la deuxième fois en deux ans, à la suite d'une épreuve de force entre le Président et le Parlement, contrôlé par le Premier ministre.

L'année 2007 a été marquée par plusieurs élections décisives. Au Bhoutan, les premières élections nationales ont eu lieu pour le Conseil national, nouvelle Chambre haute. Le Timor-Leste a tenu ses premières élections législatives en tant qu'Etat indépendant. Des élections ont eu lieu pour la première fois en Serbie après la dissolution de l'Union d'Etat de Serbie-et-Monténégro. Les élections législatives et présidentielles au Sierra Leone ont constitué la première transition de pouvoir pacifique depuis la fin de la guerre civile qui a duré de 1991 à 2002. Le Nigéria a connu sa première transition civile depuis l'indépendance en 1960.

Au total, 10 291 des 44 714 sièges parlementaires étaient soumis à réélection en 2007, et des femmes ont remporté plus de 1 500 d'entre eux. On a enregistré des hausses en termes de représentation des femmes dans plus de 50 pour cent des chambres pour lesquelles des données comparables étaient disponibles. La représentation des femmes dans les chambres renouvelées a varié entre 42 pour cent (Finlande) et 0 pour cent dans les Etats fédérés de Micronésie, à Nauru et à Oman. Le nombre de femmes élues en Turquie a plus que doublé : on compte à présent 50 femmes sur 550 membres, soit une hausse de 9,09 pour cent. Au Japon, 26 femmes ont remporté des sièges lors des élections partielles à la Chambre haute, ce qui porte le nombre de femmes à 42, sur 242 parlementaires, soit 17,36 pour cent, chiffre sans précédent.

## INTRODUCTION

Les femmes ont accédé aux fonctions de présidente du Parlement en Estonie, en Gambie et au Lesotho. En outre, les chambres élues au scrutin indirect ou nommées aux Bahamas (Sénat), aux Pays-Bas (Sénat) et à Sainte-Lucie (Sénat) ont placé des femmes à leur présidence.

La moyenne mondiale du taux de participation a été de 65,34 pour cent, soit une baisse de 2,52 points de pourcentage par rapport à 2006. Dix pays ont fait état d'un taux de participation de plus de 80 pour cent, avec en tête le Viet Nam, où 99,64 pour cent des électeurs inscrits auraient voté. Le taux de participation était toutefois en dessous de 50 pour cent dans sept pays, le chiffre le plus bas ayant été enregistré en Egypte (31,32 pour cent). Dans certaines démocraties anciennes comme la Finlande et la France, ainsi que dans des démocraties émergentes comme la Gambie, Madagascar et le Sénégal, le taux de participation a atteint un niveau historiquement bas. L'apathie des électeurs, le manque d'intérêt populaire pour les questions en jeu, les désaccords concernant la conduite des élections et la crainte de la violence semblent avoir découragé nombre d'électeurs. Il est néanmoins encourageant de noter que le taux de participation a été très élevé aux Seychelles, au Sierra Leone, en Thaïlande, au Timor-Leste, au Togo et en Turquie.

Après une accalmie en 2006, les violences ont hélas repris. Les élections au Guatemala, au Kenya, au Nigéria et aux Philippines ont été parmi les plus sanglantes. Au Kenya, 1 500 personnes auraient été tuées lors des violences qui ont suivi les élections. Sur une note plus positive, les élections se sont déroulées dans un climat de paix relative dans des pays comme l'Arménie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Togo, qui avaient été en proie à des violences lors des précédentes élections.

Comme par le passé, les gouvernements sortants ont été maintenus au pouvoir dans près de 80 pour cent des cas. Le pouvoir n'a changé de mains que dans quelques pays, notamment l'Australie, les Bahamas, le Guatemala, la Jamaïque, la Pologne, la Sierra Leone, le Timor-Leste et l'Ukraine. En Australie, le Premier ministre Howard est devenu le premier Premier ministre sortant à perdre son siège depuis 1929.

Les élections en Belgique ont donné lieu à un blocage au Parlement, et le pays a passé 196 jours sans gouvernement, fait sans précédent, avant qu'un gouvernement intérimaire de coalition soit formé en décembre. La Serbie a également été la scène de négociations prolongées sur la composition d'un nouveau gouvernement, qui a été formé près de quatre mois après les

## INTRODUCTION

élections de janvier, 30 minutes avant la date-butoir pour la tenue de nouvelles élections.

De nouvelles problématiques, comme l'environnement et les changements climatiques, ont occupé le devant de la scène dans nombre d'élections, notamment en Australie, et dans certains pays nordiques comme la Finlande et l'Islande. En Grèce, la réaction du gouvernement aux immenses feux de forêt qui se sont déclarés une semaine avant les élections a été au cœur du débat électoral et semble avoir été une des raisons majeures pour lesquelles le gouvernement a obtenu une majorité amoindrie. Les élections ont été retardées en Jamaïque, où la défaite du gouvernement sortant a été attribuée en partie à la manière dont celui-ci avait géré les conséquences de l'ouragan Dean, qui a ravagé le sud du pays en août.

Les affaires étrangères ont également dominé le débat électoral. La participation à la guerre en Iraq était une question essentielle en Australie et en Pologne. Aux Iles Marshall, Etat insulaire du Pacifique, la reconnaissance diplomatique de Taïwan ou de la Chine était au cœur des débats. La politique d'immigration en Suisse était un élément majeur du programme du Parti populaire suisse, de droite, dont l'affiche de campagne, qui montrait un mouton noir chassé de la Suisse à coups de pied par trois moutons blancs, a suscité une controverse. Le débat sur la religion par opposition à la laïcité a aggravé l'impasse politique en Turquie, qui a finalement débouché sur de nouvelles élections.

En 2007, de nombreux pays ont mis en place des réformes électorales importantes. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, la mise en place du système de vote préférentiel (remplaçant le scrutin majoritaire à un tour) a donné lieu à la formation de la plus grande coalition - rassemblant 14 partis - depuis l'indépendance du pays. L'utilisation d'un système de représentation proportionnelle pure en Fédération de Russie, au Kazakhstan et au Kirghizistan semble avoir été favorable aux partis dirigeants. En République arabe syrienne, les autorités ont tenté d'améliorer le système électoral en instaurant l'utilisation d'urnes transparentes et d'encre indélébile.

Les élections de 2007 ont aussi élargi l'horizon de la participation politique dans un certain nombre de pays. Une personne handicapée a ainsi été élue au Parlement pour la première fois en Serbie. En Suisse, un candidat d'origine angolaise est devenu la première personne noire à entrer au Parlement. En Turquie, un détenu s'est présenté aux élections, et l'a emporté.

## INTRODUCTION

La majorité des élections tenues en 2007 ont été menées, comme auparavant, sous l'examen attentif d'observateurs internationaux. Un grand nombre d'élections ont été marquées par des irrégularités, mais les observateurs ont noté avec satisfaction que dans de nombreux cas celles-ci n'étaient pas d'une importance susceptible de modifier le résultat général. Au contraire, ils ont fréquemment signalé des améliorations dans les processus électoraux.

\*\*\*

L'édition 2007 de la *Chronique* fait suite à un bilan de la publication dressé en août 2007. Nous remercions nos lecteurs des commentaires précieux qu'ils nous ont communiqués à la faveur de ce bilan, et nous nous employons à appliquer les recommandations qui ont été faites. Pour la première fois, la *Chronique* de cette année est aussi disponible en version électronique sur le site de l'UIP ([www.ipu.org](http://www.ipu.org)).

A quelques exceptions près, les résultats des élections publiés dans la *Chronique* proviennent comme à l'accoutumée de sources autorisées (commissions électorales, parlements, institutions gouvernementales pertinentes). La *Chronique* reste ainsi fidèle à sa mission, qui consiste à fournir des données rigoureuses et fiables sur les élections législatives.

Je tiens à remercier les fonctionnaires parlementaires et les fonctionnaires du gouvernement et des commissions électorales, qui apportent un appui constant à la *Chronique*. Cette année, la majorité des parlements ont fourni des statistiques sur l'âge et/ou la profession de leurs membres, et j'encourage fortement les autres parlements à faire de même pour que nous puissions avoir une idée complète des parlements d'aujourd'hui. Des données mises à jour seront publiées sur la base de données PARLINE sur les parlements nationaux ([www.ipu.org/parline](http://www.ipu.org/parline)), d'où sont extraites chaque année les données de la *Chronique*.

Je me réjouis à l'idée de collaborer avec tous les parlements aux éditions futures



Anders B. Johnsson  
Secrétaire général

# ALGERIE

## Assemblée populaire nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Barlaman / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Al-Majlis Al-Chaabi Al-Watani / Assemblée populaire nationale
Nombre de membres	389 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	17 mai 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée populaire nationale à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

48 circonscriptions plurinominales correspondant aux wilayas (préfectures) du pays avec attribution des sièges en fonction de la population : un siège par tranche de 80 000 habitants plus un siège pour chaque tranche restante de 40 000 habitants; toute wilaya a droit à quatre sièges au moins.

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin de liste proportionnel avec répartition des sièges selon la formule du plus fort reste.

Les sièges qui deviennent vacants en cours de législature sont occupés par les premiers des "viennent ensuite" de la liste des titulaires ou pourvus par élections partielles, selon le cas, à moins que la vacance ne survienne dans la dernière année de la législature.

Le vote n'est pas obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge : 18 ans
- citoyen algérien
- jouissance de tous les droits civils et politiques
- interdiction : condamnation pour crime ou délit entraînant une peine de prison interdisant l'exercice du droit électoral, état de faillite non réhabilité, maladie mentale, conduite contraire aux intérêts de la patrie pendant la révolution de libération nationale

- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - âge : 28 ans
  - citoyen algérien de naissance ou par naturalisation depuis cinq ans au moins
  - accomplissement du service militaire à moins d'en être dispensé
  
- ▶ **Incompatibilités**
  - magistrats
  - membres de l'Armée nationale populaire
  - fonctionnaires des corps de sécurité
  - comptables des deniers de wilayas
  - hauts fonctionnaires et agents des wilayas
  - membres d'une autre assemblée populaire
  
- ▶ **Conditions de candidature**
  - sur la base de listes de parti ou de listes indépendantes, chaque liste devant porter autant de candidats que de sièges à pourvoir plus trois candidats suppléants
  - toute liste indépendante doit être appuyée par au moins 400 électeurs inscrits de la circonscription concernée (pour chaque siège à pourvoir)
  - dépôt de toutes les listes au plus tard 45 jours avant le scrutin

## Contexte et déroulement des élections

Le 17 mai 2007, plus de 12 000 candidats de 24 partis politiques, ainsi qu'une centaine d'indépendants se sont présentés aux élections à l'Assemblée populaire nationale, Chambre basse du Parlement.

Lors des élections précédentes, en mai 2002, le Front de libération nationale (FLN), au pouvoir, avait remporté 199 des 389 sièges de l'Assemblée. Le Rassemblement national démocratique (RND) était arrivé deuxième, avec 47 sièges, contre 38 pour le Mouvement de la société pour la paix (MSP), parti islamique modéré. Après les élections, les trois partis avaient formé un groupe parlementaire intitulé Alliance présidentielle. Les principaux partis d'opposition. Le Mouvement du renouveau national (EI-Islah) et le Parti des travailleurs (PT) avaient respectivement obtenu 43 sièges et 21. Les sièges restants étaient allés à de petits partis.

Le FLN, le RND et le MSP ont maintenu leur alliance pour les élections de 2007. Le Premier ministre, Abdelaziz Belkhadem (FLN), s'était engagé à œuvrer au renforcement de la stabilité sociale, à relever le niveau des

salaires et à modifier la Constitution. Il proposait de faire passer le mandat présidentiel de cinq à sept ans et de supprimer l'interdiction d'effectuer plus de deux mandats.

Le Mouvement du renouveau national (El-Islah) était semble-t-il affaibli par un conflit qui opposait son ancien président, Abdellah Djabellah, et son nouveau dirigeant, Mohammed Boulahia. M. Djabellah appelait au boycott des élections, alors que M. Boulahia essayait de s'assurer le soutien des électeurs en promettant de créer des emplois. Le PT, de Mme Louiza Hanoune, promettait d'instaurer un salaire minimum de 25 000 dinars algériens (environ 375 dollars E.-U.) et d'améliorer les transports et le système de santé.

Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD, parti berbère laïque), qui avait boycotté les élections de 2002, a participé à celles de 2007. Cependant, d'autres partis ont décidé de les boycotter - à savoir le Front des forces socialistes (FFS), le Mouvement pour la réforme nationale (MNR), parti islamiste, et le Mouvement démocratique et social (MDS). Le leader du FFS, M. Hocine Ait Ahmed - membre éminent de l'opposition - a qualifié ces élections de mascarade, en faisant valoir que des élections organisées alors que l'état d'urgence avait été décrété n'avait aucune légitimité. Le Front islamique de libération (FIS) qui avait été interdit, appelait lui aussi au boycott.

Bon nombre de partis politiques se sont servis de leur site Web pour s'adresser aux trois millions d'internautes du pays. Le MSP a même créé un blog, sur lequel il invitait les jeunes électeurs à combattre la dégradation des valeurs et à lui accorder leur confiance.

Avant les élections, le pays a été touché par une série d'incidents violents revendiqués par un mouvement islamique extrémiste. Le 11 avril, trois explosions revendiquées par le groupe Al-Qaïda au Maghreb islamique se sont produites à Alger (dont une à proximité du bureau du Premier ministre), qui ont fait 33 morts. La veille du scrutin, un policier a trouvé la mort dans un autre attentat à l'explosif, dans la province orientale de Constantine.

Le taux de participation global, expatriés compris, s'est établi à 35,51 % (en baisse par rapport à 2002, où il était de 46,17 %). C'est le taux le plus bas de l'histoire du pays.

Le FLN est demeuré le premier parti du pays avec 136 sièges, malgré un

recul de 63 sièges. Ses alliés, le RND et le MSP, en ont remporté 62 et 51 respectivement. Après les élections, 14 parlementaires indépendants ont rejoint les rangs du FLN, donnant ainsi un total de 263 sièges au camp au pouvoir. Le PT est devenu le principal parti d'opposition, suivi du RCD, avec 19 sièges, alors que le Mouvement du renouveau national (El-Islah) n'en a obtenu que trois, soit 40 de moins qu'en 2002. En tout, 30 femmes ont été élues.

L'Assemblée populaire nationale nouvellement élue a tenu sa première session le 31 mai 2007 et a élu à sa présidence M. Abdelaziz Ziari (FLN).

Le 4 juin, le Président Abdelaziz Bouteflika a confirmé M. Belkhadem au poste de premier ministre.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	18 760 400	
Votants	6 662 383	35,51 %
Bulletins blancs ou nuls	961 751	
Suffrages valables	5 700 632	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Front de libération nationale (FLN)	1 315 686	23,08	136
Rassemblement national démocratique (RND)	591 310	10,37	61
Mouvement de la société pour la paix (MSP)	552 104	9,68	52
Indépendants	562 986	9,88	33
Parti des travailleurs (PT)	291 312	5,11	26
Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD)	192 490	3,38	19
Front national algérien	239 563	4,20	13
Mouvement national pour la nature et le développement (MNND)	114 767	2,01	7
Mouvement Nahdha	194 067	3,40	5
Mouvement pour la jeunesse et la démocratie (MJD)	132 268	2,32	5
Alliance Nationale Républicaine (ANR)	126 444	2,22	4
Mouvement de l'entente nationale	122 501	2,15	4
Parti du Renouveau Algérien (PRA)	103 328	1,81	4
Front National des Indépendants pour la Concorde (FNIC)	112 321	1,97	3
Mouvement du Renouveau national (El-Islah)	144 880	2,54	3
Mouvement El Infitah (MEI)	143 936	2,52	3
AHD 54	129 300	2,27	2
Mouvement national d'espérance (MNE)	99 179	1,74	2
Parti national pour la solidarité et le développement (PNSD)	119 353	2,09	2
Rassemblement Patriotique Républicain (RPR)	84 348	1,48	2
Front National Démocratique (FND)	78 865	1,38	1
Mouvement démocratique et social (MDS)	51 219	0,90	1
Rassemblement Algérien (RA)	100 079	1,76	1
Total			389

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	359	
Femmes	30	7,71 %
Total	389	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)	131
Enseignants	56
Professions libérales (y compris artistes, auteurs et sportifs professionnels)	37
Retraités	31
Profession juridique	30
Professions médicales	20
Consultants (y compris agents immobiliers)	13
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	12
Banquiers (y compris banques d'investissement) / comptables	7
Militaires/Policiers	3
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	2
Chômeurs	2
Agriculteurs/ouvriers agricoles (y compris vigneron)	2
Scientifiques	1
Economistes	1
Indéterminés	41
Total	389

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	1
31 à 40 ans	48
41 à 50 ans	147
51 à 60 ans	155
61 à 70 ans	31
Plus de 70 ans	7
Total	389

# ARGENTINE

## Chambre des Députés

Nom du parlement (générique / traduit)	Congreso de la nación / Congrès national
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Cámara de Diputados / Chambre des Députés
Nombre de membres	257 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans; renouvellement de la Chambre par moitié tous les deux ans
Date des élections	28 octobre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de la moitié (130) de la Chambre des Députés à l'échéance normale du mandat des membres concernés.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**  
24 circonscriptions plurinominales
  
- ▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**  
Scrutin direct de liste avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode d'Hondt.  
Pour obtenir un siège, un parti doit recueillir 3 % des suffrages d'une circonscription.  
En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.  
Vote obligatoire à quelques exceptions près (vieillesse, maladie, éloignement des bureaux de vote). L'abstention est sanctionnée par une amende équivalant à \$US20 environ et par l'interdiction d'occuper des fonctions ou des emplois publics pendant trois ans.
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans
  - citoyen argentin (demande d'inscription sur les registres électoraux pour les naturalisés trois ans après acquisition de la citoyenneté); depuis 1997, les Argentins vivant à l'étranger peuvent s'inscrire pour voter.

**▶ Conditions d'éligibilité**

- âge: 25 ans
- nationalité argentine depuis quatre ans au moins
- être originaire de la province où l'on se présente ou y avoir résidé au moins pendant les deux années précédant les élections

**▶ Incompatibilités**

- Ministres du Gouvernement
- Gouverneurs de province
- juges
- juristes (sauf autorisation exceptionnelle)
- tout titulaire de fonction publique

**▶ Conditions de candidature**

- présentation par un parti politique ou une coalition de partis

**Contexte et déroulement des élections**

Le 28 octobre 2007, 130 des 257 sièges de la Chambre des députés et 24 des 72 sièges du Sénat ont été mis au scrutin, parallèlement aux élections présidentielles.

Entre 1945 et 2005, la politique nationale avait été dominée par le Parti justicialiste (PJ), péroniste, et par l'Union civique radicale (UCR). Cependant, le PJ s'était scindé avant les dernières élections, en octobre 2005, et le Président Néstor Kirchner, avait formé un nouveau parti sous le nom de Front de la victoire (FV). Le FV de centre-gauche et ses alliés avaient remporté les élections de 2005 en obtenant 17 des 24 sièges à pourvoir au Sénat et 69 à la Chambre des députés. Le PJ, dirigé par l'ancien président, Eduardo Duhalde, avait obtenu 11 mandats à la Chambre des députés et quatre au Sénat, et l'UCR et ses alliés en avaient respectivement obtenu 19 et trois. La femme du Président Kirchner, Cristina Fernández de Kirchner, avait été élue au Sénat où elle avait battu la femme de M. Duhalde, Hilda González de Duhalde.

En juillet, le FV avait annoncé qu'il soutiendrait la femme du Président Kirchner à la présidentielle. En tout, 14 candidats se sont présentés aux élections présidentielles. Pour la première fois en 90 ans, l'UCR n'a pas présenté de candidat à cette élection.

Mme Fernández de Kirchner demandait aux électeurs de renouveler leur soutien au FV afin de lui permettre de poursuivre sa politique économique.

Elle mettait en avant la baisse du taux de chômage (8,5 % en 2007) et la forte croissance économique (8 % en 2006) enregistrées sous la présidence de son mari.

Ses principaux concurrents étaient l'ancienne parlementaire Mme Elisa Carrió et l'ancien ministre de l'économie, M. Roberto Lavagna. Mme Carrió avait formé la Confédération de la coalition civique, qui regroupait son parti : Affirmation pour une république égalitaire (ARI, huit sièges à la Chambre des députés en 2005) et quelques membres du Parti socialiste et de l'UCR. Son programme de lutte contre la corruption lui valait, semble-t-il, un fort soutien dans les zones urbaines. M. Lavagna, du parti centriste Une nation avancée, se présentait comme une " alternative " et non comme un " opposant " aux Kirchner. Les candidats à la vice-présidence de M. Lavagna et de Mme Fernández de Kirchner étaient tous deux membres de l'UCR.

L'alliance électorale de centre-droit, Proposition républicaine, soutenait M. Ricardo López Murphy, à la présidentielle. Après l'échec des pourparlers entre Mme Carrió et M. Murphy en vue d'une coalition, les deux alliances ont fait campagne chacune de son côté pour les élections présidentielles et les législatives. Les opposants du Président Kirchner ont créé un nouveau parti, le Front justicialiste union et liberté, et soutenu la candidature du Gouverneur de droite, Alberto Rodríguez Saá. La plupart des partis d'opposition n'ont, semble-t-il, pas réussi à proposer une alternative claire à la politique du FV.

Plus de 71 % des 27 millions d'électeurs potentiels ont participé au scrutin présidentiel.

Le FV et ses alliés ont obtenu une majorité renforcée dans les deux chambres avec 161 sièges à la Chambre des députés et 48 au Sénat. La Confédération de la coalition civique est arrivée en deuxième position, avec respectivement 25 sièges et cinq sièges.

Aux élections présidentielles, Mme Fernández de Kirchner a été élue avec plus de 45 % des voix, contre Mme Carrió, qui n'en a obtenu que 23 %. Mme Fernández de Kirchner a succédé à son mari le 10 décembre, devenant ainsi la première femme élue à la présidence du pays.

Le même jour, le Congrès nouvellement élu a tenu sa première séance. M. Eduardo Alfred Fellner (FV) a été élu Président de la Chambre des

députés. Le Vice-Président du pays, M. Julio César Cobos (UCR), est automatiquement devenu Président du Sénat.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 27 000 000
-----------------------------	--------------------

## ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges	Sièges totaux
Front de la victoire (FV) - PJ	62	129
Coalition civique (ARI - GEN - UP)	15	18
Union civique radicale (UCR)	12	24
Groupe de la concertation	8	10
Parti socialiste (PS)	5	10
Proposition républicaine	5	9
Front civique pour Santiago	4	6
Rencontre populaire et sociale	4	4
ARI autonome 8+	3	9
Front justicialiste union et liberté	3	6
Union céleste et blanche	2	4
Dialogue pour Buenos Aires	1	1
Front civique et social de Catamarca	1	2
Front uni	1	2
Indépendants	1	1
Mouvement populaire Neuquino	1	3
Parti libéral de Corrientes	1	1
Renouveau de Salta	1	2
Buenos Aires pour tous dans le cadre du projet Sud	0	1
Concertation de Entre Rios	0	1
Dignité péroniste	0	1
Front pour la production et le travail	0	1
Garde péroniste	0	1
Groupe national syndical	0	1
Mémoire et démocratie	0	1
Mouvement indépendant	0	1
Parti démocrate de Mendoza	0	1
Parti justicialiste national	0	1
Parti nouveau contre la corruption, pour l'honnêteté et la transparence	0	2
Pour la vérité	0	1
Recréer pour la croissance	0	2
Unité fédéraliste (Pa.U.Fe)	0	1
Total	130	255

Note :

La " Répartition des sièges " ci-dessus montre la composition finale de la

Chambre des députés. La colonne " Total " indique le nombre de députés qui ont pris leurs fonctions à l'issue des élections de 2007. La colonne " Sièges totaux " reprend le nombre total de sièges occupés par chaque groupe parlementaire. Ces chiffres comprennent donc les sièges qui n'ont pas été renouvelés lors des élections générales de 2007. Deux sièges sont actuellement vacants.

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	153	
Femmes	102	40,00 %
Total	255	

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Profession juridique	73
Professions médicales	30
Enseignants	28
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	22
Ingénieurs/Informaticiens	15
Employés de bureau	13
Scientifiques	11
Architectes	9
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	8
Banquiers (y compris banques d'investissement) / comptables	8
Economistes	6
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)	4
Agriculteurs/ouvriers agricoles (y compris vigneron)	3
Autres	25
Total	255

► **Répartition des sièges selon l'âge**

Moins de 30 ans	1
Moins de 40 ans	20
Moins de 50 ans	83
Moins de 60 ans	98
Moins de 70 ans	45
Plus de 70 ans	8
Total	255

# ARGENTINE

## Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Congreso de la nación / Congrès national
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senado / Sénat
Nombre de membres	72 élus au scrutin direct
Durée de la législature	6 ans, renouvelable par tiers tous les 2 ans
Date des élections	28 octobre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tiers du Sénat (24) à l'échéance normale du mandat des membres concernés.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- 24 circonscriptions plurinominales (3 sièges) correspondant aux 23 provinces du pays, plus la capitale fédérale (Buenos Aires)

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Election au scrutin indirect majoritaire simple par les assemblées législatives provinciales, sauf à Buenos Aires où il est fait appel à un collège électoral spécial.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen argentin (demande d'inscription sur les registres électoraux pour les naturalisés trois ans après acquisition de la citoyenneté); depuis 1997, les Argentins vivant à l'étranger peuvent s'inscrire pour voter.

▶ **Conditions d'éligibilité**

- âge: 30 ans

- citoyen argentin

- être originaire de la province où l'on se présente ou y avoir résidé au moins pendant les deux années précédant les élections.

**▶ Incompatibilités**

- Ministres du Gouvernement
- Gouverneurs de province
- membres du clergé
- juges
- juristes (sauf autorisation exceptionnelle)
- tout titulaire de fonction publique

**▶ Conditions de candidature**

- présentation par un parti politique ou une coalition de partis

**Contexte et déroulement des élections**

Le 28 octobre 2007, 130 des 257 sièges de la Chambre des députés et 24 des 72 sièges du Sénat ont été mis au scrutin, parallèlement aux élections présidentielles.

Entre 1945 et 2005, la politique nationale avait été dominée par le Parti justicialiste (PJ), péroniste, et par l'Union civique radicale (UCR). Cependant, le PJ s'était scindé avant les dernières élections, en octobre 2005, et le Président Néstor Kirchner, avait formé un nouveau parti sous le nom de Front de la victoire (FV). Le FV de centre-gauche et ses alliés avaient remporté les élections de 2005 en obtenant 17 des 24 sièges à pourvoir au Sénat et 69 à la Chambre des députés. Le PJ, dirigé par l'ancien président, Eduardo Duhalde, avait obtenu 11 mandats à la Chambre des députés et quatre au Sénat, et l'UCR et ses alliés en avaient respectivement obtenu 19 et trois. La femme du Président Kirchner, Cristina Fernández de Kirchner, avait été élue au Sénat où elle avait battu la femme de M. Duhalde, Hilda González de Duhalde.

En juillet, le FV avait annoncé qu'il soutiendrait la femme du Président Kirchner à la présidentielle. En tout, 14 candidats se sont présentés aux élections présidentielles. Pour la première fois en 90 ans, l'UCR n'a pas présenté de candidat à cette élection.

Mme Fernández de Kirchner demandait aux électeurs de renouveler leur soutien au FV afin de lui permettre de poursuivre sa politique économique. Elle mettait en avant la baisse du taux de chômage (8,5 % en 2007) et la forte croissance économique (8 % en 2006) enregistrées sous la présidence de son mari.

Ses principaux concurrents étaient l'ancienne parlementaire

Mme Elisa Carrió et l'ancien ministre de l'économie, M. Roberto Lavagna. Mme Carrió avait formé la Confédération de la coalition civique, qui regroupait son parti : Affirmation pour une république égalitaire (ARI, huit sièges à la Chambre des députés en 2005) et quelques membres du Parti socialiste et de l'UCR. Son programme de lutte contre la corruption lui valait, semble-t-il, un fort soutien dans les zones urbaines. M. Lavagna, du parti centriste Une nation avancée, se présentait comme une " alternative " et non comme un " opposant " aux Kirchner. Les candidats à la vice-présidence de M. Lavagna et de Mme Fernández de Kirchner étaient tous deux membres de l'UCR.

L'alliance électorale de centre-droit, Proposition républicaine, soutenait M. Ricardo López Murphy, à la présidentielle. Après l'échec des pourparlers entre Mme Carrió et M. Murphy en vue d'une coalition, les deux alliances ont fait campagne chacune de son côté pour les élections présidentielles et les législatives. Les opposants du Président Kirchner ont créé un nouveau parti, le Front justicialiste union et liberté, et soutenu la candidature du Gouverneur de droite, Alberto Rodríguez Saá. La plupart des partis d'opposition n'ont, semble-t-il, pas réussi à proposer une alternative claire à la politique du FV.

Plus de 71 % des 27 millions d'électeurs potentiels ont participé au scrutin présidentiel.

Le FV et ses alliés ont obtenu une majorité renforcée dans les deux chambres avec 161 sièges à la Chambre des députés et 48 au Sénat. La Confédération de la coalition civique est arrivée en deuxième position, avec respectivement 25 sièges et cinq sièges.

Aux élections présidentielles, Mme Fernández de Kirchner a été élue avec plus de 45 % des voix, contre Mme Carrió, qui n'en a obtenu que 23 %. Mme Fernández de Kirchner a succédé à son mari le 10 décembre, devenant ainsi la première femme élue à la présidence du pays.

Le même jour, le Congrès nouvellement élu a tenu sa première séance. M. Eduardo Alfred Fellner (FV) a été élu Président de la Chambre des députés. Le Vice-Président du pays, M. Julio César Cobos (UCR), est automatiquement devenu Président du Sénat.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 27 000 000
-----------------------------	--------------------

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges	Sièges totaux
Alliance Front de la victoire	5	11
Affirmation pour une république égalitaire	2	2
Alliance Front justicialiste de la victoire	2	2
Alliance Front justicialiste - Le Chaco mérite mieux	2	2
Alliance Parti justicialiste - Front justicialiste de la victoire	2	2
Front civique pour Santiago	2	2
Alliance Concertation pour le développement	1	1
Alliance Front de la victoire - Renouveau de Salta	1	1
Alliance Front uni	1	1
Confédération de la coalition civique	1	2
Front de la victoire	1	5
Mouvement populaire de Neuquen	1	1
Mouvement pour un Santiago viable	1	1
Union civique radicale (UCR)	1	7
Unité fédéraliste (Pa.U.Fe)	1	1
Alliance Front de la production et du travail	0	1
Alliance Front justicialiste	0	3
Alliance Nouveau front	0	1
Alliance Union de Córdoba	0	1
Force républicaine	0	2
Front civique et social de Catamarca	0	2
Front de Jujuy	0	1
Front justicialiste de la victoire	0	1
Front pour le renouveau de la concorde	0	2
Parti de la victoire	0	2
Parti justicialiste	0	13
Parti nouveau	0	1
Parti socialiste	0	1
Total	24	72

#### Note

La " Répartition des sièges " ci-dessus montre la composition finale du Sénat.

La colonne " Total " indique le nombre de sénateurs qui ont pris leurs fonctions à l'issue des élections de 2007. La colonne " Sièges totaux " reprend le nombre total de sièges occupés par chaque groupe parlementaire. Ces chiffres comprennent donc les sièges qui n'ont pas été renouvelés lors des élections générales de 2007.

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	14	
Femmes	10	41,67 %
Total	24	

# ARMENIE

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Azgayin Joghov / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	131 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	12 mai 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**
  - 41 circonscriptions uninominales
  - 1 circonscription nationale (90 sièges)
  
- ▶ **Mode de scrutin : Mixte**

Système mixte:

  - 41 sièges attribués au scrutin majoritaire simple
  - 90 sièges attribués sur la base du scrutin de liste, aux partis ou coalitions qui obtiennent au moins 5% des suffrages

Vote non obligatoire.
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans
  - citoyen arménien
  - interdiction: maladie mentale, condamnation pénale, allégeance à un Etat étranger
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - âge: 25 ans
  - citoyen arménien
  - résidence dans le pays sans interruption au moins pendant les 5 années précédant le scrutin

**▶ Incompatibilités**

- membres du gouvernement et des organes judiciaires
- militaires
- employés du ministère public, des organes de la sûreté nationale ou relevant du Ministère de l'Intérieur
- employés du ministère public, des organes de la sûreté nationale ou relevant du Ministère de l'Intérieur, ainsi que de l'administration des impôts ou des douanes

**▶ Conditions de candidature**

- candidatures individuelles ou de parti
- caution équivalente à mille fois le salaire minimum, remboursée au candidat élu ou qui obtient au moins 5% des suffrages

**Contexte et déroulement des élections**

Des élections se sont tenues en mai 2007, un mois après que M. Serzh Sargsian, du parti républicain arménien (HHK), a été nommé Premier ministre en raison de la mort soudaine de M. Andranik Margarian, qui occupait cette fonction.

Aux précédentes élections, tenues en 2003, qui avaient été ternies par des allégations de fraude électorale, le HHK avait remporté 33 sièges, tandis que ses alliés, l'Orinats Yerkir (parti de l'état de droit) et la Fédération révolutionnaire arménienne (Dashnaksutiun), avaient remporté respectivement 19 et 11 sièges. Le Bloc Artarutiun (Justice), principale formation d'opposition, en avait obtenu 14. Le reste était allé à de petits partis et à des candidats indépendants, qui avaient obtenu 37 sièges au scrutin majoritaire. Un gouvernement de coalition réunissant le HHK et l'Orinats Yerkir avait été formé.

En mai 2006, l'Orinats Yerkir s'est retiré de la coalition. Son leader, M. Artur Baghdasarian, a démissionné de la présidence de l'Assemblée nationale en raison d'un désaccord croissant avec le Président Robert Kocharian.

Aux élections de 2007, 22 partis politiques et une coalition totalisant 1 497 candidats étaient en lice pour les 90 sièges à pourvoir à la proportionnelle (voir note), tandis que 119 candidats se sont disputés les 41 sièges au système "first past the post" (à la majorité relative).

Les trois principaux partis pro-gouvernementaux étaient le HHK du Premier

ministre Sargsian, le parti de l'Arménie prospère (PAP) dirigé par un riche homme d'affaires, M. Gagik Tsarukian, et la Fédération révolutionnaire arménienne conduite par M. Hrant Markarian. Ces trois partis se sont engagés à garantir l'état de droit, à lutter contre la pauvreté, à soutenir les entreprises et à relever les pensions de retraite.

L'opposition est restée divisée après l'échec des négociations sur la formation d'une coalition électorale, conduite par le parti populaire arménien (HZhK) de M. Stepan Demirchian, en février 2007. Le HZhK reprochait au gouvernement de n'avoir pas amélioré la qualité de la vie dans les zones rurales, et promettait de revoir le découpage administratif du pays. Le Parti de l'héritage, dirigé par l'ancien ministre des Affaires étrangères, M. Raffi K. Hovannisian, préconisait une plus forte intégration à l'Europe.

Les partis d'opposition ont accusé les partis pro-gouvernementaux de recueillir les données figurant sur les passeports des électeurs en échange de pots de vins ou d'avantages sociaux.

Près de 60 % des 2,2 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Moins d'incidents violents ont été signalés qu'en 2003, même si plusieurs plaintes concernant les élections ont été déposées. Dénonçant des irrégularités électorales, les partis d'opposition ont appelé à la tenue de nouvelles élections.

Six organisations internationales ont observé le scrutin : l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants (CEI), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et une mission d'observation conjointe du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODIHR) et de l'OSCE, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et le Parlement européen. Cette mission conjointe a initialement déclaré que les élections avaient globalement satisfait aux normes internationales. Toutefois, son rapport final faisait état de vives craintes à propos d'irrégularités liées au dépouillement.

Les résultats définitifs ont donné une majorité confortable aux trois partis pro-gouvernementaux. Le HHK a remporté 65 sièges au total, le PAP 25 et la Fédération révolutionnaire arménienne, 16. En tout, 12 femmes ont été élues.

L'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première séance le 7 juin et réélu M. Tigran Torosian (HHK) à sa présidence.

Le 6 juin, le HHK et le PAP se sont entendus sur un gouvernement de coalition et, le 8 juin, le Président Kocharian a signé un décret nommant M. Sargsian Premier ministre.

#### Note

Suite à des modifications de la loi électorale adoptées en 2005, 90 membres ont été élus à la proportionnelle en 2007, au lieu de 75 aux élections précédentes.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	2 319 722	
Votants	1 391 540	59,99 %
Bulletins blancs ou nuls	38 002	
Suffrages valables	1 353 538	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Majori- taire	Propor- tionnel	Sièges
Parti républicain arménien (HHK)	24	41	65
Parti de la prospérité	7	18	25
Fédération révolutionnaire arménienne (Dashnaksutiun)	0	16	16
Parti Orinats Yerkir (L'Etat de droit)	1	8	9
Indépendants	8	0	8
Parti de l'héritage (HP)	0	7	7
Parti Dashink	1	0	1
Total	40	90	131

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	119	
Femmes	12	9,16 %
Total	131	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Ingénieurs/Informaticiens	36
Economistes	32
Scientifiques	17
Profession juridique	13
Agriculteurs/ouvriers agricoles (y compris vigneron)	12
Professions libérales (y compris artistes, auteurs et sportifs professionnels)	7
Professions médicales	6
Enseignants	4
Militaires/Policiers	2
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	1
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	1
<b>Total</b>	<b>131</b>

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	1
31 à 40 ans	28
41 à 50 ans	59
51 à 60 ans	33
61 à 70 ans	10
<b>Total</b>	<b>131</b>

# AUSTRALIE

## Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament of the Commonwealth of Australia / Parlement du Commonwealth australien
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	House of Representatives / Chambre des Représentants
Nombre de membres	150 élus au scrutin direct
Durée de la législature	3 ans
Date des élections	24 novembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Représentants à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

- 148 circonscriptions uninominales, réparties dans les six Etats et les deux territoires de l'Australie en proportion de leur population

#### ▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire direct à vote préférentiel.

Les Représentants sont élus - à raison d'un par circonscription - à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les électeurs sont appelés à indiquer un ordre de préférence entre les divers candidats. Tout candidat obtenant la majorité absolue ou 50% des voix + 1 est déclaré élu. Si aucun candidat ne recueille la majorité absolue des votes de première préférence, il est procédé à un second décompte. A cet effet, on élimine le candidat ayant obtenu le plus faible score et ses suffrages sont répartis entre les candidats restants en fonction des votes de seconde préférence exprimés par les électeurs. Ce processus est poursuivi jusqu'à ce que l'un des candidats obtienne la majorité absolue.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

Vote obligatoire, l'abstention non justifiée étant passible d'une amende.

- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans
  - citoyen australien ou sujet britannique inscrit sur les registres électoraux du Commonwealth au 25.01.1984
  - interdiction: permis de séjour temporaire, interdiction d'immigration, condamnation pour trahison, maladie mentale, peine de prison de trois ans ou plus
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - âge: 18 ans
  - nationalité australienne
  - inéligibilité: faillite non réhabilitée, trahison, allégeance à un Etat étranger, infraction punie d'une peine de prison d'un an ou plus, acte de corruption durant les deux années précédant le scrutin
  
- ▶ **Incompatibilités**
  - membres des assemblées législatives d'Etat et territoriales ou de l'autre Chambre du Parlement
  - titulaires de fonctions publiques rémunérées et pensionnés dont l'allocation est payée sur des fonds publics (à l'exception des Ministres et des membres des forces armées)
  - responsables de la Commission électorale
  - sauf exception, bénéficiaires d'un contrat lucratif avec le Gouvernement
  
- ▶ **Conditions de candidature**
  - présentation par six électeurs qualifiés de la circonscription concernée ou un parti politique dûment reconnu
  - caution: A\$350, remboursable à tout candidat obtenant au moins 4% des votes de première préférence

## Contexte et déroulement des élections

Le 14 octobre 2007, le Premier ministre, M. John Howard, a annoncé la tenue d'élections pour le 24 novembre. Les 150 sièges de la Chambre des représentants ainsi que 40 des 76 sièges du Sénat étaient à pourvoir.

Le Premier ministre (Parti libéral) brigait un cinquième mandat consécutif. Lors des dernières élections tenues le 9 octobre 2004, son parti avait remporté 74 sièges à la Chambre des représentants, en promettant de maintenir les taux d'intérêt à un niveau peu élevé, afin de préserver la

bonne tenue de l'économie. M. Howard avait formé un gouvernement de coalition associant le Parti libéral, le Parti national (12 sièges) et le Parti libéral agrarien (un siège).

Son principal rival était M. Kevin Rudd du Parti travailliste australien (ALP), parti de centre-gauche. Ancien diplomate, M. Rudd avait été élu à la tête de l'ALP le 4 décembre 2006. Son parti qui avait remporté 60 sièges en 2004, cherchait à reprendre le pouvoir après 11 ans dans l'opposition.

En tout, 1 421 candidats se sont présentés aux élections. Treize d'entre eux étaient en lice pour le siège de la circonscription de Bennelong, à Sydney, qu'occupait le Premier ministre, M. Howard.

Les élections de 2007 ont été une fois de plus l'occasion d'un duel entre le Parti libéral et l'ALP.

Le Premier ministre sollicitait l'appui des électeurs afin de permettre à son parti de maintenir la croissance économique. Il faisait valoir qu'un gouvernement ALP mènerait l'économie à la catastrophe. M. Howard, âgé de 68 ans, annonçait que si son parti sortait vainqueur des élections, à mi-mandat, il cèderait sa place à la tête du gouvernement au Ministre des finances, M. Peter Costello. M. Rudd, âgé de 50 ans, qui faisait campagne sous le slogan " un nouveau leadership ", promettait de modifier le droit du travail, car selon lui, nombre de travailleurs n'avaient pas profité de la croissance économique.

Le leader libéral soutenait que l'Australie devait maintenir sur place les 1 500 soldats qu'elle avait envoyés en Iraq et les 1 000 autres déployés en Afghanistan tant que ce serait nécessaire, et conserver une alliance étroite avec les Etats-Unis. Le leader de l'ALP estimait pour sa part qu'il fallait rappeler 550 soldats postés en Iraq avant la mi-2008 et au contraire, en envoyer un plus grand nombre en Afghanistan. Il s'engageait par ailleurs à faire fermer les centres de traitement et de rétention de réfugiés que l'Australie avait à Nauru et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le Premier ministre continuait à être opposé au Protocole de Kyoto sur les changements climatiques et à ses objectifs en matière d'émission de dioxyde de carbone, qui risquaient selon lui de porter atteinte à l'économie du pays, alors que M. Rudd promettait de ratifier le Protocole de Kyoto et de réduire les émissions CO<sub>2</sub> de 60 % à l'horizon 2050. En 2007, l'Australie avait connu sa pire sécheresse depuis 100 ans. Le réchauffement de la planète

était donc une préoccupation majeure pour un grand nombre de citoyens.

Durant la campagne électorale, le Parti libéral a été victime de deux incidents. D'une part, le 7 novembre, la Banque de réserve a relevé son taux d'intérêt à 6,75 %. Il s'agissait là de la sixième hausse depuis les élections de 2004 lors desquelles M. Howard s'était engagé à maintenir les taux d'intérêt à un niveau peu élevé. D'autre part, deux jours avant le scrutin, des bénévoles et des membres du Parti libéral ont distribué, à Sydney, des tracts visant à associer ALP et extrémistes musulmans, ce qui a déclenché une nouvelle polémique. M. Howard a condamné cet acte et s'est défendu d'avoir autorisé la publication de ces tracts.

Les résultats définitifs ont donné une large victoire à l'ALP, qui a remporté 83 sièges à la Chambre des représentants, contre 55 pour le Parti libéral.

Une célèbre ancienne journaliste de télévision, Mme Maxine McKew (ALP), l'a emporté d'une courte majorité sur le Premier ministre qui occupait le siège de la circonscription de Bennelong depuis 1974. M. Howard est ainsi devenu le premier Premier ministre en exercice à ne pas être réélu depuis M. Stanley Bruce, en 1929.

Aux élections sénatoriales, l'ALP a obtenu 18 sièges, et en détient donc désormais 32 en tout. Le Parti libéral en a remporté 15, ce qui lui en fait également 32 en tout. Les sénateurs nouvellement élus doivent entrer en fonction le 1er juillet 2008. Jusqu'à cette date, le Parti libéral demeurera le parti le plus représenté au Sénat où il conserve sa majorité d'un siège.

Le 3 décembre, M. Rudd a officiellement pris ses fonctions de Premier ministre avec, à ses côtés, son Vice-Premier ministre, Mme Julia Gillard, première femme à occuper ce poste. La première mesure de M. Rudd a été de signer l'instrument de ratification du Protocole de Kyoto.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	13 646 539	
Votants	12 930 814	94,76 %

## ▶ Répartition des sièges par formation politique

	Sièges	Progrès/recul
Parti travailliste australien (ALP)	83	23
Parti libéral	55	-19
Parti national	10	-2
Indépendants	2	-1
Total	150	

## ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	110	
Femmes	40	26,67 %
Total	150	

# AUSTRALIE

## Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament of the Commonwealth of Australia / Parlement du Commonwealth australien
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senate / Sénat
Nombre de membres	76 élus au scrutin direct
Durée de la législature	6 ans Continue, mais avec rotation des membres. Le Sénat est élu pour six ans, renouvelable par moitié tous les trois ans, excepté pour les quatre sénateurs des Territoires fédéraux, élus au maximum pour trois ans.
Date des élections	24 novembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Les élections se sont tenues pour 40 sièges en anticipation de l'échéance normale des mandats sénatoriaux.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- 6 circonscriptions plurinominales (12 sièges) correspondant aux Etats
- 2 circonscriptions plurinominales (2 sièges) correspondant aux territoires fédéraux

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Election directe selon un système de représentation proportionnelle à vote unique transférable. Dans ce système, chaque électeur indique un ordre de préférence parmi les candidats de la circonscription. Il peut aussi indiquer son soutien à l'ordre de préférence officiel d'un parti ou d'un groupe de candidats. Une fois décompté le nombre de premières préférences de vote obtenu par chaque candidat, un quota électoral pour l'Etat ou le territoire est déterminé en divisant le nombre total des voix par le nombre de sièges à pourvoir plus un, et en ajoutant un au résultat ainsi obtenu. Tout candidat qui obtient le quota de voix ainsi

fixé est déclaré élu. Les voix obtenues par les candidats sénatoriaux en plus du quota sont distribuées (après réduction) dans l'ordre de préférence de leurs électeurs. Si tous les sièges ne sont pas pourvus ainsi, les préférences suivantes des électeurs pour les candidats les moins populaires sont distribuées jusqu'à ce que tous les sièges soient pourvus par des candidats obtenant le quota. On arrive in fine à une circonscription avec plusieurs candidats élus, dont chacun représente une partie ou un quota du nombre total de voix.

On pourvoit les sièges laissés vacants en choisissant une personne du même parti politique lors d'une réunion des chambres du Parlement de l'Etat ou territoire concerné.

Voter est obligatoire. L'abstention injustifiée est passible d'amende.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen australien ou sujet britannique inscrit sur les registres électoraux du Commonwealth au 25.01.1984
- interdiction: permis de séjour temporaire, interdiction d'immigration, condamnation pour trahison, maladie mentale, peine de prison de cinq ans ou plus

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- toute personne âgée de 18 ans au moins
- nationalité australienne
- toute personne remplissant les conditions requises pour être électeur aux élections fédérales

▶ **Incompatibilités**

- Les membres de la Chambre des représentants, ou d'une législature d'Etat ou de territoire
- Les ressortissants ou sujets d'une puissance étrangère
- Les personnes condamnées pour un délit passible d'une peine de 12 mois ou plus
- Les faillis non réhabilités
- Les personnes percevant des revenus de l'Etat
- Les prestataires de l'Etat

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par 50 électeurs ou une autorité du parti politique qui parraine le candidat

- caution: A\$700, remboursable à tout candidat ayant obtenu au moins 4% des votes de première préférence ou faisant partie d'un groupe de candidats ayant recueilli le même pourcentage

## Contexte et déroulement des élections

Le 14 octobre 2007, le Premier ministre, M. John Howard, a annoncé la tenue d'élections pour le 24 novembre. Les 150 sièges de la Chambre des représentants ainsi que 40 des 76 sièges du Sénat étaient à pourvoir.

Le Premier ministre (Parti libéral) brigait un cinquième mandat consécutif. Lors des dernières élections tenues le 9 octobre 2004, son parti avait remporté 74 sièges à la Chambre des représentants, en promettant de maintenir les taux d'intérêt à un niveau peu élevé, afin de préserver la bonne tenue de l'économie. M. Howard avait formé un gouvernement de coalition associant le Parti libéral, le Parti national (12 sièges) et le Parti libéral agrarien (un siège).

Son principal rival était M. Kevin Rudd du Parti travailliste australien (ALP), parti de centre-gauche. Ancien diplomate, M. Rudd avait été élu à la tête de l'ALP le 4 décembre 2006. Son parti qui avait remporté 60 sièges en 2004, cherchait à reprendre le pouvoir après 11 ans dans l'opposition.

En tout, 1 421 candidats se sont présentés aux élections. Treize d'entre eux étaient en lice pour le siège de la circonscription de Bennelong, à Sydney, qu'occupait le Premier ministre, M. Howard.

Les élections de 2007 ont été une fois de plus l'occasion d'un duel entre le Parti libéral et l'ALP.

Le Premier ministre sollicitait l'appui des électeurs afin de permettre à son parti de maintenir la croissance économique. Il faisait valoir qu'un gouvernement ALP mènerait l'économie à la catastrophe. M. Howard, âgé de 68 ans, annonçait que si son parti sortait vainqueur des élections, à mi-mandat, il céderait sa place à la tête du gouvernement au Ministre des finances, M. Peter Costello. M. Rudd, âgé de 50 ans, qui faisait campagne sous le slogan " un nouveau leadership ", promettait de modifier le droit du travail, car selon lui, nombre de travailleurs n'avaient pas profité de la croissance économique.

Le leader libéral soutenait que l'Australie devait maintenir sur place les 1 500 soldats qu'elle avait envoyés en Iraq et les 1 000 autres déployés en

Afghanistan tant que ce serait nécessaire, et conserver une alliance étroite avec les Etats-Unis. Le leader de l'ALP estimait pour sa part qu'il fallait rappeler 550 soldats postés en Iraq avant la mi-2008 et au contraire, en envoyer un plus grand nombre en Afghanistan. Il s'engageait par ailleurs à faire fermer les centres de traitement et de rétention de réfugiés que l'Australie avait à Nauru et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le Premier ministre continuait à être opposé au Protocole de Kyoto sur les changements climatiques et à ses objectifs en matière d'émission de dioxyde de carbone, qui risquaient selon lui de porter atteinte à l'économie du pays, alors que M. Rudd promettait de ratifier le Protocole de Kyoto et de réduire les émissions CO<sub>2</sub> de 60 % à l'horizon 2050. En 2007, l'Australie avait connu sa pire sécheresse depuis 100 ans. Le réchauffement de la planète était donc une préoccupation majeure pour un grand nombre de citoyens.

Durant la campagne électorale, le Parti libéral a été victime de deux incidents. D'une part, le 7 novembre, la Banque de réserve a relevé son taux d'intérêt à 6,75 %. Il s'agissait là de la sixième hausse depuis les élections de 2004 lors desquelles M. Howard s'était engagé à maintenir les taux d'intérêt à un niveau peu élevé. D'autre part, deux jours avant le scrutin, des bénévoles et des membres du Parti libéral ont distribué, à Sydney, des tracts visant à associer ALP et extrémistes musulmans, ce qui a déclenché une nouvelle polémique. M. Howard a condamné cet acte et s'est défendu d'avoir autorisé la publication de ces tracts.

Les résultats définitifs ont donné une large victoire à l'ALP, qui a remporté 83 sièges à la Chambre des représentants, contre 55 pour le Parti libéral.

Une célèbre ancienne journaliste de télévision, Mme Maxine McKew (ALP), l'a emporté d'une courte majorité sur le Premier ministre qui occupait le siège de la circonscription de Bennelong depuis 1974. M. Howard est ainsi devenu le premier Premier ministre en exercice à ne pas être réélu depuis M. Stanley Bruce, en 1929.

Aux élections sénatoriales, l'ALP a obtenu 18 sièges, et en détient donc désormais 32 en tout. Le Parti libéral en a remporté 15, ce qui lui en fait également 32 en tout. Les sénateurs nouvellement élus doivent entrer en fonction le 1er juillet 2008. Jusqu'à cette date, le Parti libéral demeurera le parti le plus représenté au Sénat où il conserve sa majorité d'un siège.

Le 3 décembre, M. Rudd a officiellement pris ses fonctions de Premier

ministre avec, à ses côtés, son Vice-Premier ministre, Mme Julia Gillard, première femme à occuper ce poste. La première mesure de M. Rudd a été de signer l'instrument de ratification du Protocole de Kyoto.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	13 646 539	
Votants	12 987 814	95,17 %
Bulletins blancs ou nuls	331 009	
Suffrages valables	12 656 805	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges 2007	Sièges fév. 2008	Sièges juillet 2008
Parti travailliste australien (ALP)	18	28	32
Parti libéral	15	34	32
Verts australiens	3	4	5
Parti national	2	4	4
Non affiliés	1	0	1
Parti libéral agrarien (CLP) - Le parti du Territoire	1	1	1
Démocrates australiens	0	4	0
Parti de la famille	0	1	1
Total	40		

Note :

- Les chiffres indiqués sous « Total » concernent le nombre de membres élus dans le cadre du renouvellement partiel (40 sièges) du Sénat, en novembre 2007. Ces derniers prendront leurs fonctions en juillet 2008.
- Les chiffres indiqués sous « Sièges fév. 2008 » ont trait à la composition du Sénat en février 2008, lors de la première session du Sénat depuis les élections de 2007.
- Les chiffres indiqués sous « Sièges juillet 2008 » ont trait à la composition du Sénat, y compris les membres élus en novembre 2007.

## ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Sièges 2007		Sièges 2008	
Hommes	26		49	
Femmes	14	35,00 %	27	35,53%
Total	40		76	

La "Répartition des sièges entre hommes et femmes" montre la répartition des sénateurs élus lors du renouvellement (40 sièges) du Sénat, en novembre 2007. Ces élus prendront leurs fonctions en juillet 2008. Actuellement, le Sénat compte 27 femmes pour 76 élus au total, soit 35,53 %.

# BAHAMAS

## Assemblée

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	House of Assembly / Assemblée
Nombre de membres	41 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	2 mai 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**  
41 circonscriptions uninominales.
  
- ▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**  
Scrutin direct majoritaire simple.  
En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.  
Vote non obligatoire.
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans
  - citoyen des Bahamas
  - résidence minimale de 3 mois
  - interdiction: maladie mentale, peine de prison, condamnation à mort
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - âge: 21 ans
  - citoyen des Bahamas
  - résidence minimale d'1 an précédant immédiatement le dépôt de candidature
  - inéligibilité: faillite non réhabilitée, maladie mentale, allégeance à un Etat étranger, fraude électorale, crime, condamnation à mort ou peine de prison

▶ **Incompatibilités**

- juges
- fonctionnaires (plus de 3 mois)
- forces armées de la Couronne
- membres du secrétariat personnel du Gouvernement
- employés au Ministère du tourisme

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par un maximum de 4 électeurs
- caution de 400 Bah. \$, remboursable si obtention de 1/6 des suffrages de la circonscription

## **Contexte et déroulement des élections**

Une fois encore, les élections, tenues le 2 mai 2007, ont donné lieu à un duel entre les deux principaux partis, le parti libéral progressiste (PLP) et le mouvement national pour la liberté (FNM). Il s'agissait de pourvoir les 41 sièges de l'Assemblée, dont un siège nouvellement créé.

En 2002, le PLP avait remporté une nette victoire, s'assurant 29 des 40 sièges tandis que le FNM, qui perdait 27 sièges, n'en conservait que sept. Les sièges restants étaient allés à des candidats indépendants.

En 2007, il y avait 111 candidats en lice; le débat a principalement porté sur l'économie, les investissements étrangers et la politique d'immigration.

Le Premier ministre, M. Perry Christie, du PLP, brigait un second mandat consécutif. Il a appelé les électeurs à plébisciter le bilan économique de son gouvernement, se flattant d'avoir attiré 20 milliards de dollars d'investissements étrangers. A la tête du FNM, M. Hubert Ingraham, Premier ministre de 1992 à 2002, reprochait au gouvernement d'en avoir trop fait pour plaire aux investisseurs, argumentant qu'il valait mieux louer les terres plutôt que des les vendre à des étrangers.

Le PLP, parti au pouvoir, a dû essayer de sévères critiques suite à divers scandales, notamment à propos de la demande de résidence de Mme Anna Nicole Smith, mannequin américain ayant vécu aux Bahamas avant sa mort aux Etats-Unis en février 2007. Le ministre de l'immigration, accusé d'avoir accéléré la délivrance du permis de résidence de Mme Smith, a été contraint de démissionner.

Dans ce contexte, les deux partis se sont engagés à faire preuve de rigueur

dans le traitement du problème de l'immigration et à prendre des mesures pour mettre un terme à l'immigration illégale.

Plus de 91 % des 150 000 électeurs inscrits se sont déplacés pour participer au vote.

Le FNM a finalement remporté 23 sièges contre 18 pour le PLP, qui en a perdu neuf. C'est la première fois qu'aux Bahamas un Premier ministre n'est pas reconduit dans ses fonctions à l'issue de son premier mandat.

Le nouveau Premier ministre, M. Ingraham, a prêté serment le 4 mai.

Le 23 mai, l'Assemblée nouvellement élue s'est réunie en même temps que le Sénat. Ce dernier comprend normalement 16 membres nommés mais trois sièges étaient restés vacants en raison d'une controverse relative à leur attribution (voir note). Le même jour, M. Alvin Smith (FNM) a été nommé président de l'Assemblée et le lendemain Mme Lynn Holowesko a été nommée présidente du Sénat.

Note :

Le Premier ministre désigne neuf sénateurs et le chef de l'opposition en nomme quatre. Le Gouverneur général nomme les trois derniers sur le conseil du Premier ministre et après consultation du chef de l'opposition. Le PLP estimait que ces trois sièges devaient lui revenir en application des articles 39 et 40 de la Constitution qui prévoit que le Premier ministre doit s'assurer que la composition du Sénat reflète celle de l'Assemblée. Le 18 juin, deux sénateurs soutenus par le FNM ont prêté serment malgré l'opposition du PLP. En janvier 2008, un siège restait vacant.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	150 654	
Votants	137 667	91,38 %

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Candidats	Votes	Sièges
Mouvement national pour la liberté (FNM)	41	68 502	23
Parti libéral progressiste (PLP)	39	64 637	18
Total			41

## ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	36	
Femmes	5	12,20 %
Total	41	

# BELGIQUE

## Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Chambres fédérales - Federale Kamers - Föderalen Kammern / -
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Chambre des Représentants
Nombre de membres	150 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	10 juin 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Représentants à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

11 circonscriptions plurinominales.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin de liste avec répartition proportionnelle, selon la méthode d'Hondt, et répartition des sièges restants au niveau des provinces. Le panachage n'est pas prévu, mais le vote préférentiel dans le cadre d'une même liste est possible.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, ils sont occupés par les suppléants élus en même temps que les titulaires.

Vote obligatoire, l'abstention non justifiée pouvant être sanctionnée par amende, voire par radiation du registre électoral.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen belge

- interdiction: condamnation pour crime (suspension des droits : maladie mentale, détention, tant que persiste l'état d'incapacité)

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 21 ans

- citoyen belge

- jouissance des droits civils et politiques

- résidence en Belgique

▶ **Incompatibilités**

- ministres ;

- salariés au titre d'une fonction attribuée par décision gouvernementale, autre que celle de Ministre ;

- membre d'une autre assemblée législative (Sénat, conseil de communauté ou de région) ;

- fonctionnaire ou employé salarié de l'Etat, greffier provincial, ministre des cultes rétribué par l'Etat, avocat en titre des administrations publiques, agent de caissier de l'Etat, commissaire du gouvernement auprès des sociétés anonymes, etc.

▶ **Conditions de candidature**

- présentation de candidatures avec l'appui d'un nombre d'électeurs allant de 200 à 500 (selon la dimension de la circonscription électorale), ou de trois parlementaires sortants.

## Contexte et déroulement des élections

Le 17 janvier 2007, le Premier ministre, Guy Verhofstadt a annoncé la tenue d'élections législatives pour le 10 juin suivant. La Chambre des Représentants et le Sénat ont été officiellement dissous le 2 mai.

La Belgique est un Etat fédéral constitué, au Nord, d'une communauté flamande de langue néerlandaise forte de 6 millions de personnes et, au Sud, de quelque 4,5 millions de francophones. La capitale, Bruxelles, a deux langues officielles. Il existe par ailleurs une petite communauté germanophone, qui représente moins de 1 % de la population.

M. Verhofstadt avait dirigé deux gouvernements de coalition depuis 1999. Son parti à l'époque, le Parti libéral flamand (VLD), se dénomme actuellement l'Open VLD. A l'issue des dernières élections, en mai 2003, il a formé un gouvernement de coalition qui regroupait deux partis flamands (VLD et le Parti socialiste flamand - Spirit (SPA-Spirit)) et deux partis francophones (le Mouvement réformateur (MR) et le Parti socialiste (PS)). Cette coalition détenait 97 sièges sur 150 à la Chambre des Représentants et 45 sur 70 au Sénat.

Cette alliance avait été maintenue pour la campagne électorale de 2007. M. Verhofstadt demandait aux électeurs de soutenir la politique économique de son gouvernement et mettait en avant les 200 000 emplois

qui avaient été créés au cours des quatre dernières années. Cependant, son parti et SPA-Spirit, étaient semble-t-il en perte de vitesse auprès de la communauté flamande où leur principal rival, l'alliance Chrétiens-démocrates et flamands (CD&V) - Nouvelle alliance flamande (N-VA, de M. Bart De Wever), faisait campagne pour un renforcement de l'autonomie de la communauté flamande.

Le CD&V, dirigé par le Ministre-Président du Gouvernement flamand, M. Yves Leterme, s'engageait à donner plus de pouvoir aux régions (qui étaient déjà responsables des travaux publics, des transports, de l'agriculture et de l'environnement), en particulier en ce qui concernait la politique de l'emploi, la justice et la santé.

Les autres grands partis flamands étaient la Liste Dedecker, formée par le sénateur Jean-Marie Dedecker, en janvier 2007, qui promettait de défendre les intérêts de la communauté flamande; et le Vlaams Belang (Intérêt flamand). Ce dernier avait été fondé en novembre 2004 par les anciens dirigeants du Vlaams Blok (Bloc flamand), parti d'extrême-droite qui plaidait pour l'indépendance de la Flandre. Il avait remporté 18 sièges aux élections de 2003, mais avait été condamné pour " incitation répétée à la discrimination ", - condamnation confirmée par la Cour de cassation - et avait été dissous en novembre 2004.

En Wallonie, le PS, dirigé par M. Elio Di Rupo, semblait perdre du terrain au profit du MR. Le leader du MR, M. Didier Reynders, fervent défenseur de l'économie de marché, disait vouloir créer un gouvernement de coalition avec le CD&V et le Centre démocrate humaniste (CDH, ancien Parti social chrétien).

Le vote étant obligatoire, le taux de participation est traditionnellement élevé en Belgique. Ainsi, en 2007, 91,08 % des 7,7 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Comme lors des dernières élections, aucun parti n'a obtenu la majorité, dans aucune des deux chambres. Le CD&V-N-VA a remporté 30 sièges à la Chambre des Représentants et neuf des 40 sièges mis au scrutin direct au Sénat, ce qui en fait le principal parti des deux chambres. Le MR est arrivé en deuxième position, avec 23 et six sièges respectivement, devenant ainsi le premier parti francophone. Les autres partis du gouvernement de coalition de M. Verhofstadt ont accusé des reculs importants. L'Open VLD a remporté 18 sièges (contre 25 aux dernières élections) à la Chambre des

Représentants et cinq au Sénat. SPA-Spirit en a remporté 14 (contre 23 aux dernières élections) et trois. Le Premier ministre a reconnu sa défaite et présenté sa démission au roi Albert II, le 11 juin.

Le 28 juin, les membres de la Chambre des Représentants ont prêté serment en même temps que les 40 sénateurs élus au suffrage direct. La Chambre des Représentants n'a pas élu son nouveau président le 28 juin. Cette situation s'est répétée le 5 juillet. Finalement, le 12 juillet, la Chambre a choisi M. Herman Van Rompuy (CD&V-N-VA).

Le 5 juillet, 21 sénateurs désignés par les Parlements communautaires (voir note 1) ont pris leurs fonctions. De leur côté, 10 sénateurs cooptés (voir note 2) ont été investis le 12 juillet. Ce même jour, le Sénat a élu M. Armand De Decker (MR, déjà Président du Sénat de 1999 à 2004) à sa présidence.

Parallèlement, le 12 juin, le Roi a nommé le dirigeant du MR, M. Didier Reynders, au poste d'informateur, lequel informateur a pour fonction de clarifier le paysage politique et d'informer le roi des éventuelles coalitions politiques. Le 16 juillet, le roi Albert II a nommé M. Yves Leterme (CD&V) Formateur, fonction qui consiste à former un nouveau gouvernement. Cependant, les pourparlers en vue de la constitution d'une coalition entre le CD&V-N-VA, l'Open VLD, le MR et le CDH ont été sans succès et M. Leterme a remis sa démission le 23 août. Le 29 septembre, le roi l'a à nouveau nommé Formateur. Le 7 novembre, à son 149<sup>ème</sup> jour sans gouvernement, le pays a battu le record qu'il avait établi en 1988.

Le 21 décembre, un gouvernement provisoire d'urgence composé de cinq partis (Open VLD, MR, CD&V, PS et CDH) a finalement été constitué, avec M. Verhofstadt à sa tête. Le Parlement a voté la confiance à M. Verhofstadt le 23 décembre, mettant ainsi fin à une période de 196 jours sans gouvernement. Il a été chargé de faire adopter le budget 2008 avant le 23 mars 2008.

#### Note 1

Dix sénateurs sont désignés par le Parlement de la communauté francophone (Communauté française), dix autres par le Parlement flamand (Vlaams Parlement), et un par le Parlement de la Communauté germanophone, ce qui fait un total de 21 sénateurs désignés.

Note 2

Six néerlandophones et quatre francophones ont été cooptés.

**Résultats des élections et statistiques électorales****► Taux de participation électorale**

Nombre d'électeurs inscrits	7 720 796	
Votants	7 032 077	91,08 %
Bulletins blancs ou nuls	360 717	
Suffrages valables	6 671 360	

**► Répartition des sièges par formation politique**

	% votes	Sièges	Progrès/ recul
Chrétiens-démocrates et flamands (CD&V) - Nouvelle alliance flamande (N-VA)	18,51	30	8
Mouvement réformateur (MR)	12,52	23	-1
Parti socialiste - Wallon (PS)	10,86	20	-5
Open vld	11,83	18	-7
Vlaams Belang (Intérêt flamand)	11,99	17	-1
Parti socialiste Flamand - Spirit (SPA-Spirit)	10,26	14	-9
Centre démocrate humaniste (CDH)	6,06	10	2
Verts - Wallon (Ecolo)	5,10	8	4
Liste Dedecker	4,03	5	
Verts - Flamands (GROEN!)	3,98	4	4
Front national (FN)	1,97	1	0
Total		150	

**► Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	95	
Femmes	55	36,67 %
Total	150	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Employés de bureau	49
Professions juridiques	25
Enseignants	21
Professions libérales (y compris artistes, auteurs et sportifs professionnels)	20
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)	15
Professions médicales	6
Agriculteurs/ouvriers agricoles (y compris vignerons)	4
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	3
Indéterminés	7
Total	150

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	12
31 à 40 ans	36
41 à 50 ans	54
51 à 60 ans	42
61 à 70 ans	5
Plus de 70 ans	1
Total	150

# BELGIQUE

## Sénat - Senaat - Senat

Nom du parlement (générique / traduit)	Chambres fédérales - Federale Kamers - Föderalen Kammern / -
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Sénat - Senaat - Senat
Nombre de membres	71 membres - 40 élus au scrutin direct - 21 désignés par les Conseils de communauté - 10 cooptés (en outre, certains membres de la famille royale sont sénateurs de droit, actuellement 3)
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	10 juin 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement intégral des membres du Sénat à l'échéance normale de leur mandat

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

3 circonscriptions plurinominales (Flandre, Wallonie et Bruxelles) et deux collèges électoraux (français et néerlandais).

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

- scrutin de liste avec répartition proportionnelle, selon la méthode D'Hondt, pour les sénateurs élus au scrutin direct. Le panachage n'est pas prévu, mais le vote préférentiel dans le cadre d'une même liste est possible.

Les sénateurs de communauté sont désignés par les Parlements de communauté en leur sein, tandis que les sénateurs cooptés le sont par leurs collègues des deux autres catégories.

La répartition des sénateurs de communauté et des sénateurs cooptés est déterminée par le résultat des élections pour les sénateurs élus au scrutin direct, sauf pour le sénateur de Communauté germanophone, élu au scrutin majoritaire par le Parlement de la communauté germanophone.

En cas de vacance en cours de législature de sièges de sénateurs élus au scrutin direct, ils sont occupés par les suppléants, élus en même temps que les titulaires. Pour les sièges des deux autres catégories, il est procédé à une nouvelle désignation.

Vote obligatoire, l'abstention non justifiée étant sanctionnée par une amende, voire par la radiation du registre électoral.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen belge
- interdiction: condamnation pour crime (suspension des droits : maladie mentale, détention, tant que persiste cet état d'incapacité)

▶ **Conditions d'éligibilité**

Tout électeur(trice) qualifié(e)

- âge: 21 ans
- citoyen belge
- jouissance des droits civils et politiques
- résidence dans le pays

▶ **Incompatibilités**

- ministres du gouvernement fédéral ou des gouvernements de communauté ou de région
- membres de la Chambre des représentants ou d'un Parlement de communauté ou de région (sauf pour les sénateurs de communauté)

▶ **Conditions de candidature**

- sénateurs élus au scrutin direct : présentation des candidatures avec l'appui d'au moins 5 000 électeurs ou deux sénateurs sortants;
- sénateurs de communauté et sénateurs cooptés : voir mode de scrutin.

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 17 janvier 2007, le Premier ministre, Guy Verhofstadt a annoncé la tenue d'élections législatives pour le 10 juin suivant. La Chambre des Représentants et le Sénat ont été officiellement dissous le 2 mai.

La Belgique est un Etat fédéral constitué, au Nord, d'une communauté flamande de langue néerlandaise forte de 6 millions de personnes et, au Sud, de quelque 4,5 millions de francophones. La capitale, Bruxelles, a deux langues officielles. Il existe par ailleurs une petite communauté

germanophone, qui représente moins de 1 % de la population.

M. Verhofstadt avait dirigé deux gouvernements de coalition depuis 1999. Son parti à l'époque, le Parti libéral flamand (VLD), se dénomme actuellement l'Open VLD. A l'issue des dernières élections, en mai 2003, il a formé un gouvernement de coalition qui regroupait deux partis flamands (VLD et le Parti socialiste flamand - Spirit (SPA-Spirit)) et deux partis francophones (le Mouvement réformateur (MR) et le Parti socialiste (PS)). Cette coalition détenait 97 sièges sur 150 à la Chambre des Représentants et 45 sur 70 au Sénat.

Cette alliance avait été maintenue pour la campagne électorale de 2007. M. Verhofstadt demandait aux électeurs de soutenir la politique économique de son gouvernement et mettait en avant les 200 000 emplois qui avaient été créés au cours des quatre dernières années. Cependant, son parti et SPA-Spirit, étaient semble-t-il en perte de vitesse auprès de la communauté flamande où leur principal rival, l'alliance Chrétiens-démocrates et flamands (CD&V) - Nouvelle alliance flamande (N-VA, de M. Bart De Wever), faisait campagne pour un renforcement de l'autonomie de la communauté flamande.

Le CD&V, dirigé par le Ministre-Président du Gouvernement flamand, M. Yves Leterme, s'engageait à donner plus de pouvoir aux régions (qui étaient déjà responsables des travaux publics, des transports, de l'agriculture et de l'environnement), en particulier en ce qui concernait la politique de l'emploi, la justice et la santé.

Les autres grands partis flamands étaient la Liste Dedecker, formée par le sénateur Jean-Marie Dedecker, en janvier 2007, qui promettait de défendre les intérêts de la communauté flamande; et le Vlaams Belang (Intérêt flamand). Ce dernier avait été fondé en novembre 2004 par les anciens dirigeants du Vlaams Blok (Bloc flamand), parti d'extrême-droite qui plaidait pour l'indépendance de la Flandre. Il avait remporté 18 sièges aux élections de 2003, mais avait été condamné pour " incitation répétée à la discrimination ", - condamnation confirmée par la Cour de cassation - et avait été dissous en novembre 2004.

En Wallonie, le PS, dirigé par M. Elio Di Rupo, semblait perdre du terrain au profit du MR. Le leader du MR, M. Didier Reynders, fervent défenseur de l'économie de marché, disait vouloir créer un gouvernement de coalition avec le CD&V et le Centre démocrate humaniste (CDH, ancien Parti social

chrétien).

Le vote étant obligatoire, le taux de participation est traditionnellement élevé en Belgique. Ainsi, en 2007, 91,08 % des 7,7 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Comme lors des dernières élections, aucun parti n'a obtenu la majorité, dans aucune des deux chambres. Le CD&V-N-VA a remporté 30 sièges à la Chambre des Représentants et neuf des 40 sièges mis au scrutin direct au Sénat, ce qui en fait le principal parti des deux chambres. Le MR est arrivé en deuxième position, avec 23 et six sièges respectivement, devenant ainsi le premier parti francophone. Les autres partis du gouvernement de coalition de M. Verhofstadt ont accusé des reculs importants. L'Open VLD a remporté 18 sièges (contre 25 aux dernières élections) à la Chambre des Représentants et cinq au Sénat. SPA-Spirit en a remporté 14 (contre 23 aux dernières élections) et trois. Le Premier ministre a reconnu sa défaite et présenté sa démission au roi Albert II, le 11 juin.

Le 28 juin, les membres de la Chambre des Représentants ont prêté serment en même temps que les 40 sénateurs élus au suffrage direct. La Chambre des Représentants n'a pas élu son nouveau président le 28 juin. Cette situation s'est répétée le 5 juillet. Finalement, le 12 juillet, la Chambre a choisi M. Herman Van Rompuy (CD&V-N-VA).

Le 5 juillet, 21 sénateurs désignés par les Parlements communautaires (voir note 1) ont pris leurs fonctions. De leur côté, 10 sénateurs cooptés (voir note 2) ont été investis le 12 juillet. Ce même jour, le Sénat a élu M. Armand De Decker (MR, déjà Président du Sénat de 1999 à 2004) à sa présidence.

Parallèlement, le 12 juin, le Roi a nommé le dirigeant du MR, M. Didier Reynders, au poste d'informateur, lequel informateur a pour fonction de clarifier le paysage politique et d'informer le roi des éventuelles coalitions politiques. Le 16 juillet, le roi Albert II a nommé M. Yves Leterme (CD&V) Formateur, fonction qui consiste à former un nouveau gouvernement. Cependant, les pourparlers en vue de la constitution d'une coalition entre le CD&V-N-VA, l'Open VLD, le MR et le CDH ont été sans succès et M. Leterme a remis sa démission le 23 août. Le 29 septembre, le roi l'a à nouveau nommé Formateur. Le 7 novembre, à son 149ème jour sans gouvernement, le pays a battu le record qu'il avait établi en 1988.

Le 21 décembre, un gouvernement provisoire d'urgence composé de cinq partis (Open VLD, MR, CD&V, PS et CDH) a finalement été constitué, avec M. Verhofstadt à sa tête. Le Parlement a voté la confiance à M. Verhofstadt le 23 décembre, mettant ainsi fin à une période de 196 jours sans gouvernement. Il a été chargé de faire adopter le budget 2008 avant le 23 mars 2008.

#### Note 1

Dix sénateurs sont désignés par le Parlement de la communauté francophone (Communauté française), dix autres par le Parlement flamand (Vlaams Parlement), et un par le Parlement de la Communauté germanophone, ce qui fait un total de 21 sénateurs désignés.

#### Note 2

Six néerlandophones et quatre francophones ont été cooptés.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	7 720 796	
Votants	7 032 384	91,08 %
Bulletins blancs ou nuls	404 257	
Suffrages valables	6 628 127	

► Répartition des sièges par formation politique

	%	Séna-	Séna-	Séna-	Sièges	Pro-
	votes	teurs	teurs	teurs	totaux	grès/ recul
		élus	dési- gnés	co- optés		
Chrétiens-démocrates et flamands (CD&V) - Nouvelle alliance flamande (N-VA)	19,42	9	3	2	14	3
Mouvement réformateur (MR)	12,31	6	4	1	11	1
Open vld	12,40	5	2	2	9	-2
Parti socialiste (PS)	10,24	4	3	1	8	-2
Vlaams Belang (Intérêt flamand)	11,89	5	2	1	8	0
Parti socialiste Flamand - Spirit (SPA-Spirit)	10,04	4	2	1	7	-3
Centre démocrate humaniste (CDH)	5,90	2	2	1	5	0
Verts - Wallon (Ecolo)	5,82	2	2	1	5	1
Verts - Flamands (GROEN!)	3,64	1	1	0	2	1
Front national (FN)	2,27	1	0	0	1	0
Liste Dedecker	3,38	1	0	0	1	
<b>Total</b>		<b>40</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>71</b>	

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	48	
Femmes	23	32,39 %
<b>Total</b>	<b>71</b>	

# BENIN

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Assemblée nationale / -
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	83 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	31 mars 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

24 circonscriptions plurinominales correspondant aux départements.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin direct de liste à la représentation proportionnelle.

Chaque liste de parti comprend autant de candidats que de sièges à pourvoir. L'attribution des sièges aux différentes listes s'effectue selon le système dit de quotient (simple) départemental. Les sièges restants après ce calcul sont attribués selon la règle du plus fort reste.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les membres titulaires.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen béninois

- jouissance des droits civils et politiques

- interdiction: condamnation pour crime, peine de prison de trois mois ou plus pour certains délits, outrage à magistrat, faillite non réhabilitée

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 25 ans

- Béninois de naissance (ou naturalisés résidant dans le pays depuis 10 ans au moins)

- inéligibilité: fraude électorale, mise sous tutelle

▶ **Incompatibilités**

- fonctions publiques non électives
- fonctions militaires
- personnes au service d'un Etat étranger ou d'une organisation internationale
- membres du Gouvernement
- cadres ou représentants de sociétés financées sur des fonds publics

▶ **Conditions de candidature**

- dépôt des listes de parties ou coalitions au moins 30 jours avant le scrutin
- caution monétaire remboursée aux listes au prorata des suffrages obtenus

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections législatives qui devaient se dérouler le 25 mars 2007 ont été reportées au 31 mars par suite de nombreux problèmes logistiques, parmi lesquels le retard dans l'impression des bulletins de vote et dans la livraison des documents électoraux aux bureaux de vote.

Les élections de 2007 étaient les premières sous la présidence de Thomas Boni Yayi, élu en mars 2006, avec près de 75 % des voix. M. Yayi avait remporté les élections présidentielles contre M. Mathieu Kérékou, qui avait dirigé le pays durant la majeure partie de la période écoulée depuis 1972, excepté entre 1991 et 1995, où M. Nicéphore Soglo avait été président. M. Yayi, ancien dirigeant de la Banque ouest-africaine de développement, s'était engagé à lutter contre la corruption et à relancer l'économie du pays. Selon la Banque mondiale, environ un tiers des 8,4 millions d'habitants du pays vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

Lors des dernières élections législatives qui ont eu lieu en 2003, le Mouvement présidentiel, regroupant l'Union pour le Bénin du futur (UBF) et le Mouvement africain pour la démocratie et le progrès (MADEP), qui soutenait le Président de l'époque, M. Kérékou, avait remporté 52 des 83 sièges.

Aux élections de 2007, 26 partis politiques ont présenté 2 158 candidats. Le Président Yayi soutenait la coalition appelée Forces cauris pour un Bénin émergent (FCBE) qui regroupait une vingtaine de partis politiques. Le Président Yayi faisait valoir qu'il avait besoin d'une majorité parlementaire

pour poursuivre les réformes économiques.

La principale coalition d'opposition, l'Alliance pour une dynamique démocratique (ADD), était dirigée par l'ancien Président, M. Soglo. Elle regroupait le Parti socialiste du Bénin (PSB) de M. Bruno Amoussou, la Renaissance du Bénin (RB) de l'ancienne première dame, Mme Rosine Vieyra Soglo, et le Mouvement africain pour la démocratie et le progrès (MADEP) du Président sortant de l'Assemblée nationale, Antoine Idji Kolawolé. L'ADD avait soutenu le Président Yayi au deuxième tour des présidentielles de 2006. Le Parti du renouveau démocratique (PRD) de M. Adrien Houngbedji, qui avait terminé deuxième aux présidentielles de 2006, a présenté des candidats séparément.

Sur près de 4 millions d'électeurs inscrits, 58,69 % sont allés voter. Les élections se sont déroulées dans un climat relativement calme. Les observateurs des nations africaines et des groupes régionaux, tels que l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont fait l'éloge de ces élections pour leur bonne organisation.

La Cour constitutionnelle a annoncé les résultats officiels le 7 avril. En tout, 12 partis et coalitions ont obtenu des sièges à la nouvelle Assemblée nationale. Le FCBE du Président Yayi se positionnait en première place, avec 35 sièges. L'ADD et le PRD en ont respectivement remporté 20 et 10. Les autres sièges sont allés à de petits partis. En tout, seuls 25 députés de la législature précédente ont été réélus. Les médias locaux voyaient dans ces résultats le désir des citoyens d'un changement au Parlement.

Les partis d'opposition ont dénoncé des irrégularités. La Cour constitutionnelle, bien que reconnaissant qu'il y avait eu des irrégularités, a déclaré qu'elles n'auraient pas changé les résultats globaux des élections.

Les parlementaires nouvellement élus ont prêté serment le 23 avril. Le 3 mai, M. Mathurin Nago (FCBE) a été élu à la présidence de l'Assemblée nationale.

Le 17 juin, le Président Yayi a formé un nouveau gouvernement composé de 26 membres dont six femmes.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 4 000 000
Votants	58,69 %

### ▶ Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Force Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE)	35
Alliance pour une Dynamique Démocratique (ADD)	20
Parti du renouveau démocratique (PRD)	10
Force Clé (FC)	4
Union pour la Relève (UPR)	3
Alliance du Renouveau (AR)	2
Coalition pour un Bénin Emergent (CBE)	2
Force Espoir	2
Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP)	2
Alliance des Forces du Progrès (AFP)	1
Parti pour la Démocratie et le Progrès Social (PDPS)	1
Restaurer l'Espoir (RE)	1
Total	83

### ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	76	
Femmes	7	8,43 %
Total	83	

# BHOUTAN

## Conseil national

Nom du parlement (générique / traduit)	Chi Tshog / Parliament
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Gyelyong Tshogde / Conseil national
Nombre de membres	25 membres - 20 élus au scrutin direct - 5 nommées par le Roi
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	31 décembre 2007 & 29 Janvier 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Des élections ont été organisées pour tous les sièges du Conseil national nouvellement créé, à pourvoir au scrutin direct.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**  
20 circonscriptions uninominales (Dzongkhag)
  
- ▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**  
Scrutin uninominal majoritaire  
Les sièges devenant vacants en cours de législature sont pourvus au moyen d'élections partielles.  
Le vote n'est pas obligatoire.
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - citoyen bhoutanais, y compris par naturalisation
  - âge : 18 ans à la date du scrutin
  - résidence dans la circonscription depuis au moins un an à la date du scrutin

Les électeurs qualifiés titulaires de fonctions diplomatiques, travaillant dans les ambassades bhoutanaises ou en mission spéciale à l'étranger, ainsi que leurs conjoints et enfants, les fonctionnaires, étudiants et le personnel militaire, les agents électoraux et les électeurs au bénéfice d'une autorisation spéciale de la Commission électorale, en accord avec les autorités, peuvent voter par correspondance.

Interdictions:

- personnes mentalement inaptes ou privées du droit de vote en vertu des lois du pays
- personnes incarcérées

► **Conditions d'éligibilité**

- électeurs qualifiés
- citoyen bhoutanais, y compris par naturalisation
- âge : 25 ans à la date de dépôt de l'acte de candidature
- résidence dans la circonscription concernée
- diplôme universitaire

Inéligibilité:

- fonctionnaires
- titulaires de charges publiques
- personnes au bénéfice d'un contrat les liant à l'Etat qui n'a pas été pleinement exécuté
- personnes révoquées ou écartées de la fonction publique
- membres de partis politiques
- personnes ayant sollicité des fonds ou recouru à toute forme d'appel de fonds auprès de particuliers ou d'organismes privés pour financer une campagne législative ou municipale
- personnes reconnues coupables de corruption dans le cadre d'une élection
- personnes n'ayant pas publié leurs dépenses de campagne en bonne et due forme dans les délais prévus et ne pouvant fournir une justification valable
- personnes condamnées au pénal à une peine de prison
- personnes inculpées d'une infraction grave dans une affaire en instance devant le tribunal compétent (tant que ces personnes n'ont pas été acquittées)
- personnes ayant des arriérés d'impôts ou d'autres droits et redevances publics (tant que ces arriérés n'ont pas été totalement soldés)
- personnes mariées à des ressortissants étrangers (sauf lorsque le conjoint en question a acquis la nationalité bhoutanaise)

► **Incompatibilités**

- membres de partis politiques
- Chef de l'Etat

- membres de l'autre chambre
- ministres
- titulaires de charges publiques
- fonctionnaires (au niveau national)
- membres et responsables de la Commission électorale
- chef du personnel électoral
- membres de l'armée
- membres de la police
- membres du clergé

\* Les incompatibilités mentionnées ci-dessus sont valables pendant toute la durée du mandat.

- personnes au bénéfice de titres de séjour temporaires
- immigrés clandestins
- personnes atteintes de démence ou autre maladie mentale

► **Conditions de candidature**

- être nommé par les " Zomdus " (Congrès de partis) 30 jours avant les élections
- Les candidats désignés doivent déposer un dossier auprès de la Commission nationale des élections.

## **Contexte et déroulement des élections**

Suite à un décret royal du 30 juin 2007, la Commission électorale a annoncé que les élections du Conseil national, la chambre haute du Parlement bicaméral qui venait d'être créée, auraient lieu en décembre. Les élections ont donc été fixées au 31 décembre. Le Conseil national est une instance où les partis n'ont pas leur place, composée de 25 membres, dont 20 élus au suffrage direct, les cinq restants étant des personnalités nommées par le Roi.

Le Bhoutan est devenu une monarchie en 1907. En 2005, le Roi Jigme Singye Wangchuck a publié un projet de constitution. Son fils Jigme Khesar Namgyal Wangchuck lui a succédé en décembre 2006. Des représentants des 20 circonscriptions ont examiné le projet de constitution. Celui-ci prévoit que le Roi demeure le chef de l'Etat, mais que le nouveau parlement bicaméral peut le destituer par une majorité des deux tiers. En outre, le Premier ministre actuellement désigné par le Roi sera désormais élu par l'Assemblée nationale.

Le 31 juillet 2007, l'Assemblée nationale a été dissoute en vue des élections qui devaient se tenir le 24 mars 2008, et c'est seulement une fois que la

nouvelle Assemblée nationale aura été élue que le projet de constitution lui sera soumis pour adoption.

Lors des élections au Conseil national, en décembre 2007, 43 candidats se sont présentés pour 15 des 20 sièges à pourvoir.

Le 31 décembre, 55 % des 270 000 électeurs inscrits dans 15 des 20 circonscriptions se sont rendus aux urnes. Les élections ont été reportées dans cinq circonscriptions où il n'y avait qu'un candidat, voire aucun. Pour pouvoir être élus, les candidats doivent en effet justifier d'un diplôme universitaire. Or, malgré un taux d'alphabétisation de 60 % selon les estimations, seuls 16 000 des 634 000 habitants du pays (voir note) ont un diplôme universitaire. Le scrutin s'est déroulé sans incident majeur. Les résultats des élections ont été annoncés le 1er janvier 2008 pour les 15 sièges à pourvoir. Sur les 15 élus, 11 avaient moins de 40 ans et trois étaient des femmes.

Les élections pour les cinq sièges restants se sont déroulées le 29 janvier 2008. Dans trois circonscriptions où seul un candidat se présentait, les électeurs ont mis dans l'urne un bulletin portant la mention " oui " ou la mention " non ". Des chutes de neiges importantes et un grand froid s'étaient abattus sur le pays, ce qui expliquerait le taux de participation relativement faible (42 %). Le lendemain du scrutin, la Commission électorale a validé l'élection des cinq nouveaux membres du Conseil national. Il y avait une femme parmi eux, ce qui porte ainsi à quatre le nombre de femmes sur les 20 membres élus.

Au 30 janvier 2008, les cinq membres restants n'avaient pas encore été nommés par le Roi.

Note :

Source : Recensement national 2005 de la population et du logement du Bhoutan.

**Résultats des élections et statistiques électorales****▶ Taux de participation électorale**

	1er tour (31 décembre)		2ème tour (29 janvier)	
Nombre d'électeurs inscrits	269 337		43 480	
Votants	147 789	54,87 %	18 155	41,75%
Bulletins blancs ou nuls	-		-	
Suffrages valables	147 789		18 155	

Note sur les suffrages valables :

Au Bhoutan, seuls les suffrages valables sont comptabilisés. Le nombre de votes (votants) est donc égal au nombre de suffrages valables.

**▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	16	
Femmes	4	20,00 %
Total	20	

# BURKINA FASO

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Assemblée nationale / -
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	111 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	6 mai 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Election de tous les membres de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

- 1 circonscription nationale de 15 sièges
- 13 circonscriptions régionales de 2 à 10 sièges

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin direct de liste avec répartition proportionnelle des sièges selon le quotient électoral simple et au plus fort reste.

En cas de vacance de siège en cours de législature, celui-ci est attribué à un suppléant élu en même temps que le député, sauf dans la deuxième moitié de la législature. .

Vote non obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
- citoyen du Burkina ou résident étranger depuis plus de 10 ans
- accomplissement des obligations militaires
- interdiction: crime, contumace, mise sous tutelle, fraude électorale

#### ▶ Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié
- âge: 21 ans
- citoyen du Burkina ou naturalisé depuis plus de 10 ans
- accomplissement des obligations militaires
- inéligibilité: privation du droit par décision judiciaire

**▶ Incompatibilités**

- fonctions ministérielles (remplacement par le suppléant)
- fonctions publiques ou dans les entreprises d'Etat ou sociétés liées à l'Etat
- (suspension du contrat de travail pour les élus employés du secteur privé)

**▶ Conditions de candidature**

- dépôt 45 jours avant le scrutin
- caution (100 000 CFA), remboursable si la liste obtient au moins 10% des suffrages

**Contexte et déroulement des élections**

Des élections législatives ont été organisées le 6 mai 2007, selon le nouveau système électoral, qui confère davantage de sièges aux circonscriptions provinciales (96 au lieu de 90), le reste des parlementaires étant élu au scrutin de liste national.

Depuis 1987, le pays est dirigé par M. Blaise Compaoré, qui a pris le pouvoir après un coup d'Etat contre le Président de l'époque, M. Thomas Sankara. M. Sankara a ensuite été assassiné. M. Compaoré a été élu président pour la troisième fois en 2005. Depuis son arrivée au pouvoir, il a réalisé des privatisations et d'autres programmes cautionnés par le Fonds monétaire international (FMI). Cependant, d'après les statistiques de l'ONU, le Burkina Faso demeure le troisième pays le plus pauvre de la planète.

Lors des élections de 2002, le parti au pouvoir, à savoir le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), avait conservé son rang de premier parti du pays, avec 57 sièges sur 111 à l'Assemblée nationale, malgré un recul de près de 50 sièges. Les autres sièges étaient allés à des partis de l'opposition, l'Alliance pour la démocratie et la Fédération - Rassemblement démocratique africain (ADF/RDA), qui avait remporté 17 sièges, et le Parti pour la démocratie et le progrès (PDP/PS), avec 10 sièges. M. Paramanga Ernest Yonli (CDP), Premier ministre depuis janvier 2000, avait été maintenu à ce poste.

Lors des élections de 2007, 3 748 candidats de 50 partis politiques se sont présentés. Le CDP était emmené par le Président de l'Assemblée nationale et ancien Premier ministre, M. Roch Marc Christian Kaboré, élu à la tête du parti en août 2003. Il faisait valoir que le Président Compaoré avait besoin d'une majorité parlementaire pour poursuivre les réformes économiques. Le

principal parti d'opposition, l'ADF/RDA dirigée par M. Gilbert Noël Ouédraogo, était favorable aux politiques de réforme économique du Président Compaoré. M. Bénéwendé Stanislas Sankara, arrivé en deuxième place aux élections présidentielles de 2005, était à la tête de l'Union pour la Renaissance - Mouvement Sankariste (UNIR-MS). Le parti s'était engagé à promouvoir les politiques mises en œuvre par feu le Président Sankara. L'Union pour la République (UPR), petit parti dirigé par M. Toussaint Abel Coulibaly, promettait de défendre les intérêts des populations rurales.

Le scrutin s'est déroulé dans un climat relativement calme. Environ 56 % des 4,5 millions d'électeurs (contre 64 % lors des élections de 2002) se sont rendus aux urnes. La Commission électorale a expliqué que le faible taux de participation était dû au fait que les électeurs avaient été moins nombreux que précédemment à aller chercher leur nouvelle carte d'électeur.

Environ 4 000 observateurs de l'Union africaine (UA), de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'organisations non gouvernementales (ONG) ont suivi les élections. Les observateurs de l'Union africaine ont déclaré qu'elles avaient été libres et transparentes.

D'après les résultats finals le CDP a renforcé sa majorité avec 73 sièges, soit 16 de plus qu'en 2002. Le principal parti d'opposition (l'ADF/RDA) est arrivé deuxième avec 14 sièges, soit trois de moins qu'en 2002. L'Union pour la République (UPR) en a remporté cinq, l'UNIR-MS, quatre, et les sièges restants sont allés à neuf petits partis.

Le 4 juin, la nouvelle Assemblée nationale a tenu sa première session et a élu M. Kaboré (CDP) pour un deuxième mandat de Président de l'Assemblée.

Le 4 juin, le Président a nommé l'ancien ministre des finances et Ambassadeur aux Etats-Unis, M. Tertius Zongo Premier ministre. Celui-ci succédait à M. Paramanga Ernest Yonli. Le nouveau gouvernement a pris ses fonctions le 10 juin.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	4 466 354	
Votants	2 520 488	56,43 %
Bulletins blancs ou nuls	287 260	
Suffrages valables	2 233 228	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges	Liste nationale
Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP)	73	9
Alliance pour la Démocratie et la Fédération - Rassemblement Démocratique Africain (ADF/RDA)	14	2
Union pour la République (UPR)	5	1
Union pour la Renaissance - Mouvement Sankariste (UNIR- MS)	4	1
Convention des Forces démocratiques (CFD-B)	3	1
Parti pour la démocratie et le progrès (PDP/PS)	2	0
Parti pour la démocratie et le socialisme (PDS)	2	1
Rassemblement pour le développement du Burkina (RDB)	2	0
Union des parties Sankaristes (UPS)	2	0
Parti africain de l'indépendance (PAI)	1	0
Parti de la renaissance nationale (PAREN)	1	0
Rassemblement populaire des citoyens (RPC)	1	0
Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS)	1	0
Total	111	15

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	98	
Femmes	13	11,71 %
Total	111	

# CAMEROUN

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Assemblée nationale - National Assembly / -
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	180 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	22 juillet & 30 septembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

58 circonscriptions correspondant aux départements du pays.

▶ **Mode de scrutin : Mixte**

Scrutin direct mixte, à la majorité simple ou absolue:

- majorité simple dans les circonscriptions uninominales
- majorité absolue dans les circonscriptions où le système de liste est appliqué. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, la liste qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages obtient la moitié des sièges; les sièges restants sont attribués aux autres listes les mieux placées, selon le système de la représentation proportionnelle. Les listes qui obtiennent moins de 5% des suffrages valables sont écartées. Les sièges sont attribués aux candidats selon l'ordre dans lequel ils figurent dans la liste. En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles dans les 12 mois qui suivent, sauf si la vacance se produit moins d'un an avant la fin de la législature.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 20 ans
- citoyen camerounais
- résidence effective dans la circonscription depuis 6 mois au moins
- interdiction: condamnation pour crime et à certaines peines de prison, faillite non réhabilitée, atteinte à la sûreté de l'Etat, maladie mentale

- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - âge: 23 ans
  - citoyen camerounais
  - savoir lire et écrire en français et en anglais
  - inéligibilité: allégeance à un Etat étranger
  
- ▶ **Incompatibilités**
  - membres du Gouvernement ou du Conseil économique et social
  - président d'un établissement public ou paraétatique
  - membres des forces armées, de sécurité et de police (durant l'exercice de leur charge et dans les six mois qui suivent la cessation)
  
- ▶ **Conditions de candidature**
  - dépôt des listes au moins 40 jours avant la date du scrutin
  - caution: 150 000 F. CFA, remboursable si la liste de partis obtient au moins 5% des suffrages à l'échelon national

## Contexte et déroulement des élections

Le 20 avril 2007, le Président Paul Biya a annoncé la tenue d'élections législatives et municipales au 22 juillet.

Lors des dernières élections, en 2002, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (CPDM) du Président Biya avait remporté 149 des 180 sièges de l'Assemblée nationale, et son alliée l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP) en avait remporté un. Le principal parti d'opposition, le Front social démocrate (SDF) en avait obtenu 22, et l'Union démocratique du Cameroun (UDC), autre parti d'opposition, cinq.

En 2007, 45 partis et 1 274 candidats étaient en lice pour les 180 sièges à pourvoir. Le CPDM étant le seul parti à présenter des candidats dans toutes les circonscriptions, on s'attendait généralement à ce qu'il preserve sa position dominante à l'Assemblée nationale. Le Président Biya demandait aux électeurs de prendre acte de ses réussites et promettait de travailler plus avant à une bonne gouvernance.

Le SDF, dirigé par M. John Fru Ndi, appelait l'attention sur la corruption, après que le Cameroun s'était classé parmi les cinq pays les plus mal notés selon le Governance Perception Index de l'Université de Harvard. Par ailleurs, l'opposition accusait le CPDM d'essayer de modifier la Constitution pour permettre à M. Biya, Président du Cameroun depuis 1982, de briguer un

autre mandat.

Les partis d'opposition ont axé leur campagne sur leurs fiefs respectifs. Le SDF avait l'essentiel de ses militants dans les provinces de langue anglaise, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest et dans la province occidentale anglophone. Le chef de l'UDC, M. Amadou Ndam Njoya (important candidat de l'opposition aux élections présidentielles de 2004), trouvait son soutien dans la province de l'Ouest. Enfin, un autre parti d'opposition, le Mouvement progressiste (MP), a lui aussi présenté des candidats. L'UNDP, qui a des bastions dans les provinces du nord, était aussi en lice.

Environ 62 % des 5,5 millions d'électeurs inscrits ont voté.

Le SDF et les autres partis d'opposition ont dénoncé une fraude électorale et ont contesté les résultats des élections en justice. Au total, 103 plaintes ont été déposées auprès de la Cour suprême, qui a annulé les résultats des élections dans cinq circonscriptions. Les élections ont été refaites le 30 septembre dans ces circonscriptions, à l'issue desquelles le CDPM a remporté 15 des sièges en jeu et le SDF, deux.

Les résultats finals sont les suivants : 153 sièges pour le CDPM, et six pour son alliée, l'UNDP, l'Union nationale pour la démocratie et le progrès. Le principal parti d'opposition, le SDF, a perdu six mandats, en n'en remportant que 16. L'UDC et le MP ont obtenu respectivement quatre mandats et un mandat.

Les parlementaires nouvellement élus ont pris leurs fonctions le 21 août. Le 31 août, ils ont réélu M. Djibril Cavayé Yeguie à la tête de l'Assemblée nationale.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	5 500 000
Votants	62%

▶ Répartition des sièges par formation politique

	Sièges	Elections du 30 sep.
Rassemblement démocratique du peuple camerounais (CPDM)	153	13
Front social démocratique (SDF)	16	2
Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP)	6	2
Union démocratique du Cameroun (UDC)	4	0
Mouvement progressiste (MP)	1	0
Total	180	17

▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	155	
Femmes	25	13,89 %
Total	180	

# CONGO

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlement / -
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Assemblée nationale
Nombre de membres	137 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	24 juin & 5 août 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**  
137 circonscriptions uninominales.
  
- ▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**  
Scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Est déclaré élu, au premier tour, le candidat qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Est déclaré élu, au second tour, le candidat qui obtient le plus grand nombre des suffrages exprimés.
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge : 18 ans
  - citoyen congolais
  - jouissance de tous ses droits civils et politiques
  - inscription sur une liste électorale de la circonscription administrative où se trouve son domicile ou sa résidence. Les congolais résidant à l'étranger doivent, être inscrits sur la liste électorale de l'ambassade ou du consulat dont relève le pays de résidence.
  - interdiction: condamnés à une peine d'emprisonnement, ceux qui sont à l'état de contumace, les faillis non réhabilités dont la faillite a été déclarée
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - âge : 25 ans
  - citoyen congolais
  - résidence sur le territoire au moment de la présentation des listes de

candidature, à l'exception des personnels diplomatiques ou consulaires, des personnes envoyées par l'État pour occuper un poste ou accomplir une mission à l'étranger et des fonctionnaires internationaux

- jouissance de tous ses droits civils et politiques
- ne pas avoir été condamné pour des crimes ou délits

▶ **Incompatibilités**

- Président de la République ;
- Médiateur de la République ;
- Sénateur ;
- Secrétaire Général, Directeur Général ou Directeur Central d'administration publique, Trésorier Payeur Général ;
- Magistrats ;
- Agents de la force publique ;
- Administrateurs-maires ;
- Préfets et Sous-Préfets ;
- Secrétaires généraux des Collectivités Territoriales ;
- Membres de la Commission Nationale d'Organisation des Elections ;
- Membres du Gouvernement ;
- Membres de la Cour Constitutionnelle et du Conseil Economique et Social ;
- Membres du Conseil Supérieur de la Liberté de Communication ;
- Membres de la Commission Nationale des Droits de l'homme ;
- Membres des Cabinets présidentiel et ministériel ;
- Personnel diplomatique.

▶ **Conditions de candidature**

Le dépôt de candidature est fait par le candidat s'il se présente en tant qu'indépendant, ou par le mandataire du parti ou du groupement politique auquel il appartient un mois, au moins, avant le scrutin.

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 14 février 2007, le Président Denis Sassou Nguesso a annoncé la tenue d'élections pour les 137 sièges de l'Assemblée nationale, les 24 juin (premier tour) et 22 juillet (second tour).

Lors des élections précédentes, en mai et juin 2002, le Parti congolais du travail (PCT) du Président Sassou Nguesso, et ses alliés de l'Union des forces démocratiques (UFD) avaient remporté 83 des 129 sièges confirmés. Deux partis d'opposition, l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS)

de l'ancien Président, M. Pascal Lissouba, et l'Union pour la démocratie et la République (UDR-Mwinda), dirigé par l'ancien Président de l'Assemblée nationale, M. André Milongo, avaient remporté 12 sièges en tout, et les sièges restants avaient été répartis entre des indépendants et des petits partis.

Les élections pour les huit sièges restants, dans la région du Pool, n'ont pas eu lieu avant la fin de la législature sortante, en raison de conflits qui opposaient depuis longtemps l'armée et la rébellion emmenée par M. Frédéric Bitsnagou. En avril 2003, le Gouvernement et les rebelles avaient signé un accord et le groupe rebelle s'était mué en parti politique, sous le nom de Conseil national des républicains (CNR).

Avant les élections de 2007, le Premier ministre, M. Isidore Mvouba (PCT) avait accepté sur les instances de partis de l'opposition, de modifier la loi électorale et de mettre en place une commission électorale indépendante. Fin avril 2007, les partis d'opposition avaient boycotté la session parlementaire consacrée à la commission électorale indépendante, qui devait être nommée par le Président. Un groupe de 40 partis d'opposition (dont une bonne partie n'étaient pas représentés dans la législature sortante) avaient alors appelé au boycott des élections. L'UPADS, l'UDR-Mwinda et le CNR ont été les seules véritables forces d'opposition à participer aux élections.

Plus de 1 000 candidats se sont présentés aux élections de 2007, avec parmi eux un nombre de candidats indépendants beaucoup plus important que lors des élections antérieures.

Etant donné l'étendue de la pauvreté et du chômage, les candidats, toutes tendances confondues, avaient pris l'engagement de créer de l'emploi et d'améliorer le logement.

Le PCT, au pouvoir, avait conclu une alliance électorale avec le Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI) de M. Bernard Kolélas. Ancien opposant du Président Sassou Nguesso, M. Kolélas l'avait soutenu après son retour d'exil, fin 2005. Dix autres petits partis soutenaient également le Président.

Quelque deux millions de citoyens étaient inscrits sur les listes électorales. Bien qu'aucun chiffre officiel n'ait été publié, il semble que le taux de participation ait été faible.

En raison d'irrégularités dans l'inscription des électeurs, de nouvelles élections ont dû être organisées dans 19 circonscriptions, les 8 et 15 juillet.

En tout, 53 candidats ont été élus dès le premier tour. Le PCT et ses alliés ont remporté 50 des 53 mandats parlementaires en question. L'UPADS, de l'opposition, a remporté trois sièges et critiqué l'organisation des élections, alléguant que le scrutin avait été entaché de fraudes.

Le second tour des élections initialement prévu pour le 22 juillet a été reporté au 5 août afin de permettre la délivrance de nouvelles cartes électorales et de donner plus de temps aux candidats pour faire campagne. Y ont participé les deux candidats en tête dans chacune des 84 circonscriptions restantes.

Les observateurs de l'Union africaine (UA) ont relevé un taux de participation peu élevé, ainsi que toute une série d'irrégularités qui concernaient de nombreux noms figurant sur les listes électorales, et des retards dans l'acheminement du matériel de vote vers certains bureaux.

Les résultats définitifs ont donné une nette majorité au camp présidentiel, qui a remporté un total de 80 sièges (dont 44 pour le PCT et 12 pour le MDCCI). Par ailleurs, la plupart des 34 candidats indépendants étaient apparemment des alliés proches du Président. L'UPADS a obtenu 11 sièges, contrairement à l'UDR-Mwinda et au CNR, qui n'en ont eu aucun.

L'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première séance le 21 août. Le 4 septembre, elle a élu M. Justin Koumba (PCT) à sa présidence.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 2 000 000
-----------------------------	-------------------

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti congolais du travail (PCT)	44
Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS)	11
Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI)	11
Mouvement pour la solidarité et le développement (MSD)	5
Club 2002	3
Congrès constitutif du Mouvement Action Renouveau (MAR)	5
Forces démocratiques nouvelles (FDN)	2
Rassemblement pour la démocratie et le progrès social (RDPS)	2
Union patriotique pour la démocratie et le progrès (UPDP)	2
Union pour la République (UR)	2
AGIR pour le Congo	2
Union des forces démocratiques (UFD)	1
Union pour le progrès (UP)	1
Autres	10
Indépendants	36
<b>Total</b>	<b>137</b>

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	127	
Femmes	10	7,30 %
<b>Total</b>	<b>137</b>	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Enseignants	30
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	23
Ingénieurs/Informaticiens	14
Professions médicales	6
Profession juridique	6
Banquiers (y compris banques d'investissement) / comptables	5
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	4
Militaires/Policiers	1
Architectes	1
Autres	14
Indéterminés	33
<b>Total</b>	<b>137</b>

► Répartition des sièges selon l'âge

31 à 40 ans	6
41 à 50 ans	38
51 à 60 ans	63
61 à 70 ans	13
Plus de 70 ans	2
Indéterminé	15
<b>Total</b>	<b>137</b>

# CROATIE

## Parlement de Croatie

Nom du parlement (générique / traduit)	Hrvatski Sabor / Parlement de Croatie
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	153 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	25 novembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement de Croatie (Hrvatski Sabor) à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ► Circonscriptions

- 10 circonscriptions plurinominales (14 sièges chacune) en République de Croatie pour 140 sièges
- 1 circonscription spéciale (nombre indéterminé) réservée aux représentants élus pour les citoyens ne résidant pas en République de Croatie (circonscription N°11)
- 1 circonscription nationale (8 sièges) pour les membres des minorités nationales autochtones (circonscription No. 12)

#### ► Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin proportionnel:

- 140 sont élus sur des listes de partis ou d'indépendants au niveau des 10 circonscriptions constituant le territoire de la République de Croatie, à raison de 14 par circonscription. Le nombre de membres élus sur chaque liste de circonscription est déterminé selon la méthode d'Hondt. Toute liste obtenant moins de 5% des suffrages est exclue de la répartition des sièges.
- 8 sont élus par les membres des minorités nationales autochtones vivant en République de Croatie, dans une circonscription unique (couvrant toute l'étendue du territoire de la République de Croatie)
- autres membres sont élus au scrutin proportionnel au niveau d'une circonscription spéciale par des citoyens ne résidant pas en République de Croatie, sur la base d'un quota indéterminé établissant le nombre de parlementaires à élire dans cette circonscription

Pour suppléer un parlementaire élu sur une liste de circonscription, il fait

appel à un candidat le premier des "viennent ensuite" du même parti politique.

Un parlementaire élu sur la liste indépendante d'une circonscription est suppléé par le premier des "venant ensuite" de cette même liste

Un parlementaire élu au niveau de la circonscription réservée aux représentants des minorités nationales autochtones est suppléé par un autre parlementaire élu dans cette même circonscription

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen croate

Interdictions:

- personnes condamnées ou frappées d'une incapacité juridique

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 18 ans
- citoyen croate

▶ **Incompatibilités**

- juges de la Cour constitutionnelle
- fonctionnaires du judiciaire
- ambassadeurs et consuls général
- fonctionnaires du gouvernement national et de la administration locale
- officiers ou service actif/sous-officiers de l'armée
- membres de la direction d'une société commerciale, d'une institution et d'un fonds extrabudgétaire dont l'Etat est le principal actionnaire

▶ **Conditions de candidature**

- présentation individuelle ou collective par des partis politiques ou des électeurs inscrits
- Les partis politiques désignent leurs candidats conformément à leurs statuts.

Les candidatures présentées par des électeurs doivent être appuyées par un nombre déterminé de signatures, comme suit :

- candidats dans des circonscriptions uninominales : 400 signatures,
- listes nationales : 5 000 signatures,

- listes spéciales : 500 signatures.

Les électeurs ne peuvent soutenir qu'un seul candidat indépendant, une seule liste nationale ou une seule liste spéciale.

Les candidatures présentées par les minorités ethniques doivent être validées par un nombre déterminé de signatures, comme suit :

- listes de partis ou d'associations : 100 signatures,

- listes de circonscriptions : 500 signatures.

## Contexte et déroulement des élections

Le 12 octobre 2007, le Parlement a voté sa propre dissolution en vue des élections prévues pour novembre 2007. Le Président Stjepan Mesic a ensuite annoncé les élections pour le 25 novembre.

Lors des élections précédentes, en novembre 2003, l'Union démocratique croate (HDZ), pro-occidentale, avait remporté 66 sièges. Le principal parti d'opposition, le Parti social-démocrate (SDP, ancien parti communiste) et ses alliés (le Libra, le Parti libéral et le Parti démocrate de l'Istrie), en avaient obtenu 43. Le Parti populaire croate (HNS), avait remporté 11 sièges, contre huit pour le Parti de la droite croate (HSP) et autant pour le Parti démocrate du Zagorje (ZDS). Le Parti paysan croate (HSS), le Parti social-libéral croate (HSL) et l'Alliance du Primorje-Gorski Kotar (PGS) en avaient respectivement eu neuf, trois et un. Les sièges restants étaient échus à de petits partis.

Au total, 3 585 candidats issus de 251 listes (partis et coalitions confondus) étaient en lice pour les élections de 2007. Une fois encore, les élections de 2007 ont été l'occasion d'un duel entre le HDZ du Premier ministre Ivo Sanader et le SDP de M. Zoran Milanovic. Les principales questions étaient la politique économique et l'entrée du pays dans l'Union européenne et dans l'OTAN. Les deux partis étaient favorables à l'idée d'entrer dans l'UE avant 2010. Toutefois, alors que le HDZ voulait accélérer le processus d'adhésion, le SDP estimait pour sa part que les conditions d'adhésion étaient plus importantes que la rapidité. Le SDP estimait en outre que l'adhésion à l'OTAN devrait être soumise à référendum. D'après les sondages, seulement 40 % des Croates étaient favorables à l'entrée dans l'OTAN. Le HSP, dirigé par M. Anto Djapic, était le seul grand parti anti-européen. Selon lui, la Croatie devait protéger ses secteurs d'activité économique, en particulier l'agriculture et la pêche.

Le Premier ministre, M. Sanader, plaidait pour une économie libérale, avec une intervention moins importante de l'Etat. Le HDZ se prévalait des 129 000 emplois créés par le gouvernement et s'engageait à continuer à soutenir le

secteur privé et à appliquer une politique budgétaire rigoureuse pour équilibrer le budget d'ici à 2010. Le SDP insistait pour un plus grand contrôle de l'Etat sur l'économie. Il promettait d'abaisser l'impôt sur les sociétés et d'instaurer un impôt sur les revenus mobiliers. Le HNS de Mme Vesna Pusic plaidait lui aussi en faveur d'une économie libérale et comptait instaurer un système de formation continue pour lutter contre le chômage. Le Parti des retraités croates (HSU) mettait l'accent sur la santé, les prestations sociales et les retraites, espérant ainsi attirer un million de retraités. Il annonçait qu'il s'associerait avec le parti qui remporterait les élections, quel qu'il soit.

Le HSS, le HSLS et le PGS ont renouvelé leur alliance électorale sous le nom de Coalition HSS-HSLS. Pour la première fois de son histoire, l'Assemblée démocratique de l'Istrie (IDS) a présenté des candidats à titre indépendant. Son leader, M. Ivan Jakovcici, pensait que le pays ne devait pas reposer sur les deux grands partis (le HDZ et le SDP) et prônait la décentralisation. L'Assemblée démocratique croate de Slavonie et Baranya (HDSSB), parti issu d'une scission avec le HDZ, était dirigé par M. Branimir Glavas, ancien commandant de l'armée. M. Glavas avait formé le HDSSB en mai 2006, mais avait été placé en détention pour de courtes périodes, en octobre 2006, puis en avril 2007, pour des crimes de guerre qu'il aurait commis entre 1991 et 1992.

Le HDZ jouissait d'un important soutien auprès des Croates de Bosnie-Herzégovine en droit de voter. De son côté, s'il remportait les élections, le SDP avait l'intention de retirer aux Croates de Bosnie le droit de voter aux élections croates.

Plus de 57 % des 4,5 millions d'électeurs inscrits, ce qui inclut les 400 000 électeurs de l'étranger, se sont rendus aux urnes. Le taux de participation a été de 63,41 % en Croatie. A l'étranger, il s'est établi à 22 %, malgré un taux de 82 % en Bosnie-Herzégovine.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a salué ces élections qu'elle a jugées transparentes et administrées avec professionnalisme. Elle a déclaré qu'elles " constituaient un nouveau pas en avant vers le plein respect des critères de l'OSCE en matière d'élections démocratiques ".

L'annonce des résultats définitifs a été retardée en raison d'irrégularités constatées dans cinq bureaux de vote, où le nombre de bulletins validés était supérieur au nombre d'électeurs. De nouvelles élections ont été

organisées dans ces bureaux de vote, le 9 décembre.

Au final, le HDZ, qui gouvernait le pays, a remporté 66 sièges. Le SDP est arrivé en deuxième position, avec 56 sièges. La Coalition HSS-HSLS a obtenu huit sièges et le HNS, sept. L'IDS et le HDSSB ont eu trois sièges chacun, le HSP et le HSU, un et les huit sièges restants ont été réservés aux représentants des minorités ethniques (voir note).

Le HDZ et le SDP réclamaient le droit de former un gouvernement. Le 15 décembre, le Président Mesic a renouvelé dans ses fonctions le Premier ministre sortant, M. Sanader, qui avait selon lui fait la preuve de son aptitude à former une coalition. M. Sanader a ensuite formé un nouveau gouvernement de coalition réunissant le HDZ, la Coalition HSS-HSLS, le HSU et des représentants de toutes les minorités ethniques.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première séance le 11 janvier 2008 et élu M. Luka Bebic (HDZ) à sa présidence.

Le 13 janvier, le Parlement a approuvé le nouveau cabinet de M. Sanader. M. Slobodan Uzelac est devenu le premier Serbe ethnique à occuper la fonction de Vice-Premier ministre depuis que la Croatie avait déclaré son indépendance de la Yougoslavie en 1991.

Note sur les huit membres représentant les minorités ethniques :

- minorité tchèque et slovaque : Mme Zdenka Cuhnil (indépendante)

- minorité serbe (trois sièges) :

(1) M. Ratko Gajica (Parti autonome et démocratique serbe, SDSS)

(2) M. Milorad Pupovac (SDSS)

(3) M. Vojislav Stanimirovic (SDSS)

- minorités allemande, autrichienne, bulgare, polonaise, rom, roumaine, ruthène, russe, turque, ukrainienne, valache et juive : M. Nazif Memedi (indépendant)

- minorité italienne : M. Furio Radin (indépendant)

- minorité hongroise : M. Denes Soja (indépendant)

- minorités albanaise, bosniaque, monténégrine, macédonienne et slovène : M. Semso Tankovic (Parti d'action démocratique de Croatie, SDAH)

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	4 478 580	
Votants	2 560 554	57,17 %
Bulletins blancs ou nuls	37 731	
Suffrages valables	2 522 823	

Note :

Les taux de participation mentionnés plus haut comprennent les résultats des circonscriptions situées sur le sol croate et à l'étranger (onzième circonscription) ainsi que des circonscriptions réservées aux minorités (douzième circonscription).

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Union démocratique croate (HDZ)	66
Parti social-démocrate (SDP)	56
Coalition du Parti paysan croate (HSS) - et du Parti social-libéral croate (HSL)	8
Parti populaire croate (HNS)	7
Alliance démocratique croate de Slavonie et Baranya (HDSSB)	3
Assemblée démocratique de l'Istrie (IDS)	3
Parti de la droite croate (HSP)	1
Parti des retraités croates (HSU)	1
Total	145

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	121	
Femmes	32	20,92 %
Total	153	

### ► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	6
31 à 40 ans	13
41 à 50 ans	60
51 à 60 ans	56
61 à 70 ans	16
Plus de 70 ans	2
Total	153

# DANEMARK

## Parlement danois

Nom du parlement (générique / traduit)	Folketinget / Parlement danois
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	179 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans maximum. Le Premier Ministre peut à tout moment, durant la période de quatre ans, ordonner la tenue de nouvelles élections.
Date des élections	13 novembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de cet organe en octobre 2007. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en février 2005.

### Système électoral

#### ► Circonscriptions

10 circonscriptions plurinominales correspondant aux comtés, subdivisées en 92 districts pour la présentation des candidatures.

#### ► Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin direct avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode Sainte-Laguë modifiée, le quota de Hare et la règle de la plus forte moyenne.

Tout électeur peut voter, soit pour un candidat à titre personnel, soit pour une liste de parti. Il peut voter pour n'importe quel candidat ou parti de sa circonscription sans être tenu de se limiter à ceux de son district.

Sur les 175 sièges du territoire métropolitain, 135 sont répartis entre les circonscriptions. A l'intérieur de chacune d'elles, les sièges sont attribués aux formations politiques selon la méthode Saint-Laguë modifiée (le total des suffrages recueillis par un parti dans une circonscription est divisé par 1, 3, 5 et ainsi de suite par nombre impair afin d'arriver aux quotients sur la base desquels les sièges sont attribués). L'application de cette méthode permet d'assurer la représentation des petits partis.

Les 40 autres sièges, ou sièges compensatoires, sont alors répartis entre les partis ayant obtenu, 1) soit au moins un siège de circonscription, 2) soit, dans deux régions électorales, un nombre de voix au moins égal à la moyenne des suffrages valablement exprimés, dans chaque région, par siège de circonscription, 3) soit encore au moins 2% du total des suffrages valables à l'échelle nationale. Cette répartition, fondée sur le nombre de suffrages obtenu au niveau national, vise à compenser les lacunes de la répartition par circonscription.

Une fois les partis ayant droit à une part des sièges compensatoires désignés, on calcule, sur la base du total de suffrages en faveur de chacun de ces partis dans l'ensemble du pays, la proportion de sièges à laquelle il a droit, sur les 175 sièges à pourvoir. On retranche du nombre de sièges ainsi obtenu par chaque parti le nombre de sièges de circonscription qui lui a déjà été attribué lors de la première répartition. On obtient ainsi le nombre de sièges compensatoires à attribuer à chacun des partis.

Ce système électoral assez complexe aboutit finalement à une répartition des sièges au Folketing qui reflète fidèlement la part de suffrages du vote populaire recueillie par les divers partis.

Les candidats présentés mais non élus figurent sur une liste de suppléants établie par le Ministère de l'Intérieur après chaque consultation générale.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, ils sont occupés par ces suppléants.

Vote non obligatoire.

► **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen danois
- domicile permanent au Danemark
- interdiction: incapacité légale attestée

► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 18 ans
- citoyen danois

- inéligibilité: condamnation pour un acte qui, selon l'opinion publique, le rend indigne d'être membre du Folketing

► **Conditions de candidature**

- présentation avec l'appui d'un parti ou à titre indépendant
- dépôt des candidatures au moins 11 jours avant la date du scrutin
- dépôt des listes au moins 10 jours avant la date du scrutin
- les candidats indépendants sont tenus de faire valoir l'appui de 150 à 200 électeurs du district où ils se présentent

## Contexte et déroulement des élections

Le 24 octobre 2007, le Premier ministre Anders Fogh Rasmussen a annoncé la tenue d'élections anticipées pour les 179 sièges du Parlement danois (Folketing), le 13 novembre, alors que la législature de quatre ans n'arrivait à échéance qu'en février 2009.

M. Rasmussen dirigeait le gouvernement de coalition de centre-droit depuis 2001. Celui-ci rassemblait son parti : le Parti libéral (Venstre), et le Parti populaire conservateur, et jouissait du soutien du Parti populaire danois, d'extrême-droite.

Lors des dernières élections, en février 2005, la coalition avait remporté un total de 70 sièges sur les 175 relevant des élections au Danemark (voir note) et le Parti populaire danois, 24. La principale force d'opposition, le Parti social-démocrate, de M. Mogens Lykketoft, avait obtenu 47 sièges, en recul de cinq par rapport aux élections précédentes. M. Lykketoft avait alors démissionné de la tête du parti où il avait été remplacé par Mme Helle Thorning-Schmidt en avril 2005.

Aux élections de 2007, le Premier ministre, M. Rasmussen, brigait un troisième mandat consécutif.

Au total, 808 candidats, sous l'étiquette de neuf partis et 12 à titre indépendant, se sont présentés aux élections.

Les impôts, les prestations sociales et l'immigration ont été les principaux thèmes abordés durant la campagne électorale. Le Premier ministre, M. Rasmussen, s'engageait à mettre en place de nouvelles mesures de réduction des impôts et se prévalait à ce titre de la proposition de son gouvernement visant à réduire l'impôt sur le revenu, que le Parlement avait entérinée le 23 octobre. Le leader du Parti social-démocrate,

Mme Thorning-Schmidt, promettait quant à elle d'offrir de meilleures conditions sociales et notamment de relever les salaires des fonctionnaires les moins payés.

M. Rasmussen promettait en outre d'assouplir la législation sur le droit d'asile et proposait d'héberger les demandeurs d'asile ailleurs que dans des centres d'accueil. Le Parti social-démocrate suggérait que les personnes auxquelles le droit d'asile avait été refusé soient autorisées à travailler au Danemark. La Nouvelle alliance, nouveau parti centriste formé en mai 2007 derrière M. Naser Khader, immigré palestinien né en Syrie, promettait de faire en sorte que les réfugiés soient mieux traités. Le Parti populaire danois de Mme Pia Kjaersgaard, était fermement opposé à toutes les initiatives visant à assouplir les lois relatives au droit d'asile.

En tout, 86,59 % des 4 millions d'électeurs que compte le pays se sont rendus aux urnes.

Les résultats définitifs ont donné à la coalition sortante et à ses alliés un total de 89 sièges. Le Parti social-démocrate en a remporté 45 et la Nouvelle alliance a finalement obtenu 2,8 % des suffrages, soit cinq sièges.

Le 23 novembre, M. Rasmussen a formé un nouveau gouvernement de coalition à tendance libérale-conservatrice, avec l'appui du Parti populaire danois et de la Nouvelle alliance.

Le 27 novembre, le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session et élu l'ancien ministre des finances, M. Thor Pedersen à sa présidence.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	4 022 920	
Votants	3 483 533	86,59 %
Bulletins blancs ou nuls	24 113	
Suffrages valables	3 459 420	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Parti libéral (Venstre)	908 472	26,26	46
Parti social-démocrate	881 037	25,47	45
Parti populaire danois	479 532	13,86	25
Parti populaire socialiste	450 975	13,04	23
Parti populaire conservateur	359 404	10,39	18
Parti libéral radical	177 161	5,12	9
Nouvelle alliance	97 295	2,81	5
Liste de l'Unité	74 982	2,17	4
Total			175

Note

Quatre autres parlementaires sont élus à part, pour les circonscriptions du Groenland et des Îles Féroé. Les chiffres indiqués plus haut ne tiennent pas compte des résultats du scrutin pour ces quatre sièges.

Résultats du scrutin pour le Groenland :

Parti de la communauté inuit (Inuit Ataqatigiits) : 1 siège

En avant (Siumut) : 1 siège

Résultat du scrutin pour les Îles Féroé :

Parti républicain (Tjóðveldisflokkurins) : 1 siège

Parti de l'union (Sambandspartiet) : 1 siège

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	112	
Femmes	67	37,43 %
Total	179	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)	63
Enseignants	18
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	12
Professions juridiques	11
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	9
Professions médicales	9
Ingénieurs/Informaticiens	9
Employés de bureau	7
Economistes	7
Militaires/Policiers	7
Consultants (y compris agents immobiliers)	5
Agriculteurs/ouvriers agricoles (y compris vignerons)	4
Banquiers (y compris banques d'investissement) / comptables	2
Autres	16
Total	179

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	21
31 à 40 ans	42
41 à 50 ans	45
51 à 60 ans	43
61 à 70 ans	27
Plus de 70 ans	1
Total	179

## EGYPTE

### Assemblée de la Choura

Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Majlis Ash-Shura / Assemblée de la Choura
Nombre de membres	264 membres - 176 élus au scrutin direct - 88 nommés par le Chef de l'Etat
Durée de la législature	6 ans ; renouvellement par moitié tous les 3 ans
Date des élections	11 & 18 juin 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de la moitié des sénateurs (88), à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin direct à deux tours à la majorité absolue.

Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue dans une circonscription donnée à l'issue du premier tour, il est procédé, une semaine plus tard, à un deuxième tour de scrutin majoritaire simple.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles ou à une nomination, selon le cas.

Vote obligatoire pour les hommes, l'abstention étant passible d'une amende de £E20.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen égyptien (ou naturalisé depuis cinq ans au moins)

- interdiction: crime dont l'auteur n'a pas été réhabilité, mise sous séquestre, peine de prison pour certains délits, renvoi de la fonction publique pour conduite indigne ou malhonnête (dans les cinq années précédant le scrutin), mise sous tutelle durant cette même période.

- interdiction: maladie mentale, faillite non réhabilitée

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 30 ans

- citoyen égyptien (ou naturalisé depuis 10 ans au moins)
- de père égyptien
- maîtrise de la langue de travail
- accomplissement du service militaire à moins d'en être exempté

▶ **Incompatibilités**

Sauf exception:

- fonctionnaires du Gouvernement et du secteur public
- employés de sociétés étrangères
- membres d'autres assemblées ou conseils
- maires

▶ **Conditions de candidature**

- caution de £E 200

## Contexte et déroulement des élections

Le 11 mai 2007, le Président Hosni Moubarak a annoncé la tenue d'élections de mi-mandat de l'Assemblée de la Choura - qui compte 264 membres, pour le 11 juin. La moitié des 176 sièges électifs (soit 88) étaient mis au scrutin, les autres sièges à pourvoir relevant d'une nomination présidentielle.

Lors des dernières élections tenues en 2004, le parti au pouvoir, à savoir le Parti national démocratique (NDP), avait remporté 85 des 88 sièges relevant du scrutin direct. De même, 40 des 44 sièges à pourvoir sur nomination du Président lui étaient revenus.

Les élections de 2007 étaient les premières depuis l'adoption, en mars 2007, d'amendements constitutionnels. Entre autres changements, la supervision des élections par la justice avait été abolie et les activités politiques fondées sur la religion interdites, ce qui limitait considérablement les chances des Frères musulmans (MB), mouvement islamiste désormais interdit. En 2005, les candidats présentés par les Frères musulmans avaient remporté 88 des 444 sièges de l'Assemblée du peuple.

Au total 609 candidats, dont 10 femmes, se sont présentés aux élections de 2007. Le NDP a présenté 109 candidats, dont 11 ont été élus sans opposition. Le NDP faisait valoir auprès des électeurs ses " résultats passés et les efforts qu'il avait déployés au service de la population " et leur demandait de se rendre massivement aux urnes. Etant le seul parti à présenter des candidats dans toutes les circonscriptions, il était fort probable que le NDP remporterait une victoire écrasante.

Les Frères musulmans qui s'étaient engagés à apporter plus de liberté, soutenaient 19 candidats indépendants. Au 7 juin, quelque 800 membres du mouvement se seraient trouvés en détention. Après cette vague de répression policière, les candidats soutenus par les Frères musulmans ont fait profil bas et, au lieu d'utiliser des affiches et des slogans pour faire campagne, ils se sont efforcés d'instaurer un contact direct avec les électeurs en faisant du porte-à-porte.

Deux partis d'opposition (le Néo-Wafd et le Parti arabe démocratique nassérien), qui avaient fait partie, auprès des Frères musulmans, de la coalition connue sous le nom de Front national pour le changement (NFC), lors des élections de l'Assemblée du peuple en 2005, ont boycotté les élections de 2007. Ils estimaient que maintenant que la Constitution avait été modifiée, les élections ne seraient pas régulières et ils demandaient donc un renforcement du contrôle judiciaire avec la présence d'un juge dans chaque bureau de vote. Le seul véritable parti d'opposition à participer aux élections a été le Parti Tagammu (également connu sous le nom de Groupement d'Union nationale progressiste), qui faisait précédemment partie du Front national pour le changement. Également opposé aux amendements apportés à la Constitution, il pensait néanmoins que le fait de boycotter les élections n'apporterait rien.

A eux deux, les deux grands partis d'opposition n'ont présenté que 69 candidats. D'autres partis d'opposition, à savoir le Parti Génération démocratique (El-Geel), les Verts d'Égypte (Hizb Al-khodr), le Parti constitutionnel (Dostory) et le Parti de la solidarité (Takaful), ont également pris part aux élections. La plupart d'entre eux avaient des représentants nommés à l'Assemblée de la Choura. Les candidats restants étaient d'anciens membres de l'Assemblée du peuple, qui s'étaient présentés comme indépendants après que le NDP avait refusé de soutenir leur candidature.

Le 11 juin, 31,23 % des 23 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Des rixes entre partisans de candidats rivaux auraient coûté la vie à une personne et fait plusieurs blessés. La police a arrêté 400 membres des Frères musulmans. Ces derniers ont accusé le Gouvernement d'infractions et d'irrégularités, en faisant valoir notamment que les partisans de l'opposition s'étaient vu refuser l'accès aux bureaux de vote, ce que les autorités ont nié.

Un total de 60 candidats a obtenu la majorité dès le premier tour. Le NDP a remporté 59 des 60 sièges en question et le Parti Tagammu, un. Aucun des candidats soutenus par les Frères musulmans n'a été élu. Au second tour, le 18 juin, le NDP a remporté les 17 sièges restants, soit au total 87 sièges, ce qui portait à 172 sur 176, le nombre de membres élus appartenant au NDP. Seule une femme a été élue.

Le 21 juin, le Président Moubarak a nommé 44 personnes, dont 33 du NDP (voir la note sur la Répartition des sièges). M. Moubarak a nommé neuf femmes.

Le 25 juin, les nouveaux élus ont prêté serment, en même temps que leurs collègues nommés par le Président Moubarak. M. Saftwat el Sherif, seul candidat à cette fonction, a été réélu Président de l'Assemblée de la Choura à l'unanimité.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

	1er tour (11 juin )	
Nombre d'électeurs inscrits	23 378 962	
Votants	7 301 478	31,23 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges 1 <sup>er</sup> tour	Sièges 2 <sup>ème</sup> tour	Membres élus 2007	Membres élus totaux
Parti national démocratique (NDP)	70	17	87	172
Parti Tagammu	1	0	1	2
Néo-Wafd	0	0	0	0
Parti constitutionnel (Dostory)	0	0	0	0
Parti du Front démocratique (Gabhah)	0	0	0	0
Parti Génération démocratique (El-Geel)	0	0	0	0
Les Verts égyptiens (Hizb Al-khodr)	0	0	0	0
Parti de la solidarité (Takaful)	0	0	0	0
Indépendants	0	0	0	2
Total	71	17	88	176

	Membres nommés 2007	Membres nommés totaux	Grand total
Parti national démocratique (NDP)	33	73	245
Parti Tagammu	1	1	3
Néo-Wafd	1	2	2
Parti constitutionnel (Dostory)	1	1	1
Parti du Front démocratique (Gabhah)	0	1	1
Parti Génération démocratique (El-Geel)	0	1	1
Les Verts égyptiens (Hizb Al-khodr)	1	1	1
Parti de la solidarité (Takaful)	1	1	1
Indépendants	6	7	9
Total	44	88	264

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Sièges 2007		Total	
Hommes	122		243	
Femmes	10	7.58 %	21	7.98%
Total	132		264	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Employés de bureau	51
Enseignants	48
Agriculteurs/ouvriers agricoles (y compris vigneron)	38
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	32
Professions juridiques	29
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)	17
Professions médicales	16
Militaires/Policiers	12
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	11
Ingénieurs/Informaticiens	11
Economistes	11
Banquiers (y compris banques d'investissement) / comptables	10
Consultants (y compris agents immobiliers)	9
Architectes	3
Scientifiques	2
Professions libérales (y compris artistes, auteurs et sportifs professionnels)	2
Autres	19
Total	321

Note:

Certains membres ont déclaré plusieurs emplois.

► Répartition des sièges selon l'âge

31 à 40 ans	2
41 à 50 ans	50
51 à 60 ans	66
61 à 70 ans	102
Plus de 70 ans	43
Indéterminé	1
Total	264

# ESTONIE

## Parlement estonien

Nom du parlement (générique / traduit)	Riigikogu / Parlement estonien
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	101 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	4 mars 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Riigikogu à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

12 circonscriptions plurinominales élisant chacune de 6 à 13 députés en fonction de la population.

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin direct de liste avec triple répartition proportionnelle des sièges selon un quotient électoral simple, les "mandats de compensation" restants (26 sièges) étant attribués selon la méthode d'Hondt modifiée.

Les candidats figurent sur le bulletin où chaque électeur indique son choix. En vue de la détermination des résultats du scrutin, il est établi un quotient simple pour chaque circonscription en divisant le nombre de suffrages valables par le nombre de sièges alloué à la circonscription. Tout candidat qui obtient un nombre de suffrages supérieur à ce quotient est déclaré élu. En outre, les candidats présentés sur des listes de parti sont énumérés dans l'ordre des suffrages recueillis. Chacune de ces listes reçoit en sièges autant de fois que le quotient est contenu dans le nombre de voix obtenu, les candidats qui recueillent le plus de suffrages étant déclarés élus. Enfin, les sièges non attribués au niveau de la circonscription sont répartis selon la méthode d'Hondt modifiée comme "mandats de compensation" entre les partis et coalitions dont les candidats ont obtenu au moins 5% du total national de voix.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel au premier des "viennent ensuite" ou "suppléants" de la liste de parti ou coalition dont était issu le titulaire.

Vote non obligatoire.

- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans
  - citoyen estonien
  - interdiction: incapacité mentale, condamnation par les tribunaux, détention
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - âge: 21 ans
  - citoyen estonien
  
- ▶ **Incompatibilités**
  - toute autre charge publique
  
- ▶ **Conditions de candidature**
  - présentation possible sous l'étiquette d'un parti en coalition ou par des citoyens
  - caution équivalant à \$US 75 environ à verser par chaque candidat à la Commission électorale; remboursable s'il est élu ou obtient un nombre de suffrages au moins égal à 1/2 du quotient électoral ou s'il figure sur une liste nationale ayant droit aux "mandats de compensation".
  - dépôt 45 jours avant le scrutin

## Contexte et déroulement des élections

Le 30 novembre 2006, le Président Toomas Hendrik Ilves a convoqué les élections du Riigikogu (Parlement) pour le 4 mars 2007. L'Estonie pays est devenue membre de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) en 2004. Son économie est florissante avec un taux de croissance du PIB qui a atteint 11,5 % en 2006, grâce notamment au secteur des technologies de pointe.

Lors des dernières élections, en mars 2003, Res Publica et le Parti de la réforme avaient obtenu 29 sièges chacun. En avril, M. Juhan Parts, dirigeant de Res Publica, avait formé un gouvernement de coalition dont faisaient partie Res Publica, le Parti de la réforme de M. Andrus Ansip et l'Union populaire. M. Parts a toutefois démissionné de son poste de Premier ministre en mars 2005 suite à une motion de censure visant le Ministre de la justice, M. Ken-Marti Vaher, dont le projet controversé de loi anti-corruption avait placé le Parlement dans une impasse.

En avril 2005, M. Ansip, du Parti de la réforme, a formé un nouveau gouvernement de coalition avec le Parti du centre, dirigé par M. Edgar Saviaar, premier Premier ministre de l'Estonie après l'accession du pays à l'indépendance et le démantèlement de l'Union soviétique en 1991, et l'Union populaire d'Estonie (R), petit parti paysan. Les trois partis auraient eu des désaccords en matière de politique économique, mais le Premier ministre, M. Ansip, a néanmoins réussi à préserver cette coalition de circonstances jusqu'aux élections de 2007.

Lors des élections de 2007, 11 partis ont présenté un total de 975 candidats. Environ 7 % de la population de l'Estonie, forte de 1,34 million d'habitants, ont toujours un passeport russe, et d'autres personnes représentant 9 % de la population (principalement des personnes d'origine russe) n'ont pas de nationalité officielle. Aucun de ces deux groupes n'a le droit de voter ni de se présenter aux élections.

Les partis d'opposition, Res Publica et Pro Patria, avaient fusionné en juin 2006 sous le nom d'Union Pro Patria et Res Publica (IRL), parti conservateur qui s'engage à préserver la culture estonienne dirigé conjointement par M. Tõnis Lukas et M. Taavi Veskimägi. Le Parti de la réforme s'était engagé à maintenir l'impôt à taux uniforme et à encourager davantage l'économie de marché. M. Ansip a appelé les électeurs à soutenir son parti, en leur assurant une poursuite de la croissance économique. Il a déclaré que le programme de son parti étant compatible avec celui de l'IRL, on ne pouvait exclure la possibilité d'une coalition après les élections. Le Parti du centre, appuyé par la minorité russe, plaidait en faveur d'un impôt progressif et promettait un meilleur système de prestations sociales. De son côté, M. Salviaar, promettait de réduire l'écart entre les riches et les pauvres. Le Parti des modérés, rebaptisé Parti social-démocrate (SDE) en février 2004, était dirigé par M. Ivari Padar. Il promettait d'améliorer l'enseignement. Les Verts d'Estonie (EER), nés en novembre 2006, ont eux aussi présenté des candidats. Le parti était dirigé conjointement par Peeter Jalakas, Valdur Lahtvee, Maret Merisaar et Marek Strandberg.

Le vote par Internet a été utilisé pour la première fois. Environ 31 000 électeurs ont eu recours à ce système. En tout, 61,9 % des 897 000 électeurs inscrits ont voté, ce qui marque une progression par rapport aux élections de 2003 où le taux de participation s'était élevé à 58 %.

Les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) se sont félicités du caractère démocratique et transparent

du processus électoral. Tout en reconnaissant les efforts remarquables déployés par le Gouvernement estonien pour naturaliser et intégrer les apatrides, elle a plaidé en faveur de nouvelles mesures pour faciliter la naturalisation de ces personnes.

D'après les résultats finals, le Parti de la réforme a obtenu 31 sièges, soit 12 de plus qu'en 2003. La coalition sortante a obtenu un total de 66 sièges au Parlement qui en compte 101. Aucun des deux partis représentant les minorités russes n'a franchi le seuil des 5 %, nécessaire pour obtenir un siège.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session le 2 avril 2007 et a élu à sa présidence Mme Ene Ergma (IRL), qui avait occupé cette fonction entre mars 2003 et mars 2006, par 91 voix sur 101.

Après les élections, M. Ansip a annoncé la formation d'un nouveau gouvernement de coalition réunissant son propre parti, à savoir le Parti de la réforme, qui avait remporté 31 sièges, l'Union Pro Patria et Res Publica (IRL), qui en avait remporté 29, et le SDE, qui avait obtenu 10 sièges. Le nouveau gouvernement a officiellement pris ses fonctions le 5 avril.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	897 243	
Votants	555 463	61,91 %
Bulletins blancs ou nuls	5 250	
Suffrages valables	550 213	

### ▶ Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges	Progrès/ recul
Parti de la réforme	153 047	27,82	31	12
Parti du centre	143 524	26,09	29	1
Union Pro Patria et Res Publica (IRL)	98 203	17,85	19	-16
Parti social-démocrate d'Estonie (SDE)	58 346	10,60	10	4
Union populaire d'Estonie (R)	39 216	7,13	6	-7
Verts d'Estonie	39 304	7,14	6	
Total			101	

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	77	
Femmes	24	23,76 %
Total	101	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Scientifiques	26
Ingénieurs/Informaticiens	15
Professions juridiques	14
Economistes	12
Enseignants	8
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)	6
Professions libérales (y compris artistes, auteurs et sportifs professionnels)	5
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	5
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	4
Agriculteurs/ouvriers agricoles (y compris vigneron)	2
Autres	4
Total	101

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	15
31 à 40 ans	25
41 à 50 ans	22
51 à 60 ans	32
61 à 70 ans	7
Total	101

# FEDERATION DE RUSSIE

## Douma d'Etat

Nom du parlement (générique / traduit)	Federalnoye Sobraniye / Assemblée fédérale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Gossoudarstvennaya Duma / Douma d'Etat
Nombre de membres	450 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	2 décembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement des membres de la Douma d'Etat à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

Une circonscription nationale pour 450 sièges

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Système de la représentation proportionnelle

- 450 députés élus au scrutin proportionnel de liste dans l'ensemble du pays considéré comme une seule circonscription nationale, sur la base du quotient simple et des plus forts restes, pour la répartition des sièges restants.

Le seuil requis pour être représenté au Parlement est fixé à 7 % de l'ensemble des suffrages, à condition qu'au moins deux partis remportent des sièges et cumulent à eux deux plus de 60 % de l'ensemble des suffrages. Si le cumul des suffrages recueillis par les partis obtenant plus de 7 % des voix est inférieur ou égal à 60 %, les partis qui ont obtenu moins de 7 % de l'ensemble des voix sont également pris en compte dans le processus d'attribution des sièges, par ordre décroissant, jusqu'à ce que le cumul des suffrages dépasse les 60 %. Si un parti remporte plus de 60 % des suffrages et que les autres partis en obtiennent moins de 7 %, le parti qui a obtenu le deuxième plus grand nombre de voix est également pris en compte pour l'attribution des sièges.

- Les sièges devenant vacants en cours de législature sont attribués aux candidats suivants sur la liste du parti concerné.

- Le vote n'est pas obligatoire

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen de la Fédération

- interdiction: incapacité légale, détention par suite d'une condamnation pour crime

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 21 ans

- citoyen de la Fédération

- inéligibilité: fonction ou activité jugée incompatible avec le mandat parlementaire

▶ **Conditions de candidature**

- Les candidatures doivent être présentées au plus tard 45 jours avant le scrutin par des partis politiques enregistrés (chaque liste peut comporter jusqu'à 50 % de candidats qui ne sont pas membres du parti concerné).

- Les partis représentés dans la législature sortante peuvent présenter des candidats sans avoir besoins, au préalable, de recueillir des signatures ou de verser un dépôt.

- Les partis qui n'étaient pas représentés dans la législature sortante doivent soit recueillir 200 000 signatures (dont au maximum 10 000 peuvent provenir du même " oblast " (région administrative)) ou verser un dépôt de 60 millions de roubles (environ 2,3 millions de dollars E.-U.). Ce dépôt est restitué au parti concerné s'il remporte au moins 4 % de l'ensemble de suffrages.

## Contexte et déroulement des élections

Des élections ont eu lieu le 2 décembre 2007 à la Douma, la chambre basse du Parlement russe, avant les élections présidentielles prévues pour le mois de mars 2008.

Les élections de 2007 ont été les premières à se tenir au scrutin proportionnel strict, qui a remplacé l'ancien système mixte. Le nouveau système prévoit, entre autres conditions, qu'un parti doit obtenir un minimum de 7 % des voix (contre 5 % auparavant) pour être représenté à la Douma. La nouvelle loi électorale fixe également des critères plus stricts en matière d'inscription de partis. Bien que 35 partis politiques aient demandé l'autorisation de participer aux élections de 2007, la Commission électorale centrale (CEC)

n'en a retenu que 11. Les partis d'opposition ont estimé que ces mesures empêchaient les petits partis d'entrer au parlement. Le Président Vladimir Poutine a mis en avant le fait que ces critères plus stricts excluaient les partis extrémistes des élections.

Au cours des élections précédentes, qui s'étaient déroulées en décembre 2003, le parti Russie unifiée du Président Poutine avait remporté 223 sièges et semblait assuré de gagner aussi une majorité confortable aux élections de 2007.

Les sondages préélectoraux ont révélé que le seuil de 7 % ne serait dépassé que par une minorité de partis. En dehors de Russie unifiée, le parti du Président, le Parti libéral démocrate de la Russie (LDPR), d'obédience ultra-libérale, dirigé par M. Vladimir Zhirinovsky, Vice-Président de la Douma, et Russie juste, dirigé par M. Sergey M. Mironov, Président du Conseil de la Fédération (chambre haute) étaient en lice. Parmi les forces d'opposition, seul le Parti communiste (KPRF) de M. Gennady Zyuganov avait des chances d'obtenir de bons résultats. Parmi les autres partis d'opposition se trouvaient le Parti démocrate de Russie " YABLOKO " de l'économiste Grigory Yavlinsky, ainsi que l'Union des forces de droite (SPS), parti pro-occidental dirigé par M. Nikita Belykh et par l'ancien Premier ministre Boris Nemtsov.

Le Président Poutine a annoncé qu'il serait à la tête de la liste de Russie unifiée. La constitution l'empêchant de faire plus de deux mandats présidentiels, M. Poutine avait l'intention de devenir Premier ministre au terme de son second mandat. Les partis d'opposition craignaient que M. Poutine et ses alliés ne transfèrent une partie des pouvoirs présidentiels au Premier ministre, afin de lui permettre de conserver son influence. A la mi-novembre, la SPS a demandé à la Cour suprême d'annuler la candidature de M. Poutine à la Douma, demande qui a été rejetée.

Russie unifiée s'engageait à promouvoir le " Plan Poutine ", qui préconisait de renforcer le rôle de l'Etat dans le développement économique et de continuer à stabiliser l'économie. L'économie russe avait bénéficié ces dernières années du prix élevé du pétrole, ainsi que de l'abondance des réserves de gaz et de pétrole du pays. Le LDPR défendait l'avis que le pays devrait mettre en œuvre une politique étrangère " énergétique " destinée à reconstituer " l'Empire russe ". Russie juste qui appelait à une défense nationale plus forte a mené campagne contre l'OTAN.

Le KPRF promettait de nationaliser les secteurs clés de l'industrie et de consacrer les bénéfices dégagés, comme à l'époque soviétique, à la prise en charge médicale et à l'éducation gratuites, ainsi qu'à l'offre de logements municipaux bon marché. Le YABLOKO appelait de ses vœux " la liberté et la justice ". La SPS a promis d'engager une réforme économique et administrative, en soulignant l'importance de la constitution d' " un Etat libre, démocratique, puissant et humain ", susceptible d'être respecté et " non craint ".

Le 24 novembre, un candidat du YABLOKO est décédé des suites de ses blessures trois jours après avoir été attaqué par un tireur non identifié. Le même jour, Garry Kasparov, critique en vue du gouvernement et ancien champion d'échecs a été arrêté pour avoir participé à une manifestation illégale contre la décision d'interdire à la coalition d'opposition, " L'autre Russie " de participer aux élections.

Au total, 63,78 % des 109 millions d'électeurs inscrits sur les listes électorales du pays se sont présentés aux urnes. Quelque 450 000 policiers ont été déployés pour assurer la sécurité. Les ressortissants russes vivant dans 140 pays ont aussi pu voter. Le KPRF a dénoncé des irrégularités électorales et s'est engagé à porter l'affaire devant les tribunaux.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a annulé sa mission d'observation des élections, accusant le gouvernement russe de tarder à délivrer les visas destinés à ses observateurs. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont toutefois surveillé les élections et conclu qu'elles n'étaient pas conformes aux critères d'une élection démocratique. Elles ont notamment critiqué la partialité de la couverture médiatique, dont elles ont estimé qu'elle favorisait le parti au pouvoir. L'Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants (CEI) a salué les élections " organisées de façon ouverte ".

Les résultats officiels annoncés par la Commission électorale centrale ont donné la victoire au parti Russie unifiée du Président Poutine, qui a remporté 64,3 % des voix, soit 315 sièges à la nouvelle Douma. Le LDPR et Russie juste ont remporté 40 et 38 sièges respectivement, le KPRF remportant les sièges restants. Aucun autre parti n'a dépassé le seuil des 7 % imposé pour remporter un siège.

La nouvelle Douma s'est réunie pour la première fois le 24 décembre et a

réélu M. Boris V. Gryzlov de Russie unifiée au poste de président.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	109 145 517	
Votants	69 537 065	63,78 %
Bulletins blancs ou nuls	759 929	
Suffrages valables	68 777 136	

### ▶ Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Russie unifiée	44 714 241	64,30	315
Parti communiste (KPRF)	8 046 886	11,57	57
Parti libéral démocrate de la Russie (LDPR)	5 660 823	8,14	40
Russie juste	5 383 639	7,74	38
Total			450

### ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	387	
Femmes	63	14,00 %
Total	450	

# FINLANDE

## Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Eduskunta - Riksdagen / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	200 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	18 mars 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**
  - 14 circonscriptions provinciales plurinominales (de 6 à 33 sièges selon la population)
  - 1 circonscription uninominale (province d'Åland)
  
- ▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**
  - dans 14 circonscriptions, 199 élus au scrutin de liste proportionnel, avec répartition des sièges entre les partis ou alliances selon la méthode d'Hondt. Pour l'attribution des sièges sur chaque liste, les candidats sont classés en fonction du nombre de suffrages personnellement recueillis.
  - dans la province d'Åland, 1 député élu au scrutin majoritaire simple.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux premiers des "viennent ensuite" de la liste du parti titulaire.  
Vote non obligatoire.
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans
  - citoyen finlandais
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - inéligibilité: mise sous tutelle, militaire en service actif
  
- ▶ **Incompatibilités**
  - Chancelier de la Justice (+ adjoint)

- Ombudsman du Parlement (+ adjoint)
- Procureur général
- magistrats à la Cour suprême et à la Cour administrative suprême

► **Conditions de candidature**

- présentation sous l'étiquette d'un parti politique légalement constitué ou d'un groupe d'au moins 100 électeurs (30 dans la province d'Åland)

## Contexte et déroulement des élections

Les élections de mars 2007 sont intervenues peu après la présidence finlandaise de l'Union européenne (de juillet à décembre 2006), de sorte que la campagne électorale a débuté tard par rapport aux campagnes précédentes. Lors des dernières élections, en mars 2003, le Parti du centre (KESK) dirigé par Mme Anneli Jäätteenmäki avait remporté 55 sièges. Mme Jäätteenmäki était ainsi devenue la première femme à être élue Premier ministre du pays et avait formé un gouvernement de coalition de centre-gauche avec le Parti social-démocrate (SDP) de l'ancien Premier ministre, Paavo Lipponen (qui avait remporté 53 sièges) et le Parti populaire suédois (huit sièges). Le principal parti d'opposition, Coalition nationale (KOK), parti conservateur modéré, a remporté 40 sièges, et les sièges restants sont allés à de petits partis.

En juin 2003, Mme Jäätteenmäki a démissionné suite à des informations selon lesquelles elle aurait obtenu illégalement des documents confidentiels sur la guerre en Iraq, qu'elle aurait utilisés lors de la campagne électorale. M. Matti Vanhanen (KESK) a pris sa succession au poste de Premier ministre. Son gouvernement bénéficiait d'une grande popularité, principalement grâce à la forte croissance de l'économie, qui avoisinait les 6 % en 2006, et au taux de chômage le plus bas depuis 15 ans, avec 7,7 %.

Lors des élections de 2007, 1 205 hommes et 799 femmes étaient en lice pour les 200 sièges du Parlement.

Comme lors des élections précédentes, le chômage et la fiscalité ont été les principaux thèmes des élections de 2007. Le Premier ministre, M. Vanhanen, s'était engagé à réduire la TVA sur les produits alimentaires. Le SDP estimait que la réduction de la TVA devait s'appliquer aux biens de consommation ordinaires afin d'aider les personnes à revenu modeste ou moyen. Le KOK, sous la direction de M. Jyrki Katainen, 36 ans, avait pris l'engagement de réduire l'impôt sur le revenu pour les revenus faibles et moyens. Le dirigeant du SDP, M. Eero Heinäluoma, dénonçait la campagne du KESK en faveur de

l'établissement d'un gouvernement de coalition réunissant le KESK et le KOK, qui excluait le SPD.

Le Parti populaire suédois, qui représente la minorité suédoise de Finlande, avait promis de réformer les taxes sur l'énergie afin de susciter des politiques plus écologiques. L'Alliance de gauche et l'Alliance des Verts envisageaient une augmentation des impôts pour améliorer les services publics. Les " Finlandais authentiques ", connus pour leurs positions anti-européennes, ont également présenté des candidats.

Seuls 65,02 % des 4,2 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes, ce qui constitue le score le plus bas de l'après-guerre pour des élections générales.

Le grand vainqueur des élections de 2007 est le KOK, qui a remporté 10 sièges de plus que la dernière fois, soit 50 en tout. L'ancien leader du KOK, Sauli Niinistö, a été réélu avec plus de 60 000 voix, soit 10 % des suffrages obtenus par son parti à l'échelle nationale. Le KESK demeure le parti le plus représenté au Parlement, avec 51 sièges, malgré un recul de quatre sièges. Le SDP a perdu huit sièges, et n'en a donc plus que 45, victime semble-t-il de la faible participation. Il a ainsi perdu son rang de deuxième parti du pays pour la première fois depuis 1962.

Les élections de 2007 ont porté un nombre record de femmes (84) à des postes parlementaires, neuf de plus que lors des élections précédentes. Le nombre de sexagénaires a pratiquement doublé (32) par rapport à 2003, alors que celui des parlementaires trentenaires est retombé de quatre à deux (tous deux de l'Alliance des Verts).

La Présidente Tarja Halonen a ouvert le nouveau parlement le 28 mars 2007.

Le 15 avril, le KESK, le KOK, l'Alliance des Verts et le Parti populaire suédois sont convenus de former un nouveau gouvernement. Le 17 avril, le Parlement a réélu M. Matti Vanhanen (KESK) au poste de Premier ministre par 121 voix. Son gouvernement de 20 ministres officialisé le 19 avril comptait 12 femmes (soit 60 %), un record mondial.

Le 24 avril, M. Sauli Niinistö (KOK) a été élu Président du Parlement.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	4 292 436	
Votants	2 790 752	65,02 %
Bulletins blancs ou nuls	19 516	
Suffrages valables	2 771 236	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	Pro- grès/ recul	% votes	Siè- ges	Pro- grès/ recul	Nombre de femmes
Parti du Centre (KESK)	640 428	-48 963	23,11	51	-4	15
Coalition nationale (KOK)	616 841	98 937	22,26	50	10	20
Parti social-démocrate (SPD)	594 194	-89 029	21,44	45	-8	25
Alliance de gauche	244 296	-32 856	8,82	17	-2	3
Alliance des Verts	234 429	10 865	8,46	15	1	10
Parti populaire Suédois (SFP)	126 520	-2 304	4,57	9	1	5
Chrétiens-démocrates (KD)	134 790	-14 197	4,86	7	0	4
"Finlandais authentiques"	112 256	68 440	4,05	5	2	1
Autres	12 588	-984	0,45	1	0	1
Total				200		

Note :

La catégorie " autres " comprend une candidate de la province d'Åland, élue sous l'étiquette d'une association d'électeurs indépendante appelée " Borgerlig Allians ". Après son élection, elle s'est ralliée au Parti populaire suédois.

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	116	
Femmes	84	42,00 %
Total	200	

## ▶ Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	3
31 à 40 ans	55
41 à 50 ans	53
51 à 60 ans	66
61 à 70 ans	23
Total	200

# FRANCE

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlement / -
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Assemblée nationale
Nombre de membres	577 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	10 & 17 juin 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

577 circonscriptions uninominales:

- 555 pour les départements métropolitains
- 17 pour les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales
- 5 pour les territoires d'outre-mer

#### ▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin uninominal direct majoritaire à deux tours.

Pour être élu au premier tour, un candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés, pourvu que ce nombre soit au moins égal au 1/4 du nombre d'électeurs inscrits dans la circonscription. Pour être habilités à se présenter au second tour, les candidats doivent avoir recueilli un nombre de suffrages au moins égal à 12,5% du total d'électeurs inscrits dans la circonscription. Cependant, si un seul des candidats remplit cette condition, celui ayant obtenu après lui le plus grand nombre de voix au premier tour peut se maintenir au second, lors duquel les candidats sont élus à la majorité simple.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel au suppléant élu en même temps que le titulaire lorsque celui-ci est décédé ou nommé au Gouvernement ou au Conseil constitutionnel ou encore en cas de prolongation au-delà de six mois d'une mission temporaire confiée par le Gouvernement ; dans les autres cas, il est procédé à des élections partielles dans les trois mois qui suivent (à moins que la vacance ne se produise dans la dernière année de la législature).

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen français
- interdiction: mise sous tutelle, privation du droit de vote à la suite de certaines condamnations pénales

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 23 ans
- citoyen français
- personnes qui ont satisfait à la loi sur le service national
- inéligibilité: mise sous tutelle, privation d'éligibilité à la suite de certaines condamnations pénales, infractions graves à la législation sur le financement des campagnes électorales, non-dépôt de déclaration de situation patrimoniale, liquidation judiciaire, faillite non réhabilitée, interdiction de gestion, fonctions d'autorité dans la circonscription (inéligibilité relative)

▶ **Incompatibilités**

- membres du Gouvernement
- membres du Conseil constitutionnel
- sénateurs
- représentants au Parlement européen
- membres du Conseil économique et social
- juges, fonctionnaires, militaires de carrière
- fonctions publiques non électives
- fonctions rémunérées conférées par un Etat étranger ou une organisation internationale
- fonctions dirigeantes dans une entreprise nationale ou un établissement public national
- fonctions dirigeantes dans une société
  - 1) percevant des aides de l'Etat ou d'une collectivité publique,
  - 2) travaillant principalement pour ou sous le contrôle de l'Etat ou d'une personne publique
  - 3) faisant appel à l'épargne public ou
  - 4) ayant des activités de promotion immobilière.

Cette incompatibilité n'est pas applicable aux fonctions exercées par les députés au sein 1) des organismes d'intérêt régional ou local à condition que les députés aient été désignés au titre d'un mandat local

- 2) des sociétés d'économie mixte d'équipement régional ou local et
- 3) des sociétés ayant un objet exclusivement social.

- fonctions de conseil acceptées en cours de mandat
- pas de cumul possible avec plus d'un des mandats suivants : conseiller régional, conseiller général, conseiller municipal d'une commune d'au moins 3500 habitants.

► **Conditions de candidature**

- dépôt de candidature le quatrième vendredi précédant le jour du scrutin
- dépôt simultané du nom du suppléant
- désignation d'un mandataire au plus tard à la date d'enregistrement de la candidature
- si obtention d'au moins 5% des suffrages exprimés dans la circonscription concernée à l'un des 2 tours de scrutin, remboursement du coût du papier, de l'impression des bulletins de vote, des affiches, des circulaires et des frais d'affichages.

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections à l'Assemblée nationale de 2007 ont suivi l'élection à la présidence de la République de M. Nicolas Sarkozy, de l'Union pour un mouvement populaire (UMP, le parti centre-droit au pouvoir, voir note). En mai, M. Sarkozy a battu au deuxième tour Mme Ségolène Royal, du Parti socialiste (PS), principale formation de l'opposition, et s'est engagé à faire entrer le pays dans une ère nouvelle, sur le plan tant économique que social. L'UMP détenait 359 sièges à l'Assemblée sortante, tandis que le PS en avait 149.

Les élections législatives de juin ont été l'occasion d'un nouveau duel entre l'UMP et le PS. Le Président Sarkozy a souligné qu'il avait besoin d'une majorité à l'Assemblée nationale pour mener à bien son programme présidentiel. Les sondages effectués avant les élections prédisaient une nette victoire de l'UMP.

Le PS a fait valoir que le pays avait tout à gagner d'une diversité des opinions. Il était donc important que le groupe socialiste soit bien représenté à l'Assemblée nationale. L'Union pour la démocratie française (UDF), formation centriste dont le dirigeant, M. François Bayrou, avait obtenu 18,5 % des voix au premier tour de l'élection présidentielle, s'est scindée en deux entre les deux tours des élections présidentielles. La plupart des parlementaires membres de l'UDF avaient offert leur soutien à M. Sarkozy

au second tour des élections présidentielles. Fin mai, ils ont lancé un nouveau parti " le Nouveau Centre ", dirigé par le Ministre de la défense, M. Hervé Morin. Les membres de l'UDF fidèles à M. Bayrou ont formé l'Union pour la démocratie française-Mouvement démocratique (MODEM), qui a refusé les alliances électorales avec quelque bord que ce soit.

En tout, ils ont été 7 639 à briguer les 577 sièges de l'Assemblée nationale.

Le 10 juin, 60,42 % des électeurs inscrits se sont rendus aux urnes pour le premier tour de scrutin. C'était le taux de participation le plus bas depuis 1958. Cent dix candidats ont été élus au premier tour, contre 58 aux élections de 2002. L'UMP et ses alliés ont remporté 98 de ces 110 sièges, totalisant 39,54 % des suffrages exprimés tandis que le PS obtenait 24,73 % des voix. Douze femmes ont été élues.

Les questions fiscales ont été au centre du débat entre le premier et le second tour des élections. Le Premier ministre François Fillon s'est attiré de vives critiques du PS sur les intentions supposées du Gouvernement d'instaurer une TVA (taxe sur la valeur ajoutée) sociale.

Le 17 juin, il s'agissait de pourvoir les 467 sièges restants. Les candidats qui ont participé à ce deuxième tour de scrutin avaient obtenu au premier tour plus de 12,5 % des voix exprimées. Près de 60 % des électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Les résultats de l'UMP ont été inférieurs aux prévisions des sondages d'opinion. Alain Juppé (UMP), Ministre de l'énergie et de l'environnement et ancien Premier ministre, a été battu de peu et a démissionné de ses fonctions ministérielles.

Les résultats définitifs ont donné l'UMP nettement victorieuse, avec en tout 313 sièges sur 577. Le PS a remporté 186 sièges. Le Nouveau Centre (mentionné sous le nom de "majorité présidentielle" dans les résultats officiels des élections) et ses alliés ont obtenu 22 sièges et le MODEM seulement 3. En tout, 107 femmes ont été élues.

La nouvelle Assemblée nationale a tenu sa première séance le 26 juin et a élu à sa présidence M. Bernard Accoyer (UMP).

Note :

Avant les élections présidentielles de 2002, les partisans de

M. Jacques Chirac, alors Président de la République, ont fondé une alliance électorale, l'Union en mouvement. Celle-ci a été rebaptisée Union pour la majorité présidentielle (UMP) pour les élections législatives de 2002 et a de nouveau changé de nom pour devenir l'Union pour un mouvement populaire après les élections.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

	1er tour (10 juin )		2ème tour (17 juin )	
Nombre d'électeurs inscrits	43 896 043		35 223 911	
Votants	26 521 824	60,42 %	21 130 346	59,99 %
Bulletins blancs ou nuls	495 358		723 561	
Suffrages valables	26 026 466		20 406 785	

### ► Répartition des sièges par formation politique (1<sup>er</sup> tour)

	Votes	% votes	Sièges
Union pour un Mouvement Populaire (UMP)	10 289 732	39,54	98
Majorité présidentielle (MAJ)	616 440	2,37	8
Divers droite	641 842	2,47	2
Mouvement pour la France (MPF)	312 581	1,20	1
Parti socialiste (PS)	6 436 521	24,73	1
Divers gauche	513 407	1,97	0
Les Verts	845 977	3,25	0
Parti communiste (PC)	1 115 663	4,29	0
Radical de gauche	343 565	1,32	0
Régionaliste	133 473	0,51	0
Union pour la démocratie française (UDF) - Mouvement démocrate	1 981 107	7,61	0
Autres	3 108 734	11,94	0
Total			110

► Répartition des sièges par formation politique (2<sup>ème</sup> tour)

	Votes	% votes	Sièges	Total (1er & 2nd)
Union pour un Mouvement Populaire (UMP)	9 461 087	46,36	215	313
Parti socialiste (PS)	8 624 472	42,26	185	186
Divers gauche	503 556	2,47	15	15
Parti communiste (PC)	464 739	2,28	15	15
Majorité présidentielle (MAJ)	433 057	2,12	14	22
Divers droite	238 588	1,17	7	9
Radical de gauche	333 194	1,63	7	7
Les Verts	90 975	0,45	4	4
Union pour la démocratie française (UDF) - Mouvement démocrate	100 115	0,49	3	3
Régionaliste	106 484	0,52	1	1
Mouvement pour la France (MPF)			0	1
Autres	33 068	0,16	1	1
<b>Total</b>			<b>467</b>	<b>577</b>

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	470	
Femmes	107	18,54 %
<b>Total</b>	<b>577</b>	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	102
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)	89
Enseignants	82
Professions médicales	72
Professions juridiques	45
Entrepreneurs	27
Retraités	22
Ingénieurs/Informaticiens	22
Professions libérales	17
Agriculteurs/ouvriers agricoles (y compris vignerons)	16
Banquiers (y compris banques d'investissement) / comptables	3
Architectes	1
Autres	59
Indéterminés	20
Total	577

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	2
31 à 40 ans	29
41 à 50 ans	139
51 à 60 ans	256
61 à 70 ans	141
Plus de 70 ans	10
Total	577

# GAMBIE

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	National Assembly / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	53 membres - 48 élus au scrutin direct - 5 nommés
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	25 janvier 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**  
Sept régions administratives divisées en 48 circonscriptions uninominales.
- ▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**  
Scrutin direct majoritaire simple.  
En cas de vacance, en cours de législature, de sièges électifs, il est procédé à des élections partielles dans les 90 jours, à moins qu'elle ne survienne dans les neufs derniers mois de la législature.  
Vote non obligatoire.
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans
  - citoyen gambien
  - résidence ou naissance dans la circonscription où l'on s'est fait inscrire
  - interdiction: allégeance à un Etat étranger, maladie mentale, peine de prison, inscription sur listes électorales d'un autre pays
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - âge: 21 ans
  - citoyen gambien
  - résidence pendant un an au moins dans la circonscription où l'on se présente

- déclaration de patrimoine à la Commission électorale indépendante, comme l'exige la loi
- savoir parler assez bien l'anglais pour participer aux travaux de l'Assemblée
- inéligibilité: faillite non réhabilitée, condamnation à mort, peine de prison de 6 mois ou plus au cours des 5 dernières années, certains bénéficiaires de contrats administratifs, fraude électorale

▶ **Incompatibilités**

- magistrats et juges
- membres des forces armées, de police ou de sécurité
- membre de la Commission électorale indépendante

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par au moins 300 électeurs de la circonscription
- caution (5 000 dalasis), remboursable en cas d'élection ou obtention d'au moins 20% des suffrages recueillis par le candidat élu

## Contexte et déroulement des élections

Les élections législatives ont été tenues le 25 janvier 2007. Aux élections précédentes, tenues en 2002, le parti au pouvoir, à savoir l'Alliance patriotique pour la réorientation et la construction (APRC) avait emporté 45 des 48 sièges à pourvoir au scrutin direct à l'Assemblée nationale, dont 33 sièges non brigués par un opposant. Le principal parti de l'opposition, à savoir le Parti démocratique unifié (UDP) a boycotté les élections en arguant du fait qu'elles seraient gravement entachées d'irrégularités. Le Président Yahya Jammeh (APRC) a été réélu pour un troisième mandat en septembre 2006.

En janvier 2005, cinq partis d'opposition ont cherché à s'allier en une coalition dénommée Alliance nationale pour la démocratie et le progrès (NADD). Néanmoins l'UDP et le Parti de la réconciliation nationale (NRP) ont quitté la coalition en 2006.

Au total, 103 candidats se sont présentés aux élections de 2007. Seule l'APRC a présenté des candidats dans la totalité des 48 circonscriptions. L'UDP, avec à sa tête l'avocat des droits de l'homme Ousainou Darboe, a présenté 29 candidats tandis que son partenaire, le Parti de réconciliation nationale (NRP), en présentait neuf. Une coalition de partis d'opposition, l'Alliance nationale pour la démocratie et le développement (NADD) a également participé aux élections.

L'APRC s'est engagé à poursuivre la stratégie gouvernementale de développement socio-économique, intitulée Vision 2020, qui avait été lancée par le Président Jammeh en 1996. Tous les partis promettaient l'accès à l'eau potable, de meilleures routes, et l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé. Le chef de l'UDP a accusé les services de sécurité de faire obstacle à la campagne électorale de son parti, et a appelé à ce que les élections soient libres et régulières.

Environ 38 % des 670 000 électeurs inscrits (sur une population totale de 1,5 millions de personnes) sont allés aux urnes. Ce taux de participation a marqué une forte baisse par rapport au taux de 56 % enregistré en 2002.

Des observateurs de 20 organismes, notamment de l'Union africaine et du Commonwealth, ont suivi le déroulement du scrutin. Ils ont formulé l'avis que les élections avaient été libres et régulières, tout en relevant le faible taux de participation et certaines déficiences.

Les résultats finals ont confirmé la majorité absolue de l'APRC, déjà au pouvoir, à l'Assemblée nationale avec 42 sièges, dont cinq sans candidat d'opposition, tandis que l'UDP emportait quatre sièges. Les sièges restants se sont partagés entre la NADD et un candidat indépendant.

Mme Fatoumata Jahumpa-Ceesay (APRC) a été élue à la présidence de l'Assemblée nationale, et l'Assemblée renouvelée a tenu sa première séance le 8 février 2007.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 670 000
Votants	38 %

### ▶ Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Alliance patriotique pour la réorientation et la construction (APRC)	42
Parti démocratique unifié (UDP)	4
Alliance nationale pour la démocratie et le progrès (NADD)	1
Indépendants	1
Total	48

## ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	48	
Femmes	5	9,43 %
Total	53	

Note :

Deux femmes ont été élues, et trois ont été nommées.

# GRECE

## Parlement hellénique

Nom du parlement (générique / traduit)	Vouli Ton Ellinon / Parlement hellénique
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	300 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	16 septembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 17 août 2007. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en mars 2004.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

- 56 circonscriptions uninominales ou plurinominales (288 députés)
- 1 circonscription nationale plurinomiale (12 "députés d'Etat")

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel

- scrutin de liste à un tour (représentation proportionnelle "renforcée") avec répartition des sièges selon la méthode Hagenbach-Bischoff. Les électeurs votent pour une liste et peuvent exprimer leurs préférences à l'intérieur de chaque liste. Les sièges restant après cette première répartition sont attribués dans les 13 circonscriptions principales, selon le même système. Tout siège restant encore est alors attribué au niveau national au moyen d'un quotient électoral simple

- scrutin majoritaire, dans certains cas, pour attribuer au niveau national tout siège restant encore et scrutin majoritaire simple dans huit circonscriptions uninominales.

Les partis qui ont acquis plus de 3% des suffrages exprimés reçoivent un minimum de six sièges parlementaires.

Les 12 "députés d'Etat" sont proposés par les partis politiques de tête et élus au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges, l'ensemble du pays étant considéré comme une seule circonscription.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est généralement fait appel au premier des "viennent ensuite" de la liste dont était issu le titulaire.

Vote obligatoire jusqu'à 70 ans, l'abstention peut être punie d'une

peine d'emprisonnement de 1 mois à un an et en plus de perte des postes (Il n'y a jamais eu de poursuites).

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen grec
- jouissance de tous les droits civils et politiques
- interdiction: interdiction judiciaire ou condamnation pénale pour un délit relevant du code pénal ordinaire ou militaire ou personnes sous tutelle

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié qui a :
- âge: 25 ans ou plus
- citoyen grec

▶ **Incompatibilités**

- membres des forces armées et de service de sécurité
- certains fonctionnaires ou titulaires de charges publiques
- administrateurs d'agences ou d'organismes parapublics

La Constitution fournit une liste complète d'inéligibilités (article 56) et d'incompatibilités (article 57).

▶ **Conditions de candidature**

- présentation à titre indépendant ou sous l'étiquette d'un parti
- appui par 12 électeurs au moins ou autodésigné
- caution de 146.74 euros, non remboursable

## Contexte et déroulement des élections

Le 17 août 2007, le Premier ministre Costas Karamanlis a convoqué des élections pour le 16 septembre, soit six mois plus tôt que la date officiellement prévue. Depuis son arrivée au pouvoir, le pays a connu la croissance économique (4,4 % en août 2007) et un chômage faible. Malgré un scandale pour utilisation frauduleuse de fonds de pension publics, les sondages annonçaient une victoire de son parti de centre-droit, la Nouvelle démocratie (ND), qui avait remporté 165 des 300 sièges lors des dernières élections, en mars 2004, après 11 années de règne ininterrompu du Mouvement socialiste panhellénique (PASOK).

Toutefois, une semaine après l'annonce des élections, des incendies de forêts se sont déclarés dans le sud du pays, faisant 65 morts avant que les

flammes n'aient pu être maîtrisées, au bout d'une semaine. Le gouvernement a été vivement critiqué pour la manière dont il avait fait face à cette situation d'urgence. Le Premier ministre a par la suite débloqué une aide pour les victimes et s'est engagé à reconstruire les maisons brûlées.

En tout, 21 partis ont participé au scrutin de 2007. Le ND et le PASOK s'étaient engagés à mener des réformes sociales. Peu avant les élections, le gouvernement a annoncé de nouveaux avantages sociaux, qui l'auraient fait progresser dans l'opinion publique. Le Premier ministre appelait les électeurs à donner à son parti la majorité dont il avait besoin pour poursuivre ses réformes économiques.

Des sondages d'opinion préélectorales montraient un appui croissant pour les petits partis, notamment le Parti communiste (KKE), qui avait remporté 12 sièges lors des élections de 2004, et pour les partis de la Coalition des forces de gauche et de progrès (SYN), qui en avait eu six. La SYN avait formé une nouvelle coalition électorale appelée Coalition de la gauche radicale (Sy.Riz.A), avec le Mouvement démocrate et social (DIKKI) ainsi que d'autres partis de gauche. Le LAOS, petit parti d'extrême-droite, faisait campagne contre l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, et avait promis d'imposer des quotas d'immigration.

Un total de 74,14 % des 9,9 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

La Nouvelle démocratie du Premier ministre, M. Karamanlis, a remporté les élections avec une majorité parlementaire réduite de 152 sièges. Venait ensuite le PASOK avec 102 sièges, soit quinze de moins qu'en 2004. Le KKE a pour sa part obtenu 20 sièges, et la Sy.Riz.A, 12. Le parti LAOS a lui aussi obtenu 12 sièges, devenant ainsi le premier parti d'extrême-droite à entrer au Parlement depuis la fin de la dictature, en 1974. En tout, 48 femmes ont été élues.

Le 19 septembre, un nouveau gouvernement constitué par M. Karamanlis a prêté serment.

Le 26 septembre, le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session. Le 27 septembre, M. Dimitrios Sioufas (ND) a été élu pour en être le nouveau Président.

Note :

La Coalition de la gauche radicale (Sy.Riz.A) se composait des partis suivants :

Citoyens actifs,

Organisation communiste de Grèce (KOE),

Mouvement démocrate et social (DIKKI),

Intervention écologique,

Gauche des travailleurs internationalistes (DEA),

Kokkino,

Mouvement pour la gauche unie dans l'action (KEDA),

Renouveau communiste écologique de gauche (AKOA) et

Synapismos (SYN).

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	9 921 343
Votants	74,14 %
Suffrages valables	7 159 817

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges	Progrès/ recul
Nouvelle démocratie (ND)	2 995 321	41,84	152	-13
Mouvement socialiste panhellénique (PASOK)	2 727 702	38,10	102	-15
Parti communiste (KKE)	583 768	8,15	22	10
Sy.Riz.A	361 216	5,05	14	8
La.O.S	271 761	3,80	10	
Total			300	

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	252
Femmes	48
Total	300

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Professions juridiques	70
Enseignants	34
Professions médicales	34
Economistes	32
Ingénieurs/Informaticiens	25
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	22
Scientifiques	11
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	10
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)	9
Architectes	6
Professions libérales (y compris artistes, auteurs et sportifs professionnels)	5
Agriculteurs/ouvriers agricoles (y compris vigneron)	4
Banquiers (y compris banques d'investissement) / comptables	2
Militaires/Policiers	2
Consultants (y compris agents immobiliers)	1
Autres	33
Total	300

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	3
31 à 40 ans	26
41 à 50 ans	71
51 à 60 ans	116
61 à 70 ans	48
Plus de 70 ans	5
Indéterminé	31
Total	300

# GUATEMALA

## Congrès de la République

Nom du parlement (générique / traduit)	Congreso de la República / Congrès de la République
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	158 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	9 septembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Congrès de la République à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**
  - 22 circonscriptions plurinominales correspondant aux départements du pays
  - 1 circonscription plurinomiale (31 sièges) nationale
  
- ▶ **Mode de scrutin : Mixte**

Système mixte avec scrutin à listes bloquées:

  - 127 sièges pourvus au scrutin majoritaire au niveau des départements du pays
  - 31 sièges pourvus au scrutin proportionnel (méthode d'Hondt) de liste nationale

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel au suppléant élu en même temps que le titulaire.

Vote obligatoire à quelques exceptions près; amende en cas d'abstention.
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans
  - citoyen guatémaltèque
  - jouissance de tous les droits civils et politiques
  - interdiction: appartenance aux forces armées et de police, peine de prison
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié

- savoir lire et écrire
- inéligibilité: proche parenté avec le Président ou le Vice-Président de la République, condamnation pour crime

▶ **Incompatibilités**

- fonctionnaires
- titulaires de certaines charges publiques
- membres du Tribunal électoral suprême et de la Cour des comptes
- bénéficiaires d'un contrat avec l'Etat

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par un parti légalement reconnu. Pour obtenir ce cachet officiel, les partis qui souhaitent présenter des candidats doivent avoir recueilli au moins 4 % des suffrages.

## Contexte et déroulement des élections

Le 9 septembre 2007, des élections législatives ont été organisées, parallèlement aux élections présidentielles.

Lors des élections précédentes en 2003, le Front républicain guatémaltèque (FRG) était devenu le parti le plus représenté au Congrès avec 42 sièges sur 158. La Grande alliance nationale (GANAN) avait remporté 41 sièges et le parti de centre-gauche, Parti national de l'espoir (UNE), 31. Le dirigeant de la Grande alliance nationale, M. Óscar Berger, avait battu M. Álvaro Colom (UNE) au deuxième tour des élections présidentielles.

Quatorze des 15 partis politiques qui ont participé aux élections de 2007 ont également soutenu des candidats à la présidence.

M. Colom a une nouvelle fois représenté l'UNE. M. Otto Pérez Molina - ancien chef du renseignement militaire durant la guerre civile qui avait secoué le Guatemala de 1960 à 1996 - était le candidat du Parti patriotique (PP), de la droite conservatrice. En 2003, le PP avait fait partie de la Grande alliance nationale (GANAN), qui soutenait le directeur du système pénitentiaire national, M. Alejandro Giammattei, à la présidentielle de 2007. Le Front républicain guatémaltèque avait donné son soutien au Président sortant du Congrès, le général Efraín Ríos Montt, pour la présidentielle. Par la suite, celui-ci s'est néanmoins retiré de la course à la présidentielle, mais est demeuré à la tête du FRG pour les élections législatives.

Comme en 2003, la pauvreté et la criminalité étaient les principaux thèmes des élections de 2007. Si le Président Berger avait réussi à stabiliser l'économie du pays, l'écart entre les riches et les pauvres demeurait un problème crucial. Le Guatemala est aussi le pays qui a le taux d'homicides le plus élevé d'Amérique latine.

La population du Guatemala est composée pour près de moitié, d'Indiens mayas. Aux élections présidentielles de 2007, Rencontre pour le Guatemala (EG) a soutenu la lauréate du Prix Nobel de la paix et militante pour la défense des droits des Mayas, Mme Rigoberta Menchú. En 1999, Rigoberta Menchú avait porté plainte contre le général Rios Montt, auprès d'un tribunal espagnol, pour crime contre l'humanité. Elle l'accusait d'avoir donné les ordres à l'origine des actes de génocide commis en 1981 et 1982.

M. Colom (UNE), ancien ministre adjoint à l'économie, considérait que la criminalité était due aux profondes difficultés sociales du Guatemala : la pauvreté, la marginalisation et la discrimination. Il prévoyait de mettre en place un " programme généralisé de solidarité humaine " pour lutter contre le crime et apporter la sécurité. Il s'était engagé à réformer les forces de sécurité et le système judiciaire, à créer de l'emploi et à instaurer un programme social pour les pauvres.

M. Molina (PP) promettait d'augmenter les effectifs de police de 50 %, de recourir à l'armée pour réprimer les criminels et de rétablir la peine de mort. Enfin, M. Giammattei (GANA) comptait instaurer une réglementation plus stricte pour combattre la criminalité.

Au moins 50 personnes ont été tuées durant la campagne électorale, faisant de ce scrutin le plus sanglant depuis la fin de la guerre civile. Parmi les victimes figuraient la fille de 14 ans d'un candidat de l'UNE et l'assistant du candidat de l'UNE à la vice-présidence. Certains de ces meurtres auraient été commis par des gangs de dealers, pour permettre aux candidats qu'ils avaient choisis d'accéder aux responsabilités politiques.

Environ 60,46 % des 5,9 millions d'électeurs inscrits ont voté. Un total de 34 000 policiers et soldats étaient déployés le jour du scrutin.

La Confédération parlementaire des Amériques a déclaré que le scrutin électoral s'était déroulé dans l'ordre.

Selon les résultats définitifs, l'UNE a obtenu 51 sièges, la GANA et le PP, 35 et

31, respectivement, contre seulement 14 pour le FRG, en recul de 28 sièges. Sept autres partis ont remporté moins de dix sièges chacun et, au total, 19 femmes ont été élues.

Aux élections présidentielles, aucun des candidats n'a obtenu les 50 % des suffrages requis pour être élu dès le premier tour. Le 4 novembre, le second tour a opposé M. Colom (UNE) à M. Molina (PP). M. Colom a été élu avec plus de 58 % des voix.

Le 14 janvier 2008, M. Colom est officiellement entré en fonction, devenant ainsi le premier président de gauche depuis la fin de la guerre civile en 1996.

Le même jour, le Congrès nouvellement élu a tenu sa première séance et élu M. Arturo Eduardo Meyer Maldonado (UNE) à sa présidence.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	5 990 029	
Votants	3 621 852	60,46 %
Bulletins blancs ou nuls	341 243	
Suffrages valables	3 280 609	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges	Nombre de femmes
Parti national pour l'espoir (UNE)	926 244	28,23	51	9
Grand alliance nationale (GANAN)	565 270	17,23	35	3
Parti patriotique (PP)	771 175	23,51	31	3
Front républicain guatémaltèque (FRG)	239 208	7,29	14	1
Parti unioniste (PU)	95 743	2,92	7	0
Centre d'action sociale (CASA)	244 448	7,45	5	1
Union pour le changement nationaliste (UCN)	103 603	3,16	5	0
Rencontre pour le Guatemala (EG)	101 316	3,09	4	2
Parti pour le progrès national (PAN)	83 826	2,56	3	0
Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG)	70 080	2,14	2	0
Union démocratique (UD)			1	0
<b>Total</b>			<b>158</b>	

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	139	
Femmes	19	12,03 %
<b>Total</b>	<b>158</b>	

# ILES MARSHALL

## Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Nitijela / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	33 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	19 novembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**
  - 19 circonscriptions uninominales
  - 5 circonscriptions plurinominales (2 à 5 sièges)
  
- ▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire simple.

Chaque électeur peut voter pour autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir dans la circonscription où il réside ou jouit de droits fonciers.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

Vote non obligatoire.
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans
  - citoyen des Iles Marshall
  - résidence ou propriété foncière dans la circonscription où l'on vote
  - interdiction: maladie mentale, condamnation pour crime (ou liberté conditionnelle)
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - âge: 21 ans
  - citoyen des Iles Marshall

## Contexte et déroulement des élections

Le 19 novembre 2007, les élections législatives se sont déroulées en parallèle avec les élections locales. La majorité des 33 membres du Parlement (Nitijela) se répartissaient en deux grands groupes : le Parti démocratique uni (UDP) du Président Kessai Note, qui détenait 20 sièges ; et le parti d'opposition Aelon Kein Ad (AKA, qui signifie " Notre île "), de l'ancien président, M. Imata Kabua. En janvier 2005, le Parlement avait réélu M. Note à la présidence du pays.

En septembre 2007, le Président Note avait appuyé la demande d'affiliation de Taiwan (République de Chine) à l'ONU. Les Iles Marshall avaient reconnu Taïwan en 1998, sous la présidence de M. Kabua. Depuis, Taïwan était le deuxième donateur du pays, derrière les Etats-Unis.

Le 10 novembre, le Président du Parlement, M. Litokwa Tomeing (UDP), s'était rallié à l'AKA, peu après un séjour en Chine. Il critiquait les huit années de règne de l'UDP, qu'il qualifiait d'" échec lamentable " et demandait un changement de gouvernement. Il s'engageait à adopter une politique en faveur d'une Chine une et indivisible, après les élections. Les spéculations sur le changement d'orientation diplomatique du pays s'étaient intensifiées depuis que des personnalités de l'AKA s'étaient rendues en Chine, en octobre. L'AKA indiquait qu'il soutiendrait la candidature de M. Tomeing à la prochaine élection présidentielle.

Les médias locaux ne savaient pas trop quel impact aurait la défection de M. Tomeing, dans un pays où les liens familiaux jouent traditionnellement un rôle plus important que les structures politiques.

Aux élections de 2007, le pays a appliqué un nouveau système électoral, qui permettait aux électeurs de voter pour quatre candidats, et ce dans n'importe quel bureau de vote, quel que soit l'atoll sur lequel ils vivaient.

Environ 50 % des 36 000 électeurs inscrits ont voté. Certains bureaux de vote ont ouvert en retard et se sont trouvés à court de bulletins, d'autres n'auraient pas été au courant du nouveau système, ce qui aurait ralenti le scrutin. De longues files d'attentes se seraient ainsi formées devant les bureaux de vote.

Le Forum des îles du Pacifique (PIF) qui a observé le scrutin a conclu que, malgré les problèmes logistiques, " le vote et le dépouillement s'étaient déroulés de manière démocratique ".

D'après les résultats préliminaires, l'AKA avait obtenu au moins 17 sièges. Le Président Note a été réélu grâce aux votes de l'étranger. La seule femme de la législature sortante, Mme Abacca Anjain-Maddison, n'a pas été réélue.

Les résultats définitifs annoncés fin décembre par l'Administration électorale ont confirmé la victoire de l'AKA, avec 18 sièges. Les sièges restants ont été obtenus par l'UDP.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première séance le 7 janvier 2008 et élu M. Tomeing (qui représentait désormais l'AKA), à la présidence du pays, et M. Jurelang Zedkaia (AKA), comme Président du Parlement.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	36 134	
Votants	18 093	50,07 %

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Aelon Kein Ad (AKA)	17
Parti démocratique uni (UDP)	13
Indépendants	3
Total	33

Note:

Les résultats officiels des élections n'indiquent pas l'appartenance politique des candidats.

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	32	
Femmes	1	3,03 %
Total	33	

# IRLANDE

## Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Oireachtas - Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Dáil Éireann / Chambre des Représentants
Nombre de membres	166 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	24 mai 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des représentants à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

42 circonscriptions plurinominales (3 à 5 sièges).

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin proportionnel à vote unique transférable.

Chaque électeur reçoit un bulletin de vote sur lequel figurent les noms de tous les candidats de sa circonscription. Il/elle vote pour un seul d'entre eux en marquant, au regard du nom de celui-ci, le chiffre 1; l'électeur peut ensuite indiquer son ordre de préférence entre les autres candidats en inscrivant, en face de leurs noms, les chiffres 2, 3, 4...

Au début du dépouillement, les bulletins de vote sont bien mélangés et classés selon les premières préférences exprimées. Le total des suffrages valables est ensuite établi et le quotient électoral calculé en divisant ce total par le nombre de sièges à pourvoir et en ajoutant un au résultat. Les candidats ayant obtenu dès le premier tour un nombre de votes de première préférence égal ou supérieur au quotient sont déclarés élus.

Si aucun candidat n'a atteint le quotient, le candidat ayant recueilli le plus petit nombre de voix est éliminé et ses suffrages transférés aux candidats pour lesquels une deuxième préférence a été enregistrée.

Si un candidat recueille un nombre de suffrages supérieur au quotient requis pour être élu, les suffrages obtenus en sus du quotient sont transférés proportionnellement aux candidats restant en lice, en

fonction des deuxièmes préférences exprimées par les électeurs. Lorsque le nombre des candidats qui n'ont été ni éliminés ni élus est égal à celui des sièges à pourvoir, ces candidats sont déclarés élus même s'ils n'ont pas atteint le quotient.

En cas de vacance en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen irlandais ou britannique
- résidence dans la circonscription
- vote possible par correspondance dans certains cas

▶ **Conditions d'éligibilité**

- âge: 21 ans
- citoyen irlandais
- inéligibilité: maladie mentale, faillite non réhabilitée, peine de prison d'au moins 6 mois

▶ **Incompatibilités**

- membres des forces armées ou de police
- fonctionnaires
- certains agents des Communautés européennes
- Président de la République
- contrôleur et vérificateur général des comptes
- juges

▶ **Conditions de candidature**

- les candidatures peuvent être présentées personnellement ou par l'entremise d'un électeur inscrit de la circonscription concernée
- dépôt dans les 9 jours qui suivent l'annonce des élections
- caution: 500 euros, remboursable si obtention d'1/4 au moins du quotient électoral

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 29 avril 2007, le Premier ministre, Bertie Ahern, a demandé à la Présidente, Mary McAleese, de dissoudre le Parlement, en vue des élections qui devaient avoir eu lieu à la Chambre des représentants le 24 mai.

Depuis 1997, M. Ahern, membre du Fianna Fáil, était à la tête d'un

gouvernement de coalition comprenant des membres du Parti démocrate progressiste. A l'issue des dernières élections de mai 2002, les deux partis avaient obtenu 81 et huit sièges respectivement, contrôlant ainsi 89 des 166 sièges de la Chambre des représentants. Les principaux partis d'opposition, le Fine Gael et le Parti travailliste, avaient remporté 31 et 21 sièges chacun.

Il y avait 466 candidats aux élections de 2007, auxquelles M. Ahern brigua un troisième mandat.

Le pays avait enregistré une forte croissance économique sous la direction du gouvernement de coalition. M. Ahern, qui avait joué un rôle de premier plan dans la réconciliation politique en Irlande du Nord, a aidé à conclure un nouvel accord de partage du pouvoir début mai 2007. Il a annoncé son intention de réduire les impôts, d'instituer des visites médicales gratuites et d'augmenter les retraites. Il a toutefois été mis en difficulté par la diffusion d'informations selon lesquelles il aurait reçu de l'argent d'un ami pour rénover une propriété, qu'il avait ensuite achetée, à Dublin.

L'allié du Fianna Fáil, le Parti démocrate progressiste, était dirigé par le Ministre de la justice, Michael McDowell. Durant la campagne électorale, M. McDowell a fait les frais d'un scandale concernant la prison la plus sécurisée du pays, d'où un détenu condamné pour braquage à main armée avait contacté le standard d'une émission télévisée grâce à un téléphone portable. On a par la suite découvert de la drogue et des téléphones portables introduits illégalement dans la prison, ce qui a alerté l'opinion publique.

Le Fine Gael, dirigé par M. Enda Kenny, et le Parti travailliste, de M. Pat Rabbitte, ont formé une coalition de centre-gauche. Les deux partis reprochaient au gouvernement de n'être pas parvenu à améliorer les services publics. Le Fine Gael a présenté un programme promettant l'amélioration des services de santé, davantage de moyens pour lutter contre la criminalité, des services de protection de l'enfance mieux adaptés et un régime fiscal plus juste.

Les partis représentés au gouvernement de coalition sont restés majoritaires à la Chambre des représentants, remportant 80 sièges au total (78 pour le Fianna Fáil et deux pour les Démocrates progressistes), sans toutefois obtenir la majorité absolue. Le parti d'opposition, Fine Gael, a progressé de 20 sièges, et en compte désormais 51; le Parti travailliste a quant à lui totalisé 20 sièges. Les Verts en ont remporté six et le Sinn Féin, quatre. Les cinq sièges

restants sont allés à des candidats indépendants.

Au total, 22 femmes ont été élues. La nouvelle Chambre des représentants a accueilli 41 parlementaires élus pour la première fois.

Le 14 juin, la Chambre des représentants nouvellement élue a tenu sa première séance et élu Président M. John O'Donoghue (Fianna Fáil) à sa présidence.

Au terme de trois semaines de négociations, le Fianna Fáil, les Démocrates progressistes et les Verts se sont mis d'accord pour former un gouvernement de coalition.

Le 15 juin, la Chambre des représentants a réélu M. Ahern Premier ministre, avec l'appui de ses alliés de la coalition et de trois des cinq membres indépendants.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	3 110 914	
Votants	2 085 245	67,03 %
Bulletins blancs ou nuls	19 435	
Suffrages valables	2 065 810	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Candidats	Votes	% votes	Sièges
Fianna Fail	106	858 565	41,56	78
Fine Gael	91	564 428	27,32	51
Parti travailliste	50	209 175	10,13	20
Les Verts	44	96 936	4,69	6
Indépendants	90	118 951	5,76	5
Sinn Fein	41	143 410	6,94	4
Démocrates progressistes	30	56 396	2,73	2
Total				166

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	144	
Femmes	22	13,25 %
Total	166	

# ISLANDE

## Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Althingi / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	63 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	12 mai 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

Six ou sept circonscriptions ayant plusieurs députés (10 à 11 sièges chacune). Le nombre et le découpage géographique exacts sont déterminés par la loi électorale.

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Systèmes proportionnels de liste

Sur les 63 sièges, 54 sont affectés d'après les résultats par circonscription (d'Hondt). Les neuf sièges restants sont des sièges complémentaires attachés à des circonscriptions particulières. Les sièges complémentaires sont affectés selon la méthode d'Hondt, de manière à ce que chaque parti reçoive un nombre de sièges proportionnel au pourcentage de voix remportées au plan national. Un parti doit obtenir 5 % des voix au plan national pour prétendre à un siège complémentaire. En cas de vacances entre des législatives, les sièges sont pourvus par les suppléants élus en même temps que les députés titulaires, selon l'ordre d'apparition sur la liste du parti concerné.

Vote non obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- citoyen islandais

- domicile légal dans le pays (les citoyens ayant leur domicile légal à l'étranger et ayant résidé pendant quelque temps en Islande peuvent également voter sous certaines conditions)

- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - âge: 18 ans
  - citoyen islandais
  - bonnes mœurs
  
- ▶ **Incompatibilités**
  - Juges de la Cour suprême
  - Médiateur
  - Président de la République
  
- ▶ **Conditions de candidature**
  - appui, pour chaque liste, par un nombre d'électeurs 30 à 40 fois supérieur au nombre de députés de la circonscription concernée

## Contexte et déroulement des élections

Les élections du 12 mai 2007 ont donné lieu à un vif débat autour de la priorité à donner à la croissance économique ou à l'environnement, débat qui s'est cristallisé autour de la proposition de construction de nouveaux barrages et de nouvelles fonderies d'aluminium.

Le Premier ministre, M. Geir Haarde, du Parti de l'indépendance (IP) souhaitait donner la priorité à la croissance économique en soutenant le projet de construction de barrages et de fonderies d'aluminium alimentées par les ressources islandaises en énergie géothermique et hydroélectrique.

Le Parti de l'indépendance domine la politique islandaise depuis que le pays a obtenu l'indépendance du Danemark en 1944. Depuis 1995, l'IP dirigeait une coalition gouvernementale formée avec le Parti du progrès (PP). Le PP, avec à sa tête le ministre de l'industrie et du commerce, M. Jón Sigurdsson, plaidait pour une poursuite des baisses des impôts des entreprises visant à maintenir un environnement favorable aux entreprises islandaises.

Les principaux partis d'opposition, l'Alliance sociale-démocrate menée par Mme Ingibjörg Sólrún Gísladóttir, et l'Alliance des verts de gauche de M. Steingrímur J. Sigfússon, promettaient un moratoire du projet de fonderies afin d'effectuer les études nécessaires à la détermination de son impact sur l'environnement.

Un nouveau parti, le Mouvement islandais, a été fondé en mars 2007 par

M. Ómar Ragnarsson, ancien journaliste de télévision et écologiste convaincu afin de combattre les nouveaux projets d'industrie lourde.

Environ 83 % des 200 000 électeurs inscrits se sont déplacés pour participer au vote.

L'IP a obtenu 25 sièges tandis que le PP n'en obtenait que 7 (12 de moins qu'en 2003), ce qui donnait à la coalition sortante une majorité d'un siège seulement. Dix-huit sièges sont allés à l'Alliance sociale-démocrate qui a perdu deux sièges et l'Alliance des verts de gauche, avec neuf sièges au total, a amélioré son score de quatre sièges. Le Parti libéral a gardé ses quatre sièges tandis que le Mouvement islandais n'en a obtenu aucun. Vingt femmes ont été élues.

Le 17 mai, le Premier ministre, M. Haarde, et le chef du PP, M. Sigurdsson, ont annoncé la rupture de leur coalition en raison des mauvais résultats obtenus par le PP. Plus tard dans la journée, M. Haarde et Mme Gísladóttir ont annoncé que l'IP et l'Alliance sociale-démocrate avaient entamé des pourparlers en vue de la constitution d'une coalition. Ces négociations ont débouché sur la formation d'un nouveau gouvernement qui est officiellement entré en fonction le 24 mai.

Le 31 mai, le nouveau parlement élu s'est réuni en une session spéciale d'été, convoquée exclusivement après des élections de printemps, et a élu son nouveau président, M. Sturla Böðvarsson (IP).

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	221 368	
Votants	185 071	83,60 %
Bulletins blancs ou nuls	2 902	
Suffrages valables	182 169	

► Répartition des sièges par formation politique

	Candi- dats	Votes	% votes	Sièges	Progrès/ recul
Parti de l'indépendance (IP)	126	66 749	36,64	25	3
Parti de l'Alliance sociale-démocrate	126	48 742	26,76	18	-2
Alliance de Gauche – Verts	126	26 136	14,35	9	4
Parti du progrès (PP)	126	21 349	11,72	7	-5
Parti libéral	126	13 233	7,26	4	0
Total				63	

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	43	
Femmes	20	31,75 %
Total	63	

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	2
31 à 40 ans	11
41 à 50 ans	16
51 à 60 ans	24
61 à 70 ans	10
Total	63

# JAMAÏQUE

## Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	House of Representatives / Chambre des Représentants
Nombre de membres	60 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	3 septembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Représentants à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 25 juillet 2007. Les précédentes élections à la Chambre avaient eu lieu le 16 octobre 2002.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**  
60 circonscriptions uninominales.
  
- ▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**  
Scrutin direct uninominal majoritaire.  
En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.  
Vote non obligatoire.
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans
  - citoyen jamaïcain ou du Commonwealth britannique
  - résidence dans le pays (dans les 12 mois au moins précédant la date de l'établissement des registres électoraux pour les citoyens du Commonwealth)
  - interdiction: fonctions en rapport direct avec les élections, maladie mentale, peine de prison supérieure à 6 mois, fraude électorale, condamnation à mort
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - âge: 21 ans
  - citoyen jamaïcain ou du Commonwealth

- résidence permanente dans le pays dans les 12 mois précédant immédiatement la date de candidature
- inéligibilité: allégeance à un Etat étranger, faillite non réhabilitée

▶ **Incompatibilités**

- fonctionnaires
- juges des tribunaux d'instance supérieure
- parties à des contrats gouvernementaux
- membres des forces de défense

▶ **Conditions de candidature**

- dépôt entre le 23e et le 16e jour avant le scrutin
- soutien par 10 électeurs au moins
- caution (100\$ jamaïcains), remboursable si obtention d'1/8 du total des suffrages exprimés dans la circonscription

## Contexte et déroulement des élections

A la suite de l'ouragan qui a frappé le pays à la mi-août 2007, les élections législatives, initialement prévues pour le 27 août, ont été repoussées au 3 septembre.

Au cours des élections précédentes tenues en octobre 2002, le Parti national populaire (PNP) avait remporté 34 sièges, tandis que le Parti travailliste jamaïcain (JLP) remportait les 26 restants. En mars 2006, Mme Portia Simpson-Miller est devenue la première femme Premier ministre du pays, succédant à ce poste à M. P.J. Patterson. Peu de temps avant la convocation des élections, le 8 juillet, elle avait fait une série de promesses, dont la suppression des frais médicaux pour les enfants de moins de 18 ans et le soutien financier aux Jamaïcains désireux de devenir propriétaires.

Les élections de 2007 ont une fois de plus été le théâtre d'un duel opposant le PNP au JLP, dirigé par M. Bruce Golding. Les sondages d'opinion préélectorales prévoyaient la victoire du PNP, le parti au pouvoir, qui sollicitait pour la cinquième fois consécutive (un record) la reconduction de son mandat.

Au total, 146 candidats étaient en lice.

A l'instar des élections précédentes, tenues en 2002, les deux partis s'engageaient à alimenter la croissance économique et à lutter contre la misère et la délinquance. M. Golding, dirigeant du JLP, promettait de

réorganiser la fonction publique et de faire décoller la croissance économique en attirant l'investissement étranger. Le programme du JLP proposait aussi d'amender la Constitution pour y intégrer la Charte des droits et des libertés et autoriser la mise en cause de la responsabilité pénale des représentants de l'Etat. Le gouvernement insistait sur le fait que le pays ne pouvait pas se permettre de mettre en œuvre les promesses faites par le JLP concernant la gratuité de l'éducation secondaire et des soins médicaux. Le Premier ministre a été très critiqué pour sa réaction tardive à la catastrophe provoquée par l'ouragan.

Sur 1,3 million d'électeurs inscrits, 60,4 % se sont déplacés pour voter.

Bien que plusieurs incidents violents aient eu lieu avant les élections, ces dernières se sont déroulées dans un calme relatif, comme l'a confirmé l'Organisation des Etats américains (OEA). Certains bureaux de vote sont restés ouverts tard le soir en raison du manque de bulletins.

Le JLP, parti d'opposition, a remporté 33 sièges, ce qui a empêché le PNP d'obtenir un cinquième mandat.

Le PNP, qui a remporté les 27 sièges restants, a tout d'abord refusé d'accepter sa défaite et accusé le JLP d'avoir acheté des voix et d'avoir poursuivi la campagne au-delà de la limite autorisée par la loi électorale. Des partisans des deux camps sont alors descendus dans la rue, ce qui a donné lieu à des échauffourées. Huit femmes en tout, dont le Premier ministre sortant, ont été élues.

Le 11 septembre, M. Golding a prêté serment et est devenu le nouveau Premier ministre du pays. Le 25 septembre, il a nommé 13 sénateurs de la majorité (dont deux femmes), tandis que Mme Simpson-Miller nommait les huit sénateurs restants (dont une femme).

Le 27 septembre, les membres nouvellement élus de la Chambre des représentants ont prêté serment aux côtés des nouveaux sénateurs. La Chambre a élu M. Delroy Chuck au poste de président, tandis que le Sénat élisait M. Oswald Harding.

**Résultats des élections et statistiques électorales****▶ Taux de participation électorale**

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 1 300 000	
Votants	808 240	60,40 %

**▶ Répartition des sièges par formation politique**

	Candidats	Votes	Sièges	Nombre de femmes
Parti travailliste jamaïcain (JLP)	60	405 215	33	3
Parti national populaire (PNP)	60	402 275	27	5
Total			60	8

**▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	52	
Femmes	8	13,33 %
Total	60	

# JAPON

## Chambre des Conseillers

Nom du parlement (générique / traduit)	Kokkai / Diète nationale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Sangiin / Chambre des Conseillers
Nombre de membres	242 élus au scrutin direct
Durée de la législature	6 ans, renouvelable par moitié tous les 3 ans
Date des élections	29 juillet 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de la moitié des membres de la Chambre des Conseillers à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

- 47 circonscriptions plurinominales (de deux à dix sièges chacune), établies sur une base métropolitaine ou préfectorale, pour un total de 146 sièges,
- une circonscription nationale pour les 96 sièges restants.

A chaque élection, 121 sièges sont renouvelés dans les différents types de circonscriptions, comme suit :

- 29 circonscriptions uninominales,
- 18 circonscriptions plurinominales (de deux à cinq sièges chacune), pour 44 sièges,
- une circonscription nationale pour les 48 sièges restants.

#### ▶ Mode de scrutin : Mixte

- 73 élus à la majorité simple dans des circonscriptions géographiques; sont déclarés élus dans l'ordre d'importance des suffrages valables obtenus sur la base de la majorité relative. Toutefois, ils doivent recueillir un nombre de suffrages égal ou supérieur au sixième du quotient résultant de la division du total des suffrages valables par le nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription.
- 48 élus à l'échelle nationale au scrutin de liste proportionnelle, selon la méthode d'Hondt.

En cas de vacance d'un siège de conseiller dans l'intervalle d'élections

régulières, il est fait appel au premier qui vient immédiatement après le titulaire sur la liste du même parti dans le cas du scrutin proportionnel. S'agissant du système d'élection au niveau des circonscriptions, il est fait appel aux candidats qui ont obtenu le nombre de suffrages requis sans être élus pour occuper les sièges qui deviennent vacants dans les trois mois qui suivent les élections. Il est procédé à des élections partielles dans d'autres cas ou lorsqu'un nombre déterminé de sièges deviennent vacants dans la même circonscription.

Vote non obligatoire.

► **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 20 ans
- citoyen japonais
- résidence pendant au moins trois mois consécutifs dans la circonscription

Sont privées du droit de vote les personnes suivantes :

- personnes placées sous tutelle judiciaire par un juge aux affaires familiales;
- personnes condamnées à une peine privative de liberté, ou peine plus sévère, et n'ayant pas purgé leur peine;
- personnes condamnées à une peine privative de liberté, ou peine plus sévère, pour infraction électorale, et bénéficiant d'un sursis;
- personnes qui, pendant leur mandat officiel, ont été reconnues coupables de corruption. Cette privation est valable pendant la durée de la peine à laquelle s'ajoute une période de cinq ans.

► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 30 ans
- citoyen japonais

Interdiction :

- personnes placées sous tutelle judiciaire par un juge aux affaires familiales;
- personnes condamnées à une peine privative de liberté, ou peine plus sévère, et n'ayant pas purgé leur peine;
- personnes condamnées à une peine privative de liberté, ou peine plus sévère, pour infraction électorale, et bénéficiant d'un sursis;
- personnes qui, pendant leur mandat officiel, ont été reconnues

coupables de corruption. Cette privation est valable pendant la durée de la peine à laquelle s'ajoute une période de dix ans.

► **Incompatibilités**

- fonctionnaires de l'Etat ou d'un organisme public local. Toutefois, un Premier Ministre, les Ministres d'Etat, Secrétaires adjoints du Gouvernement, Conseillers du Premier Ministre, Vices-Ministres, Secrétaires parlementaires peuvent être candidats à la Chambre des Conseillers (et un membre de la Chambre des Conseillers peut, durant son mandat, être nommé à l'une de ces fonctions).

- directeurs ou employés d'entreprises publiques.

► **Conditions de candidature**

- caution de Y 3 000 000 pour un siège de circonscription locale, remboursable si le candidat obtient au moins 1/8 du quotient résultant de la division du nombre de suffrages valables par le nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription concernée

- caution de Y 6 000 000 pour un parti politique, multiplié par le nombre de candidats inscrits sur sa liste dans le cadre de la représentation proportionnelle, remboursable seulement si le double du nombre d'élus du parti ou de la formation qui a présenté la liste nominale égale au moins le nombre de candidats de cette liste.

## **Contexte et déroulement des élections**

Des élections générales se sont tenues le 29 juillet, pour la moitié des 242 sièges de la Chambre des conseillers, la chambre haute du Parlement japonais. Le Premier ministre en exercice, Shinzo Abe, avait promis de construire une « belle nation » et de s'occuper du sort des personnes qui auraient été enlevées par la République populaire démocratique de Corée, dans les années 70 et 80. M. Abe avait été un négociateur privilégié dans les affaires d'enlèvement. Dans la course aux élections de 2007, il a rapidement été confronté à une série de scandales, au nombre desquels figuraient les dossiers disparus de quelque 50 millions de retraités, le suicide d'un ministre lié à une affaire de malversations dans l'utilisation des fonds publics et le tollé déclenché par une déclaration du Ministre de la défense selon laquelle l'utilisation de la bombe atomique par les Etats-Unis aurait mis fin à la deuxième guerre mondiale.

Au total 377 candidats (218 dans les circonscriptions préfectorales et 159 au scrutin de liste) se sont présentés aux élections de 2007. L'ancien président péruvien d'origine japonaise Alberto Fujimori, qui était assigné à résidence

au Chili, se présentait au scrutin proportionnel sur la liste du Parti nouveau du peuple, petit parti d'opposition formé par des dissidents du LDP avant les élections de 2005 à la Chambre des représentants (chambre basse).

Avant les élections, les partis du gouvernement de coalition - le LDP et le Nouveau Komei - détenaient 133 des 242 sièges de la Chambre des conseillers (où un élu indépendant s'était rallié au LDP). Soixante-quinze de ces sièges étaient concernés par le renouvellement de 2007.

Les modifications apportées au droit électoral réduisaient le nombre de sièges dans les bastions ruraux du LDP, et donnaient plus de poids aux grandes villes comme Tokyo. Les deux partis visaient les 29 circonscriptions où il n'y avait qu'un siège à renouveler. Le leader du Parti démocrate japonais (DPJ), M. Ichiro Ozawa, disait qu'il démissionnerait si la coalition au pouvoir conservait sa majorité.

Le 16 juillet, en pleine campagne électorale, un séisme de forte intensité a frappé le nord du Japon. Tous les partis se sont alors engagés à prendre des mesures suffisantes pour secourir les populations touchées et rétablir la sécurité publique.

En tout, plus de 58 % des 104 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Le LDP, parti au pouvoir, a connu une lourde défaite en ne remportant que 37 sièges. Le nombre total de ses sièges a ainsi été ramené à 83 à la Chambre des conseillers (qui en compte 242), ce qui signifie que le LDP a perdu sa domination à la Chambre pour la première fois depuis sa création en 1955. De son côté, le partenaire du LDP, le Nouveau Komei, a remporté neuf sièges. Inversement, le parti d'opposition, DJP, a remporté un nombre record de 60 sièges, parvenant ainsi à un total de 109, ce qui en fait désormais le parti le plus représenté de la Chambre des conseillers. Les autres sièges sont échus à de petits partis et à des candidats indépendants. L'ancien président péruvien, M. Fujimori, n'a pas été élu.

En tout, 26 femmes ont été élues, ce qui constitue là encore un record dans l'histoire de la Chambre des conseillers. Le nombre total de femmes est donc passé à 42, soit 17,36 %.

Après la défaite de la coalition au pouvoir, M. Hidenao Nakagawa a démissionné du poste de Secrétaire général du LDP. Le Premier ministre,

M. Abe, a annoncé qu'il resterait en poste tandis que le Premier ministre Shinzo Abe annonçait qu'il resterait à son poste.

Le 7 août, les nouveaux élus de la Chambre des conseillers ont prêté serment. M. Satsuki Eda (DPJ) a été élu Président de la Chambre, devenant ainsi le premier membre de l'opposition à ce poste. Mme Akiko Santo (LDP) est devenue la première femme Vice-Présidente de la Chambre des conseillers.

Le 27 août, le Premier ministre, M. Abe, a annoncé un nouveau gouvernement de 18 membres issus du LDP et du Nouveau Komei. Toutefois, un autre scandale financier a forcé le nouveau Ministre de l'agriculture, M. Takehiko Endo, à démissionner une semaine seulement après la refonte du gouvernement.

Le 9 septembre, le Premier ministre a déclaré qu'il ferait tout son possible pour assurer la mission de ravitaillement du Japon dans le cadre des opérations dirigées par les Etats-Unis en Afghanistan et ne conserverait son poste que s'il y était autorisé. Le 12 septembre, il a annoncé sa démission, en ajoutant que le pays avait besoin d'un nouveau dirigeant pour combattre le terrorisme.

Le 23 septembre, le LDP a choisi un vétéran de la politique, M. Yasuo Fukuda, comme Président. M. Abe a officiellement remis sa démission le 25 septembre. Le jour même, M. Fukuda a été élu pour lui succéder. M. Fukuda est devenu le premier Premier ministre à occuper cette fonction après son père. Il a formé un nouveau gouvernement dans lequel il a intégré la plupart des membres du cabinet de M. Abe, après sa refonte.

Note sur la composition finale de la Chambre des conseillers :

Le DPJ dirige un groupe parlementaire, qui comprend quelques élus indépendants. Après les élections, ce groupe comptait 113 membres. Deux élus indépendants ont rejoint le LDP, portant ainsi le nombre total des sièges du parti à 85. En comptant les sièges qui n'étaient pas soumis au renouvellement, le Nouveau Komei était en possession de 20 sièges. Venait ensuite le Parti communiste japonais, avec sept sièges. Le Parti social-démocrate en détenait cinq et le Parti nouveau du peuple, quatre. Huit élus ont conservé leur indépendance, notamment un conseiller élu sous la bannière du Shinto Nippon (Nouveau parti nippon), puisque conformément au Règlement intérieur de la Chambre, il faut au moins deux conseillers pour constituer un groupe parlementaire.

**Groupes parlementaires à la Chambre des conseillers (août 2007)**

Parti démocrate et Shin-Ryokufukai (DP-SR): 113

Parti libéral démocrate et Groupe d'indépendants (LDP-GI): 85

Nouveau Komei (NK): 20

Parti communiste japonais (JCP): 7

Parti social-démocrate (SDP): 5

Parti nouveau du peuple (PN): 4

Indépendants: 8

Total: 242

**Résultats des élections et statistiques électorales****► Taux de participation électorale**

	Majoritaire		PR	
Nombre d'électeurs inscrits	103 710 035		103 710 035	
Votants	60 813 927	58,64%	60 806 582	58,63 %
Suffrages valables	-		58 913 700	

**► Répartition des sièges par formation politique**

	Majoritaire	Proportionnel	Sièges
Parti démocrate japonais (DPJ)	40	20	60
Parti libéral démocrate (LDP)	23	14	37
Nouveau Komei	2	7	9
Parti communiste japonais (JCP)	0	3	3
Kokumin Shinto (Parti nouveau du peuple)	1	1	2
Parti social-démocrate (SDPJ)	0	2	2
Shinto Nippon (Nouveau parti Nippon)	0	1	1
Indépendants	7	0	7
Total	73	48	121

	Candi- dats	Votes PR	% votes PR	Votes (majori- taire)	% (majori- taire)
Parti démocrate japonais (DPJ)	80	23 256 247	39,48	24 006 817	40,45
Parti libéral démocrate (LDP)	83	16 544 761	28,08	18 606 193	31,35
Nouveau Komei	22	7 765 329	13,18	3 534 672	5,96
Parti communiste japonais (JCP)	63	4 407 932	7,48	5 164 572	8,70
Kokumin Shinto (Parti nouveau du peuple)	23	1 269 209	2,15	1 111 005	1,87
Parti social-démocrate (SDPJ)	23	2 634 713	4,47	1 352 018	2,28
Shinto Nippon (Nouveau Nippon)	3	1 770 707	3,01	0	
Indépendants	34	0	0,00	5 095 168	8,59
Total					

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Sièges 2007	Total
Hommes	95	200
Femmes	26	42
Total	121	242

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	1
31 à 40 ans	20
41 à 50 ans	41
51 à 60 ans	33
61 à 70 ans	22
Plus de 70 ans	4
Total	121

# JORDANIE

## Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Majlis Al-Umma / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Majlis Al-Nuwaab / Chambre des Représentants
Nombre de membres	110 élus au scrutin direct (12 sièges réservés aux Chrétiens et Circassiens et six aux femmes)
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	20 novembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement des membres de Chambre des représentants à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**  
45 circonscriptions plurinominales (104 sièges).
- ▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**  
Scrutin direct majoritaire simple.  
Chaque électeur doit émettre un vote.  
En cas de vacance de sièges en cours de législature, ils sont normalement pourvus par élection partielle dans les deux mois qui suivent la vacance.  
Vote non obligatoire.
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans
  - citoyen jordanien
  - résidence régulière dans une circonscription
  - interdiction: maladie mentale, faillite non réhabilitée, crime, allégeance à un Etat étranger, membre des forces armées
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - âge: 30 ans

- citoyen jordanien
- inéligibilité: proches parents du Roi, peine de prison d'au moins une année pour un délit non politique, partie à un contrat gouvernemental

▶ **Incompatibilités**

- toute fonction publique
- les députés peuvent être nommés Ministres du Gouvernement, mais un Ministre qui souhaite se présenter aux élections législatives doit d'abord démissionner de son poste

▶ **Conditions de candidature**

- caution non remboursable (US \$ 700)

## Contexte et déroulement des élections

Le 28 mars 2007, le Roi Abdallah II a dissous le parlement par décret royal avant la tenue des élections législatives à la Chambre des représentants. Le Gouvernement a ensuite fixé la date des élections au 20 novembre.

Au cours des élections précédentes, qui s'étaient déroulées en juin 2003, les partisans du Roi avaient apparemment remporté les deux tiers des 110 sièges de la Chambre des représentants. Le Front d'action islamique (IAF, branche politique des Frères musulmans) avait remporté 17 sièges.

L'IAF a boycotté les élections municipales de juillet 2007 en invoquant des fraudes électorales. Dans le cadre d'échanges ultérieurs avec les dirigeants de la mouvance centriste de l'IAF, le Premier ministre Marouf al-Bakhit aurait donné à ces derniers l'assurance que les élections législatives seraient libres et transparentes, en contrepartie de l'engagement d'éliminer les extrémistes des listes électorales de l'IAF. Le Premier ministre a toutefois rejeté publiquement la demande faite par l'IAF d'inviter des observateurs internationaux, estimant qu'une telle mesure donnerait à penser que la loi électorale jordanienne posait problème.

En tout, 880 candidats, dont un nombre record de 199 femmes (contre 54 aux élections de 2003), se sont donc présentés aux élections de 2007. L'IAF n'a présenté que 22 candidats (contre 30 en 2003). La majeure partie des femmes, qui se présentaient en tant qu'indépendantes, promettait de lutter en faveur des droits fondamentaux des femmes, y compris le droit de travailler. Six femmes, occupant toutes des sièges électifs spécialement réservés, siégeaient à l'assemblée sortante.

La majorité des partisans du Roi se sont présentés comme indépendants. Un

grand nombre d'entre eux promettaient d'améliorer la situation économique en s'attaquant à la misère et au chômage.

Les médias se sont beaucoup focalisés sur les chances qu'avait l'IAF de remporter davantage de sièges qu'en 2003. Le parti, qui donnait le sentiment de perdre du terrain, avait pour slogan de campagne: "La solution c'est l'Islam". Il s'engageait à soutenir le peuple iraquien et à amender la Constitution et la loi électorale, sans préciser sur quoi porteraient les changements. Ses propositions pour combattre le chômage et la pauvreté semblaient proches de celles des candidats monarchistes.

Le soutien aux peuples iraquien et palestinien a aussi été l'un des thèmes les plus fréquemment évoqués par les autres forces d'opposition.

Au total, 54 pour cent des 2,4 millions d'électeurs inscrits se sont présentés aux urnes.

Les résultats définitifs ont donné la majorité aux partis et aux candidats alliés au Roi, l'IAF ne remportant que six sièges. Une femme a été élue en dehors des six sièges réservés à des femmes.

Jamil Abu-Bakr, dirigeant de l'IAF, a dénoncé des fraudes électorales, notamment l'achat de voix, ce que le gouvernement a démenti. Après les élections, 17 personnes accusées d'avoir trafiqué les élections ont été arrêtées.

Le 22 novembre, le Roi Abdallah II a nommé M. Nader Dahabi Premier ministre et Ministre de la défense. Un cabinet de 28 membres, dont quatre femmes, a ensuite été formé, avant d'être approuvé par décret royal le 25 novembre.

Le 2 décembre, la Chambre des représentants nouvellement élue a tenu une séance préliminaire pour élire son Président. M. Abdulhadi Al-Majali a été réélu. Entre-temps, le 29 novembre, le Roi Abdallah II a nommé 55 sénateurs, dont sept femmes. M. Zaid Al-Rifai a été nommé par décret royal à la présidence du Sénat, qu'il occupait déjà auparavant. Le Roi Abdallah II a officiellement inauguré le parlement le 3 décembre.

**Résultats des élections et statistiques électorales****▶ Taux de participation électorale**

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 2 400 000
Votants	54,00 %

**▶ Répartition des sièges par formation politique**

Les résultats officiels ne sont pas disponibles.

**▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	103	
Femmes	7	6,36 %
Total	110	

# KAZAKHSTAN

## Chambre des représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlement / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Mazhilis / Chambre des représentants
Nombre de membres	107 membres - 98 élus au scrutin direct - 9 sélectionnés avec l'accord de l'Assemblée des nations
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	18 août 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des représentants à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 20 juin 2007. Les précédentes élections à la Chambre avaient eu lieu le 19 septembre 2004.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- Une circonscription nationale de 98 sièges

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Système de représentation proportionnelle (scrutin de liste)

- Les sièges sont attribués à la proportionnelle aux partis qui obtiennent plus de 7% des suffrages exprimés (seuil de 7%), avec le système des plus forts restes. En cas d'égalité, le siège est attribué au parti qui a été enregistré le premier.

- Les postes vacants sont pourvus par le candidat " suivant " sur la liste du même parti. Lorsqu'il ne reste plus de candidat sur la liste en question du parti, le siège reste vacant jusqu'aux élections suivantes de la Chambre des Représentants.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen kazakh

- interdiction: peine de prison, incapacité légale établie par décision de justice

**▶ Conditions d'éligibilité**

- âge: 25 ans
- citoyen Kazakh
- résidence dans le pays
- inéligibilité: incapacité, condamnation par une cour de justice

**▶ Incompatibilités**

- fonction rémunérée en dehors du Mazhilis
- appartenance à une autre assemblée
- activité commerciale ou autre activité rémunérée, sauf l'enseignement, la recherche et les activités créatives
- appartenance à un organe de direction d'une entreprise commerciale

**▶ Conditions de candidature**

- Les candidats sont présentés par les partis politiques.
- Un dépôt d'un montant équivalent à 15 fois le salaire minimum est exigé, conformément à la loi de la République du Kazakhstan, pour chaque personne inscrite sur la liste d'un parti. En revanche, aucun dépôt n'est demandé pour les partis politiques qui ont obtenu au moins 7% des suffrages exprimés lors des précédentes élections à la Chambre des Représentants. Les partis politiques qui ont obtenu entre 5 et 7% des suffrages lors des élections précédentes ne versent que 50% du dépôt. Ceux qui ont obtenu entre 3 et 5% des votes doivent verser 70% du dépôt.
- Le dépôt est restitué aux partis politiques qui obtiennent au moins 7% des suffrages lors des élections concernées, ou en cas de décès du seul candidat inscrit sur la liste du parti.

**Contexte et déroulement des élections**

Le Président Nazarbaiev a dissous la Chambre des représentants le 20 juin et annoncé la tenue d'élections pour le 19 août, soit plus de deux ans après la date officiellement prévue, afin de mettre en œuvre les amendements constitutionnels de mai 2007 sur le Parlement.

En vertu de ces amendements, le nombre statutaire des membres de la Chambre des représentants est passé de 77 à 107, et celui du Sénat, de 39 à 47. Par ailleurs, un système de représentation proportionnelle pure à scrutin de liste, a été instauré, qui empêche de fait les candidats indépendants de se présenter aux élections. Un seuil de 7 % a en outre été imposé aux partis politiques pour pouvoir être représentés au Parlement. La nouvelle

réglementation électorale prévoit également que les parlementaires doivent démissionner s'ils changent d'appartenance politique en cours de législature.

Lors des élections précédentes, en 2004, un seul candidat de l'opposition, M. Alikhan Baimenov, leader du Ak Zhol (Parti démocrate), avait été élu. Jusqu'en 2006 il avait refusé de siéger au Parlement pour protester contre le processus électoral, puis avait déclaré qu'il coopérerait avec le Parti républicain au pouvoir, Otan (Patrie).

En juillet 2006, le Parti républicain Otan (qui avait remporté 42 sièges lors des élections de 2004) a fusionné avec le Parti Asar (quatre sièges), dirigé par la fille du Président Nazarbaïev, Mme Dariga Nazarbaïeva, pour devenir le Parti Otan. Il s'est ensuite rebaptisé Parti démocrate national, " Nour Otan ", début 2007, et est dirigé par le Président Nazarbaïev.

Le 11 juin 2007, deux partis d'opposition, le Naghyz Ak Zhol et le Parti social-démocrate, ont annoncé qu'ils avaient l'intention de fusionner sous le nom de " Parti social-démocrate national " (ANSDP). Toutefois, le 18 juin, le Parlement a approuvé des amendements interdisant aux partis de constituer des coalitions électorales, de sorte que les deux partis ont dû présenter leurs candidats séparément.

En tout, 377 candidats (dont 56 femmes), de sept partis politiques, ont participé aux élections de 2007. Les médias se demandaient avant tout si les partis d'opposition obtiendraient des sièges avec le nouveau système électoral.

Nour Otan promettait la stabilité politique et ethnique, ainsi qu'un renforcement de la croissance économique. Le Naghyz Ak Zhol et le Parti social-démocrate s'adressaient aux pauvres, auxquels les réformes récentes n'avaient pas profité, selon eux. Ils promettaient une meilleure répartition des dividendes pétroliers et s'engageaient à promouvoir la langue officielle (le kazakh).

Plus de 68,41 % des 5,7 millions d'électeurs inscrits ont participé au scrutin, qui a été suivi par plus de 500 observateurs internationaux, dont 400 de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'OSCE a relevé des irrégularités dans le dépouillement, dans plus de 40 % des bureaux de vote et a indiqué que les exigences de l'OSCE n'avaient pas toutes été remplies. L'OSCE a par ailleurs exprimé des préoccupations quant

au seuil de 7 %. Une mission d'observation de la Communauté des Etats indépendants (CEI) a estimé que les élections avaient été " libres et transparentes ".

D'après les résultats définitifs, Nour Otan avait obtenu plus de 88 % des suffrages et aucun des partis d'opposition n'ayant dépassé la barre des 7 %, les 98 sièges relevant du scrutin direct lui sont revenus.

Naghyz Ak Zhol et le Parti social démocrate, qui ont respectivement recueilli 3,27 et 4,62 % des suffrages, ont condamné les résultats des élections, qu'ils jugeaient truqués.

Entre le 15 et le 18 août, neuf autres membres ont été élus par l'Assemblée des nations (une instance dont les membres sont nommés par le Président) pour siéger à la Chambre des représentants.

Le 2 septembre 2007, les 98 membres de la Chambre élus au suffrage direct et les neufs membres élus au suffrage indirect sont officiellement entrés en fonction. Ils ont élu M. Aslan Mussin (Nour Otan) à leur présidence.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	8 891 561	
Votants	6 082 430	68,41 %

### ▶ Répartition des sièges par formation politique

	Candidats	Votes	% votes	Sièges
Parti démocrate national "Nur Otan"	127	5 247 720	88,41	98
Total				98

### ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	90	
Femmes	17	15,89 %
Total	107	

# KENYA

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	National Assembly / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	224 membres - 210 élus au scrutin direct - 12 nommés - 2 ex officio (Procureur général et Président de l'Assemblée)
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	27 décembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres élus de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**  
210 circonscriptions uninominales.
- ▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**  
Scrutin direct majoritaire simple.  
En cas de vacances de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.  
Vote non obligatoire.
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans
  - citoyen kenyan
  - résidence dans le pays au moins 1 an précédant le scrutin ou pendant au moins 4 ans au cours des 8 années précédant l'élection
  - résidence, exercice d'une profession, propriété terrienne ou biens immobiliers pendant au moins 5 des 12 mois précédant les élections
  - interdiction: maladie mentale, faillite non réhabilitée, détention, délit électoral
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - âge: 21 ans

- citoyen kenyan
- maîtrise du swahili et de l'anglais suffisante pour participer activement aux débats de l'Assemblée nationale
- inéligibilité: allégeance à un Etat étranger, condamnation à mort ou peine de prison supérieure à 6 mois (sauf pour non-paiement d'une amende), maladie mentale, faillite non réhabilitée

▶ **Incompatibilités**

- parties à un contrat avec l'Etat
- fonctions permanentes ou temporaires dans l'administration publique ou un organisme gouvernemental local
- membres des forces armées
- responsabilités dans la conduite des élections à l'Assemblée

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par un parti politique
- soutien de 7 à 18 citoyens de la circonscription concernée
- caution: 5000 Sh. K

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 22 octobre 2007, le Président Mwai Kibaki a dissous le Parlement et convoqué des élections législatives et présidentielles pour le 27 décembre.

Le gouvernement avait proposé en juillet 2007 de créer 90 sièges supplémentaires (dont 50 pour les femmes) à l'Assemblée nationale. Cependant, le projet de loi a été déclaré caduc le 15 août, après que l'Assemblée nationale n'ait pas réussi à l'adopter. Les élections de 2007 portaient donc sur 210 sièges mis au scrutin direct, comme en décembre 2002.

Avant les élections de 2002, le parti alors au pouvoir, l'Unité nationale africaine du Kenya (KANU), s'était scindé suite à un différend au sujet de son candidat à la présidence. Une nouvelle force politique, la Coalition nationale arc-en-ciel (NARC), avait vu le jour et avait remporté 125 sièges sur 210 aux élections législatives, en promettant de réformer la Constitution et de mettre fin à la corruption. De son côté, la KANU avait obtenu 64 sièges. Les autres sièges étaient allés à de petites formations. En décembre 2002, M. Kibaki (NARC) était devenu le troisième président du pays et avait formé un gouvernement dans lequel figuraient les différentes composantes de la coalition qui l'avait porté au pouvoir.

Sous la présidence de M. Kibaki, le pays avait vu l'instauration de l'enseignement primaire gratuit et l'économie avait enregistré une croissance régulière, qui atteignait les 6 % par an, mais les inégalités en matière de revenus demeuraient néanmoins un problème de société majeur.

En novembre 2005, un projet de révision de la Constitution avait été rejeté par référendum. M. Raila Odinga, Ministre de l'infrastructure routière, qui avait fait campagne pour le " non ", avait été démis de ses fonctions, aux côtés d'autres membres du gouvernement qui appartenaient au Parti démocratique libéral. Les ministres déchus et leurs alliés avaient alors formé le Mouvement démocratique orange (ODM), en référence aux oranges qui avaient symbolisé le " non " au projet de constitution.

En août 2007, l'ancien Ministre des affaires étrangères, M. Kalonzo Musyoka, avait quitté l'ODM pour former le Mouvement démocratique orange - Kenya (ODM-K).

En tout, 2 547 candidats de 117 partis politiques, dont 269 femmes, se sont présentés aux élections législatives.

Le 16 septembre 2007, le Président Kibaki a annoncé qu'il serait le candidat présidentiel d'une coalition répondant au nom de Parti de l'unité nationale (PNU). Certains candidats se présentaient sous la bannière du PNU, alors que d'autres concouraient sous l'étiquette de ses différentes composantes. M. Kibaki jouissait, semble-t-il, d'un large soutien auprès de l'ethnie des Kikouyous (ethnie la plus représentée du pays, avec près de 22 % des 34 millions d'habitants), ainsi que dans les provinces du nord et de l'est. Dans son programme, le PNU s'engageait à créer de l'emploi ainsi que de nouvelles usines et à lutter contre la pauvreté et l'insécurité.

Le candidat de l'ODM à la présidence, M. Odinga, critiquait le Président Kibaki qui n'avait pas, selon lui, pris les mesures voulues pour éradiquer la corruption et il l'accusait de manipuler le processus électoral. L'ODM promettait de régler la question des inégalités de revenus et de s'attaquer à la corruption. Il promettait en outre d'élaborer une nouvelle constitution qui donnerait plus de pouvoir aux autorités régionales. M. Odinga est issu de la communauté luo (qui représente environ 13 % de la population, principalement dans l'ouest du pays), mais il semblait bénéficier d'un appui interethnique.

Bien que la Commission électorale n'ait pas publié les chiffres officiels, il semblerait qu'une large proportion des 14,2 millions d'électeurs inscrits soit allée voter.

Les observateurs de l'Union européenne (UE) et de la Communauté d'Afrique de l'Est (CEA) ont déclaré que les élections présidentielles avaient été truquées et ont cité entre autres l'exemple d'un endroit où le taux de participation avait été de 115 %.

Aux législatives, l'ODM a remporté 99 sièges, ce qui en fait le principal parti de la nouvelle Assemblée nationale ; et son alliée, la Coalition arc-en-ciel, en a remporté trois. De leur côté, le PNU et ses alliés ont obtenu 78 sièges en tout (voir note). Au total, 80 membres (38 %) de la législature sortante ont été réélus. Le Président Kibaki a ensuite renforcé la présence de son camp au Parlement (voir note), en la portant à 92 des 207 sièges déjà validés par la Commission électorale, grâce à un accord avec le parti dissident ODM-K.

Le 30 décembre, la Commission électorale a annoncé que M. Kibaki avait été réélu Président avec 4 584 721 voix, contre 4 352 993 pour M. Odinga. M. Kibaki a immédiatement reçu l'investiture et a appelé à la réconciliation nationale.

M. Odinga a estimé que les élections présidentielles avaient été falsifiées et a demandé un nouveau scrutin. Les partisans de l'opposition ont manifesté dans la rue et la violence s'est rapidement emparée du pays. Plus d'un millier de personnes ont été tuées dans les violences postélectorales. Le 13 janvier 2008, la police a annoncé 1 500 décès dus aux violences en question. L'ONU a estimé que quelque 250 000 personnes avaient fui leur domicile.

Les premières tentatives des Etats-Unis et de l'Union africaine pour résoudre la crise ont été vaines. Le 25 janvier 2008, grâce à la médiation de l'ancien Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, le Président Kibaki et M. Odinga, se sont rencontrés pour la première fois depuis les élections. Le 28 février, ils ont finalement signé un accord de paix qui prévoyait que M. Odinga occuperait la fonction de Premier ministre (qui n'était alors pas prévue par la Constitution), une fois l'accord entériné par le Parlement.

A la première session de la nouvelle Assemblée nationale, le 15 janvier, M. Kenneth Marende, soutenu par l'ODM, a été élu Président de l'Assemblée au troisième tour de scrutin, devant le Président sortant soutenu

par le Gouvernement, M. Francis Ole Kaparo.

Note:

La coalition dirigée par le PNU à la première session de la nouvelle législature comprenait les partis suivants :

Parti de l'unité nationale (PNU): 43 sièges

Mouvement démocratique orange - Kenya (ODM-K): 16 sièges

Unité nationale africaine du Kenya (KANU): 14 sièges

SAFINA: 5 sièges

Coalition nationale arc-en-ciel - Kenya (NARC-K): 4 sièges

Forum pour la restauration de la démocratie-Peuple (FORD-P): 3 sièges

Parti SISI KWA SISI du Kenya (SKSPK): 2 sièges

Parti démocratique (DP): 2 sièges

Forum pour la restauration de la démocratie - ASILI (FORD-A): 1 siège

Parti vert MAZINGIRA du Kenya (MGPK): 1 siège

Forum pour la restauration de la démocratie - Kenya (FORD-K): 1 siège

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	14 296 180
-----------------------------	------------

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Mouvement démocratique orange (ODM)	99
Parti de l'unité nationale (PNU)	43
Mouvement démocratique orange-Kenya (ODM-K)	16
Union nationale africaine du Kenya (KANU)	14
SAFINA	5
Coalition nationale arc-en-ciel - Kenya (NARC-K)	4
Coalition nationale arc-en-ciel (NARC)	3
Forum pour la restauration de la démocratie-Peuple (FORD-P)	3
CHAMA CHA UMA (CCU)	2
Nouveau Forum pour la restauration de la démocratie - Kenya (NFK)	2
Parti démocratique (DP)	2
Parti des candidats indépendants du Kenya (PICK)	2
Parti SISI KWA SISI du Kenya (SKSPK)	2
Forum pour la restauration de la démocratie-ASILI (FORD-A)	1
Forum pour la restauration de la démocratie-Kenya (FORD-K)	1
KENDA	1
Parti démocratique populaire (PDP)	1
Parti démocratique uni du Kenya (UDM)	1
Parti populaire du Kenya (PPK)	1
Parti travailliste national (NLP)	1
Parti vert MAZINGIRA du Kenya (MGPK)	1
Union démocratique africaine du Kenya ASILI (KADU-ASILI)	1
Union démocratique africaine du Kenya pour le développement (KADDU)	1
<b>Total</b>	<b>207</b>

Note :

Au 11 janvier, trois sièges étaient vacants.

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	205	
Femmes	15	7,14 %
<b>Total</b>	<b>220</b>	

# KIRGHIZISTAN

## Conseil suprême

Nom du parlement (générique / traduit)	Jogorku Kenesh / Conseil suprême
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	90 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	16 décembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Conseil suprême à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 22 octobre 2007. Les précédentes élections au Conseil suprême avaient eu lieu le 27 février 2005.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

Une circonscription nationale de 90 sièges

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Système de la représentation proportionnelle (scrutin de liste)

Le seuil requis pour être représenté au Parlement est fixé à 5 % de l'ensemble des suffrages.

Les sièges devenant vacants en cours de législature sont attribués aux candidats suivants sur la liste du parti concerné.

Les citoyens résidant à l'étranger peuvent voter sans restriction.

Le vote n'est pas obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- citoyen kirghiz, y compris par naturalisation

- âge : 18 ans au moment de l'inscription

Interdiction :

- personnes sous le coup d'une condamnation pour trahison, crime, corruption ou fraude électorale

L'interdiction pour l'une quelconque des raisons susmentionnées demeure valable pour toute la durée de la condamnation.

- personnes atteintes de démence/maladie mentale, immigrés clandestins

**► Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- citoyen kirghiz, y compris par naturalisation
- âge : 25 ans au moment de l'inscription
- résidence permanente dans le pays depuis au moins cinq ans

Interdiction :

- personnes incarcérées pour quelque raison que ce soit
- personnes sous le coup d'une condamnation pour trahison, crime, corruption ou fraude électorale

L'inéligibilité demeure valable pour toute la durée de la condamnation.

- personnes atteintes de démence/maladie mentale, personnes sous tutelle/pupilles, titulaires de permis de séjour temporaires, immigrés clandestins, membres et administrateurs de la Commission électorale

**► Incompatibilités**

- Chef de l'Etat
- Ministres
- Titulaires de charges publiques
- Titulaires de fonctions judiciaires (magistrats)
- Fonctionnaires
- Conseillers du gouvernement
- Administrateurs de la Commission électorale
- Personnel des entreprises publiques
- Militaires
- Fonctionnaires de police
- Ecclésiastiques

**► Conditions de candidature**

- désignation par au moins 5 % des électeurs de la circonscription concernée
- présentation de la candidature au moins 40 jours avant le scrutin
- possibilité de présentation de candidatures par les partis politiques sans restriction
- communication simultanée de l'identité du suppléant
- dépôt pour les partis politiques : 500 000 soms (environ 15 000 dollars E.-U.)
- dépôt restitué aux partis remportant au moins 5 % de l'ensemble des suffrages

## Contexte et déroulement des élections

Les élections de décembre 2007 faisaient suite au référendum du 21 octobre, par lequel les citoyens avaient approuvé des réformes constitutionnelles ainsi qu'un nouveau code électoral. Ces réformes prévoyaient un élargissement du Parlement à 90 membres (contre 75 auparavant), tous élus au scrutin proportionnel. Les nouvelles dispositions prévoyaient en outre que pour être représentés au Parlement, les partis devaient obtenir au minimum 5 % des suffrages à l'échelle nationale et 0,5 % dans chacune des sept régions. Le 23 octobre 2007, le Président Kurmanbek Bakiev avait promulgué la Constitution révisée et annoncé des élections pour le 16 décembre, car le pays avait besoin d'un nouveau parlement en adéquation avec les nouvelles dispositions constitutionnelles.

Les élections de 2007 étaient les premières élections nationales à se dérouler sous le Président Bakiev. Après les dernières élections législatives de février 2005, les membres de l'opposition et leurs partisans avaient pris les rues d'assaut pour demander l'annulation des élections et la démission du Président de l'époque, M. Askar Akaiev. Le 24 mars, M. Akaiev avait fui à Moscou et son Premier ministre, M. Nikolai Tanayev, avait remis sa démission au Parlement. M. Bakiev avait été nommé Premier ministre par intérim avant d'être élu à la présidence du pays en juillet.

Le pays avait cependant rapidement connu une nouvelle crise, cette fois entre le Président et le Parlement. En novembre 2006, sous la pression croissante, le Président Bakiev avait entériné des amendements constitutionnels qui restreignaient le pouvoir présidentiel au profit du Parlement et relevaient le nombre statutaire des membres du Parlement de 75 à 90 (cette réforme avait par la suite été annulée par la Cour suprême). Les membres de l'opposition demandaient des élections législatives anticipées, ce à quoi s'étaient opposés le Président Bakiev et le Premier ministre, M. Félix Kulov. En décembre, M. Kulov avait démissionné, espérant ainsi désamorcer le conflit qui opposait le Parlement et le Président. M. Bakiev n'était pas parvenu à rétablir M. Kulov dans sa fonction de Premier ministre, et avait alors nommé son Ministre de l'agriculture, M. Azim Isabekov, à cette fonction.

Le Premier ministre Isabekov avait essayé de résoudre les différends entre l'exécutif et le législatif - mais en vain. Ses tentatives de remanier le cabinet fin mars 2007 avaient été rejetées par M. Bakiev, qui l'avait démis de ses fonctions. M. Isabekov avait ensuite annoncé son intention de coopérer

avec Kirghizistan uni, nouveau groupe " d'opposition " dont faisaient partie l'ancien Procureur général, Azimbek Beknazarov, l'ancienne ministre des affaires étrangères, Roza Otumbaeva, et le dirigeant du Parti social démocrate, Almazbek Atambaev, qu'il avait nommé Premier ministre.

Cependant, suite à l'adoption d'une nouvelle série d'amendements à la Constitution en octobre 2007, les relations entre le Président Bakiev et le Premier ministre, M. Atambaev, se seraient détériorées. La nouvelle Constitution prévoit que le Président ne peut appartenir à aucun parti politique. Pourtant, peu avant d'annoncer le référendum sur la Constitution, M. Bakiev avait participé à la création d'un nouveau parti baptisé Ak-Jol - parti populaire (Ak-Jol signifiant " la voie lumineuse "), qui avait absorbé l'Ata-Jurt et quelques petites formations. Les partis d'opposition l'accusaient d'avoir enfreint la Constitution et d'essayer de contrôler, et l'exécutif, et le législatif. De son côté, M. Atambaev reprochait à l'Ak-Jol et aux représentants du gouvernement de s'immiscer dans le processus électoral. Le 28 novembre, M. Atambaev avait démissionné de son poste de Premier ministre. Le premier vice-Premier ministre, Iskenderbek Aidaraliyev, était devenu Premier ministre par intérim.

Les principaux partis d'opposition, l'Ata-Merken et l'Ak-Shumkar, avaient formé une coalition électorale sous l'étiquette Ata-Merken (qui signifie " patrie "). Son leader, l'ancien Président du Parlement et membre éminent de l'opposition, M. Omurbek Tekebayev, s'engageait à unir les forces de l'opposition au sein du nouveau parlement. Les autres partis de l'opposition étaient les suivants : l'Ar-Namys, de l'ancien premier ministre, M. Kulov; l'Asaba de M. Azimbek Beknazarov; et le Kayran El de M. Dooronbek Sadybayev. Le Parti social démocrate et le Parti communiste ont également participé aux élections.

Environ 71,93 % des 2,3 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Près de 600 observateurs internationaux, notamment de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ont suivi le scrutin. L'OSCE a déclaré que les élections " n'avaient pas répondu à un certain nombre de critères de l'OSCE " et critiqué le décompte des voix qu'elle a jugé " propice aux irrégularités ".

L'Ak-Jol - Parti du peuple est arrivé en tête, avec près de 47 % des suffrages. Le principal parti d'opposition, l'Ata-Merken le suivait avec 8,7 % des voix à l'échelon national, mais il a néanmoins été exclu de la répartition des sièges

pour n'avoir pas dépassé le seuil régional de 0,5 % dans la ville méridionale d'Och. Le 18 décembre, la Cour suprême a annulé ce critère de seuil. Cependant, la commission électorale a maintenu sa décision et annoncé les résultats définitifs le 20 décembre, avec 71 sièges pour l'Ak-Jol, 11 pour le Parti social démocrate et huit pour le Parti communiste. En tout, 23 femmes ont été élues.

Après cette annonce, l'Ata-Merken, l'Ar-Namys et l'Asaba ont crié à la fraude électorale en faisant valoir qu'ils avaient franchi les seuils requis pour être représentés au Parlement. Les partisans de l'Ata-Merken ont entamé une grève de la faim en signe de protestation. Une vingtaine de personnes ont été arrêtées.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session le 21 décembre. Le 24 décembre, il a élu l'ancien Secrétaire d'Etat, M. Adakhan Madumarov (Ak-Jol), à sa présidence. Le même jour, il a également élu l'ancien ministre de l'énergie et de l'industrie, M. Igor Chudinov (Ak-Jol), qui ne parle pas le kirghiz, Premier ministre.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 2 300 000	
Votants	1 650 698	71,93 %

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Ak-Jol - parti populaire	1 228 319	46,99	71
Parti social-démocrate	55 651	5,05	11
Parti communiste	141 034	5,12	8
Total			90

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	67	
Femmes	23	25,56 %
Total	90	

# KIRIBATI

## Assemblée

Nom du parlement (générique / traduit)	Maneaba Ni Maungatabu / Assemblée
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	46 membres - 44 élus au scrutin direct - 1 membre nommé par la communauté Banaban, dont la grande majorité vit sur l'île de Rabi, aux Fidji. - 1 membre de droit (Procureur général) Si le Procureur général est élu, le nombre statutaire de membres élus sera de 45.
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	22 & 30 août 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Elections se sont tenues pour l'ensemble des membres de l'Assemblée élus au scrutin direct.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**  
23 circonscriptions uninominales et plurinominales.
- ▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**  
Scrutin majoritaire direct à deux tours (majorité absolue ou simple); second tour en cas de ballottage entre les trois candidats les mieux placés de la circonscription.  
Dans les circonscriptions plurinominales, les électeurs peuvent voter pour la totalité des sièges à pourvoir.  
En cas de vacance de siège en cours de législature, des élections partielles sont organisées dans un délai de trois mois.  
Vote non obligatoire.
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**  
- âge: 18 ans

- citoyen de Kiribati
- domicile régulier dans la circonscription (de vote)
- interdiction: maladie mentale, peine d'emprisonnement d'un an au moins, fraude électorale

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 21 ans
- citoyen de Kiribati
- inéligibilité: allégeance à un Etat étranger, condamnation à mort

▶ **Incompatibilités**

- personnes exerçant une fonction électorale
- personnes investies d'une charge publique
- fonctionnaires

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par trois électeurs

## Contexte et déroulement des élections

Les élections législatives d'août 2007 étaient les premières depuis l'arrivée du Président Anote Tong, du parti Boutokaan Te Koaua (Piliers de la vérité, BTK), qui avait remporté l'élection présidentielle de juillet 2003, contre son frère Harry Tong. Ce dernier était soutenu par le parti Maneaban Te Mauri (Protéger la Maneaba [la maison commune], MTM). Après son élection, le Président Tong avait décidé d'accorder la reconnaissance diplomatique non plus à la République populaire de Chine, mais à Taiwan.

Lors des dernières élections législatives, en mai 2003, le BTK avait remporté 17 des 40 sièges mis au scrutin direct, contre 16 pour le MTM. Les sièges restants avaient été obtenus par des candidats indépendants. Après la formation du nouveau gouvernement, sous l'égide du BTK, cinq parlementaires indépendants s'étaient ralliés au BTK, portant ainsi à 22 le nombre de ses sièges.

Lors des élections de 2007, 145 candidats, dont 11 femmes, ont concouru pour les 44 sièges mis au scrutin direct (contre 40 auparavant, voir note). La plupart des candidats s'engageait à améliorer l'éducation et à développer l'emploi. Avant les élections, le gouvernement conduit par le BTK avait été accusé de couvrir un scandale au sujet de bourses universitaires (en 2006, 18 candidats auraient en effet bénéficié sans raison de bourses pour poursuivre

leur formation aux Fidji). Le Président Tong avait promis une enquête approfondie.

Les élections se sont déroulées pacifiquement. Le taux de participation du premier tour, qui s'est déroulé le 22 août, n'a pas été rendu public. Au second tour, qui a eu lieu le 30 août, 67,54 % des 36 000 personnes en âge de voter se sont rendues aux urnes.

Dix-huit candidats, dont deux femmes et le Président Tong, ont obtenu la majorité requise pour être élus dès le premier tour. Le BTK a remporté 10 sièges, contre seulement deux pour le MTM et six pour des candidats indépendants.

Au second tour, le BTK a remporté huit des 26 sièges restants, soit 18 au total; le MTM, cinq, soit sept au total; et les treize autres sont allés à des candidats indépendants, ce qui porte donc à 19 le nombre total de parlementaires sans étiquette. Aucune femme n'a été élue au second tour. Après le second tour, certains élus sans étiquette ont rejoint les rangs du BTK.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session le 17 septembre et élu M. Taomati T. Luta (BTK) à sa présidence. Ce dernier avait déjà occupé cette fonction de janvier à mars 2003.

Le Parlement a désigné quatre candidats à l'élection présidentielle, parmi lesquels le président en exercice, M. Anote Tong, et le Ministre des finances, M. Nabuti Mwemwenikarawa. En revanche, le candidat de l'opposition, M. Harry Tong, du MTM, n'a pas été désigné, ce qui a déclenché des manifestations dans la rue avant le scrutin présidentiel du 17 octobre.

En tout, 56,7 % des 43 000 électeurs inscrits ont voté à la présidentielle. Le Président Tong a été réélu, avec plus de 15 000 voix, soit 64 % des suffrages valables, battant ainsi largement M. Mwemwenikarawa, qui avait obtenu environ 8 000 voix.

Le 23 octobre, le Président Tong a nommé un nouveau gouvernement de 11 membres, dont il a exclu M. Mwemwenikarawa, tout en conservant sept de ses anciens ministres.

Note :

Le 7 juin 2007, le Parlement a approuvé la recommandation de la Commission électorale tendant à faire passer de 40 à 44, le nombre de

membres directement élus. La nouvelle répartition est la suivante : un siège pour les circonscriptions de moins de 1 500 habitants, deux sièges pour les circonscriptions de 1 500 à 5 000 habitants et trois sièges pour les circonscriptions de plus de 5 000 habitants. Le nombre de sièges a été augmenté sur les îles suivantes : Fanning, Kiritimati, Makin et Tarawa-Nord, étant donné l'accroissement de la population.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

	1er tour (22 août )	2ème tour (30 août )	
Nombre d'électeurs inscrits	43 184	36 022	
Votants		24 330	67,54 %

### ► Répartition des sièges par formation politique (1<sup>er</sup> tour)

	Sièges
Boutokaan Te Koaua (Les piliers de la vérité)	10
Maneaban Te Mauri	2
Indépendants	6
Total	18

### ► Répartition des sièges par formation politique (2<sup>ème</sup> tour)

	Sièges	Sièges totaux
Boutokaan Te Koaua (Les piliers de la vérité)	8	18
Maneaban Te Mauri	5	7
Indépendants	13	19
Total	26	44

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	44	
Femmes	2	4,35 %
Total	46	

Note :

Les chiffres comprennent un membre nommé et un membre de droit (le Procureur général), qui sont tous deux des hommes.

# LESOTHO

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	National Assembly / Assemblée nationale
Nombre de membres	120 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	17 février 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement des sièges de l'Assemblée nationale à l'issue de la dissolution prématurée de cet organe le 30 novembre 2006. Les précédentes élections avaient eu lieu le 25 mai 2002.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

- 80 circonscriptions uninominales (scrutin majoritaire à un tour)
- une circonscription nationale pour les 40 autres sièges (représentation proportionnelle).

#### ▶ Mode de scrutin : Mixte

Système mixte de représentation proportionnelle:

- 80 députés élus au scrutin direct à la majorité absolue dans les circonscriptions uninominales. Les 40 sièges restants sont répartis de manière à refléter la proportion de voix que chaque parti a obtenue au niveau national. Chaque électeur vote deux fois, une fois pour un candidat de sa circonscription, une autre fois pour un parti. Le vote pour les partis est utilisé pour déterminer le nombre de sièges que chaque parti aurait remporté si le système était purement proportionnel, et par conséquent le nombre de sièges compensatoires qu'il occupera sur 40. Le nombre total de votes valides que chaque parti obtient est divisé par le total de sièges en jeu (120) pour obtenir le "quota" dont chaque parti a besoin pour remporter un siège. Le nombre de voix que chaque parti obtient à l'issue du vote est divisé par le quota visant à déterminer combien de sièges il doit pourvoir. Les partis ayant remporté un trop-plein de sièges grâce au scrutin majoritaire à un tour n'ont droit à aucun siège avec le système de représentation proportionnelle.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen du Lesotho

- résidence

- interdiction: allégeance à un Etat étranger, maladie mentale, condamnation à mort

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 21 ans

- citoyen du Lesotho

- savoir parler et, sauf incapacité pour cécité ou autre handicap physique, lire et écrire le sesotho ou l'anglais assez bien pour participer activement aux travaux de l'Assemblée nationale

- inéligibilité: faillite non réhabilitée, partie à un contrat administratif, fonction électorale, délit électoral

▶ **Incompatibilités**

- forces de défense ou police

- service de sûreté nationale

- administration pénitentiaire

- chef traditionnel

▶ **Conditions de candidature**

- appui par 2 électeurs

- caution (\$US 63), remboursable si obtention de 10 pour cent des suffrages recueillis par l'ensemble des candidats

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 17 novembre 2006, le Premier ministre Pakalitha Mosisili a demandé au Roi de dissoudre le parlement et d'organiser des élections anticipées. Un nouveau parti, la Convention pour l'ensemble du Basotho (ABC) avait été formé en octobre 2006 quand l'ancien Ministre des communications, M. Thomas Thabane, avait quitté le Congrès du Lesotho pour la démocratie (LCD), au pouvoir. Dix-sept autres membres du LCD ont rejoint le parti ABC, ce qui a réduit considérablement la présence du LCD à l'Assemblée nationale - celui-ci ne dispose plus que de 59 sièges sur 120 - et laisse

entrevoir la possibilité d'une motion de censure du gouvernement dirigé par le LCD.

Lors des précédentes élections, tenues en mai 2002, le LCD avait remporté 77 sièges. Le Parti national du Lesotho (BNP), d'opposition, qui avait dirigé le pays de 1965 jusqu'au coup d'Etat militaire de 1986, avait remporté 21 sièges, tandis que le Parti national indépendant (NIP) en remportait cinq. Les sièges restant avaient été remportés par de petits partis.

En tout, 14 partis politiques ont participé aux élections de 2007. Le LCD a défendu son bilan au gouvernement (d'après le Premier ministre, 30 000 nouveaux emplois auraient été créés en cinq ans). Les responsables du parti se sont aussi engagés à améliorer les retraites et l'enseignement public. Le NIP a formé une alliance avec le LCD pendant la campagne électorale de 2007.

Le parti ABC, allié au Parti des travailleurs du Lesotho, s'est engagé à "changer" le pays. Sa campagne électorale était aussi axée sur le fait d'améliorer l'éducation et de réduire la pauvreté, et elle aurait attiré le soutien des jeunes électeurs. Les membres du Parti national démocratique du Basotho (BNPD), autre nouveau parti fondé par l'ancien membre du BNP Thabang Nyeoe en novembre 2006, ont promis d'améliorer la qualité de la vie.

Le gouvernement a été sévèrement critiqué pour ne pas être parvenu à traiter les problèmes du chômage et du VIH/SIDA. Le Lesotho est un des pays les plus pauvres d'Afrique, la moitié de la population vivant avec moins de deux dollars par jour. On estime qu'un tiers des adultes sont séropositifs.

Près de 49 % des 920 000 électeurs inscrits se sont présentés aux urnes le 17 février 2007. Dans une des circonscriptions (Makhaleng) où un candidat était mort avant les élections législatives, les élections ont eu lieu le 30 juin. Les observateurs de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont noté certains problèmes logistiques, mais ont déclaré que le processus électoral avait été libre, régulier et transparent.

Les résultats finaux ont donné 62 sièges de circonscription au LCD. En vertu du système de représentation proportionnelle, 21 sièges ont été remportés par son allié, le NIP. Le parti ABC est arrivé troisième avec 17 sièges, tandis que son allié, le Parti des travailleurs du Lesotho, en a remporté 10. Le BNP n'a remporté que trois sièges, soit 18 de moins qu'aux élections de 2002. Le

BDNP, qui venait d'être constitué, a remporté un siège. Les partis d'opposition ont organisé des manifestations et une grève générale pour contester l'attribution de sièges à la représentation proportionnelle par la Commission électorale indépendante.

Le 23 février, M. Pakalitha Mosisili a été investi en tant que Premier ministre pour la troisième fois. Le même jour, l'Assemblée nationale a réélu Mme Ntlhoi Motsamai à sa présidence pour un troisième mandat consécutif. Le Sénat, qui a été renouvelé le 9 mars, a élu M. Morena Letapata Makhaola à sa présidence pour la première fois.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	916 230
Votants	49,00 %

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Circonscrip -tions	Propor- tionnel	Sièges totaux
Congrès pour la démocratie au Lesotho (LCD)	62	0	62
Parti national indépendant (NIP)	0	21	21
Convention des Basotho (ABC)	17	0	17
Parti des travailleurs du Lesotho (LWP)	0	10	10
Parti national basotho (BNP)	0	3	3
Alliance des partis du Congrès (ACP)	1	1	2
Congrès du Basotho (BCP)	0	1	1
Front patriotique pour la démocratie (PFD)	0	1	1
Parti de la liberté Marematlou (MFP)	0	1	1
Parti démocrate Basotho Batho (BBDP)	0	1	1
Parti national démocrate Basotho (BDNP)	0	1	1
Total	80	40	120

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	91	
Femmes	29	24,17 %
Total	120	

# MADAGASCAR

## Assemblée nationale

Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Antanimieram-Pirenena - Assemblée nationale / Assemblée nationale
Nombre de membres	127 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	23 septembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement intégral de l'Assemblée nationale à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 26 juillet 2007. Les précédentes élections générales avaient eu lieu le 15 décembre 2002.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**
  - 115 circonscriptions uninominales
  - 6 circonscriptions plurinominales (de deux sièges chacune)
  
- ▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**
  - scrutin uninominal majoritaire à un tour dans les circonscriptions uninominales
  - vote unique non transférable dans les circonscriptions plurinominales

Les sièges devenant vacants en cours de législature sont pourvus par le candidat suivant sur la liste du parti concerné ou, à défaut, par le suppléant désigné sur ladite liste.

Le vote est considéré comme un devoir civique mais n'est pas obligatoire.
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans à la date du scrutin
  - citoyen malgache
  - résidence dans le pays à la date du scrutin
  - jouissance des droits civils
  - interdictions: incarcération, démence
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - âge: 21 ans à la date du scrutin

- citoyenneté malgache
- accomplissement des obligations militaires et respect de la réglementation fiscale
- inéligibilité: citoyen naturalisé depuis moins de 10 ans, incarcération, démenche

► **Incompatibilités**

- Président de la République
- membres de l'autre chambre
- ministres
- titulaires de charges publiques

Les incompatibilités ci-dessus sont valables pendant toute la durée du mandat.

► **Conditions de candidature**

- Les candidatures peuvent être présentées par tout parti politique.
- Le coût d'impression des bulletins est remboursé aux candidates qui obtiennent au moins 10 % des suffrages valables.

## Contexte et déroulement des élections

Les élections législatives de 2007 étaient les premières depuis que les amendements à la Constitution avaient été approuvés par référendum en avril. Ces amendements permettaient au Président de prendre des lois sans le consentement du Parlement, lorsque l'état d'urgence était en vigueur. Par ailleurs, le nombre statutaire des membres de l'Assemblée nationale avait été ramené de 160 à 127. Les six provinces autonomes du pays devaient être remplacées par 22 régions non autonomes à l'horizon d'octobre 2009.

Lors des dernières élections, en décembre 2002, le parti du Président Marc Ravalomanana, Tiako I Madagasikara (TIM, qui signifie "J'aime Madagascar"), avait remporté 102 sièges sur 160 et son allié, le Firaisankinam-Pirenena (FP - Union nationale), 23. Le Président Ravalomanana avait été réélu en décembre 2006, après avoir promis de réduire le taux de pauvreté de moitié à l'horizon 2012. Son "Plan d'action pour Madagascar" (MAP) visait en outre à renforcer la croissance économique de 8 à 10 % par an. Près de 70 % des 17 millions d'habitants de l'île vivaient en dessous du seuil de pauvreté.

Avant les élections de 2007, le TIM a été frappé par une série de conflits internes entre les partisans et les opposants du Président Ravalomanana.

Une branche " réformiste " (connue sous le nom de " Commission réactivation du TIM "), dirigée par l'ancien ministre de l'éducation, M. Théodore Ranjivason, demandait des réformes électorales, parmi lesquelles la création d'une commission électorale indépendante. Les membres de ce mouvement auraient préparé une procédure de destitution du Président, de sorte que celui-ci a convoqué une élection anticipée de l'Assemblée nationale, pour le 23 septembre, avec cinq mois d'avance sur l'échéance officielle de la législature. M. Ravalomanana estimait que le Parlement ne reflétait plus la composition réelle de la nation, depuis que les amendements constitutionnels avaient été adoptés.

En tout, 637 candidats étaient en lice pour les 127 sièges à pourvoir. Le TIM a exclu de ses listes 80 % de ses parlementaires sortants. Les candidats du TIM ont organisé des meetings dans tout le pays et ont dominé la campagne électorale. Les commentateurs s'attendaient à une victoire écrasante du TIM.

M. Ranjivason a formé le parti Solidarité des citoyens pour Madagascar (SCM), qui a présenté 50 candidats au sein du " trio Tambahra-Monima-Manaovaso (TMM) ", structure dont faisait également partie l'AVI (Asa Vita no Ifampisarana, qui signifie " C'est à vos actes qu'on vous juge "), également ancien allié du TIM. Le leader de l'AVI, Norbert Lala Ratsirahonan, s'était présenté contre M. Ravalomanana aux élections présidentielles de 2006. L'AVI s'était en outre opposé aux amendements constitutionnels adoptés en 2007. Il s'engageait à mettre en place des réformes électorales, dont la révision des listes électorales, qu'il jugeait truquées.

L'AREMA, parti d'opposition qui avait remporté trois sièges aux élections de 2002, accusait le Gouvernement de faire obstacle à la constitution d'une alliance d'opposition. L'AREMA a présenté des candidats malgré l'appel au boycott des élections de son fondateur et ancien Président de Madagascar en exil, M. Didier Ratsiraka. Le Secrétaire de l'AREMA, M. Pierre Houlder, estimait pour sa part que le boycott ne ferait que permettre au TIM de continuer à avoir la mainmise sur l'Assemblée nationale. Toutefois, l'AREMA a eu du mal à faire connaître son programme au grand public, lequel programme ressemblait en certains points au Plan d'action du Président. Un ancien membre de l'AREMA, M. Jonah Parfait Prezaly, s'est présenté sous la bannière du parti Libéralisme économique et action démocratique pour la reconstruction (LEADER FANILO). Il s'engageait à œuvrer au développement économique du pays.

Bien que les chiffres officiels n'aient pas été publiés, d'après les estimations, environ 30 % des 7,5 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Il n'a été fait état d'aucun acte de violence le jour du scrutin.

L'Union africaine (UA) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ont suivi le scrutin. Ils ont estimé que les élections avaient été bien organisées.

Le 13 octobre, la Haute Cour constitutionnelle (HCC) a annoncé les résultats définitifs pour 125 des 127 sièges. Elle a invalidé les résultats pour les deux sièges restants et demandé de nouvelles élections.

Le TIM a remporté 105 des 125 sièges. Dix-neuf sièges sont allés à de petits partis et à des candidats indépendants pro-TIM. Le siège restant a été obtenu par M. Prezaly, du LEADER FANILO, qui est donc devenu le seul membre de l'opposition de la nouvelle Assemblée nationale.

La nouvelle Assemblée nationale a tenu une session extraordinaire le 24 octobre et élu M. Jacques Sylla (TIM) à sa présidence.

Après les élections, certains candidats sans étiquette ont rejoint les rangs du TIM, alors que d'autres, ainsi que des membres de petits partis ont formé un groupe parlementaire, connu sous le nom de Groupe parlementaire indépendant (GPI). Celui-ci était dirigé par Bary Jacobson Ratsimbazafy. L'unique membre de l'opposition, M. Prezaly, s'est rallié au GPI.

Le 27 octobre, le Président Ravalomanana a nommé un nouveau gouvernement de 19 personnes. Le général de corps d'armée dans la Gendarmerie nationale Charles Rabemananjara a été maintenu dans sa fonction de Premier ministre (et a également conservé le Ministère de l'intérieur). Mme Cécile Manorohanta a été nommée Ministre de la défense, devenant ainsi la première femme civile à occuper ce poste.

De nouvelles élections ont été organisées pour les deux sièges des circonscriptions de Bealanana et de Mananara Avaratra, le 14 novembre. Le TIM en a remporté un et l'autre est allé à un candidat indépendant.

**Résultats des élections et statistiques électorales****▶ Taux de participation électorale**

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 7 500 000
Votants	Environ 30 %

**▶ Répartition des sièges par formation politique**

	Sièges	Elections du 14 nov.
Tiako I Madagasikara (TIM)	106	1
FANJAVA VELOGNO	2	0
ANAWI	1	0
Association des Maires	1	0
BRUNLY	1	0
FAMPANDROSOANA MIRINDRA	1	0
ISANDRA MIVOATRA	1	0
LEADER FANILO	1	0
LIARAIKE	1	0
VOHIBATO TAPA-KEVITSA	1	0
Indépendants	11	1
Total	127	2

**▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	115	
Femmes	12	9,45 %
Total	127	

# MALI

## Assemblée Nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Assemblée Nationale / -
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	147 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	1 & 22 juillet 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

125 circonscriptions (un député pour chaque tranche de 60 000 habitants, et un député pour toute fraction supplémentaire de 40 000). Les circonscriptions qui comptent moins de 60 000 habitants ont toutefois droit à un siège.

#### ▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin de liste majoritaire à 2 tours (majorité absolue au premier tour, majorité simple au second). Seuls les deux candidats ou listes les mieux placés peuvent participer au second tour.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

Vote non obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- citoyen malien et tout citoyen d'autres pays africains résidant au Mali, inscrit sur les listes électorales et remplissant les conditions requises de l'électorat

- interdiction: certains crimes, peine de prison de plus de 3 mois pour autres délits, faillite non réhabilitée, mise sous tutelle

#### ▶ Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié

- âge: 21 ans

- citoyen malien

- résidence au Mali depuis au moins 1 an
- inéligibilité: étranger naturalisé depuis moins de 10 ans

► **Incompatibilités**

- certaines fonctions publiques
- membres des forces armées et police

► **Conditions de candidature**

- la candidature peut être présentée par des personnes physiques et par des partis politiques ou une coalition de partis
- caution de 50 000 F CFA per candidat

## Contexte et déroulement des élections

Les élections législatives de juillet 2007 ont suivi la réélection du Président Amadou Toumani Touré en mai. Au total, 1 408 candidats, dont 227 femmes, briguaient les 147 sièges de l'Assemblée nationale.

En 2006, le gouvernement avait proposé un quota de 30 % de femmes sur les listes des partis. Cependant, après un débat animé au Parlement, la loi électorale a été adoptée sans disposition à ce sujet, ce qui explique le nombre peu élevé de candidates.

Bien que le Président Touré ne soit affilié à aucun parti politique, il a donné son soutien à l'Alliance pour la démocratie et le progrès (ADP), qui regroupe 30 partis politiques ainsi que de nombreuses associations (voir note). L'ADP a été créée à l'initiative de l'Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice (ADEMA - PASJ - 45 sièges aux élections de 2002), dirigée par M. Dioncounda Traoré, et de l'Union pour la république et la démocratie (URD), de M. Soumaila Cissé. M. Cissé avait quitté l'ADEMA-PASJ et créé l'URD après sa défaite contre M. Touré, aux élections présidentielles de 2002. Le Président Touré avait appelé les électeurs à participer massivement aux élections et à voter pour l'ADP.

Le principal candidat de l'opposition était l'ancien premier ministre et Président sortant de l'Assemblée nationale, M. Ibrahim Boubacar Kéita. Il avait quitté l'ADEMA-PASJ en 2000 et formé le Rassemblement pour le Mali (RPM), qui avait remporté 46 sièges lors des élections de 2002. Il avait terminé deuxième aux élections présidentielles de 2007. Le RPM prônait la démocratie, la bonne gouvernance et le partage des bienfaits du développement. Il faisait partie du Front pour la démocratie et la République (FDR), qui comprenait également le Parti pour la renaissance

nationale (PARENA), de M. Tiébilé Dramé, autre candidat malheureux à l'élection présidentielle, qui avait fait campagne sous le slogan " un autre Mali est possible ".

La Solidarité africaine pour la démocratie et l'indépendance (SADI) ne s'est associée à aucune coalition. Elle était dirigée par M. Oumar Mariko, qui avait terminé quatrième à la présidentielle de 2007. Ce dernier s'opposait à la privatisation des entreprises publiques.

En tout, 33 % des 6,2 millions d'électeurs inscrits ont voté au premier tour, le 1er juillet, et le taux de participation a été encore plus faible au deuxième tour, le 22 juillet (entre 10 et 12 %, selon les estimations).

Quelque 900 observateurs, dont 200 observateurs internationaux, ont suivi le scrutin. Aucune irrégularité majeure n'a été relevée. Les observateurs de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont déclaré que les élections avaient été bien organisées, mais ont déploré le faible taux de participation.

Treize candidats de l'ADP ont été élus au premier tour des législatives.

Au deuxième tour, qui a eu lieu le 22 juillet, l'ADP a remporté 101 sièges de plus, soit 114 au total. Le RPM, parti du Président sortant de l'Assemblée nationale, M. Kéita, a obtenu 11 sièges en tout. Avec le PARENA, le FDR a obtenu 15 sièges. La SADI en a remporté quatre, et les autres sièges sont allés à des candidats indépendants. Seuls 27 membres de la législature sortante ont été réélus. Quinze femmes ont été élus.

La nouvelle Assemblée nationale s'est réunie le 3 septembre et a élu M. Dioncounda Traoré (ADEMA-PASJ), à sa présidence.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	6 267 363
Votants	32,19 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
<b>Alliance pour la démocratie et le progrès (ADP)</b>	<b>114</b>
Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice (ADEMA-PASJ)	51
Union pour la République et la démocratie (UDR)	35
Mouvement patriotique pour le renouveau (MPR)	9
Congrès national d'initiative démocratique du Mali (CNID)	7
Union pour la démocratie et le développement (UDD)	3
Bloc des alternances pour la renaissance, l'intégration et la coopération africaine (BARICA)	2
Mouvement pour l'indépendance, la renaissance et l'intégration africaine (MIRIA)	2
Bloc pour la démocratie et l'intégration africaine (BDIA)	1
Parti de la solidarité et du progrès (PSP)	1
Parti citoyen pour le renouveau (PCR)	1
Rassemblement démocratique africain (RDA)	1
Rassemblement national pour la démocratie (RND)	1
<b>Front pour la démocratie et la République (FDR)</b>	<b>15</b>
Rassemblement pour le Mali (RPM)	11
Parti pour la Renaissance nationale (PARENA)	4
Solidarité africaine pour la démocratie et l'indépendance (SADI)	4
<b>Indépendants</b>	<b>14</b>
Total	147

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	132	
Femmes	15	10,20 %
Total	147	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Professions libérales (y compris artistes, auteurs et sportifs professionnels)	35
Enseignants	31
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)	25
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	11
Economistes	9
Agriculteurs/ouvriers agricoles (y compris vigneron)	5
Professions juridiques	5
Banquiers (y compris banques d'investissement) / comptables	4
Ingénieurs/Informaticiens	2
Professions médicales	2
Employés de bureau	2
Scientifiques	1
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	1
Architectes	1
Consultants (y compris agents immobiliers)	1
Autres	9
Indéterminés	3
<b>Total</b>	<b>147</b>

► Répartition des sièges selon l'âge

31 à 40 ans	12
41 à 50 ans	50
51 à 60 ans	62
61 à 70 ans	20
Indéterminé	3
<b>Total</b>	<b>147</b>

# MAROC

## Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Barlaman / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Majliss-annouwab / Chambre des Représentants
Nombre de membres	325 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	7 septembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Election de tous les membres de la Chambre des Représentants à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- 95 circonscriptions plurinominales (295 sièges)
- 1 circonscription nationale plurinomiale (30 sièges, réservés aux femmes)

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Le scrutin a lieu à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

- 295 membres sont élus au niveau des circonscriptions électorales
- 30 membres sont élus à l'échelle nationale.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle dans les 6 mois qui suivent. En cas d'élection partielle, et lorsqu'il s'agit d'élire un seul membre, l'élection a lieu au scrutin universel à la majorité relative à un tour.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen marocain

▶ **Conditions d'éligibilité**

- âge: 23 ans
- citoyen marocain
- inéligibilité: naturalisé marocain, incapacité par suite de décision

judiciaire, personnes condamnées irrévocablement à une peine d'emprisonnement ferme ou avec sursis

▶ **Incompatibilités**

- magistrats
- magistrats de la Cour des comptes et des cours régionales des comptes
- agents de l'autorité publique
- membres des forces armées et de sécurité
- chefs de division régionales du Département de la sûreté nationale
- commissaires de police
- toute fonction publique non électorale (sauf des fonctions gouvernementales) à l'échelle nationale ou locale
- emploi dans une entreprise publique

▶ **Conditions de candidature**

- dépôt des candidatures au plus tard le 14<sup>e</sup> jour précédant le scrutin
- caution, remboursable à tout candidat ou liste obtenant au moins 5% des suffrages exprimés dans la circonscription

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections législatives qui se sont déroulées le 7 septembre 2007 étaient les secondes depuis l'accession au trône du roi Mohammed VI.

Lors des dernières élections qui avaient eu lieu en septembre 2002, l'Union socialiste des forces populaires (USFP) de centre gauche avait remporté 50 sièges, comme en 1997. Le Parti de l'Istiqlal (PI) avait remporté 48 sièges, contre 42 pour le Parti de la justice et du développement (PJD), qui se trouvait dans l'opposition. Le roi Mohammed VI avait nommé M. Driss Jetto Premier ministre et celui-ci avait ensuite formé un gouvernement dans lequel étaient représentés les mêmes partis que dans le gouvernement sortant : l'USFP, le PI, le Rassemblement national des indépendants (RNI), le Mouvement populaire (MP), le Front des forces démocratiques (FFD), le Parti du progrès et du socialisme (PPS) et le Parti socialiste démocratique (PSD). En tout, le gouvernement de coalition détenait 186 des 325 sièges de la Chambre des Représentants.

En 2007, des candidats de 33 partis politiques et de 13 groupes de candidats indépendants étaient en lice. La majorité des candidats promettait de s'occuper des problèmes sociaux, tels que le chômage, le logement, l'éducation et les infrastructures. Bon nombre de programmes de partis

comportaient même des objectifs chiffrés à atteindre avant la fin de la législature, en 2012. L'USFP avait promis de créer deux millions d'emplois. Le PI, de son côté, prévoyait de ramener le taux de chômage en dessous des 7 %. Le MP entendait améliorer le système éducatif et l'adapter aux besoins du marché du travail. Le PJD promettait de créer 300 000 emplois par an et de réduire de moitié le taux de pauvreté. Les sondages d'opinion montraient un large appui de la population pour le PJD, qui multiplierait vraisemblablement son nombre de sièges par deux.

Seuls 37 % des 15 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes, ce qui marque le taux de participation le plus bas de l'histoire du royaume.

Quelque 50 observateurs internationaux ont suivi le scrutin. Ils se sont félicités de l'esprit de transparence et du professionnalisme qu'ils ont pu observer tout au long de la campagne électorale. Le PJD a accusé les partis du gouvernement sortant d'avoir acheté des voix, ce que ce dernier a fermement démenti.

Le PI est arrivé en tête avec 52 sièges, suivi du PJD avec 46. Le MP et le RNI ont remporté 41 et 39 sièges respectivement. L'USFP, qui était le principal parti de la dernière législature, n'est arrivé qu'en cinquième position avec 38 sièges. En tout, 34 femmes ont été élues (dont 30 dans le cadre des listes nationales réservées aux femmes).

La nouvelle Chambre des Représentants a tenu sa première session le 12 octobre. Le 16 octobre, elle a élu M. Mustapha Mansouri (RNI) à sa présidence.

Parallèlement, le 19 septembre, le roi Mohammed VI a nommé M. Abbas El-Fassi, du PI, Premier ministre. Le 15 octobre, il a officiellement investi le nouveau gouvernement composé de 33 personnes, dont sept femmes. Ce gouvernement comprenait des membres du PI, de l'USFP, du RNI et du PPS. Le MP aurait refusé d'entrer au gouvernement, tout comme le PJD.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	15 510 505
Votants	37,00 %

## ► Répartition des sièges par formation politique

	Circon- Scrip- tions	Sièges femmes	Sièges totaux	Progrès/ recul
Parti de l'Istiqlal (PI)	46	6	52	4
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	40	6	46	4
Mouvement populaire (MP)	36	5	41	14
Rassemblement national des Indépendants (RNI)	34	5	39	-2
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	33	5	38	-12
Union constitutionnelle (UC)	27	0	27	11
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	14	3	17	6
Union PND-AI Ahd et ses alliés	14	0	14	-
Union PND-ALAHD	9	0	9	-
Parti ALAHD	3	0	3	-
Parti national démocrate (PND)	2	0	2	-
Front des forces démocratiques (FFD)	9	0	9	-3
Mouvement démocratique et social (MDS)	9	0	9	2
Union PADS-CNI-PSU et ses alliés	6	0	6	-
Union PADS-CNI-PSU	5	0	5	-
Congrès national ittihadi (CNI)	1	0	1	-
Indépendants	5	0	5	-
Parti de l'environnement et du développement (PED)	5	0	5	3
Parti travailliste (PT)	5	0	5	-
Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE)	4	0	4	-
Parti socialiste (PS)	2	0	2	-
Union Marocaine pour la démocratie (UMD)	2	0	2	-
Alliance des Libertés (ADL)	1	0	1	-
Initiative Citoyenneté et Développement (ICD)	1	0	1	-
Parti de la renaissance et de la vertu (PRV)	1	0	1	-
Parti des forces citoyennes (PFC)	1	0	1	-1
Total	295	30	325	

Note :

Les résultats officiels mentionnent aussi les " SAP ", qui signifie " sans appartenance politique " et désigne donc les indépendants.

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	291	
Femmes	34	10,46 %
Total	325	

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	2
31 à 40 ans	28
41 à 50 ans	100
51 à 60 ans	134
61 à 70 ans	49
Plus de 70 ans	12
Total	325

# MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)

## Congrès

Nom du parlement (générique / traduit)	Congress / Congrès
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	14 élus au scrutin direct
Durée de la législature	2 ans (sauf 4 sénateurs élus pour 4 ans au niveau fédéral - un pour chacun des 4 Etats de la Micronésie)
Date des élections	6 mars 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Congrès à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

- 10 circonscriptions uninominales
- 4 Etats (Yap, Chuuk, Pohnpei et Kosrae) pour l'élection des sénateurs "fédéraux"

#### ▶ Mode de scrutin : Mixte

Système mixte:

- scrutin majoritaire simple pour les circonscriptions uninominales
- scrutin proportionnel pour les quatre Sénateurs "fédéraux"

Le Président et le Vice-Président de la Fédération sont élus par le Congrès parmi les quatre sénateurs fédéraux; ces postes sont pourvus par rotation entre les quatre Etats.

En cas de vacance de sièges, ils sont normalement pourvus par élections partielles, sauf si la vacance se produit moins d'un an avant la fin de la législature, auquel cas le remplacement se fait par nomination.

Vote non obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
- citoyen micronésien
- minimum de temps de résidence dans la circonscription
- interdiction: condamnation pour crime, maladie mentale

**▶ Conditions d'éligibilité**

- âge: 30 ans
- citoyen micronésien depuis 15 ans au moins
- résidence depuis 5 ans au moins dans l'Etat concerné
- inéligibilité: condamnation pour crime par un tribunal d'Etat ou national

**▶ Incompatibilités**

- toute autre charge publique
- toute activité qui empêche de bien remplir le mandat législatif

**Contexte et déroulement des élections**

Les 14 sièges du Congrès étaient en jeu lors des élections de mars 2007, auxquelles 35 candidats se sont présentés. Étant donné qu'il n'y a pas de partis politiques en Micronésie, tous les candidats en lice étaient indépendants. De même que pour les élections précédentes, il n'y avait aucune candidate.

Des candidats et leur famille ont pris part à des manifestations locales où ils auraient promis des cadeaux aux électeurs qui voteraient pour eux. Le jour des élections, les candidats ont payé aux électeurs le trajet aller-retour au bureau de vote dans des taxis à leur effigie.

Parmi les candidats figuraient M. Isaac V. Figir, parlementaire de longue date représentant l'état de Yap, et le président sortant du Congrès, M. Peter Christian, qui brigait un siège " fédéral " dans le cadre de sa campagne pour les élections présidentielles. Le Président Joseph J. Urusemal, candidat unique dans une des circonscriptions de l'état de Yap, a manifesté son intention de briguer un autre mandat.

52,58 % des 92 000 électeurs inscrits ont participé au scrutin.

D'après les résultats finaux annoncés le 16 mars, M. Emmanuel (Manny) Mori a battu M. Redley Killion, alors Vice-Président, dans l'état de Chuuk. Le Président et le Vice-Président du Congrès ont eux aussi perdu leur siège. Le Congrès nouvellement élu a tenu sa première session le 11 mai et élu M. Figir Président.

Le même jour, le Congrès a élu M. Mori Président des États fédérés de Micronésie, et M. Alik L. Alik Vice-Président. Le Président Mori s'est engagé à

mettre en place un gouvernement plus efficace en réduisant les " lourdeurs administratives qui font obstacle à la croissance économique ", ce qui créera des conditions plus propices au commerce et au développement des entreprises.

Des élections partielles ont été organisées le 3 juillet pour pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de l'élection des nouveaux Président et Vice-Président du pays. Tous deux ont été remportés par des hommes.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	92 573	
Votants	48 673	52,58 %
Bulletins blancs ou nuls	-	
Suffrages valables	48 673	

Note sur les suffrages valables :

En Micronésie, seuls les suffrages valables sont comptabilisés. Le nombre d'électeurs est donc identique au nombre de suffrages valables.

### ► Répartition des sièges par formation politique

Sans objet. Il n'y a pas de partis politiques.

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	14	
Femmes	0	0,00 %
Total	14	

### ► Répartition des sièges selon l'âge

41 à 50 ans	1
51 à 60 ans	10
61 à 70 ans	3
Total	14

# NAURU

## Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	18 élus au scrutin direct
Durée de la législature	3 ans
Date des élections	25 août 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement, deux mois avant l'échéance normale de leur mandat. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en octobre 2004.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

8 circonscriptions plurinominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire direct à vote préférentiel.

Dans chaque circonscription est déclaré élu le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages de première préférence, pourvu que ce nombre soit au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Vote obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 20 ans
- citoyen de Nauru
- résidence dans le pays

▶ **Conditions d'éligibilité**

- âge: 20 ans
- citoyen de Nauru
- résidence dans le pays
- inéligibilité: maladie mentale, faillite non réhabilitée, condamnation à mort, peine de prison d'un an ou plus

▶ **Incompatibilités**

- fonction rémunérée dans le service public ou une société d'Etat

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par écrit au moins 14 jours avant le scrutin, avec signature du candidat et d'au moins deux électeurs de la circonscription

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 1er août 2007, le Président Ludwig Scotty a dissous le Parlement de 18 membres et convoqué une élection anticipée pour le 25 août, soit deux mois plus tôt que prévu. Les élections législatives de 2007 faisaient suite à un vif débat sur des projets d'amendement de la Constitution.

Le Président Scotty avait été réélu en octobre 2004 après s'être engagé à réformer les pratiques financières de l'Etat. Il avait créé une commission indépendante chargée de revoir la Constitution qui avait rédigé plusieurs propositions de réforme, dont la création d'un bureau d'audit indépendant, l'élection du Président au suffrage direct (alors qu'il était jusque là nommé par le Parlement) et la désignation d'un Président du Parlement qui ne serait pas un parlementaire élu, afin que cette personne n'ait pas de liens avec le gouvernement ou avec l'opposition.

Le Président Scotty était favorable à ces propositions dont il estimait qu'elles contribueraient à un contrôle financier plus rigoureux et réduiraient l'instabilité politique (Nauru a eu 17 gouvernements au cours des 14 dernières années). Cependant, d'aucuns pensaient que ces changements étaient trop radicaux, alors que d'autres les trouvaient insuffisants.

Le Président Scotty avait donc décidé de convoquer des élections car il estimait avoir besoin du soutien de l'opinion publique pour poursuivre ses réformes. Les opposants aux réformes voyaient ces élections anticipées d'un mauvais oeil et estimaient que le Président essayait de détourner l'attention des remous que suscitait la réforme de l'Etat.

Bien qu'il n'y ait pas de partis politiques officiels à Nauru, le camp du Gouvernement avait à ce qu'il semble la mainmise sur 16 des 18 sièges que compte le Parlement au moment de sa dissolution, en août. Seuls deux sièges étaient occupés par des membres de l'"opposition", à savoir l'ancien président, M. René Harris, qui avait dirigé quatre gouvernements entre 1999 et 2004, et M. Terangi Adam.

Au total 74 candidats, dont six femmes, étaient en lice pour les 18 sièges en jeu. Environ 7 000 citoyens se sont inscrits sur les listes électorales.

Les observateurs électoraux du Forum des îles du Pacifique ont conclu que les élections étaient " crédibles ", en relevant toutefois quelques cas d'achat de voix. Ils ont recommandé que le pays se dote de lois sur la transparence en matière de financement des campagnes électorales.

Quinze parlementaires ont été réélus. Quatorze d'entre eux étaient des partisans du Gouvernement du Président Scotty.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session le 28 août. Il a réélu M. Valdon Dowiyogo à sa présidence. Il a également réélu M. Scotty à la présidence du pays. Celui-ci a nommé le même cabinet de six membres que lors de son précédent mandat.

En octobre, des fuites concernant un rapport confidentiel ont révélé des allégations de corruption qui mettaient en cause le Ministre des finances et des affaires étrangères, M. David Adeang. Le 5 novembre, trois ministres importants ont démissionné, accusant le Président Scotty de ne pas avoir pris des mesures suffisantes face à ce scandale. Fin novembre, le Président de la Commission de révision de la Constitution, M. Batsiua, a quitté le camp du gouvernement en compagnie de sept autres parlementaires.

Le 19 décembre, M. Scotty a été limogé, suite à un vote de défiance du Parlement. M. Marcus Stephen, ancien haltérophile professionnel, a été investi à sa succession le jour même, à la suite de quoi il a formé un nouveau gouvernement de six personnes. M. Dowiyogo a démissionné et a été remplacé par M. Riddel Akua à la présidence du Parlement.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 7 000
-----------------------------	---------------

### ► Répartition des sièges par formation politique

Sans objet. Il n'y a pas de partis politiques à Nauru.

## ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	18	
Femmes	0	0,00 %
Total	18	

# NIGERIA

## Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	National Assembly / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	House of Representatives / Chambre des Représentants
Nombre de membres	360 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	21 avril 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Représentants à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**  
360 circonscriptions uninominales
  
- ▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**  
Scrutin uninominal majoritaire à un tour  
En cas de vacance en cours de législature, le siège est pourvu par des élections partielles.  
Vote non obligatoire
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - 18 ans
  - citoyen nigérian
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - âge : 30 ans
  - citoyen nigérian
  - certificat de fin d'études
  - membre d'un parti politique
  
- Inéligibilité :
  - fonctionnaires
  - personnes ayant acquis la nationalité d'un autre pays

- personnes condamnées au plan pénal
- personnes mises en faillite
- membres de sociétés secrètes (sectes)
- personnes accusées de fraude par une commission d'enquête administrative ou judiciaire
- personnes déclarées démentes

▶ **Incompatibilités**

- chef de l'Etat
- membres de l'autre Chambre
- ministres
- détenteurs de postes publics
- détenteurs de charges judiciaires (juges)
- fonctionnaires
- membres des forces armées
- membres des forces de sécurité
- responsables et membres de la Commission électorale

\*Les incompatibilités ci-dessus sont valables pendant toute la durée du mandat.

▶ **Conditions de candidature**

- caution de 20 000 naira (\$US 170) par candidat
- La candidature doit être présentée par un parti politique.

## Contexte et déroulement des élections

Les élections législatives se sont déroulées en parallèle avec le scrutin présidentiel, le 21 avril 2007. Les élections ont été reportées au 26 avril dans six circonscriptions sénatoriales, suite à des allégations d'irrégularités.

Les élections présidentielles, auxquelles 25 candidats ont pris part, ont marqué le premier transfert de pouvoir entre deux présidents civils depuis l'indépendance du pays en 1960. Dix huit partis d'opposition, qui avaient d'abord menacé de boycotter les élections dans le cadre d'un mouvement visant à faire annuler les résultats des élections locales du 14 avril, y ont finalement participé. Le Président sortant, M. Olusegun Obasanjo, dont le Parti démocratique populaire (PDP) avait remporté une victoire écrasante lors des législatives de 2003, a admis qu'il y avait eu des irrégularités dans les élections locales de 2007 et a demandé instamment aux responsables électoraux d'empêcher la fraude lors des élections générales.

Les élections se sont déroulées sur fond d'agitation politique après que le

Senat avait rejeté, en mai 2006, des amendements à la Constitution qui auraient permis à M. Obasanjo de briguer un troisième mandat. Ces amendements avaient rencontré l'opposition du Vice-Président de M. Obasanjo, M. Atiku Abubakar. Les relations entre les deux protagonistes se sont détériorées lorsque la Commission des délits économiques et financiers a accusé M. Abubakar de détournement de fonds publics. En septembre 2006, il a quitté le PDP, parti au pouvoir, et a formé une nouvelle coalition sous le nom de Congrès pour l'action, regroupant de petits partis qui n'avaient pas participé aux élections précédentes. Le Président Obasanjo l'a ensuite démis de son poste de Vice-Président, décision annulée par la Cour suprême.

En tout, 25 partis politiques ont participé aux élections législatives de 2007. Le PDP et le principal parti d'opposition, le Parti des peuples du Nigéria (ANPP), ont pris l'engagement de combattre la corruption. Les principaux candidats en lice pour les élections présidentielles étaient, M. Umaru Yar'Adua désigné par le PDP, et le candidat de l'ANPP, Muhammadu Buhari, ancien officier de l'armée, arrivé en deuxième place aux élections de 2003. Dans un premier temps, la Commission électorale nationale indépendante (INEC) a refusé la candidature de M. Abubakar, en raison d'allégations de corruption. La Cour suprême a toutefois annulé la décision de l'INEC le 16 avril et autorisé M. Abubakar à se présenter. Parallèlement, l'ANPP et Congrès pour l'action ont constitué une coalition électorale intitulée " l'Alliance de granit ", pour vaincre le PDP. Cependant, aucun des deux candidats à la présidence n'a accepté de se retirer au profit de l'autre. Quelque 200 personnes auraient trouvé la mort dans des actes de violence commis dans le cadre de la campagne.

Nombre des 120 000 bureaux de vote ont ouvert en retard du fait de problèmes logistiques et un certain nombre de bulletins de vote auraient été volés.

L'INEC n'a pas publié le taux de participation officiel aux élections législatives. Elle a toutefois annoncé que plus de 35 millions des 60 millions d'électeurs inscrits s'étaient rendus aux urnes pour le scrutin présidentiel.

Le Groupe d'observateurs du Commonwealth, tout en se félicitant du caractère concurrentiel des élections, a recommandé d'améliorer l'inscription des électeurs ainsi que la confidentialité du vote. Le National Democratic Institute for International Affairs, organisme américain présidé par l'ancienne Secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a qualifié les élections

de " faillite ", en montrant du doigt les retards et le fait que les bureaux de vote avaient fermé tôt ou n'avaient carrément pas ouvert.

Les résultats finals ont donné une plus large majorité au PDP que lors des élections de 2003. Celui-ci a remporté 260 sièges (contre 223 en 2003) à la Chambre des représentants, et 85 (contre 76 en 2003) au Sénat. L'ANPP a perdu des sièges dans les deux chambres, avec 62 sièges à la Chambre des représentants (contre 96 en 2003) et 16 au Sénat (soit neuf de moins qu'en 2003). Congrès pour l'action a remporté respectivement 32 sièges et six sièges. Seuls 80 membres de la Chambre des représentants et 25 sénateurs ont été réélus. Le nombre de femmes élues est passé de quatre à neuf au Sénat, et de 22 à 25 à la Chambre des représentants.

Aux élections présidentielles, M. Yar'Adua (PDP) a été déclaré vainqueur avec 70 % des voix, contre ses compétiteurs MM. Buhari (ANPP) et Abubakar (Congrès pour l'action). L'ANPP et Congrès pour l'action ont contesté les résultats qui ont également été mis en cause par de nombreux observateurs internationaux, dont l'Union européenne.

Le 5 juin, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première session. Mme Patricia Olubunmi Etteh (PDP) a été élue présidente de la Chambre des représentants et est ainsi devenue la première femme à occuper ce poste. Le Sénat a élu M. David Mark (PDP) à sa présidence.

Dans l'intervalle, le 29 mai, M. Yar'Adua a officiellement pris ses fonctions présidentielles et s'est engagé à former un gouvernement d'unité nationale, en demandant instamment aux partis de l'opposition - ANPP, Congrès pour l'action et Alliance progressiste populaire (un petit parti qui avait remporté trois sièges à la Chambre et un au Sénat) - d'intégrer le nouveau gouvernement. La proposition du Président aurait divisé l'opinion chez les adhérents de l'ANPP et ceux de Congrès pour l'action. Le 27 juin, l'ANPP et la PPA ont accepté de se joindre au gouvernement dirigé par le PDP, après un accord visant à revoir le processus électoral et la Constitution. Le 6 juillet, Congrès pour l'action a rejeté la proposition du Président Yar'Adua en faisant valoir que le gouvernement avait volé son mandat. Le 26 juillet, le nouveau gouvernement a été investi par le Président Yar'Adua.

La Présidente de la Chambre des représentants, Mme Olubunmi Etteh, a ensuite démissionné après avoir été accusée d'avoir dépensé 5 millions de dollars des Etats-Unis pour rénover son domicile et d'avoir acheté 12 voitures. Elle a été remplacée par M. Dimeji Saburi Bankole (PDP), le

1<sup>er</sup> novembre.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 60 000 000
-----------------------------	--------------------

### ▶ Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti démocratique populaire (PDP)	262
Parti des peuples du Nigéria (ANPP)	62
Congrès pour l'action	32
Alliance progressiste populaire (PPA)	3
Parti travailliste (LP)	1
Total	360

### ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	333	
Femmes	25	6,94 %
Total	358	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	49
Professions juridiques	43
Enseignants	39
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)	31
Banquiers (y compris banques d'investissement) / comptables	25
Scientifiques	23
Ingénieurs/Informaticiens	13
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	10
Economistes	10
Professions médicales	7
Consultants (y compris agents immobiliers)	3
Agriculteurs/ouvriers agricoles (y compris vigneron)	2
Architectes	2
Autres	24
Indéterminés	79
<b>Total</b>	<b>360</b>

# NIGERIA

## Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	National Assembly / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senate / Sénat
Nombre de membres	109 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	21 & 26 avril 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Sénat à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**
  - 36 circonscriptions plurinominales (3 sièges) correspondant aux Etats
  - 1 circonscription uninominale (Territoire de la Capitale Fédérale)
  
- ▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**
  - Systèmes de pluralité plurinominaux
  - En cas de vacance en cours de législature, le siège est pourvu par des élections partielles.
  - Vote non obligatoire.
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - 18 ans
  - citoyen nigérian
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - âge : 30 ans
  - citoyen nigérian
  - certificat de fin d'études
  - membre d'un parti politique
- Inéligibilité :
  - fonctionnaires
  - personnes ayant acquis la nationalité d'un autre pays
  - personnes condamnées au plan pénal

- personnes mises en faillite
- membres de sociétés secrètes (sectes)
- personnes accusées de fraude par une commission d'enquête administrative ou judiciaire
- personnes déclarées démentes

▶ **Incompatibilités**

- chef de l'Etat
- membres de l'autre Chambre
- ministres
- détenteurs de postes publics
- détenteurs de charges judiciaires (juges)
- fonctionnaires
- responsables et membres de la Commission électorale

\*Les incompatibilités ci-dessus sont valables pendant toute la durée du mandat.

▶ **Conditions de candidature**

- caution de 30.000 naira (\$US 250) par candidate
- La candidature doit être présentée par un parti politique.

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections législatives se sont déroulées en parallèle avec le scrutin présidentiel, le 21 avril 2007. Les élections ont été reportées au 26 avril dans six circonscriptions sénatoriales, suite à des allégations d'irrégularités.

Les élections présidentielles, auxquelles 25 candidats ont pris part, ont marqué le premier transfert de pouvoir entre deux présidents civils depuis l'indépendance du pays en 1960. Dix huit partis d'opposition, qui avaient d'abord menacé de boycotter les élections dans le cadre d'un mouvement visant à faire annuler les résultats des élections locales du 14 avril, y ont finalement participé. Le Président sortant, M. Olusegun Obasanjo, dont le Parti démocratique populaire (PDP) avait remporté une victoire écrasante lors des législatives de 2003, a admis qu'il y avait eu des irrégularités dans les élections locales de 2007 et a demandé instamment aux responsables électoraux d'empêcher la fraude lors des élections générales.

Les élections se sont déroulées sur fond d'agitation politique après que le Sénat avait rejeté, en mai 2006, des amendements à la Constitution qui auraient permis à M. Obasanjo de briguer un troisième mandat. Ces amendements avaient rencontré l'opposition du Vice-Président de

M. Obasanjo, M. Atiku Abubakar. Les relations entre les deux protagonistes se sont détériorées lorsque la Commission des délits économiques et financiers a accusé M. Abubakar de détournement de fonds publics. En septembre 2006, il a quitté le PDP, parti au pouvoir, et a formé une nouvelle coalition sous le nom de Congrès pour l'action, regroupant de petits partis qui n'avaient pas participé aux élections précédentes. Le Président Obasanjo l'a ensuite démis de son poste de Vice-Président, décision annulée par la Cour suprême.

En tout, 25 partis politiques ont participé aux élections législatives de 2007. Le PDP et le principal parti d'opposition, le Parti des peuples du Nigéria (ANPP), ont pris l'engagement de combattre la corruption. Les principaux candidats en lice pour les élections présidentielles étaient, M. Umaru Yar'Adua désigné par le PDP, et le candidat de l'ANPP, Muhammadu Buhari, ancien officier de l'armée, arrivé en deuxième place aux élections de 2003. Dans un premier temps, la Commission électorale nationale indépendante (INEC) a refusé la candidature de M. Abubakar, en raison d'allégations de corruption. La Cour suprême a toutefois annulé la décision de l'INEC le 16 avril et autorisé M. Abubakar à se présenter. Parallèlement, l'ANPP et Congrès pour l'action ont constitué une coalition électorale intitulée " l'Alliance de granit ", pour vaincre le PDP. Cependant, aucun des deux candidats à la présidence n'a accepté de se retirer au profit de l'autre. Quelque 200 personnes auraient trouvé la mort dans des actes de violence commis dans le cadre de la campagne.

Nombre des 120 000 bureaux de vote ont ouvert en retard du fait de problèmes logistiques et un certain nombre de bulletins de vote auraient été volés.

L'INEC n'a pas publié le taux de participation officiel aux élections législatives. Elle a toutefois annoncé que plus de 35 millions des 60 millions d'électeurs inscrits s'étaient rendus aux urnes pour le scrutin présidentiel.

Le Groupe d'observateurs du Commonwealth, tout en se félicitant du caractère concurrentiel des élections, a recommandé d'améliorer l'inscription des électeurs ainsi que la confidentialité du vote. Le National Democratic Institute for International Affairs, organisme américain présidé par l'ancienne Secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a qualifié les élections de " faillite ", en montrant du doigt les retards et le fait que les bureaux de vote avaient fermé tôt ou n'avaient carrément pas ouvert.

Les résultats finals ont donné une plus large majorité au PDP que lors des élections de 2003. Celui-ci a remporté 260 sièges (contre 223 en 2003) à la Chambre des représentants, et 85 (contre 76 en 2003) au Sénat. L'ANPP a perdu des sièges dans les deux chambres, avec 62 sièges à la Chambre des représentants (contre 96 en 2003) et 16 au Sénat (soit neuf de moins qu'en 2003). Congrès pour l'action a remporté respectivement 32 sièges et six sièges. Seuls 80 membres de la Chambre des représentants et 25 sénateurs ont été réélus. Le nombre de femmes élues est passé de quatre à neuf au Sénat, et de 22 à 25 à la Chambre des représentants.

Aux élections présidentielles, M. Yar'Adua (PDP) a été déclaré vainqueur avec 70 % des voix, contre ses compétiteurs MM. Buhari (ANPP) et Abubakar (Congrès pour l'action). L'ANPP et Congrès pour l'action ont contesté les résultats qui ont également été mis en cause par de nombreux observateurs internationaux, dont l'Union européenne.

Le 5 juin, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première session. Mme Patricia Olubunmi Etteh (PDP) a été élue présidente de la Chambre des représentants et est ainsi devenue la première femme à occuper ce poste. Le Sénat a élu M. David Mark (PDP) à sa présidence.

Dans l'intervalle, le 29 mai, M. Yar'Adua a officiellement pris ses fonctions présidentielles et s'est engagé à former un gouvernement d'unité nationale, en demandant instamment aux partis de l'opposition - ANPP, Congrès pour l'action et Alliance progressiste populaire (un petit parti qui avait remporté trois sièges à la Chambre et un au Sénat) - d'intégrer le nouveau gouvernement. La proposition du Président aurait divisé l'opinion chez les adhérents de l'ANPP et ceux de Congrès pour l'action. Le 27 juin, l'ANPP et la PPA ont accepté de se joindre au gouvernement dirigé par le PDP, après un accord visant à revoir le processus électoral et la Constitution. Le 6 juillet, Congrès pour l'action a rejeté la proposition du Président Yar'Adua en faisant valoir que le gouvernement avait volé son mandat. Le 26 juillet, le nouveau gouvernement a été investi par le Président Yar'Adua.

La Présidente de la Chambre des représentants, Mme Olubunmi Etteh, a ensuite démissionné après avoir été accusée d'avoir dépensé 5 millions de dollars des Etats-Unis pour rénover son domicile et d'avoir acheté 12 voitures. Elle a été remplacée par M. Dimeji Saburi Bankole (PDP), le 1<sup>er</sup> novembre.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 60 000 000
-----------------------------	--------------------

### ▶ Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti démocratique populaire (PDP)	85
Parti des peuples du Nigéria (ANPP)	16
Congrès pour l'action	6
Accord	1
Alliance progressiste populaire (PPA)	1
Total	109

### ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	100	
Femmes	9	8,26 %
Total	109	

# OMAN

## Conseil consultatif

Nom du parlement (générique / traduit)	Majlis /
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Majlis A'Shura / Conseil consultatif
Nombre de membres	84 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	27 octobre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Conseil consultatif à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

61 circonscriptions.

- Les circonscriptions comptant 30 000 citoyens ou plus ont, chacune, deux représentants;
- Les circonscriptions comptant moins de 30 000 citoyens ont, chacune, un représentant.

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Tous les candidats se présentent en tant qu'indépendants (il n'y a pas de listes de parti).

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel au candidat arrivé en second lors du décompte des voix.

Voter n'est pas obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- Être citoyen omanais (même naturalisé);
- Être âgé de 21 ans au moins;
- Il n'existe aucune restriction fondée sur le sexe, l'ethnie, le niveau d'éducation ou le statut socioprofessionnel;
- Figurer sur les listes électorales du pays.

Interdiction:

- Appartenir aux forces armées ou aux services de sécurité, à moins que l'on n'ait pris sa retraite ou démissionné un an au moins avant de se

porter candidat.

► **Conditions d'éligibilité**

- Être citoyen omanais (même naturalisé);
- Être âgé de 30 ans au moins;
- Être résident du district (circonscription) dans lequel on se présente;
- Jouir dans le district (circonscription) d'une bonne réputation et y être connu pour sa bonne conduite;
- Avoir un niveau d'éducation et de culture acceptable;
- Avoir une certaine expérience professionnelle.

Interdiction:

- Avoir été condamné pour tout délit de fraude ou malhonnêteté ou pour un crime d'honneur;
- Irresponsabilité mentale.

► **Incompatibilités**

- Être membre du Conseil de l'Etat (Majlis al Dawla);
- Occuper une fonction ou un poste officiel;
- Appartenir aux forces armées ou aux services de sécurité, à moins que l'on n'ait pris sa retraite ou démissionné deux ans au moins avant de se porter candidat.

► **Conditions de candidature**

- Dépôt auprès de la Commission d'enregistrement des candidatures d'un curriculum vitae, d'une copie du passeport ou de la carte d'identité nationale et d'un formulaire (ou d'une lettre) de candidature;
- Le cas échéant, entrevue avec l'intéressé aux fins d'établir l'exactitude des informations fournies ou de s'assurer qu'il remplit bien les conditions voulues.

## Contexte et déroulement des élections

Les élections du Conseil consultatif tenues en octobre 2007 étaient les deuxièmes à être ouvertes à tous les citoyens âgés de plus de 21 ans. Avant 2002, seul un citoyen sur quatre (choisi par les chefs communautaires et tribaux) avait le droit de vote. Le nombre de citoyens inscrits pour élire les 84 membres du Conseil consultatif (contre 83 auparavant), était près de trois fois plus élevé en 2007 qu'en 2003, année des élections précédentes.

Le Conseil consultatif a été créé en 1991, pour conseiller le gouvernement sur les questions économiques et sociales. Trois ans plus tard, Oman est devenu le premier pays du Golf à reconnaître aux femmes le droit de voter et de se présenter à des fonctions publiques. Le Sultan Qabous bin Saïd, au pouvoir depuis le 23 juillet 1970, est le Premier ministre de facto, et dirige également les affaires étrangères et la défense.

Les élections de 2007 ont été disputées par 632 candidats, dont 21 femmes (contre 15 aux élections de 2003). Pour la première fois, les candidats ont été autorisés à faire campagne publiquement et leurs photos et programmes ont été affichés sur des panneaux dans tout le pays. Les partis politiques étant interdits en Oman, tous les candidats se sont présentés en tant qu'indépendants. Ils mettaient tous l'accent sur des questions locales et faisaient valoir leur expérience pour appeler les électeurs à leur accorder leur confiance.

En tout, 62,7 % des 388 683 électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Trente-huit candidats ont conservé leur siège tandis que 46 ont été élus pour la première fois. Le Ministre de l'intérieur, Sayyid Saud bin Ibrahim Al Busaidi, a annoncé que la majorité des nouveaux élus avaient de bon réseaux de relations dans les tribus ou étaient des hommes d'affaires connus. Aucune femme n'a été élue, ce qui n'était pas arrivé depuis 13 ans.

Le 4 novembre, le Sultan Qabous bin Saïd a désigné les 70 membres du Conseil de l'Etat (qui n'étaient que 59 auparavant), la chambre haute du Parlement. Parmi eux, figuraient 14 femmes (contre neuf auparavant), dont une qui n'avait pas été réélue au Conseil consultatif.

Le 6 novembre, le Sultan a inauguré le Conseil consultatif et le Conseil de l'Etat nouvellement élus. Le lendemain, le Conseil consultatif a tenu sa première session, sous la conduite de son président, le Sheikh Al Isa'ee. Il avait été désigné par le Sultan six semaines avant les élections.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	338 683
Votants	62,70 %

**▶ Répartition des sièges par formation politique**

Sans objet. Il n'y a pas de partis politiques à Oman.

**▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	84	
Femmes	0	0,00 %
Total	84	

**▶ Répartition des sièges selon l'âge**

31 à 40 ans	26
41 à 50 ans	36
51 à 60 ans	15
61 à 70 ans	3
Indéterminé	4
Total	84

# PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

## Parlement national

Nom du parlement (générique / traduit)	National Parliament / Parlement national
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	109 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	30 juin au 10 juillet 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

109 circonscriptions uninominales (20 provinciales et 89 locales).

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Système de scrutin préférentiel restreint (seuls les trois premiers choix indiqués par l'électeur sont comptabilisés).

Chaque électeur choisit trois candidats auxquels il attribue, par ordre de préférence, les numéros 1, 2 et 3 sur son bulletin de vote. Sa voix est attribuée en premier au candidat désigné par le numéro 1, de telle sorte que si le candidat en question obtient la majorité absolue (50% des suffrages valables exprimés, plus un), il ou elle est déclaré élu.

Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, le décompte se poursuit après élimination du candidat qui a obtenu le moins de voix. On procède alors au décompte des suffrages exprimés en deuxième ou en troisième position, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un candidat obtienne 50% des suffrages, plus un et soit déclaré élu.

En cas de vacance d'un siège à l'Assemblée en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen de Papouasie-Nouvelle-Guinée

- résidence dans la circonscription depuis plus de 6 mois

- interdiction: allégeance à un Etat étranger, maladie mentale

**► Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans
- citoyen de Papouasie-Nouvelle-Guinée
- naissance dans la circonscription ou résidence pendant les 2 ans précédant le scrutin ou 5 ans à une période non déterminée
- inéligibilité: condamnation à mort, peine de prison supérieure à 9 mois, fraude électorale au cours des trois années avant l'élection, démission de poste en vertu du Leadership Code dans les 3 années précédentes

**► Incompatibilités**

- gouverneur général

**► Conditions de candidature**

- caution (1000 kinas), remboursable si obtention d'1/3 des voix dans la circonscription

**Contexte et déroulement des élections**

Les élections de 2007 ont été les premières à se tenir selon le système de vote préférentiel limité, introduit en décembre 2006 par des amendements à la loi électorale. Les élections précédentes avaient eu lieu au scrutin majoritaire à un tour. Les amendements ont aussi réduit la durée de la campagne de huit à quatre semaines.

Lors des élections précédentes de juin 2002, les résultats concernant six sièges avaient été invalidés pour cause de violences et de fraude électorale. Au moins 25 personnes avaient été tuées. Les résultats définitifs avaient confirmé la victoire de l'Alliance nationale (NA) du Premier ministre Michael Somare, qui avait remporté 19 sièges, et la défaite du Mouvement démocratique populaire (PDM) alors au pouvoir, qui n'en avait obtenu que 12. M. Somare avait alors formé un gouvernement de coalition avec sept autres partis.

M. Somare a été le premier à accéder aux fonctions de Premier ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1975, lorsque le pays, jusque-là placé sous la tutelle australienne par les Nations Unies, est devenu indépendant, et il a rempli quatre mandats. Il brigua un deuxième mandat consécutif de cinq ans aux élections de 2007.

Sous son quatrième gouvernement, le pays a réussi à sortir de la dépression économique qu'il avait connue les années précédentes. Les prévisions

donnaient un taux de croissance du PIB de 5,5 % en 2007. Pourtant, environ 40 % de la population vit encore avec moins d'un dollar par jour.

Avant les élections de 2007, le Premier Ministre Somare, soupçonné d'avoir aidé le procureur général des Iles Salomon, M. Julian Moti, à éviter l'extradition en Australie, avait été la cible de critiques. M. Moti avait été accusé d'avoir eu des relations sexuelles avec des mineures en Australie et aurait fui aux Iles Salomon à bord d'un avion de l'armée papouane-néo-guinéenne. Après avoir instamment prié le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée de rendre publiques les circonstances de la fuite de M. Moti, le Gouvernement australien a interdit l'accès de son territoire aux ministres de Papouasie-Nouvelle-Guinée. M. Somare a accusé l'Australie d'essayer de peser sur les résultats des élections et s'est engagé à défendre la souveraineté de son pays.

Les principaux partis d'opposition étaient le parti PNG, dirigé par M. Mekere Morauta, ancien Premier ministre, et le Parti de la nouvelle génération (NGP) de M. Bart Philemon, ancien ministre des finances relevé de ses fonctions par le Premier Ministre Somare en 2006 dont il avait contesté le leadership. Les deux partis ont accusé le gouvernement de M. Somare de corruption et d'inefficacité. Ils se sont aussi engagés à maintenir des liens étroits avec l'Australie, qui exige que le pays engage des réformes économiques en coopération avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Ils ont annoncé qu'ils soutiendraient la candidature de Julius Chan du Parti populaire du progrès (PPP), ancien Premier ministre, au poste de Premier ministre.

Aux élections de 2007, plus de 2 700 candidats (dont 101 femmes) de 34 partis politiques étaient en lice pour conquérir 109 sièges. Bien que la loi organique sur l'intégrité des partis politiques et des candidats encourage, par des incitations financières, la présentation de candidatures féminines, les partis politiques ont présenté très peu de candidates. En revanche, 65 femmes se sont présentées comme indépendantes. Avec quatre candidates, l'allié de la NA, le Parti de l'action populaire (PAP), est le parti qui a présenté le plus grand nombre de femmes aux élections de 2007. Son chef, M. Gabriel Kapris, a demandé le soutien des électrices, faisant valoir que les femmes du pays devaient se voir donner une chance de peser dans les élections.

A la suite des critiques formulées à propos des nombreux " électeurs fantômes " (personnes décédées) inscrits sur les listes électorales de 2002, le

Commissaire aux élections a contrôlé les listes électorales avant le scrutin de 2007. Le nombre des électeurs inscrits a été ramené de 5,3 millions à 3,9 millions. Certains électeurs ont prétendu que leur nom ne figurait pas sur la liste.

L'armée a été déployée pour assurer la sécurité. Pendant la campagne électorale, cependant, des heurts violents entre partisans de partis rivaux ont été signalés à Mount Hagen, où plusieurs personnes ont été blessées. Les incidents ont été cependant moins nombreux pour les élections de 2007 que pour celles de 2002.

En raison du nouveau système électoral, qui oblige les électeurs à indiquer trois choix par ordre de préférence, de nombreux candidats ont essayé de négocier avec d'autres pour obtenir les voix de leurs partisans pour le deuxième et le troisième choix. Ces négociations préélectorales auraient contribué à la sérénité de la campagne électorale.

La mission d'assistance électorale du Commonwealth et du Forum des îles du Pacifique a conclu que, dans toutes les provinces, les élections s'étaient déroulées avec succès dans un climat général de paix et de sécurité et que les violences isolées avaient été traitées de manière professionnelle.

La NA est restée le plus grand parti avec 27 sièges. Son allié, le PAP, et le parti PNG de l'opposition ont suivi avec sept sièges chacun. L'ancien Premier ministre Julius Chan (PPP) a fait sa rentrée au parlement avec son fils Byron. Le Premier Ministre Somare et son fils Arthur ont été élus, eux aussi. La seule femme membre du parlement sortant, Mme Carol Kidu, a été une fois de plus la seule femme élue au nouveau parlement.

Le 13 août, le Parlement national nouvellement élu a tenu sa première séance et a réélu à sa présidence M. Jeffrey Nape. M. Michael Somare a été réélu Premier Ministre et l'a emporté sur M. Chan (PPP). L'ancien Premier ministre Morauta est devenu le chef de l'opposition, et M. Philemon (NGP), son adjoint.

M. Somare a formé un gouvernement de coalition. Réunissant 14 partis politiques, c'est la plus vaste coalition depuis l'accession du pays à l'indépendance.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	3 900 000
-----------------------------	-----------

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Alliance nationale (NA)	27
Parti d'action populaire (PAP)	7
Parti PNG	7
Mouvement démocratique populaire (PDM)	5
Parti des ressources unies (URP)	5
Parti Pangu	5
Parti du Congrès national populaire (PNCP)	4
Parti du développement rural (RDP)	4
Parti du progrès populaire	4
Parti Génération nouvelle (NGP)	4
Parti national PNG (PNGNP)	3
Parti travailliste populaire (PLP)	3
Parti du peuple	2
Parti libéral mélanésien (MLP)	2
Parti rural PNG	2
Parti uni (UP)	2
Parti de l'Alliance mélanésienne (MAP)	1
Premier parti du peuple (PFP)	1
Indépendants	21
<b>Total</b>	<b>109</b>

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	108	
Femmes	1	0,92 %
<b>Total</b>	<b>109</b>	

# PHILIPPINES

## Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Kongreso / Congrès
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Kapulungan Mga Kinatawan / Chambre des Représentants
Nombre de membres	240 élus au scrutin direct
Durée de la législature	3 ans
Date des élections	14 mai 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des représentants à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

- 219 circonscriptions uninominales pour le scrutin majoritaire
- 1 circonscription nationale soumise au scrutin proportionnel

#### ▶ Mode de scrutin : Mixte

- 219 sièges pourvus au scrutin majoritaire à un tour
- 21 sièges soumis au scrutin proportionnel de liste. Dans ce cas, les partis doivent dépasser le seuil de 2% des suffrages pour s'assurer une représentation au Parlement. Chaque parti a droit à un maximum de 3 sièges.

Chaque électeur exprime deux suffrages: l'un en faveur du représentant de la circonscription et l'autre pour le parti de son choix.

Les sièges qui deviennent vacants en cours de législature sont pourvus par élection partielle.

Vote obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
- citoyen philippin
- résidence dans le pays au moins un an et dans la circonscription les six mois précédant le scrutin
- interdiction : maladie mentale, incompétence attestée, condamnation pour crime comportant un acte de déloyauté à l'égard du Gouvernement ou qui porte atteinte à la sûreté nationale

**▶ Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans
- Philippin de naissance
- savoir lire et écrire
- résidence dans la circonscription au moins l'année précédant les élections
- inéligibilité : corruption d'électeurs ou de responsables électoraux, acte terroriste, dépassement du plafond établi en matière de dépenses électorales, transactions financières illégales

**▶ Incompatibilités**

- titulaire de tout autre fonction ou emploi au sein du Gouvernement ou d'un département ou organisme gouvernemental, y compris les sociétés d'Etat ou sous contrôle de l'Etat et leurs filiales
- conseillers juridiques (de tribunal, de tribunal électoral ou d'organe administratif)
- partie à un contrat gouvernemental

**▶ Conditions de candidature**

- présentation sous l'étiquette d'un parti ou à titre indépendant
- dépôt au moins 45 jours avant le scrutin auprès du directeur électoral de la province
- le scrutin de liste fait obligation à chaque parti de présenter une liste d'au moins 5 candidats

**Contexte et déroulement des élections**

Les élections de 2007 se sont déroulées après deux procédures de mise en accusation (" impeachment ") lancées par des membres de l'opposition contre la Présidente Gloria Macapagal Arroyo, en juillet 2005, puis en juin 2006. Ces deux procédures, qui reposaient sur des allégations de fraude lors des élections présidentielles de 2004, n'ont pas abouti.

La Présidente Arroyo a pris ses fonctions en janvier 2001. Elle succédait à l'ancien Président Joseph Estrada, contraint à la démission suite à des manifestations visant la corruption. En concertation avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, elle a mis en œuvre des politiques économiques consistant à réduire les dépenses publiques et à relever la TVA. Sous sa présidence, le pays a enregistré une croissance économique qui a atteint 7 % en 2007. Cependant, hausse des prix et chômage auraient engendré le mécontentement des populations démunies.

En décembre 2006, le pays s'était divisé au sujet d'amendements à la Constitution qui visaient à abolir le système présidentiel calqué sur le système américain, pour le remplacer par un système parlementaire. Un projet de constitution qui prévoyait la création d'un parlement monocaméral avait suscité de vives critiques de la part du Sénat, au point que la Chambre des représentants avait accepté de " retirer temporairement " les amendements en question, pour " mettre fin à un clivage historique " entre les deux chambres.

Lors des élections législatives de 2007, les partisans de la Présidente Arroyo ont formé une coalition qu'ils ont appelée TEAM Unity, dont faisait partie le Président de la Chambre des représentants, M. José de Venecia Jr. Celui-ci dénonçait les mises en accusation des années précédentes, qui avaient, selon lui, déstabilisé le pays et entravé les réformes engagées par la Présidente Arroyo.

Les principaux partis d'opposition ont eux aussi constitué une coalition électorale, l' " Opposition authentique " (GO), qui comprenait trois Présidents du Sénat, dont le Président en exercice. La GO entendait combattre la corruption et la pauvreté.

Lors des élections à la Chambre des représentants, le taux de participation a été estimé à 70 % des 45 millions d'électeurs inscrits. Sur les 8 millions de citoyens travaillant à l'étranger, seuls 504 122 se sont inscrits sur les listes électorales. Aux sénatoriales, qui visaient à renouveler la moitié des sièges du Sénat, environ 68 % des 43 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Les élections ont été entachées par la violence. Selon la police nationale, un total de 121 personnes ont été tuées durant la période électorale (entre le 14 janvier et le 13 juin), dont 37 responsables politiques. En raison d'irrégularités, de nouvelles élections ont été organisées pour un siège sénatorial à Mindanao.

Selon les informations, la coalition pro-présidentielle TEAM Unity aurait obtenu près de 170 sièges à la Chambre des représentants contre à peine plus de 40 pour la coalition de l'opposition. Les sièges restants ont été répartis selon le système de la représentation proportionnelle parmi les personnes inscrites sur les listes établies par les groupes autochtones. La plupart de ces élus se sont ralliés à la coalition TEAM Unity, qui a donc obtenu in fine près de 190 sièges sur les 237 que compte la Chambre des

représentants. Seuls quatre candidats en faveur de la Présidente ont été élus au Sénat, où la coalition GO a remporté la majorité des sièges.

La Chambre des représentants et le Sénat nouvellement élus ont tenu leur première session le 23 juillet. La Chambre des représentants a réélu M. de Venecia, de la coalition de la majorité, à sa présidence pour un cinquième mandat consécutif, faisant ainsi de lui le Président de Chambre resté le plus longtemps en poste dans l'histoire des Philippines de l'après-guerre. Le Sénat a quant à lui réélu M. Manny Villar (Parti nationaliste) à sa présidence.

Le 5 février 2008, M. de Venecia a perdu son poste de Président de la Chambre des représentants par 174 voix contre 35 et 16 abstentions. M. Prospero Nograles Jr., élu de la ville de Davao, a été élu pour lui succéder.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	45 000 000
Votants	70,00 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
<b>TEAM Unity</b>	<b>168</b>
LAKAS - CMD et ses alliés	89
KAMPI et ses alliés	46
NPC et ses alliés	28
LDP	3
PSDP	2
<b>Elus au scrutin de liste</b> (la majorité de ces élus se sont par la suite ralliés à TEAM Unity)	<b>25</b>
<b>Opposition authentique (GO)</b>	<b>44</b>
LP et ses alliés	23
NP et ses alliés	9
UNO et ses alliés	5
PMP et ses alliés	4
PDP - LABAN	3
<b>Others</b>	<b>3</b>
Total	240

Note:

La répartition des sièges dans le tableau ci-dessus indique la composition finale de la Chambre des représentants.

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	191	
Femmes	49	20,42 %
Total	240	

# PHILIPPINES

## Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Kongreso / Congrès
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senado / Sénat
Nombre de membres	24 élus au scrutin direct
Durée de la législature	6 ans, renouvelable par moitié tous les 3 ans
Date des élections	14 mai 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement d'une moitié du Sénat à l'échéance normale du mandat des titulaires.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

Une circonscription nationale; tous les sénateurs sont élus à l'échelon national.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire direct

Aucun sénateur ne peut siéger pour plus de deux mandats (12 ans) consécutifs.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

Vote obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen philippin

- résidence dans le pays au moins un an et dans la circonscription les six mois précédant le scrutin

- interdiction : maladie mentale, incompétence attestée, condamnation pour crime comportant un acte de déloyauté à l'égard du Gouvernement ou qui porte atteinte à la sûreté nationale

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 35 ans

- Philippin de naissance
- savoir lire et écrire
- résidence dans le pays pendant au moins les deux ans précédant le scrutin
- inéligibilité : corruption d'électeurs ou de responsables électoraux, acte terroriste, dépassement du plafond établi en matière de dépenses électorales, transactions financières illégales

▶ **Incompatibilités**

- titulaires de tout autre fonction ou emploi au sein du Gouvernement ou d'un département ou organisme gouvernemental, y compris les sociétés d'Etat ou sous contrôle de l'Etat et leurs filiales
- nomination à une fonction créée pendant le mandat du sénateur

▶ **Conditions de candidature**

- présentation sous l'étiquette d'un parti ou à titre indépendant; dépôt auprès de la Commission électorale au moins 90 jours avant le scrutin.

## Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2007 se sont déroulées après deux procédures de mise en accusation (" impeachment ") lancées par des membres de l'opposition contre la Présidente Gloria Macapagal Arroyo, en juillet 2005, puis en juin 2006. Ces deux procédures, qui reposaient sur des allégations de fraude lors des élections présidentielles de 2004, n'ont pas abouti.

La Présidente Arroyo a pris ses fonctions en janvier 2001. Elle succédait à l'ancien Président Joseph Estrada, contraint à la démission suite à des manifestations visant la corruption. En concertation avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, elle a mis en œuvre des politiques économiques consistant à réduire les dépenses publiques et à relever la TVA. Sous sa présidence, le pays a enregistré une croissance économique qui a atteint 7 % en 2007. Cependant, hausse des prix et chômage auraient engendré le mécontentement des populations démunies.

En décembre 2006, le pays s'était divisé au sujet d'amendements à la Constitution qui visaient à abolir le système présidentiel calqué sur le système américain, pour le remplacer par un système parlementaire. Un projet de constitution qui prévoyait la création d'un parlement monocaméral avait suscité de vives critiques de la part du Sénat, au point que la Chambre des représentants avait accepté de " retirer temporairement " les amendements en question, pour " mettre fin à un clivage historique " entre les deux

chambres.

Lors des élections législatives de 2007, les partisans de la Présidente Arroyo ont formé une coalition qu'ils ont appelée TEAM Unity, dont faisait partie le Président de la Chambre des représentants, M. José de Venecia Jr. Celui-ci dénonçait les mises en accusation des années précédentes, qui avaient, selon lui, déstabilisé le pays et entravé les réformes engagées par la Présidente Arroyo.

Les principaux partis d'opposition ont eux aussi constitué une coalition électorale, l' " Opposition authentique " (GO), qui comprenait trois Présidents du Sénat, dont le Président en exercice. La GO entendait combattre la corruption et la pauvreté.

Lors des élections à la Chambre des représentants, le taux de participation a été estimé à 70 % des 45 millions d'électeurs inscrits. Sur les 8 millions de citoyens travaillant à l'étranger, seuls 504 122 se sont inscrits sur les listes électorales. Aux sénatoriales, qui visaient à renouveler la moitié des sièges du Sénat, environ 68 % des 43 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Les élections ont été entachées par la violence. Selon la police nationale, un total de 121 personnes ont été tuées durant la période électorale (entre le 14 janvier et le 13 juin), dont 37 responsables politiques. En raison d'irrégularités, de nouvelles élections ont été organisées pour un siège sénatorial à Mindanao.

Selon les informations, la coalition pro-présidentielle TEAM Unity aurait obtenu près de 170 sièges à la Chambre des représentants contre à peine plus de 40 pour la coalition de l'opposition. Les sièges restants ont été répartis selon le système de la représentation proportionnelle parmi les personnes inscrites sur les listes établies par les groupes autochtones. La plupart de ces élus se sont ralliés à la coalition TEAM Unity, qui a donc obtenu in fine près de 190 sièges sur les 237 que compte la Chambre des représentants. Seuls quatre candidats en faveur de la Présidente ont été élus au Sénat, où la coalition GO a remporté la majorité des sièges.

La Chambre des représentants et le Sénat nouvellement élus ont tenu leur première session le 23 juillet. La Chambre des représentants a réélu M. de Venecia, de la coalition de la majorité, à sa présidence pour un cinquième mandat consécutif, faisant ainsi de lui le Président de Chambre

resté le plus longtemps en poste dans l'histoire des Philippines de l'après-guerre. Le Sénat a quant à lui réélu M. Manny Villar (Parti nationaliste) à sa présidence.

Le 5 février 2008, M. de Venecia a perdu son poste de Président de la Chambre des représentants par 174 voix contre 35 et 16 abstentions. M. Prospero Nograles Jr., élu de la ville de Davao, a été élu pour lui succéder.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	43 104 362	
Votants	29 498 660	68,44 %

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges	Grand total
Coalition populaire nationaliste (NPC)	2	2
Opposition unifiée	2	2
Parti nationaliste (NP)	2	2
Kabalikat ng Malayang Pilipino (KAMPI)	1	1
Laban ng Demokratikong Pilipino (LDP)	1	1
Lakas - Démocrates chrétiens musulmans (Lakas-CMD)	1	3
Parti libéral (LP)	1	4
Parti de la réforme populaire	0	1
PDP Laban	0	2
Pwersa ng Masang Pilipino (PMP)	0	2
Indépendants	2	3
Total	12	23

Note :

Tous les partis des deux principales coalitions ont fait concourir leurs candidats sous leur propre étiquette. Un candidat indépendant a rejoint les rangs du Parti libéral après les élections.

Suite à l'élection en mai 2007 de M. Lim, sénateur (dont le siège n'était pas soumis au renouvellement lors des élections générales de 2007), comme Maire de Manille, il y a actuellement un siège vacant au Sénat. Il sera pourvu aux prochaines élections générales, en 2010.

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Sièges 2007		Sièges totaux	
Hommes	11		19	
Femmes	1	8,33 %	4	17,39%
Total	12		23	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Profession juridique	10
Militaires/Policiers	4
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	4
Professions libérales	3
Banquiers (y compris banques d'investissement) / comptables	1
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	1
Total	23

► Répartition des sièges selon l'âge

31 à 40 ans	4
41 à 50 ans	7
51 à 60 ans	5
61 à 70 ans	2
Plus de 70 ans	5
Total	23

# POLOGNE

## Sejm

Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Sejm / Sejm
Nombre de membres	460 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	21 octobre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de la Sejm à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 8 septembre 2007. Les précédentes élections à cet organe avaient eu lieu le 25 septembre 2005.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- 41 circonscriptions plurinominales (7 à 19 sièges), au total 460 sièges

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

- Tous les membres (460) sont élus au scrutin proportionnel avec répartition des sièges sur la base de selon la méthode Sainte-Laguë modifiée; les partis gagnent des sièges sur la base du total des suffrages obtenus par leurs candidats dans une circonscription donnée et les attribuent ensuite à ceux des candidats ayant individuellement reçu le plus grand nombre de voix

-Les partis doivent recueillir au moins 5% du total national des suffrages pour avoir droit aux sièges de circonscriptions locales, les alliances devant, quant à elles, obtenir 8%. Les listes des minorités sont dispensées de ces conditions.

En cas de vacance au Sejm en cours de législature, le siège est occupé par le premier des "viennent ensuite" de la liste du parti titulaire.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen polonais

- interdiction: maladie mentale, privation des droits civils et politiques

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 21 ans
- citoyen polonais
- résidence ininterrompue dans le pays pendant 5 ans

► **Incompatibilités**

- Président de la Banque nationale de Pologne et de la Chambre suprême de contrôle, Commissaire aux droits du citoyen, Commissaire aux droits de l'enfant et ses adjoints
- membres du Conseil de politique monétaire, du Conseil national de radio-télévision
- ambassadeurs
- personnel de la Diète, du Sénat ou du Cabinet présidentiel
- employés du Gouvernement (à l'exception des membres du Conseil des Ministres et des Secrétaire d'Etat)
- juges, procureurs de la République
- fonctionnaires
- militaires en service actif, membres des forces de police ou de la sécurité publique
- membres élus du gouvernement local

► **Conditions de candidature**

- présentation possible par les électeurs, les partis politiques, les organisations politiques et civiques et constitution, à cet effet, des commissions électorales nationales ou locales
- dépôt des listes de candidatures au niveau de la circonscription au moins 40 jours avant la date du scrutin avec l'appui d'au moins 5 000 électeurs résidant dans la circonscription concernée

## **Contexte et déroulement des élections**

Des élections législatives ont eu lieu le 21 octobre 2007, soit deux ans plus tôt que prévu.

Lors des élections précédentes qui s'étaient déroulées en septembre 2005, parallèlement aux élections présidentielles, le parti conservateur Loi et justice (PiS), dirigé par Jaroslaw Kaczynski, avait remporté 155 des 460 sièges de la Sejm (Chambre basse), et la Plateforme civique (PO), dirigée par un fervent défenseur du marché, M. Donald Tusk, en avait remporté 133. Le rival de ce dernier à l'élection présidentielle, le dirigeant du PiS et frère jumeau de Jaroslaw Kaczynski, M. Lech Kaczynski, avait été élu à la tête du pays.

Le Pis et le PO, qui avaient respectivement remporté 49 et 34 sièges, sur les 100 que compte le Sénat, n'avaient pas réussi à s'entendre sur la formation d'un gouvernement de coalition. Le 31 octobre 2005, le Premier ministre élu, M. Kazimierz Marcinkiewicz (Pis), avait par conséquent constitué un gouvernement minoritaire, composé d'un seul parti. Celui-ci avait reçu un vote de confiance de la Chambre basse, le 10 novembre, avec l'appui du Pis, d'Autodéfense (qui avait remporté 56 sièges à la Chambre basse, et trois au Sénat), de la Ligue des familles polonaises (LPR, 34 et sept respectivement), du Parti paysan polonais (PSL, 25 et deux respectivement), ainsi que de quelques parlementaires indépendants.

Cependant, le Premier ministre, M. Marcinkiewicz, connu pour ses idées modérées en matière de politique économique et étrangère, avait, semble-t-il, des différends avec le Président du pays, M. Kaczynski. Il a donc démissionné en juillet 2006 et a été remplacé par le frère jumeau du Président Kaczynski, Jaroslaw Kaczynski (Pis). Ce dernier a alors formé une coalition avec le parti Autodéfense, dirigé par M. Andrzej Lepper, et le LPR de M. Roman Giertych.

Une succession de scandales survenus à la suite d'allégations de corruption ont conduit à l'effondrement du gouvernement de M. Kaczynski en août 2007.

Le 7 septembre, la Chambre basse a voté sa dissolution, ouvrant ainsi la voie à des élections anticipées - les huitièmes depuis la chute du communisme en 1989.

En tout, 6 187 candidats, dont 1 428 femmes, étaient en lice pour la Chambre basse, contre 385, dont 46 femmes, pour le Sénat.

Les élections de 2007 ont à nouveau été l'occasion d'un duel entre le Pis de Jaroslaw Kaczynski et le PO de Donald Tusk. Le Pis avait promis de poursuivre les politiques engagées et de continuer à mettre l'accent sur l'économie. Il avait par ailleurs promis des réductions d'impôts. Il appelait les électeurs à lui accorder leur confiance, dans l'intérêt de la stabilité de la croissance économique. Le PO s'engageait quant à lui à mettre en place un impôt sur le revenu avec un taux unique de 15 % et à poursuivre la privatisation des entreprises publiques, interrompue quant le Pis était aux affaires. Il promettait de renforcer les liens avec les pays voisins et d'adopter la monnaie unique européenne - l'euro - dès que possible, de manière à accélérer le développement économique. M. Tusk avait en outre promis de

s'atteler au retrait des troupes polonaises d'Iraq.

L'Alliance de la gauche démocratique (SLD), qui avait remporté 55 sièges à la Chambre basse lors des élections de 2005, a formé une coalition électorale - LiD - avec la Social-démocratie de Pologne (SDPL), le Parti démocratique (PD) et l'Union des travailleurs (UP), en septembre 2006, sous la houlette de l'ancien Président, Aleksander Kwasniewski. Selon lui, le pays ne pouvait se permettre de diminuer radicalement les impôts.

Au total, 53,88 % des 30 millions d'électeurs inscrits s'étaient rendus aux urnes, soit le taux de participation le plus élevé jamais atteint depuis la chute du communisme. Compte tenu de cette participation plus importante que prévue, certains bureaux de vote se sont retrouvés à court de bulletins et d'autres ont dû rester ouverts plus longtemps que prévu, ce qui a retardé la publication des premiers résultats de près de trois heures.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a observé le scrutin. Elle a estimé que les élections avaient été démocratiques, en notant toutefois " par endroits des interventions partiales d'organes de l'Etat " dans la campagne électorale.

Une fois les résultats définitifs publiés, le PO a remporté 209 sièges à la chambre basse et 60 au Sénat. Le PiS en a obtenu respectivement 166 et 39. La LiD et le Parti paysan polonais (PSL) en ont eu 53 et 31 à la Chambre basse, quant au siège restant, il est allé à la minorité allemande. Un candidat indépendant a été élu au Sénat. Le Premier ministre sortant, Jaroslaw Kaczynski, a accepté sa défaite.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session le 5 novembre. La Chambre basse a élu M. Bronislaw Komorowski (PO) à sa présidence et le Sénat a pour sa part réélu M. Bogdan Borusewicz (indépendant).

Le 9 novembre, le Président Kaczynski a nommé M. Tusk Premier ministre. Le nouveau gouvernement est entré en fonction le 16 novembre. Il a obtenu un vote de confiance de la Chambre basse, le 23 novembre.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	30 615 471	
Votants	16 495 045	53,88 %
Bulletins blancs ou nuls	352 843	
Suffrages valables	16 142 202	

### ▶ Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Plateforme civique (PO)	6 701 010	41,51	209
Droit et Justice (PiS)	5 183 477	32,11	166
Gauche et démocrates (LiD)	2 122 981	13,15	53
Parti paysan polonais (PSL)	1 437 638	8,91	31
Minorité allemande	32 462	0,20	1
Total			460

Note :

Le parlementaire de la minorité allemande est considéré comme non inscrits puisqu'il faut au moins trois parlementaires pour former un groupe politique à la Sejm.

Après les élections, sept parlementaires ont quitté le parti Droit et Justice (PiS) et sont devenus non inscrits.

A compter de février 2008, on dénombre huit parlementaires non inscrits comme suit :

- Minorité allemande : 1
- anciens membres du PiS : 7

### ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	366	
Femmes	94	20,43 %
Total	460	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)	70
Enseignants	65
Professions juridiques	57
Ingénieurs/Informaticiens	50
Economistes	45
Scientifiques	44
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	40
Agriculteurs/ouvriers agricoles/forestiers	24
Professions médicales	23
Professions libérales (y compris artistes, auteurs et sportifs professionnels)	13
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	10
Consultants (y compris agents immobiliers)	6
Ouvriers des mines	5
Banquiers (y compris banques d'investissement) / comptables	4
Etudiants	3
Architectes	1
Total	460

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	19
31 à 40 ans	80
41 à 50 ans	157
51 à 60 ans	161
61 à 70 ans	41
Plus de 70 ans	2
Total	460

# POLOGNE

## Sénat

Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senat / Sénat
Nombre de membres	100 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	21 octobre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Sénat à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 8 septembre 2007. Les précédentes élections au Sénat avaient eu lieu le 25 septembre 2005.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**  
40 circonscriptions plurinominales: 2 à 4 sièges chacune; au total 100 sièges
  
- ▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**  
Scrutin majoritaire simple.  
En cas de vacance en cours de législature, il est procédé à une élection partielle (à moins que la vacance ne se produise dans le dernier semestre de la législature).  
Vote non obligatoire.
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans
  - citoyen polonais
  - interdiction: maladie mentale, privation des droits civils et politiques
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - âge: 30 ans
  - résidence ininterrompue dans le pays pendant 5 ans
  
- ▶ **Incompatibilités**
  - Président de la Banque nationale de Pologne et de la Chambre suprême de contrôle, Commissaire aux droits du citoyen, Commissaire aux droits de l'enfant et ses adjoints

- membres du Conseil de politique monétaire, du Conseil national de radio-télévision
- ambassadeurs
- personnel de la Diète, du Sénat ou du Cabinet présidentiel
- employés du Gouvernement (à l'exception des membres du Conseil des Ministres et des Secrétaires d'Etat)
- juges, procureurs de la République
- fonctionnaires
- militaires en service actif, membres des forces de police ou de la sécurité publique

► **Conditions de candidature**

- dépôt 40 jours avant la date du scrutin
- présentation possible par les électeurs, les partis politiques, les organisations politiques et civiques et constitution, à cet effet, des commissions électorales nationales ou locales
- appui d'au moins 3 000 électeurs résidant dans la circonscription concernée

## **Contexte et déroulement des élections**

Des élections législatives ont eu lieu le 21 octobre 2007, soit deux ans plus tôt que prévu.

Lors des élections précédentes qui s'étaient déroulées en septembre 2005, parallèlement aux élections présidentielles, le parti conservateur Loi et justice (PiS), dirigé par Jaroslaw Kaczynski, avait remporté 155 des 460 sièges de la Sejm (Chambre basse), et la Plateforme civique (PO), dirigée par un fervent défenseur du marché, M. Donald Tusk, en avait remporté 133. Le rival de ce dernier à l'élection présidentielle, le dirigeant du PiS et frère jumeau de Jaroslaw Kaczynski, M. Lech Kaczynski, avait été élu à la tête du pays.

Le Pis et le PO, qui avaient respectivement remporté 49 et 34 sièges, sur les 100 que compte le Sénat, n'avaient pas réussi à s'entendre sur la formation d'un gouvernement de coalition. Le 31 octobre 2005, le Premier ministre élu, M. Kazimierz Marcinkiewicz (PiS), avait par conséquent constitué un gouvernement minoritaire, composé d'un seul parti. Celui-ci avait reçu un vote de confiance de la Chambre basse, le 10 novembre, avec l'appui du PiS, d'Autodéfense (qui avait remporté 56 sièges à la Chambre basse, et trois au Sénat), de la Ligue des familles polonaises (LPR, 34 et sept respectivement), du Parti paysan polonais (PSL, 25 et deux respectivement),

ainsi que de quelques parlementaires indépendants.

Cependant, le Premier ministre, M. Marcinkiewicz, connu pour ses idées modérées en matière de politique économique et étrangère, avait, semble-t-il, des différends avec le Président du pays, M. Kaczynski. Il a donc démissionné en juillet 2006 et a été remplacé par le frère jumeau du Président Kaczynski, Jaroslaw Kaczynski (PiS). Ce dernier a alors formé une coalition avec le parti Autodéfense, dirigé par M. Andrzej Lepper, et le LPR de M. Roman Giertych.

Une succession de scandales survenus à la suite d'allégations de corruption ont conduit à l'effondrement du gouvernement de M. Kaczynski en août 2007.

Le 7 septembre, la Chambre basse a voté sa dissolution, ouvrant ainsi la voie à des élections anticipées - les huitièmes depuis la chute du communisme en 1989.

En tout, 6 187 candidats, dont 1 428 femmes, étaient en lice pour la Chambre basse, contre 385, dont 46 femmes, pour le Sénat.

Les élections de 2007 ont à nouveau été l'occasion d'un duel entre le PiS de Jaroslaw Kaczynski et le PO de Donald Tusk. Le PiS avait promis de poursuivre les politiques engagées et de continuer à mettre l'accent sur l'économie. Il avait par ailleurs promis des réductions d'impôts. Il appelait les électeurs à lui accorder leur confiance, dans l'intérêt de la stabilité de la croissance économique. Le PO s'engageait quant à lui à mettre en place un impôt sur le revenu avec un taux unique de 15 % et à poursuivre la privatisation des entreprises publiques, interrompue quant le PiS était aux affaires. Il promettait de renforcer les liens avec les pays voisins et d'adopter la monnaie unique européenne - l'euro - dès que possible, de manière à accélérer le développement économique. M. Tusk avait en outre promis de s'atteler au retrait des troupes polonaises d'Iraq.

L'Alliance de la gauche démocratique (SLD), qui avait remporté 55 sièges à la Chambre basse lors des élections de 2005, a formé une coalition électorale - LiD - avec la Social-démocratie de Pologne (SDPL), le Parti démocratique (PD) et l'Union des travailleurs (UP), en septembre 2006, sous la houlette de l'ancien Président, Aleksander Kwasniewski. Selon lui, le pays ne pouvait se permettre de diminuer radicalement les impôts.

Au total, 53,88 % des 30 millions d'électeurs inscrits s'étaient rendus aux urnes, soit le taux de participation le plus élevé jamais atteint depuis la chute du communisme. Compte tenu de cette participation plus importante que prévue, certains bureaux de vote se sont retrouvés à court de bulletins et d'autres ont dû rester ouverts plus longtemps que prévu, ce qui a retardé la publication des premiers résultats de près de trois heures.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a observé le scrutin. Elle a estimé que les élections avaient été démocratiques, en notant toutefois " par endroits des interventions partiales d'organes de l'Etat " dans la campagne électorale.

Une fois les résultats définitifs publiés, le PO a remporté 209 sièges à la chambre basse et 60 au Sénat. Le PiS en a obtenu respectivement 166 et 39. La LiD et le Parti paysan polonais (PSL) en ont eu 53 et 31 à la Chambre basse, quant au siège restant, il est allé à la minorité allemande. Un candidat indépendant a été élu au Sénat. Le Premier ministre sortant, Jaroslaw Kaczynski, a accepté sa défaite.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session le 5 novembre. La Chambre basse a élu M. Bronislaw Komorowski (PO) à sa présidence et le Sénat a pour sa part réélu M. Bogdan Borusewicz (indépendant).

Le 9 novembre, le Président Kaczynski a nommé M. Tusk Premier ministre. Le nouveau gouvernement est entré en fonction le 16 novembre. Il a obtenu un vote de confiance de la Chambre basse, le 23 novembre.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	30 615 471	
Votants	16 494 503	53,88 %
Bulletins blancs ou nuls	303 699	
Suffrages valables	16 190 804	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Candidats	Sièges
Plateforme civique (PO)	85	60
Droit et Justice (PiS)	87	39
Indépendants	1	1
Total		100

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	92	
Femmes	8	8,00 %
Total	100	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)	25
Enseignants	22
Employés de bureau	11
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	11
Agriculteurs/ouvriers agricoles (y compris vigneron)	8
Professions médicales	7
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	5
Professions juridiques	5
Scientifiques	2
Ingénieurs/Informaticiens	2
Banquiers (y compris banques d'investissement) / comptables	1
Professions libérales (y compris artistes, auteurs et sportifs professionnels)	1
Total	100

► Répartition des sièges selon l'âge

31 à 40 ans	14
41 à 50 ans	24
51 à 60 ans	44
61 à 70 ans	16
Plus de 70 ans	2
Total	100

# REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

## Assemblée du Peuple

Nom du parlement (générique / traduit)	Majlis Al-Chaab / Assemblée du Peuple
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	250 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	22 avril 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée du Peuple à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

15 circonscriptions plurinominales correspondant aux divisions administratives.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin direct à la majorité simple selon système préférentiel.

Les électeurs choisissent une liste parmi une série de listes de candidats. Deux tiers des candidats de chaque liste appartiennent au NPF, auquel un minimum de 131 sièges sont réservés. Les 80 sièges restants reviennent à des candidats indépendants.

Conseil composé à 51 % de travailleurs et paysans.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est repourvu dans un délai de 90 jours (sauf si la vacance se produit dans les six derniers mois de la législature).

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen syrien

- Interdiction: maladie mentale, allégeance à un Etat étranger, condamnation pour certains crimes, membres des forces armées et de la police

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 25 ans
- citoyen syrien
- savoir lire et écrire

▶ **Incompatibilités**

- membres des forces armées
- fonctionnaires
- les commissaires du Gouvernement et les policiers peuvent être élus dans une autre circonscription que celle où ils servent (sur autorisation)

▶ **Conditions de candidature**

- présentation à titre indépendant ou avec l'appui d'un parti politique

## Contexte et déroulement des élections

Des élections ont été tenues le 22 avril 2007; il s'agissait du deuxième scrutin organisé depuis l'arrivée au pouvoir du président Bashar al-Assad en juillet 2000, à la suite de la mort de son père un mois auparavant. Le président Bachar al-Assad s'était alors engagé à moderniser l'économie du pays. Le parti Baas, dont il est le chef, gouverne une Syrie en état d'urgence depuis sa prise de pouvoir en 1963.

Sur les 250 sièges, un peu plus des deux tiers (170 sièges) sont réservés à la coalition du Front national progressiste (NPF), dirigée par le parti Baas.

Les partis d'opposition sont officiellement interdits bien que certains d'entre eux restent actifs. Six partis interdits, regroupés au sein du Rassemblement démocratique national (NDR), ont appelé au boycott des élections, indiquant qu'il ne servait à rien de participer à des élections dont les résultats étaient connus d'avance. Les candidats se sont donc présentés sous la bannière du NPF au pouvoir, ou en tant qu'indépendants.

Quelque 9 770 candidats, dont 1 004 femmes, se sont présentés aux élections de 2007. Beaucoup se sont engagés à assurer la prospérité économique. Selon les statistiques officielles, le pays a connu un taux de croissance de 5,1 % en 2006 et a réduit sa dette extérieure de 24 milliards de dollars en 2005 à moins de 5 milliards en 2006.

Pour la première fois, différents mécanismes anti-fraude ont été mis en place, notamment des urnes transparentes et de l'encre indélébile pour éviter les votes multiples.

Environ 56 % des 7,8 millions d'électeurs inscrits se sont déplacés pour participer au vote. Le nombre total des électeurs potentiels se montait à 11 967 611 mais, de nombreux syriens de l'étranger n'ayant pu obtenir leur carte d'électeur, le nombre des électeurs inscrits est tombé à 7 805 994. Des personnalités d'opposition ainsi que des militants des droits de l'homme ont déclaré que la participation n'avait pas dépassé les 10 %, de nombreux bureaux de vote ayant été désertés.

A la suite du scrutin, des manifestations de protestation contre les fraudes électorales ont dégénéré en violents incidents dans le nord du pays. Suite à l'intervention de l'armée, cinq personnes auraient été sérieusement blessées.

La coalition NPF au pouvoir a finalement obtenu 172 sièges, les sièges restants allant à des candidats indépendants.

Le 7 mai, l'Assemblée du peuple nouvellement élue a tenu sa session inaugurale et réélu à sa présidence M. Mahmud Abrash, unique candidat, qui a obtenu 243 voix.

Le 11 mai, l'Assemblée du peuple a nommé, à l'unanimité, M. Bashar el-Assad président du pays pour un nouveau mandat de sept ans prenant effet au 17 juillet 2007. Au cours du référendum public du 27 mai, cette nomination a été approuvée par plus de 97 % des voix.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	7 805 994
Votants	56,00 %

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Front national progressiste (NPF)	172
Indépendants	78
Total	250

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	219	
Femmes	31	12,40 %
Total	250	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges	
Profession juridique		48
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)		45
Enseignants		36
Ingénieurs/Informaticiens		28
Agriculteurs/ouvriers agricoles (y compris vigneron)		27
Economistes		20
Professions médicales		19
Architectes		6
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)		5
Militaires/Policiers		5
Banquiers (y compris banques d'investissement) / comptables		2
Professions libérales		1
Autres		8
Total		250

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	29
31 à 40 ans	83
41 à 50 ans	81
51 à 60 ans	46
61 à 70 ans	11
Total	250

# SENEGAL

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlement / -
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Assemblée nationale
Nombre de membres	150 élus au suffrage universel direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	3 juin 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Des élections se sont tenues pour l'Assemblée nationale, dont l'effectif a été porté à 150 membres. Elles devaient se tenir en 2006 mais elles ont été reportées à deux reprises. Les précédentes élections à l'Assemblée nationale avaient eu lieu le 29 avril 2001.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**
  - 35 circonscriptions départementales uninominales et plurinominales (1 à 5 sièges, selon la population).
  
- ▶ **Mode de scrutin : Mixte**
  - scrutin direct majoritaire à un tour au niveau départemental (90 sièges)
  - scrutin proportionnel intégral au niveau national (60 sièges), avec répartition selon le système du quotient simple, sur la base des listes de candidats présentées par les partis, les coalitions de partis et les indépendants. Dans ce dernier cas, les sièges restants après le premier décompte sont attribués suivant la règle du plus fort reste.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est généralement fait appel au premier des "viennent ensuite" de la liste dont était issu le titulaire. Lorsque la liste concernée est épuisée, il est procédé à une élection partielle dans les trois mois de la vacance. Il n'est procédé à aucune élection partielle dans les 12 derniers mois de la législature.

Vote non obligatoire.
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans

- citoyen sénégalais
- jouissance des droits civils et politiques
- interdiction: condamnation pour crime, peine de prison d'une durée déterminée pour certains délits, contumace, faillite non réhabilitée

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans
- citoyen sénégalais
- accomplissement des obligations militaires
- étrangers naturalisés et femmes ayant acquis la nationalité par mariage: 10 ans après la naturalisation
- inéligibilité: personnes sous tutelle, personnes ayant fait l'objet d'une condamnation privative du droit d'inscription sur une liste électorale, gouverneurs et leurs adjoints, magistrats des cours et tribunaux, autres hauts fonctionnaires de services nationaux et d'institutions publiques

▶ **Incompatibilités**

- titulaires de fonctions publiques non électives
- membres du Conseil économique et social
- titulaires de charges confiées par un Etat étranger ou une organisation internationale
- directeurs d'entreprise d'Etat, d'une société subventionnée par l'Etat, d'une société d'épargne ou de crédit ou d'une société au bénéfice de contrats gouvernementaux
- ministres
- membres des forces armées ou de police en service actif

▶ **Conditions de candidature**

- dépôt des listes par les partis politiques, coalition de partis ou candidats indépendants, au moins 50 jours avant le scrutin
- caution, remboursable aux listes obtenant au moins un siège à l'Assemblée nationale

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 7 mars 2007, le Ministre de l'intérieur, Ousmane Ngom a annoncé que le scrutin législatif reporté par deux fois se déroulerait le 3 juin. Ces élections étaient les premières depuis la décision de porter à 150 le nombre des membres de l'Assemblée nationale.

Les élections qui devaient à l'origine se tenir en 2006 avaient été reportées

par le Président Abdoulaye Wade. Selon lui, le pays devait faire des économies pour aider les victimes des inondations qui avaient frappé la banlieue de Dakar en août 2005. En décembre 2005, le mandat des membres de l'Assemblée nationale avait été prorogé jusqu'à la tenue conjointe des élections législatives et présidentielles qui avaient donc été fixées à février 2007. Les partis d'opposition critiquaient ce report en faisant valoir que le Parti démocratique sénégalais (PDS) essayait de gagner du temps pour préparer les législatives.

Les élections législatives qui devaient désormais avoir lieu en février 2007 ont à nouveau été reportées après validation par le Conseil constitutionnel d'un recours engagé par deux partis de l'opposition contre un décret présidentiel prévoyant la répartition des sièges par circonscription. Le Parti de l'indépendance et du travail (PIT) et le Parti socialiste (PS) estimaient en effet que ce décret conférait un nombre disproportionné de sièges à plusieurs circonscriptions acquises au parti au pouvoir et à ses alliés. Le 7 février, l'Assemblée nationale a donc une nouvelle fois prolongé son mandat jusqu'au 3 juin. Les élections présidentielles se sont ainsi déroulées séparément en février. Le Président en exercice, M. Wade, âgé de 81 ans, a été reconduit dans ses fonctions, au milieu d'allégations de fraude des partis de l'opposition.

En avril, 15 partis d'opposition ont annoncé qu'ils boycotteraient les élections législatives, au motif que les listes électorales n'étaient plus valables. Ils demandaient la constitution de nouvelles listes et la création d'une commission électorale " vraiment indépendante ". Le 24 avril, sous l'égide du " Front Siggil ", les partis d'opposition ont lancé une campagne invitant les électeurs à boycotter les élections. Pour eux, le fait de participer aux élections équivalait à entériner les résultats de la présidentielle de 2007. Certains partis et coalitions d'opposition ont fini par participer aux élections, comme la coalition And Defar Sénégal (Construire le Sénégal ensemble) qui promettait de mettre en place une meilleure infrastructure dans les zones rurales.

Le Président Wade était à la tête de la coalition " Sopi 2007 " (" sopi " signifie " changement " en wolof), qui regroupait le PDS et 13 petits partis et coalitions. Les principaux partis d'opposition ayant décidé de boycotter les élections, on pouvait s'attendre à une victoire sans partage de la coalition " Sopi 2007 ". Le Premier ministre, Macky Sall (PDS) avait promis d'offrir une meilleure éducation à la jeunesse afin de lui permettre d'accéder plus facilement aux métiers de l'agriculture, de la pêche et du tourisme. Il avait

également annoncé la construction de nouvelles routes et de tramways.

Compte tenu du boycott, le taux de participation est passé de 68 % en 2001, à 34 % en 2007.

Le 14 juin, le Conseil constitutionnel a confirmé la victoire de la coalition Sopi 2007, avec 131 sièges sur 150. La coalition And Defar Sénégal a remporté trois sièges et les autres sont échus à de petits partis. En tout 27 femmes ont été élues, contre 24 dans la législature sortante.

Le 19 juin, l'ancien Ministre adjoint au budget, M. Hadjibou Soumaré (qui n'est pas membre du PDS) a reçu l'investiture au poste de Premier ministre, aux côtés des membres de son gouvernement.

Le 21 juin, l'Assemblée nationale a tenu sa première séance. Le Premier ministre sortant, M. Sall, a été élu sans opposition à sa présidence.

Le 19 août, des élections indirectes ont été organisées pour 35 des 100 sièges du Sénat, qui avait été rétabli en janvier 2007. Sept partis étaient en lice.

Le PDS a remporté 34 des 35 sièges en jeu. Le siège restant a été obtenu par l'And-Jéf/Parti africain pour la démocratie et le socialisme (AJ-PADS). En tout, quatre femmes ont été élues.

Le 23 septembre, le Président Wade a nommé les 65 sénateurs restants (dont 36 femmes), portant ainsi le nombre de ses alliés au Sénat à 99.

Les nouveaux sénateurs ont pris leurs fonctions le 26 septembre. Le 3 octobre, l'ancien Président de l'Assemblée nationale, M. Pop Diop (PDS), a été élu à la présidence du Sénat.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	5 004 096	
Votants	1 738 675	34,75 %
Bulletins blancs ou nuls	18 349	
Suffrages valables	1 720 326	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Majori- taire	Proport- ionnel	Sièges
Coalition Sopi 2007	1 190 609	69,21	90	41	131
Coalition And Defar Sénégal	84 998	4,94	0	3	3
Coalition Takku Défaraat Sénégal	86 621	5,04	0	3	3
Coalition Waar Wi	74 979	4,36	0	3	3
Rassemblement pour le peuple (RP)	73 183	4,25	0	2	2
Alliance Jéf Jël	33 297	1,94	0	1	1
Convergence pour le renouveau et la citoyenneté (CRC)	30 658	1,78	0	1	1
Front pour le socialisme et la démocratie - Benno Jubël (FSD-BJ)	37 427	2,18	0	1	1
Mouvement de la réforme pour le développement social (MRDS)	20 041	1,16	0	1	1
Parti socialiste authentique	26 320	1,53	0	1	1
Parti socialiste démocrate - Jant bi (PSD - Jant bi)	15 968	0,93	0	1	1
Rassemblement des écologistes du Sénégal - Les Verts (RES)	17 277	1,00	0	1	1
Union nationale patriotique (UNP)	22 271	1,29	0	1	1
Total			90	60	150

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	123
Femmes	27
Total	150
	18,00 %

# SERBIE

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Narodna skupstina / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	250 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	21 janvier 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Les élections se sont tenues pour l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale suite à l'adoption d'une nouvelle Constitution en octobre 2006.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

Circonscription nationale unique

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Les parlementaires sont élus au sein d'une circonscription nationale unique au scrutin proportionnel de liste. Le minimum requis pour obtenir un siège est de 5 % du nombre total de suffrages. Cependant, cette condition ne s'applique pas aux partis politiques et coalitions représentant des minorités ethniques. Les sièges parlementaires sont attribués proportionnellement au nombre de suffrages remportés par chaque liste, selon le système de la plus forte moyenne (méthode d'Hondt). Pour l'attribution du dernier siège, si le quotient calculé pour deux liste électorales ou plus est le même, le siège revient à la liste qui a remporté le plus grand nombre de suffrages au niveau global.

Les sièges devenant vacants en cours de législature sont pourvus par un candidat de la liste du parti concerné.

Le vote n'est pas obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- nationalité serbe (y compris par naturalisation)

- âge : au moins 18 ans à la date du scrutin

- Les citoyens se trouvant à l'étranger peuvent voter à certaines conditions. Les citoyens de la République de Serbie qui ont leur résidence permanente en Serbie et qui résident temporairement à l'étranger peuvent voter dans les missions diplomatiques de la

République de Serbie. Ils doivent être inscrits sur les listes électorales de leur dernier lieu de résidence en République de Serbie (ou de celui de l'un de leurs parents).

Interdictions :

- démence/maladie mentale
- titulaires de titres de séjour temporaires
- immigrés clandestins

▶ **Conditions d'éligibilité**

- électeur qualifié
- nationalité serbe (y compris par naturalisation)
- âge : au moins 18 ans à la date du scrutin
- résidence en République de Serbie
- capacité juridique
- Les citoyens à l'étranger ayant leur résidence permanente en République de Serbie peuvent se présenter aux élections.

Inéligibilité:

- démence/maladie mentale
- titulaires de titres de séjour temporaires
- immigrés clandestins

▶ **Incompatibilités**

- titulaires de fonctions judiciaires (juges)
- fonctionnaires (nationaux et internationaux)
- conseillers du gouvernement
- responsables de la Commission électorale
- agents de la Commission électorale

▶ **Conditions de candidature**

Présentation de la candidature:

- les candidatures doivent être présentées au moins 15 jours avant le scrutin,
- les listes de candidats peuvent être présentées par les partis et coalitions politiques, par d'autres organisations politiques, ou par des groupes de citoyens soutenus par au moins 10 000 électeurs.

## Contexte et déroulement des élections

Le 21 janvier 2007 ont eu lieu les premières élections législatives depuis la dissolution de l'Union de la Serbie et du Monténégro. Le Président Boris Tadic avait annoncé des élections anticipées le 10 novembre 2006, peu de temps après l'approbation de la nouvelle Constitution par référendum le 28

octobre.

Lors des précédentes élections qui s'étaient tenues le 28 décembre 2003, alors que la République de Serbie faisait encore partie de l'Union de la Serbie et du Monténégro, le Parti radical serbe (SRS) était devenu le principal parti au Parlement, en remportant 82 sièges sur 250. Le Parti démocrate de Serbie (DSS), de centre-droit, qui avait remporté 53 sièges, avait formé un gouvernement de coalition en mars 2004 avec le G17 Plus, parti pro-européen (34 sièges) et l'alliance du Mouvement serbe du renouveau (SPO) et du parti Nouvelle Serbie (NS) (22 sièges). M. Boris Tadic, du Parti démocrate centre-gauche (DS, 37 sièges), connu pour être en faveur de l'Union européenne (UE), a été élu Président du pays en juin 2004.

Au total, 3 799 candidats issus de 20 partis et coalitions politiques étaient en lice aux élections de 2007.

Les principaux enjeux de la campagne étaient l'économie, la lutte contre la corruption, l'adhésion à l'Union européenne et le statut futur du Kosovo. La nouvelle Constitution stipule que la province du Kosovo, administrée par l'ONU, fait "partie intégrante du territoire de la Serbie", bien qu'une grande partie des Albanais de souche, qui constituent la majorité de la population du Kosovo, aient réclamé l'indépendance. Le Premier ministre Vojislav Kostunica, qui a dirigé la coalition électorale DSS-NS, a réaffirmé que le statut du Kosovo devrait être décidé par consensus à l'Assemblée nationale nouvellement élue.

Le Parti démocrate (DS) s'est engagé à libéraliser davantage l'économie et à promouvoir la coopération avec la communauté internationale, notamment le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Les pourparlers d'adhésion de la Serbie à l'Union européenne ont été suspendus en mai 2006, car le pays n'était pas parvenu à arrêter et livrer au TPIY le général serbe de Bosnie Ratko Mladic, condamné pour crimes de guerre.

Le Parti radical serbe (SRS) était dirigé par M. Tomislav Nikolic, qui critique ouvertement l'indépendance du Kosovo, l'Union européenne et le TPIY. Il a promis de donner des "emplois permanents" aux citoyens qui se sont retrouvés au chômage à la suite de l'indépendance du Monténégro, idée qui rappelle la période communiste. Près d'un million d'habitants sur les 9,3 millions que compte la Serbie sont au chômage.

Les petits partis qui représentent des minorités ethniques (Hongrois, Musulmans, Roms et Albanais) ont aussi présenté des candidats, tandis que les Albanais du Kosovo ne se sont pas inscrits sur les listes électorales. Ils boycottent les élections depuis le début des années 1990.

Le taux de participation général a été de 60,57%, 31,5% des 31 334 électeurs serbes inscrits à l'étranger ayant voté.

Quelque 500 observateurs internationaux ont suivi le scrutin. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH) est arrivé à la conclusion que les élections avaient été généralement "libres et régulières" et conformes aux engagements de l'OSCE et aux normes du Conseil de l'Europe.

La commission électorale nationale a annulé les résultats de six bureaux de vote, dans lesquels le nombre de suffrages exprimés était supérieur au nombre d'électeurs inscrits. On a refait les élections dans ces bureaux de vote les 7 et 8 février.

Comme en 2003, aucun parti n'a remporté la majorité absolue. Le SRS demeure le principal parti au Parlement, avec 81 sièges. Le DS est arrivé deuxième avec 64 sièges. La coalition DSS NS a remporté 47 sièges. Le G17 Plus a remporté 19 sièges, tandis que le Parti socialiste de Serbie en remportait 16. Pour la première fois, une personne handicapée a été élue au Parlement.

L'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa séance inaugurale le 14 février 2007.

Malgré de longues négociations, le SRS n'a pas réussi à former un gouvernement. Le 7 mai, M. Tomislav Nikolic (SRS), connu pour ses positions radicales au sujet du Kosovo, a été élu à la présidence du Parlement par 142 des 244 membres présents.

Le 11 mai, à quatre jours de l'échéance pour former un gouvernement, le DS et le DSS sont parvenus à un nouvel accord de coalition, moyennant la révocation de M. Nikolic. Ils ont ensuite introduit une motion de destitution du Président du Parlement. M. Nikolic a démissionné le 13 mai. Le 15 mai, le nouveau gouvernement, qui incluait aussi le NS et le G17, a été approuvé par l'Assemblée nationale, par 133 voix contre 106, et cinq abstentions,

seulement 30 minutes avant le délai de minut.

Le 23 mai, M. Oliver Dulic (DS) a été élu à la présidence du Parlement.

Note:

Coalition LDP-GSS-SDU-LSV : coalition du Parti libéral démocrate (LDP), de l'Alliance civique pour la Serbie (GSS), de l'Union sociale démocrate (SDU), et de la Ligue des démocrates sociaux de Voïvodine (LVS).

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	6 652 105	
Votants	4 029 286	60,57 %

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Parti radical serbe (SRS)	1 152 105	28,59	81
Parti démocrate (DS)	915 014	22,71	64
Coalition Parti démocratique de Serbie (DSS) - Nouvelle Serbie (NS)	666 889	16,55	47
G17 Plus	274 874	6,82	19
Parti socialiste de Serbie (SPS)	227 304	5,64	16
Coalition LDP-GSS-SDU-LSV	214 028	5,31	15
Alliance des Hongrois de Voïvodine (SVM)	52 458	1,30	3
Liste de coalition pour le Sandzak (LZS)	33 819	0,84	2
Coalition albanaise de la vallée de Presevo	16 972	0,42	1
Parti des Roms (RP)	14 568	0,36	1
Union rom de Serbie (URS)	16 995	0,42	1
Total			250

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	199	
Femmes	51	20,40 %
Total	250	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Professions juridiques	51
Ingénieurs/Informaticiens	34
Enseignants	30
Economistes	27
Professions médicales	25
Scientifiques	19
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	12
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	11
Professions libérales (y compris artistes, auteurs et sportifs professionnels)	6
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)	6
Autres	29
<b>Total</b>	<b>250</b>

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	12
31 à 40 ans	64
41 à 50 ans	94
51 à 60 ans	65
61 à 70 ans	13
Plus de 70 ans	2
<b>Total</b>	<b>250</b>

# SEYCHELLES

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	National Assembly / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	34 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	10 au 12 mai 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Election de tous les membres de l'Assemblée nationale à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 20 mars 2002. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en décembre 2002.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

25 circonscriptions uninominales

▶ **Mode de scrutin : Mixte**

Système mixte:

- 25 membres élus au scrutin uninominal majoritaire direct
- membres restants (dont le nombre, actuellement fixé à neuf, doit correspondre à au moins 27 % des membres élus au scrutin majoritaire) désignés par les partis qui ont recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés au scrutin majoritaire, à raison d'un candidat pour chaque tranche de 10 % des suffrages émis

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles dans les 30 jours qui suivent la vacance, sauf si celle-ci se produit dans les trois mois qui précèdent des élections.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen des Seychelles
- résidence dans le pays
- interdiction: maladie mentale, crime, peine de prison de plus de 6 mois

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 18 ans

Inéligibilité:

- personnes participant à l'organisation de l'élection de l'Assemblée nationale
- personnes participant à la tenue des listes dans le cadre de l'élection de l'Assemblée nationale

▶ **Incompatibilités**

- Président de la République
- ministres du Gouvernement

▶ **Conditions de candidature**

- appartenance à un parti politique
- appui de 50 électeurs au moins
- caution équivalant à US\$ 300, remboursable

## **Contexte et déroulement des élections**

Des élections législatives ont été organisées du 10 au 12 mai 2007 à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale.

Le président James Michel, du Front progressiste populaire des Seychelles (SPPF), a en effet dissous l'Assemblée nationale le 20 mars 2007 après la manifestation organisée par le Parti national des Seychelles (SNP), parti d'opposition, qui protestait contre la décision de l'Assemblée nationale d'interdire aux partis politiques et aux groupes religieux l'obtention de licences de radiodiffusion.

Pour les élections de 2007, le SNP et le Parti démocratique ont, pour la première fois, présenté des candidats communs sous la bannière du SNP. De ce fait, les élections se sont transformées de facto en un duel entre le SPPF, au pouvoir depuis le coup d'Etat, et le SNP.

Le SPPF, parti du président Michel, a vanté les performances économiques du gouvernement, notamment une croissance annuelle de plus de 5 %, et déclaré que le SNP serait nuisible au développement économique. M. Ramkalawan, leader du SNP a, quant à lui, indiqué que les élections de 2007 devaient être interprétées comme un référendum sur les trente années de gouvernement du SPPF. Il a appelé les électeurs à donner leur soutien à un véritable système multipartite.

85,9 % des 65 000 électeurs inscrits se sont déplacés pour participer au vote.

Le scrutin a été observé par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui a salué la transparence des élections.

Le scrutin de 2007 a reconduit une configuration exactement semblable à celle du parlement sortant : 23 sièges sont allés au SPPF et 11 au SNP. Deux femmes ont été élues, soit deux de moins qu'en 2002.

L'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première session le 29 mai. M. Patrick Herminie (SPPF) a été élu président de l'Assemblée.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	64 993	
Votants	55 827	85,90 %
Bulletins blancs ou nuls	1 393	
Suffrages valables	54 434	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Majori- taire	Proport- ionnel	Sièges
Front progressiste du peuple seychellois (SPPF)	30 571	56,20	18	5	23
Parti national seychellois (SNP)	23 869	43,80	7	4	11
Total			25	9	34

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	26	
Femmes	8	23,53 %
Total	34	

### ► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	1
31 à 40 ans	7
41 à 50 ans	19
51 à 60 ans	6
61 à 70 ans	1
Total	34

# SIERRA LEONE

## Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	124 membres - 112 élus au scrutin direct - 12 Chefs traditionnels, élus au suffrage indirecte comme représentants des 12 provinces.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	11 août 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat. Les précédentes élections au Parlement avaient eu lieu le 14 mai 2002.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**
  - 112 circonscriptions uninominales
  - (40 circonscriptions dans la Province du Nord, 27 dans la Province de l'Est, 25 dans la Province du Sud et 20 dans la Zone de l'Ouest)
  
- ▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**
  - Scrutin direct majoritaire uninominal simple.
  - Les candidats élus d'après une liste de parti qui changent de parti après les élections doivent renoncer à leur mandat de parlementaire.
  - En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles dans un délai de six mois.
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans au moment de l'inscription sur les listes
  - citoyen sierra-léonais, y compris naturalisé
  - interdiction: maladie mentale, emprisonnement, fraude électorale
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié

- âge: 21 ans au moment de l'inscription sur les listes
- citoyen sierra-léonais (les citoyens naturalisés doivent avoir résidé au Sierra Leone pendant 25 années consécutives à compter de leur naturalisation, ou avoir été engagés dans les services de l'Armée civile ou régulière du Sierra Leone pendant 25 années consécutives)
- savoir lire et écrire l'anglais
- appartenance à un parti politique
- inéligibilité: allégeance à un Etat étranger, condamnation à mort ou à une peine de prison supérieure à 12 mois, incapacité professionnelle légalement établie

#### Inéligibilité :

- allégeance à un Etat étranger
- condamnation à mort
- peine de prison excédant 12 mois
- personnes condamnées pour une escroquerie ou une malhonnêteté
- membres des forces armées
- Chefs traditionnels
- Fonctionnaires
- Personnes ayant reçu l'interdiction d'exercer leur profession au Sierra Leone
- Personnes participant à la conduite d'élections au Parlement
- Personnes condamnées pour une infraction liée à l'élection des parlementaires
- Maladie mentale

#### ► Incompatibilités

- Président et Vice-Président
- ministres et vice-ministres
- membres d'une commission établie aux termes de la Constitution
- membres des forces armées

#### ► Conditions de candidature

Les candidats doivent avoir l'appui d'au moins trois électeurs inscrits dans la circonscription qu'ils dirigent.

- Caution de 100 000 leones (équivalant à 34 dollars des É.-U.), remboursée si a) le candidat meurt avant le jour des élections; b) les élections n'ont pas lieu; c) le candidat obtient au moins un dixième des voix exprimées.

## Contexte et déroulement des élections

Les élections législatives, initialement prévues pour le 28 juillet 2007, ont été reportées au 11 août en raison de problèmes logistiques. Les élections, qui se sont déroulées en parallèle avec les élections présidentielles, étaient les premières depuis la fin de la mission de maintien de la paix des Nations Unies (MINUSIL), en décembre 2005. Elles devaient permettre de voir si le pays s'était remis de la guerre civile qui, de 1991 à 2002, aurait coûté la vie à quelque 120 000 personnes. La Sierra Leone est le deuxième pays le plus pauvre de la planète, malgré des ressources minérales abondantes, diamants notamment.

Lors des dernières élections, en mai 2002, cinq mois après la fin officielle de la guerre civile, le système de représentation proportionnelle a été appliqué à titre provisoire. Les déplacements massifs de population provoqués par la guerre civile rendaient impossible l'application d'un système électoral fondé sur des circonscriptions. Le parti au pouvoir, le Parti populaire de la Sierra Leone (SLPP) du Président en poste, M. Ahmad Tejan Kabbah, avait remporté 83 des 112 sièges mis au scrutin direct, contre 27 pour le principal parti d'opposition, le Congrès de tout le peuple (APC). Le reste était allé à un petit parti, le Parti de la paix et de la libération (PLP). Le Parti du Front uni de libération (RUFFP), ancien mouvement rebelle, n'avait remporté aucun siège.

Sous l'autorité du gouvernement dirigé par le SLPP, le pays avait fait des progrès notoires dans le renforcement de la paix et la reconstruction de ses institutions fondamentales. Cependant, ce gouvernement a dû faire face à des critiques sévères de donateurs tels que le Royaume-Uni, qui pointaient du doigt une corruption très répandue et une mauvaise gestion de l'économie.

Lors des élections de 2007, le système du scrutin majoritaire à un tour a été rétabli. Au 18 mars 2007, date limite pour s'inscrire sur les listes électorales, plus de 2,6 millions de citoyens s'étaient inscrits, soit 91 % de la population en âge de voter, estimée à 2 873 000 personnes.

En tout, 566 candidats de sept partis politiques se sont présentés aux élections de 2007. Cependant, seuls trois de ces partis ont été considérés comme ayant une chance raisonnable d'entrer au Parlement : le SLPP, parti au pouvoir, l'APC, principal parti d'opposition et le Mouvement populaire pour le changement démocratique (PMDC). Issu d'une scission avec le SLPP, le PMDC s'est formé en janvier 2006. En vertu de la Constitution, le Président

sortant, M. Tejan Kabbah, ne pouvait se présenter aux élections présidentielles puisqu'il avait déjà rempli deux mandats présidentiels, maximum autorisé.

Le SLPP, qui a son fief dans le sud et l'est du pays, a soutenu la candidature du Vice-Président sortant, M. Solomon Berewa, à la présidence. L'APC, bien implanté dans le nord du pays, était dirigé par M. Ernest Bai Koroma, considéré comme le principal rival de M. Berewa à la présidentielle. Le PMDC était dirigé par Charles Margai, ancien membre du SLPP et fils de l'ancien Premier ministre, Albert Margai.

Les partis en lice s'engageaient à améliorer la situation des enfants en Sierra Leone grâce à un meilleur système éducatif et à la promotion de la protection de l'enfance. Le SLPP avait en outre promis d'aider les femmes à obtenir leur indépendance économique, alors que l'APC plaidait en faveur d'une participation des femmes à l'élaboration des politiques. Les deux partis mettaient également l'accent sur la nécessité d'une meilleure formation professionnelle et sur l'emploi des jeunes. Le SLPP avait pris l'engagement d'intensifier les mesures de lutte contre la corruption, notamment en dotant la Commission anticorruption (ACC) de pouvoirs accrus. De son côté, l'APC s'était engagé à donner à ladite commission le pouvoir d'exercer l'action publique.

Un taux de participation de 75,8 % a été enregistré. Certains bureaux de vote ont ouvert tard et nombre d'électeurs ont dû attendre en longues files sous la pluie pour pouvoir voter. Des policiers armés ont été déployés dans certains quartiers de la capitale, Freetown, après que des jeunes ont essayé de perturber le dépouillement.

En tout, plus de 350 observateurs internationaux ont suivi le scrutin. Selon les observateurs de l'Union européenne, du Commonwealth et de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le scrutin s'est, dans l'ensemble, déroulé de manière libre et transparente, dans le respect des normes internationales.

Le principal parti d'opposition, l'APC, a remporté 59 des 112 sièges. Le SLPP n'en a obtenu que 43, contre 83 lors du dernier scrutin, et le PMDC a remporté les 10 sièges restants. Au total, 16 femmes ont été élues.

A la présidentielle, aucun candidat n'a obtenu les 55 % des suffrages requis au premier tour. Le 8 septembre, le deuxième tour devait départager

M. Koroma (APC), qui avait obtenu 44 % des voix et le Vice-Président sortant, M. Berewa (SLPP), qui avait enregistré un score de 38 %. Le PMDC s'était rallié à M. Koroma. Le 17 septembre, M. Koroma (APC) a été déclaré élu, avec 54 % des suffrages valables.

Le 25 septembre, les parlementaires nouvellement élus ont prêté serment en compagnie de 12 chefs traditionnels (dirigeants régionaux influents dont les sièges au Parlement sont prévus par la loi électorale). Ils ont élu un juge de la cour d'appel, M. Abel Nathaniel Stronge, à la présidence de l'assemblée.

L'ouverture officielle de la session parlementaire a coïncidé avec l'entrée en fonction du Président Ernest Koroma, le 5 octobre. Le 13 octobre, celui-ci a désigné le nouveau gouvernement composé de 20 membres, dont trois femmes, comprenant des technocrates, des membres de l'APC et quatre membres du PMDC.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 2 600 000	
Votants	1 984 106	75,80 %
Bulletins blancs ou nuls	144 898	
Suffrages valables	1 839 208	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Congrès de tout le peuple (APC)	59
Parti populaire de la Sierra Leone (SLPP)	43
Mouvement populaire pour le changement démocratique (PMDC)	10
Total	112

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	108	
Femmes	16	12,90 %
Total	124	

## SUISSE

### Nationalrat - Conseil national - Consiglio nazionale

Nom du parlement (générique / traduit)	Bundesversammlung - Assemblée fédérale - Assemblea federale / -
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Nationalrat - Conseil national - Consiglio nazionale
Nombre de membres	200 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	21 octobre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Conseil national à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

26 circonscriptions électorales plurinominales ou uninominales correspondant aux 20 cantons et 6 demi-cantons. Le nombre de sièges attribué à chacune est fonction de sa population.

#### ▶ Mode de scrutin : Mixte

Mode de scrutin mixte:

- scrutin proportionnel, dans les circonscriptions plurinominales, avec répartition des sièges selon le quotient Hagenbach-Bischoff puis à la plus forte moyenne. L'électeur peut voter pour une liste sans la modifier, ou la retoucher en biffant des noms ou en répétant certains des noms qui y figurent ; il peut, par ailleurs, panacher une liste de parti en y insérant les noms de candidats d'autres partis ou établir sa propre liste sur un bulletin vierge en choisissant des noms de différentes listes.

- scrutin uninominal majoritaire simple, dans les 5 circonscriptions qui n'élisent qu'un seul conseiller national (2 cantons, 3 demi-cantons)

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est pourvu, soit par le premier des "viennent ensuite" de la liste du parti titulaire, soit par une élection partielle dans les circonscriptions uninominales.

Vote non obligatoire sauf dans un petit nombre de cantons, où toute abstention non justifiée est sanctionnée par une légère amende.

- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans
  - citoyen suisse
  - interdiction: maladie mentale ou faiblesse d'esprit.
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout citoyen ayant le droit de vote
  
- ▶ **Incompatibilités**
  - conseillers fédéraux
  - juges fédéraux
  - fonctionnaires de l'administration fédérale
  - membres du commandement de l'armée
  
- ▶ **Conditions de candidature**
  - présentation par les partis politiques ou groupements d'électeurs
  - appui de 100 électeurs pour chaque liste dans les cantons ayant de 2 à 10 sièges, de 200 dans les cantons représentés par 11 à 20 conseillers et de 400 dans les cantons disposant de plus de 20 sièges.

## Contexte et déroulement des élections

Le 21 octobre 2007, les 200 sièges du Conseil national et 41 des 46 sièges du Conseil des Etats (voir note) ont été mis au scrutin.

Lors des dernières élections, en 2003, l'Union démocratique du centre (SVP/UDC), parti de droite incarné par le milliardaire charismatique Christoph Blocher, avait terminé premier avec 55 sièges au Conseil national, suivi par le Parti socialiste (SP/PS) qui en avait obtenu 52. Le Parti radical démocratique (FDP/PRD), le Parti populaire démocrate chrétien (CVP/PDC) et le Parti écologiste (GPS/PES) en avaient respectivement obtenu 36, 28 et 13. Les sièges restants avaient été remportés par de petits partis. Les grands partis, à l'exception du GPS/PES, avaient aussi obtenu des sièges au Conseil des Etats. Le CVP/PDC était sorti premier avec 15 sièges, suivi du FDP/PRD, avec 14 sièges. Le SP/PS et le SVP/UDC en avaient eu neuf et huit, respectivement.

En 2007, 3 089 candidats, dont 1 088 femmes (contre 993 lors des élections précédentes), se sont présentés aux élections au Conseil national, contre 130 candidats, dont 32 femmes (qui n'étaient que 26 lors des dernières élections), pour le Conseil des Etats.

Le SVP/UDC a repris son discours habituel sur la réduction des impôts, le maintien de la Suisse hors de l'Union européenne et la lutte contre les abus dans la politique sociale et dans la politique d'asile. L'une des ses affiches montrait trois moutons blancs chassant un mouton noir de Suisse à coups de pieds.

Les autres partis avaient eux aussi ressorti leur programme habituel. Ainsi, les Socialistes (SP/PS) plaidaient pour la sécurité sociale et la solidarité, les Radicaux (FDP/PRD) estimaient qu'il fallait stimuler d'urgence la croissance économique et que celle-ci devait reposer sur la créativité et l'efficacité, et les Démocrates chrétiens (CVP/PDC) s'engageaient à stimuler l'emploi. Les Ecologistes (GPS/PES) faisaient campagne sur le thème de la lutte contre le réchauffement climatique et demandaient une interdiction des spectacles aériens en Suisse ainsi que l'application d'une taxe additionnelle sur le kérosène. Compte tenu des diverses catastrophes naturelles qui avaient frappé le pays durant les dernières années, les questions d'environnement auraient retenu l'attention de bon nombre de citoyens.

En tout, 48,28 % des 4,9 millions d'électeurs autorisés ont voté, ce qui constitue le score le plus élevé depuis 1983.

Lors des élections au Conseil national, le SVP/UDC et le GPS/PES ont enregistré la meilleure progression (sept sièges de plus chacun), portant ainsi leur nombre de sièges à 62 et 20, respectivement. Le SVP/UDC a obtenu le plus important nombre de sièges dans cette chambre depuis la mise en place du système national de répartition des voix à la proportionnelle, en 1919. Le CVP/PDC a lui aussi obtenu trois sièges de mieux, soit 31 en tout. De son côté, le SP/PS a enregistré un recul important, avec 43 sièges, soit neuf sièges de moins qu'aux élections de 2003. De même, le FDP/PRD a perdu cinq sièges, avec un total de 31. Les sièges restants ont été obtenus par de petits partis. En tout, 59 femmes ont été élues au Conseil national. Un avocat de 45 ans, M. Ricardo Lumengo, d'origine angolaise (Parti socialiste), a été élu au Conseil national, devenant ainsi le premier noir à être représenté au Parlement suisse.

Au premier tour des élections au Conseil des Etats, sur les 41 membres à élire, 29 membres (dont six femmes) ont été élus. Le CVP/PDC a terminé premier pour la première fois avec huit sièges, suivi du FDP/PRD et du SVP/UDC, qui en ont eu sept chacun. Le SP/PS a obtenu six sièges. Pour la première fois, le GPS/PES a obtenu un siège.

Selon les résultats finals, le CVP/PDC a obtenu 12 sièges, le FDP/PRD en a eu 10, le SP/PS et le SVP/UDC, neuf et sept respectivement. Le GPS/PES et un autre parti écologiste, le Parti écologiste libéral zurichois (GLP/PEL), en ont pour leur part eu deux et un.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session le 3 décembre. Le Conseil national a élu M. André Bugnon (SVP/UDC) Président et le Conseil des Etats a élu M. Christoffel Brändli (SVP/UDC). Le 12 décembre, le Parlement a tenu une session mixte et a élu les membres du Conseil fédéral (le gouvernement), pour un mandat de quatre ans.

Le 12 décembre, le Parlement a élu les sept membres du Conseil fédéral (gouvernement), pour un mandat de quatre ans. Depuis 1959, le Conseil fédéral se compose de représentants des quatre grands partis : le SVP/UDC, le PS/SP, le FDP/PRD et le CVP/PDC. Etonnamment Le représentant le plus influent du SVP/UDC, M. Christoph Blocher, n'a pas été réélu, le Parlement lui ayant préféré une femme, membre du SVP/UDC. Suite à ce choix le SVP/UDC a déclaré qu'il se plaçait dans l'opposition et exclu ses deux représentants gouvernementaux du groupe parlementaire SVP/UDC. Les derniers sont toutefois toujours au conseil fédéral en tant que membres du SVP/UDC.

#### Note

Les demi cantons ci après avaient déjà élu leurs représentants avant les élections législatives :

Zoug : deux représentants masculins (un du CVP/PDC et un du FDP/PRD) élus le 29 octobre 2006,

Appenzell Rhodes Int : un représentant masculin (CVP/PDC) élu le 29 avril 2007 par le " Landsgemeinde " (Assemblée cantonale des citoyens),

Nidwald : un représentant masculin (CVP/PDC), élu tacitement le 4 septembre 2007,

Obwald : un représentant masculin (FDP/PRD) élu tacitement le 24 septembre 2007.

Les représentants de Zoug et Appenzell Rhodes Int avaient été investis avant les élections générales de 2007.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	4 915 563	
Votants	2 373 071	48,28 %
Bulletins blancs ou nuls	42 688	
Suffrages valables	2 330 383	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges	Nombre de femmes
Union démocratique du Centre (SVP/UDC)	666 318	28,59	62	8
Parti socialiste (SP/PS)	450 116	19,32	43	18
Parti démocrate-chrétien (CVP/PDC)	332 920	14,29	31	12
Parti radical démocratique (FDP/PRD)	361 103	15,50	31	6
Parti écologiste (GPS/PES)	220 785	9,47	20	10
Parti libéral (LPS/PLS)	42 356	1,82	4	2
Parti écologiste-libéral zurichois (GLP/PEL)	49 314	2,12	3	2
Parti évangélique populaire (EVP/PEP)	56 361	2,42	2	0
Ligue des Tessinois (Lega)	13 031	0,56	1	0
Parti chrétien-social (PCS/CSP)	9 985	0,43	1	0
Parti du travail (PdA/PST)	16 649	0,71	1	1
Union démocratique fédérale (EDU/UDF)	29 548	1,27	1	0
Total			200	59

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	141	
Femmes	59	29,50 %
Total	200	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Entrepreneurs	33
Professions juridiques	30
Agriculteurs/ouvriers agricoles (y compris vigneron)	24
Professions politiques	24
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)	19
Enseignants	16
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	11
Consultants (y compris agents immobiliers)	7
Professions médicales	6
Ingénieurs/Informaticiens	5
Militaires/Policiers	3
Scientifiques	3
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	2
Professions libérales (y compris artistes, auteurs et sportifs professionnels)	2
Autres	3
Indéterminés	12
Total	200

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	6
31 à 40 ans	17
41 à 50 ans	54
51 à 60 ans	90
61 à 70 ans	31
Plus de 70 ans	2
Total	200

# SUISSE

## Ständerat - Conseil des Etats - Consiglio degli Stati

Nom du parlement (générique / traduit)	Bundesversammlung - Assemblée fédérale - Assemblea federale / -
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Ständerat - Conseil des Etats - Consiglio degli Stati
Nombre de membres	46 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	21 octobre au 25 novembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Conseil des Etats à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

- 20 circonscriptions plurinominales représentant les cantons (2 sièges)
- 6 circonscriptions uninominales représentant les demi-cantons

#### ▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin direct majoritaire simple, en général, mais les élections au Conseil des Etats sont régies par le droit cantonal interne.

Au canton de Jura, mode de scrutin proportionnel.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est généralement procédé à une élection partielle.

Vote obligatoire dans quelques cantons, où toute abstention non justifiée est sanctionnée par une légère amende.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

(cf. droit cantonal)

#### ▶ Conditions d'éligibilité

(cf. droit cantonal)

#### ▶ Incompatibilités

- conseillers fédéraux
- juges fédéraux
- fonctionnaires de l'administration fédérale

- membres du commandement de l'armée

► **Conditions de candidature**

(cf. droit cantonal)

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 21 octobre 2007, les 200 sièges du Conseil national et 41 des 46 sièges du Conseil des Etats (voir note) ont été mis au scrutin.

Lors des dernières élections, en 2003, l'Union démocratique du centre (SVP/UDC), parti de droite incarné par le milliardaire charismatique Christoph Blocher, avait terminé premier avec 55 sièges au Conseil national, suivi par le Parti socialiste (SP/PS) qui en avait obtenu 52. Le Parti radical démocratique (FDP/PRD), le Parti populaire démocrate chrétien (CVP/PDC) et le Parti écologiste (GPS/PES) en avaient respectivement obtenu 36, 28 et 13. Les sièges restants avaient été remportés par de petits partis. Les grands partis, à l'exception du GPS/PES, avaient aussi obtenu des sièges au Conseil des Etats. Le CVP/PDC était sorti premier avec 15 sièges, suivi du FDP/PRD, avec 14 sièges. Le SP/PS et le SVP/UDC en avaient eu neuf et huit, respectivement.

En 2007, 3 089 candidats, dont 1 088 femmes (contre 993 lors des élections précédentes), se sont présentés aux élections au Conseil national, contre 130 candidats, dont 32 femmes (qui n'étaient que 26 lors des dernières élections), pour le Conseil des Etats.

Le SVP/UDC a repris son discours habituel sur la réduction des impôts, le maintien de la Suisse hors de l'Union européenne et la lutte contre les abus dans la politique sociale et dans la politique d'asile. L'une des ses affiches montrait trois moutons blancs chassant un mouton noir de Suisse à coups de pieds.

Les autres partis avaient eux aussi ressorti leur programme habituel. Ainsi, les Socialistes (SP/PS) plaidaient pour la sécurité sociale et la solidarité, les Radicaux (FDP/PRD) estimaient qu'il fallait stimuler d'urgence la croissance économique et que celle-ci devait reposer sur la créativité et l'efficacité, et les Démocrates chrétiens (CVP/PDC) s'engageaient à stimuler l'emploi. Les Ecologistes (GPS/PES) faisaient campagne sur le thème de la lutte contre le réchauffement climatique et demandaient une interdiction des spectacles aériens en Suisse ainsi que l'application d'une taxe additionnelle sur le kérosène. Compte tenu des diverses catastrophes naturelles qui avaient

frappé le pays durant les dernières années, les questions d'environnement auraient retenu l'attention de bon nombre de citoyens.

En tout, 48,28 % des 4,9 millions d'électeurs autorisés ont voté, ce qui constitue le score le plus élevé depuis 1983.

Lors des élections au Conseil national, le SVP/UDC et le GPS/PES ont enregistré la meilleure progression (sept sièges de plus chacun), portant ainsi leur nombre de sièges à 62 et 20, respectivement. Le SVP/UDC a obtenu le plus important nombre de sièges dans cette chambre depuis la mise en place du système national de répartition des voix à la proportionnelle, en 1919. Le CVP/PDC a lui aussi obtenu trois sièges de mieux, soit 31 en tout. De son côté, le SP/PS a enregistré un recul important, avec 43 sièges, soit neuf sièges de moins qu'aux élections de 2003. De même, le FDP/PRD a perdu cinq sièges, avec un total de 31. Les sièges restants ont été obtenus par de petits partis. En tout, 59 femmes ont été élues au Conseil national. Un avocat de 45 ans, M. Ricardo Lumengo, d'origine angolaise (Parti socialiste), a été élu au Conseil national, devenant ainsi le premier noir à être représenté au Parlement suisse.

Au premier tour des élections au Conseil des Etats, sur les 41 membres à élire, 29 membres (dont six femmes) ont été élus. Le CVP/PDC a terminé premier pour la première fois avec huit sièges, suivi du FDP/PRD et du SVP/UDC, qui en ont eu sept chacun. Le SP/PS a obtenu six sièges. Pour la première fois, le GPS/PES a obtenu un siège.

Selon les résultats finals, le CVP/PDC a obtenu 12 sièges, le FDP/PRD en a eu 10, le SP/PS et le SVP/UDC, neuf et sept respectivement. Le GPS/PES et un autre parti écologiste, le Parti écologiste libéral zurichois (GLP/PEL), en ont pour leur part eu deux et un.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session le 3 décembre. Le Conseil national a élu M. André Bugnon (SVP/UDC) Président et le Conseil des Etats a élu M. Christoffel Brändli (SVP/UDC). Le 12 décembre, le Parlement a tenu une session mixte et a élu les membres du Conseil fédéral (le gouvernement), pour un mandat de quatre ans.

Le 12 décembre, le Parlement a élu les sept membres du Conseil fédéral (gouvernement), pour un mandat de quatre ans. Depuis 1959, le Conseil fédéral se compose de représentants des quatre grands partis : le SVP/UDC, le PS/SP, le FDP/PRD et le CVP/PDC. Etonnamment Le représentant le plus

influent du SVP/UDC, M. Christoph Blocher, n'a pas été réélu, le Parlement lui ayant préféré une femme, membre du SVP/UDC. Suite à ce choix le SVP/UDC a déclaré qu'il se plaçait dans l'opposition et exclu ses deux représentants gouvernementaux du groupe parlementaire SVP/UDC. Les derniers sont toutefois toujours au conseil fédéral en tant que membres du SVP/UDC.

#### Note

Les demi cantons ci après avaient déjà élu leurs représentants avant les élections législatives :

Zoug : deux représentants masculins (un du CVP/PDC et un du FDP/PRD) élus le 29 octobre 2006,

Appenzell Rhodes Int : un représentant masculin (CVP/PDC) élu le 29 avril 2007 par le " Landsgemeinde " (Assemblée cantonale des citoyens),

Nidwald : un représentant masculin (CVP/PDC), élu tacitement le 4 septembre 2007,

Obwald : un représentant masculin (FDP/PRD) élu tacitement le 24 septembre 2007.

Les représentants de Zoug et Appenzell Rhodes Int avaient été investis avant les élections générales de 2007.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Répartition des sièges par formation politique (1<sup>er</sup> tour)

	Sièges
Parti démocrate-chrétien (CVP/PDC)	9
Parti radical démocratique (FDP/PRD)	7
Parti socialiste (SP/PS)	7
Union démocratique du Centre (SVP/UDC)	7
Parti écologiste (GPS/PES)	1
Parti écologiste-libéral zurichois (GLP/PEL)	0
Total	31

► Répartition des sièges par formation politique (2<sup>ème</sup> tour)

	Sièges	Total 1er & 2ème	Autres	Sièges totaux	Nombre de femmes
Parti démocrate-chrétien (CVP/PDC)	3	12	3	15	1
Parti radical démocratique (FDP/PRD)	3	10	2	12	3
Parti socialiste (SP/PS)	2	9	0	9	5
Parti écologiste (GPS/PES)	1	2	0	2	0
Parti écologiste-libéral zurichois (GLP/PEL)	1	1	0	1	1
Union démocratique du Centre (SVP/UDC)	0	7	0	7	0
Total	10	41	5	46	10

Note :

La catégorie " Autres " désigne les cinq sièges du Conseil des Etats qui étaient déjà attribués au moment des élections générales.

Résultats du deuxième tour des élections :

Neuchâtel (deux sièges) : SP/PS 1, FDP/PRD 1,

Tessin (deux sièges) : FDP/PRD 1, CVP/PDC 1,

Vaud (deux sièges) : SP/PS 1, GPS/PES 1,

Lucerne (un siège) : CVP/PDC 1,

Saint Gall (deux sièges) : CVP/PDC 1, FDP/PRD 1,

Zurich (un siège) : GLP/PEL 1.

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	36	
Femmes	10	21,74 %
Total	46	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Professions juridiques	15
Professions politiques	7
Consultants (y compris agents immobiliers)	4
Entrepreneurs	4
Enseignants	3
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)	2
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	2
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	1
Banquiers (y compris banques d'investissement) / comptables	1
Professions médicales	1
Agriculteurs/ouvriers agricoles (y compris vigneron)	1
Indéterminés	5
Total	46

► Répartition des sièges selon l'âge

31 à 40 ans	2
41 à 50 ans	6
51 à 60 ans	24
61 à 70 ans	14
Total	46

## THAÏLANDE

### Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Rathasapha / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Saphaphuthan Ratsadon / Chambre des Représentants
Nombre de membres	480 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	23 décembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Les élections se sont déroulées pour tous les sièges de la Chambre des Représentants.

### Système électoral

#### ► Circonscriptions

Scrutin majoritaire (400 sièges) :

- 153 circonscriptions plurinominales (deux ou trois sièges chacune)
- 4 circonscriptions uninominales

\* Le nombre de représentants par changwat (province) est calculé en fonction de la population du changwat par rapport à la population nationale (un représentant pour 157 071 habitants aux élections de 2007).

Scrutin proportionnel (80 sièges) :

- 8 circonscriptions (de 10 sièges chacune) composées de plusieurs provinces.

#### ► Mode de scrutin : Mixte

Scrutin majoritaire aux élections dans les circonscriptions (400 sièges)

Chaque électeur vote autant de fois qu'il y a de membres à élire dans chaque circonscription. Le(s) candidat(s) obtenant le plus grand nombre de voix est/sont élu(s).

Les représentants de circonscriptions électorales qui sont nommés à un portefeuille ministériel doivent laisser leur siège vacant dans un délai 30 jours à compter de leur nomination, et eux mêmes ou le parti qu'ils représentent ont la responsabilité de l'élection partielle dans leur circonscription électorale.

Représentation proportionnelle (scrutin de listes bloquées pour 80 sièges)

Les électeurs ne peuvent voter que pour la liste d'un seul parti. Les listes sont soumises à la Commission électorale avant la date limite de présentation des candidatures aux élections fondées sur les circonscriptions électorales. On divise le nombre total de suffrages valables obtenus par 10 pour déterminer le nombre de suffrages requis pour chaque candidat (quotient). On calcule le nombre de représentants que chaque parti peut nommer en divisant le nombre total de suffrages valables recueillis par chaque parti par le quotient. Si le nombre de représentants désignés grâce à cette méthode est inférieur à 10, les partis ayant le plus de votes restants se partagent les sièges restants.

Les représentants de liste de parti qui sont nommés à un poste ministériel doivent laisser leur siège vacant dans un délai de 30 jours à compter de leur nomination et le candidat dont le nom suit sur la liste de parti correspondante est nommé représentant sans élection partielle.

Le vote est obligatoire.

► **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans au 1er janvier de l'année où a lieu le scrutin
- citoyen thaïlandais, y compris par naturalisation, depuis au moins cinq ans au 1er janvier de l'année où a lieu le scrutin
- résidence dans le changwat depuis au moins 90 jours à la date du scrutin
- interdictions : démence, handicap mental, appartenance au clergé bouddhiste, détention par décision judiciaire, privation du droit de vote

► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans à la date du scrutin
- citoyen thaïlandais de naissance
- affiliation à un seul parti politique, quel qu'il soit, sans interruption depuis au moins 90 jours à la date de dépôt de la candidature (30 jours suffisent lorsque les élections générales sont convoquées suite à une dissolution anticipée de la Chambre des représentants)
- une au moins des conditions suivantes:
  - a) résider dans le changwat, sans interruption, depuis au moins 5 ans, au moment du dépôt de la candidature
  - b) être né dans le changwat où l'on se présente

c) avoir été inscrit dans un établissement d'enseignement du changwat où l'on se présente pendant un minimum de cinq années scolaires consécutives

d) avoir été employé dans l'administration du changwat où l'on se présente pendant au moins cinq années consécutives à la date de dépôt de la candidature

#### Inéligibilité:

- membres de l'administration publique au bénéfice d'un poste permanent ou percevant un traitement, à l'exception des représentants politiques

- membres d'une assemblée locale et membres de l'administration locale

- sénateurs et anciens sénateurs ayant quitté leurs fonctions depuis moins de 2 ans

- employés (cadres compris) des organismes publics, des organismes d'Etat et des entreprises publiques et autres représentants de l'Etat

- juges de la Cour constitutionnelle, commissaires électoraux, médiateurs, membres de la Commission nationale d'audit et membres de la Commission nationale des droits de l'homme

- faillite non réhabilitée, toxicomanie, peine de prison, libération depuis moins de 5 ans après une condamnation à une peine de 2 ans ou plus (sauf pour un délit commis par négligence), sourds muets

#### ► Incompatibilités

- fonctionnaires de l'Etat ou de l'administration locale (à l'exclusion des responsables politiques) à statut permanent ou salariés

- cadres d'un organisme ou d'une entreprise d'Etat

- membres d'une assemblée locale

- concessionnaires ou bénéficiaires d'une prestation d'un organe du Gouvernement

- partie à un contrat avec l'Etat

#### ► Conditions de candidature

- présentation par des partis politiques

- caution de 10 000 bahts par candidat

## Contexte et déroulement des élections

Les élections de décembre 2007 ont été les premières à se tenir depuis la prise de pouvoir par l'armée, en septembre 2006, et le renversement de Shinawatra Thaksin, alors Premier ministre. Aux élections de février 2005, son

parti " Les Thaïlandais aiment les Thaïlandais " (Thai Rak Thai, TRT) avait remporté 377 des 500 sièges que compte la Chambre des représentants. Cependant, son second mandat de Premier ministre n'a duré qu'une année.

A la suite d'accusations de corruption et d'abus de pouvoir dirigées contre lui dans le cadre de son mandat de Premier ministre, M. Thaksin a dissous la Chambre des représentants le 24 février 2006 et annoncé des élections anticipées pour le 2 avril. Celles-ci ont été boycottées par les principaux partis d'opposition et invalidées par le Tribunal constitutionnel le 8 mai. De nouvelles élections ont été alors fixées au mois d'octobre 2006. En raison de la prise de pouvoir de septembre, ces élections n'ont pas pu avoir lieu et le Roi a nommé, le 12 octobre 2006, un organe législatif intérimaire, l'Assemblée législative nationale.

L'adoption, le 19 août 2007, d'une nouvelle Constitution a ouvert la voie au retour à la démocratie. Les élections de 2007 devaient pourvoir les 480 sièges de la nouvelle Chambre des représentants.

Le TRT a été dissous par le Tribunal constitutionnel en mai 2006, et l'ancien Premier ministre s'est vu interdire de se présenter aux élections de 2007, comme 111 autres anciens dirigeants du TRT. Avant les élections, les partisans de M. Thaksin ont formé le Parti du pouvoir populaire (PPP), qui comptait parmi ses candidats les enfants d'anciens membres du TRT frappés d'interdiction. Le chef du PPP, M. Samak Sundaravej, s'est engagé à laisser M. Thaksin rentrer en Thaïlande pour " prouver son innocence ". Le PPP a promis de donner la priorité à la reprise économique.

Le Parti démocratique (DP), qui avait remporté 96 sièges aux élections de 2005, était conduit par M. Abhisit Vejjajiva. Il s'est engagé à combattre la corruption et à améliorer la situation économique du pays en 99 jours. M. Vejjajiva a déclaré que son parti ne s'associerait pas à un gouvernement dirigé par le PPP. Parmi les autres partis en lice, mentionnons le parti Chartthai (" Parti de la nation thaïlandaise " - CPT), conduit par M. Banharn Silpa-Archa, et le Parti Puea Pandin (" Pour la patrie " - PP) de M. Suwit Khunkitti. D'anciens membres du TRT se sont portés candidats d'autres petits partis.

La plupart des partis politiques ont promis de s'attaquer à la corruption, d'améliorer les soins de santé, l'éducation et l'équipement et en même temps de redresser l'économie. Les analystes locaux prévoient qu'aucun

des principaux partis n'obtiendrait d'emblée la majorité et que le PPP deviendrait le premier parti du pays.

Le 23 décembre, 74,45 % des 44 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Le PPP a obtenu de bons résultats dans les régions rurales du nord du pays qui est le fief du TRT, tandis que le DP l'a emporté dans la capitale, Bangkok, et dans le sud du pays.

Des résultats préliminaires donnaient 233 sièges au PPP et 165 sièges au DP mais, pour plusieurs sièges, les résultats ont été invalidés à la suite d'accusations d'achat de voix.

A la suite des élections, cinq partis - à savoir le parti Ruam Jai Thai Chart Pattana, le parti Matchimathipataya et le parti Pracharaj, the CTP et le PP - se sont entendus pour participer à un gouvernement dirigé par le PPP. Le 19 janvier 2008, le dirigeant du PPP, M. Sundaravej, a officiellement annoncé une coalition de six partis réunissant 315 des 480 sièges et faisant du Parti démocratique le seul parti d'opposition à la nouvelle Chambre des représentants.

Celle-ci a tenu sa première séance le 21 janvier. Le lendemain, elle a élu à sa présidence l'adjoint du dirigeant du PPP, M. Yongyuth Tiyapairat.

Le 28 janvier, elle a élu le chef du PPP, Samak Sundaravej, au poste de Premier ministre.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	44 002 593	
Votants	32 759 009	74,45 %

## ▶ Répartition des sièges par formation politique

	Majori- taire	Propor- tionnelle	Sièges
Parti du pouvoir populaire (PPP)	199	34	233
Parti démocrate (DP)	131	33	164
Parti Chartthai (CTP)	30	4	34
Parti Puea Pandin (PP)	17	7	24
Parti Matchimathipataya (MCM)	11	0	11
Parti Ruam Jai Thai Chart Pattana (RC)	8	1	9
Parti Pracharaj (PRP)	4	1	5
Total	400	80	480

## ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	424	
Femmes	56	11,67 %
Total	480	

## ▶ Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Hommes politiques	190
Salariés (entreprises/commerce/industrie, y compris cadres)	126
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)	50
Profession juridique	24
Agriculteurs/ouvriers agricoles (y compris vigneron)	15
Salarié (y.c. ex)	14
Professions médicales	10
Enseignants	7
Travailleurs indépendants	6
Consultants (y compris agents immobiliers)	5
Autres	14
Indéterminés	19
Total	480

## ▶ Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	16
31 à 40 ans	63
41 à 50 ans	185
51 à 60 ans	140
61 à 70 ans	59
Plus de 70 ans	17
Total	480

## TIMOR-LESTE

### Parlement national

Nom du parlement (générique / traduit)	National Parliament / Parlement national
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	65 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	30 juin 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Les élections de tous les membres du Parlement national.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- une circonscription nationale

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Systèmes proportionnels de liste

Chaque électeur choisit une liste parmi les listes plurinominales présentées par les partis ou les coalitions politiques. Chaque liste doit contenir les noms de 65 candidats et pas moins de 25 candidats de substitution. Pour remplir les conditions requises, cette liste doit comporter au moins une femme pour chaque groupe de quatre candidats.

Les sièges sont répartis selon le système de la plus forte moyenne, en utilisant la méthode d'Hondt. Les partis et les coalitions obtenant moins de 3 pour cent des voix n'ont droit à aucun siège. Les parlementaires élus au Parlement national sur une liste et changeant de parti/de coalition après leur élection perdent leur siège.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, ces sièges sont occupés par les premiers des "viennent ensuite" du même parti/de la même coalition. Les sièges laissés vacants par des femmes doivent être pourvus par la candidate suivante de la liste. Le siège reste vacant s'il ne reste plus de candidats non élus ou de substitution sur la liste à laquelle appartenait celui qui occupait le siège vacant.

Voter n'est pas obligatoire, en revanche il est obligatoire d'être inscrit sur les listes.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- citoyen timorais de l'Est
- âge : 17 ans
- interdiction : personnes privées de leurs droits aux termes d'une condamnation rendue par un tribunal;
- personnes dont la maladie mentale est clairement reconnue, même si elles n'ont pas été privées des leurs droits par un tribunal.

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- citoyen timorais de l'Est
- âge : 17 ans

Inéligibilité :

- Président de la République
- magistrats ou procureurs publics en service
- diplomates en service
- fonctionnaires en service
- membres des forces de défense du Timor-Leste en service
- membres des forces de police en service
- ministre de toute religion ou culte
- membres de la commission électorale nationale

▶ **Incompatibilités**

Les fonctions de Président de la République, Président du Parlement national, Président de la Cour suprême de justice, Président de la Haute Cour administrative, fiscale et de vérification des comptes, Procureur général et membre du gouvernement ne peuvent être exercées par la/les mêmes personnes.

▶ **Conditions de candidature**

- Les candidatures doivent être présentées par des listes de coalitions ou de partis politiques dûment enregistrés. Les listes peuvent inclure des citoyens qui n'appartiennent pas aux partis ou coalitions en question.
- Aucun parti ni aucune coalition politique ne peut présenter plus d'une liste de candidats.
- Nul ne peut être candidat sur plus d'une liste.

## **Contexte et déroulement des élections**

Les premières élections législatives tenues depuis que Timor-Leste a accédé à l'indépendance en 2002 ont eu lieu le 30 juin 2007.

Ces élections avaient été précédées en mai 2007 par les élections présidentielles à l'issue desquelles M. José Ramos-Horta a défait le candidat du FRETILIN, M. Francisco Guterres "Lu Olo", Président sortant du Parlement national. M. Ramos-Horta a succédé à M. Xanana Gusmão, dirigeant charismatique qui avait conduit le mouvement pour l'indépendance au sein du Conseil national de résistance timorais.

Ces deux élections se sont déroulées après des troubles qui avaient secoué le pays en 2006, suite au limogeage de 600 soldats par le gouvernement. Des émeutes avaient alors fait 37 morts et conduit à la démission du Premier Ministre Mari Alkatiri. M. Ramos-Horta lui avait succédé.

Au total, 14 partis ont pris part aux élections législatives. Les principaux acteurs étaient le FRETILIN et le Congrès national pour la reconstruction du Timor-Leste (CNRT), fondé en mars 2007 par le Président Gusmão. Le FRETILIN s'est engagé à améliorer les infrastructures et à traiter la question du chômage des jeunes. De son côté, le CNRT a critiqué l'incompétence et la corruption du FRETILIN. Il a affirmé qu'après la libération du pays, il voulait désormais "libérer les gens".

Les autres grands partis ayant pris part aux élections étaient le parti démocrate, dirigé par M. Fernando Lasama d'Araújo, arrivé troisième au premier tour des élections présidentielles de 2007, et la coalition constituée de l'Association sociale-démocrate timoraise et du parti social-démocrate (ASDT-PSD). La plupart des partis ont déclaré qu'ils ne rejoindraient pas la coalition dirigée par le FRETILIN, tandis que le Président nouvellement élu Ramos-Horta a déclaré que tous les partis devaient soutenir le nouveau gouvernement pour en assurer la viabilité.

Au total, 80,54 % des 0,5 million d'électeurs inscrits ont pris part au scrutin.

Environ 500 observateurs internationaux ont contrôlé le scrutin aux côtés des 2 250 observateurs nationaux. La mission d'observation électorale de l'Union européenne a déclaré que les élections avaient été, dans l'ensemble, libres et régulières.

Aucun parti n'a obtenu la majorité absolue. Le FRETILIN a conservé son rang de plus grand parti au Parlement avec 21 sièges, suivi par le CNRT avec 18 sièges. En tout, 18 femmes ont été élues.

Le Parlement national nouvellement élu a tenu sa première session le 30

juillet et a élu à sa présidence, M. Fernando Lasama d'Araújo, du parti démocrate.

En raison d'un blocage politique lors de la formation du gouvernement, le Président Ramos-Horta a invoqué ses prérogatives constitutionnelles de nommer le Premier ministre et a nommé M. Gusmão Premier Ministre. Ce dernier a été prêté serment le 8 août. Son nouveau gouvernement réunit le CNRT et l'ASDT PSD et le parti démocrate, contrôlant au total 37 sièges au Parlement national, qui en compte 65. Le nouveau gouvernement a prêté serment le 9 août.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	529 198	
Votants	426 210	80,54 %
Bulletins blancs ou nuls	10 606	
Suffrages valables	415 604	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges	Nombre de femme
Front révolutionnaire du Timor oriental indépendant (FRETILIN)	120 592	29,02	21	5
Congrès national pour la reconstruction du Timor (CNRT)	100 175	24,10	18	6
Coalition de l'Association social-démocrate timoraise et du Parti social-démocrate (ASDT - PSD)	65 358	15,73	11	4
Parti démocratique (PD)	46 946	11,30	8	2
Parti de l'unité nationale (PUN)	18 896	4,55	3	1
Alliance démocratique de l'Association des fils de combattants timorais et du Parti populaire du Ti	13 294	3,20	2	0
Unité nationale démocratique de la résistance timoraise (UNDERTIM)	13 247	3,19	2	0
<b>Total</b>			<b>65</b>	<b>18</b>

## ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	47	
Femmes	18	27,69 %
Total	65	

# TOGO

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Assemblée nationale / -
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	81 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	14 octobre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 30 août 2007. Les précédentes élections à l'Assemblée nationale avaient eu lieu le 27 octobre 2002.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

- une circonscription pour chacune des 30 préfectures du pays
- cinq circonscriptions pour la capitale, Lomé

#### ▶ Mode de scrutin : proportionnel

Scrutin de listes bloquées

Chaque parti présente une liste comprenant deux fois plus de candidats qu'il n'y a de sièges à pourvoir dans la circonscription concernée. Les sièges sont distribués selon un quotient obtenu par le système de la plus forte majorité. Il n'y a pas de seuil pour remporter un siège.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel aux suppléants, élus en même temps que les titulaires.

Vote non obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
- citoyen togolais
- jouissance des droits civils et politiques
- interdiction: condamnation au pénal, peine de prison de plus de 6 mois, refus de présentation, personnes mises sous tutelle, faillite non réhabilitée

- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - âge: 25 ans
  - citoyen togolais
  - savoir lire et écrire en français
  - résidence dans le pays pendant au moins 6 mois avant les élections
  - inéligibilité: militaires, certains fonctionnaires avec mandats spéciaux
  
- ▶ **Incompatibilités**
  - toutes les autres fonctions publiques (à l'exception du personnel des établissements d'enseignement supérieur)
  - emploi au service d'un Etat étranger ou d'une organisation internationale
  - chef d'une entreprise publique ou privée
  
- ▶ **Conditions de candidature**
  - soumission des candidatures au Ministère de l'administration territoriale au moins 30 jours avant la date du premier tour de scrutin
  - caution de 100 000 francs CFA, remboursable si obtention d'au moins 5% des suffrages exprimés dans la circonscription

## Contexte et déroulement des élections

Les élections législatives de 2007 étaient les premières depuis l'arrivée à la présidence de Faure Essozimna Gnassingbé, dont le père, Gnassingbé Eyadéma, avait dirigé le pays de 1967 à sa mort, en février 2005. L'armée avait alors déclaré M. Gnassingbé fils Président, mais la pression internationale avait contraint le pays à organiser des élections présidentielles en avril 2005, élections dont M. Gnassingbé était sorti vainqueur, devenant ainsi officiellement le nouveau chef de l'Etat. Les partisans du principal candidat d'opposition, M. Emmanuel Bob Akitani, de l'Union des forces de changement (UFC), avaient organisé des manifestations de protestation qui s'étaient transformées en émeutes. Les violences postélectorales avaient conduit des milliers de personnes à fuir le pays.

En août 2006, un accord de partage du pouvoir a été trouvé qui établissait un gouvernement provisoire d'unité nationale, ainsi qu'une commission électorale indépendante. En septembre, M. Yaovi Agboyibo, dirigeant du Comité d'action pour le renouveau (CAR), parti de l'opposition, était devenu Premier ministre. L'UFC n'était, quant à elle, pas entrée au gouvernement.

Les élections de 2007, initialement prévues pour le 24 juin, ont été reportées par deux fois, en raison de différends quant à la délivrance des cartes électorales. Elles ont finalement eu lieu le 14 octobre. L'organisation d'élections libres et régulières était considérée comme une étape importante pour le rétablissement des relations du Togo avec les donateurs internationaux, notamment avec l'Union européenne (UE), qui avait suspendu son aide en 1993, estimant qu'il y avait des problèmes de gouvernance.

En tout, 2 122 candidats et 395 partis ont participé aux élections de 2007. Pour la première fois en près de deux décennies, aucun parti d'opposition n'a boycotté le scrutin.

Les principaux partis étaient les suivants : le Rassemblement du peuple togolais (RPT), qui avait remporté 72 des 81 sièges lors des élections précédentes, en octobre 2002 et l'UFC, qui n'y avait pas participé.

Le RPT s'était engagé à reconstruire le pays grâce aux politiques de réconciliation mises en place sous la présidence de M. Gnassingbé. L'UFC, dirigé par Gilchrist Olympio, avait promis de mettre fin à la dictature et d'atténuer la pauvreté, qui touchait 80 % de la population. Le CAR, parti du Premier ministre, M. Agboyibo, présentait 10 projets prioritaires destinés à moderniser le pays. Il appelait les électeurs à lui accorder leur confiance, afin de faire de 2007 l'année de l'accession à la démocratie.

Au total, 84,92 % des près de 3 millions d'électeurs inscrits ont voté. Aucun incident violent n'a été signalé le jour du scrutin.

Plus de 3 500 observateurs internationaux, dont ceux de l'UE et de l'Union africaine, ont surveillé le scrutin. Ils se sont dits satisfaits de la bonne organisation et de la transparence des élections. Les observateurs de l'UE se sont en outre félicités de la forte participation.

L'annonce des résultats définitifs a été retardée car les votes ont dû être recomptés à Lomé, la capitale, avec au final quatre sièges de plus pour l'UFC. L'UFC a donc obtenu un total de 27 sièges et le RPT, parti au pouvoir, est demeuré le principal parti de l'Assemblée nationale, avec 50 sièges, accusant tout de même un recul de 22 sièges par rapport aux dernières élections. Les quatre sièges restants sont allés au CAR. En tout sept femmes ont été élues.

La nouvelle Assemblée nationale a tenu sa première session le 13 novembre. Le 25 novembre, elle a réélu M. El Hadj Abass Bonfoh (RPT), Président.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	2 974 718	
Votants	2 526 049	84,92 %
Bulletins blancs ou nuls	181 941	
Suffrages valables	2 344 108	

### ▶ Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Rassemblement du peuple togolais (RPT)	50
Union des forces de changement (UFC)	27
Comité d'action pour le renouveau (CAR)	4
Total	81

### ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	74	
Femmes	7	8,64 %
Total	81	

# TRINITE-ET-TOBAGO

## Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament of Trinidad and Tobago / Parlement de Trinité-et-Tobago
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	House of Representatives / Chambre des Représentants
Nombre de membres	41 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	5 novembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Représentants à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**  
36 circonscriptions uninominales.
- ▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**  
Scrutin majoritaire direct à un tour.  
En cas de vacance de siège à la Chambre au cours des quatre premières années de la législature, il est procédé à une élection partielle dans les 90 jours qui suivent.  
Vote non obligatoire.
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans
  - citoyen de Trinité-et-Tobago
  - résidence dans le pays au moins pendant l'année précédant le scrutin et, dans la circonscription, au moins pendant les deux derniers mois
  - interdiction: maladie mentale, délit électoral, condamnation à mort, peine de prison supérieure à 12 mois
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - âge: 18 ans
  - citoyen de Trinité-et-Tobago
  - résidence dans le pays au moins deux ans avant le dépôt de

candidature ou le jour du scrutin

- inéligibilité: allégeance à un Etat étranger, faillite non réhabilitée, maladie mentale, condamnation à mort ou à une peine de prison supérieure à 12 mois, délit électoral attesté

▶ **Incompatibilités**

- certaines fonctions publiques  
- toute charge concernant l'organisation des élections  
- les Président et Vice-Président de la Chambre ne sont pas en droit d'assumer les fonctions de Ministre ou Secrétaire parlementaire

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par au moins 6 électeurs inscrits dans la circonscription (district) en question  
- caution (TTS 5000), remboursable si obtention d'au moins 1/8 du total des suffrages de la circonscription

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 28 septembre 2007, le Premier ministre Patrick Manning a annoncé que l'élection des membres de la Chambre des représentants se déroulerait le 5 novembre. La Chambre a été dissoute le jour même, en même temps que le Sénat (voir note).

Les élections de 2007 faisaient suite à un débat animé sur les réformes constitutionnelles proposées par le Mouvement national populaire (PNM) du Premier ministre. Le Congrès national uni (UNC), de l'opposition, estimait quant à lui que ces réformes donneraient trop de pouvoir au premier ministre.

Le Premier ministre Manning brigait un second mandat. Il entendait faire des îles jumelles de Trinité-et-Tobago un " pays développé " d'ici 2020. Le pays est connu pour sa richesse en gaz naturel et en autres ressources énergétiques qui a contribué à un taux de croissance économique de 12 % en 2006.

Lors des dernières élections, en octobre 2002, le PNM avait remporté 20 des 36 sièges en jeu, les sièges restants étaient échus à l'UNC. À la suite d'un redécoupage de la carte électorale, le nombre statutaire de membres de la Chambre avait été porté de 36 à 41 à compter des élections de 2007.

A Trinité-et-Tobago, les suffrages se répartissent massivement en fonction de

l'appartenance ethnique. Le PNM jouit d'un appui important auprès des Trinidiens d'origine africaine, qui représentent 37 % de la population. Excepté pendant 11 ans, le PNM a toujours été au pouvoir depuis sa création, en 1956. M. Manning demandait aux électeurs de lui confier un nouveau mandat pour lui permettre de poursuivre son programme économique et social. Il promettait de " rapprocher le gouvernement de la population ".

De son côté, l'UNC bénéficie d'un soutien massif auprès des 40 % de la population d'origine indienne. Aux élections de 2007, le parti était codirigé par l'ancien premier ministre, M. Basdeo Panday et M. Jack Warner, Vice-Président de la Fédération internationale de football association (FIFA). M. Panday, âgé de 74 ans, avait perdu son siège dans la législature sortante pour ne pas avoir déclaré un compte bancaire que sa femme et lui détenaient à Londres. Il mettait en avant la retraite qu'il prendrait après les élections de 2007 pour demander à ses partisans de lui " rendre un dernier hommage " après le " long combat " qu'il avait mené en politique au cours des quarante dernières années.

Outre le PNM et l'UNC, le Congrès du peuple (COP), parti issu d'une scission avec l'UNC, se présentait aux élections. Ce parti créé en août 2006 était dirigé par l'ancien gouverneur de la Banque centrale, M. Winston Dookeran qui s'engageait à amener une " nouvelle façon de faire de la politique ", exempte de considérations ethniques. Le COP demandait en outre que l'actuel système électoral majoritaire soit remplacé par la représentation proportionnelle, de manière à améliorer la représentation parlementaire. M. Dookeran avait éconduit M. Panday qui l'invitait à former une alliance électorale entre le COP et l'UNC.

Plus de 130 candidats, dont 33 femmes, se sont présentés aux élections de 2007. Le PNM et le COP présentaient des candidats dans chacune des 41 circonscriptions. L'UNC n'a quant à lui présenté que 39 candidats.

Des violences pré-électorales ont éclaté en octobre. Un militant de l'UNC a été tué et un candidat du COP hospitalisé après avoir été violemment battu. Le Premier ministre a condamné ces actes de violence.

Un nombre record de citoyens se sont inscrits sur les listes électorales, soit 993 052, contre 875 260 aux élections de 2002. Ils ont été environ 66 % à se rendre aux urnes.

Le scrutin s'est déroulé dans un relatif climat de paix. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) a été la seule organisation à envoyer des observateurs étrangers sur place. Elle a déclaré que les élections avaient été " libres et régulières ".

Le PNM a remporté 26 des 41 sièges en jeu, ce qui l'a privé de peu de la majorité des deux tiers requise pour pouvoir réviser la Constitution. L'UNC a remporté les autres sièges. Son codirigeant, M. Panday, a récupéré son siège. Le COP n'en a eu aucun, bien qu'ayant recueilli 22 % des suffrages.

Le 7 novembre, M. Manning a prêté serment et formé un nouveau gouvernement comprenant 11 femmes, ce qui en faisait le deuxième gouvernement de l'histoire du pays à être composé principalement de femmes. Le lendemain, les ministres ont reçu l'investiture aux côtés des nouveaux sénateurs.

Le 13 novembre, le Premier ministre Manning a nommé M. Danny Montano à la présidence du Sénat.

Le 17 décembre 2007, les nouveaux élus de la Chambre des représentants ont pris leurs fonctions. La Chambre des représentants a réélu M. Barendra Sinanan, Président.

#### Note

Seize sénateurs sont nommés par le parti le plus représenté à la Chambre des représentants et six autres par le parti d'opposition. Le Président peut nommer neuf sénateurs indépendants.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	993 052
-----------------------------	---------

▶ Répartition des sièges par formation politique

	Candi- dats	Votes	% votes	Sièges	Nombre de femmes
Mouvement national populaire (PNM)	41	299 813	45,85	26	9
Congrès national uni (UNC)	39	194 425	29,73	15	2
Total				41	11

▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	30
Femmes	11 26,83 %
Total	41

## TURQUIE

### Grande Assemblée nationale de Turquie

Nom du parlement (générique / traduit)	Türkiye Büyük Millet Meclisi (T.B.M.M) / Grande Assemblée nationale de Turquie
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	550 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	22 juillet 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de la Grande Assemblée nationale de Turquie. Les élections ont eu lieu quatre mois avant la date fixée. Les dernières élections générales remontaient à novembre 2002.

### Système électoral

#### ► Circonscriptions

79 circonscriptions plurinominales correspondant aux provinces du pays.

#### ► Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin direct de liste avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode d'Hondt, avec des options limitées et un système de double barrage (aux niveaux local et national).

Le candidat d'un parti politique ne peut donc être déclaré élu que si sa formation: a) s'est bien implantée dans au moins la moitié des provinces et un tiers des districts provinciaux; b) a présenté deux candidats à chacun des sièges du Parlement dans au moins la moitié des provinces; c) a recueilli au moins 10% du total national des suffrages valables; d) a également obtenu dans la circonscription concernée un nombre de suffrages valables au moins égal au quotient électoral simple applicable.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles sous réserve de certaines conditions et exceptions.

Vote obligatoire, l'abstention étant punie d'une amende.

#### ► Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
- citoyen turc

- interdiction: condamnation pénale, maladie mentale, allégeance à un Etat étranger

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 30 ans
- citoyen turc
- accomplissement des obligations militaires (pour les hommes)
- inéligibilité: faillite, condamnation pour certains délits spécifiés dans la Constitution, peine de prison d'un an ou plus

▶ **Incompatibilités**

- juges
- procureurs
- magistrats des hautes cours
- professeurs d'université
- membres du Conseil supérieur de l'enseignement
- détenteurs de certaines hautes charges publiques
- fonctionnaires ou employés du secteur public
- membres des forces armées

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par un parti ou à titre indépendant
- appui par un certain nombre d'électeurs (variable selon la population des circonscriptions)
- caution équivalant à US\$ 30.000, non remboursable

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections de juillet 2007 ont été déclenchées lorsque le Parti de la justice et du développement (AKP) du Premier ministre Recep Tayyip Erdogan a désigné l'ancien Ministre des affaires étrangères, M. Abdullah Gül pour présider le pays. L'AKP, formé par les membres d'un parti islamiste interdit en 2001, avait remporté une victoire écrasante aux élections précédentes, en novembre 2002, avec 361 sièges parlementaires sur 550. Le Parti populaire républicain (CHP, parti laïc qui avait obtenu 179 sièges en 2002), dirigé par l'ancien Ministre des affaires étrangères, M. Deniz Baykal, s'était opposé avec véhémence à la candidature de M. Gül, après quoi il avait décidé de boycotter le Parlement afin de l'empêcher d'atteindre le quorum requis des deux tiers. Après un blocage, les deux parties sont convenues d'organiser des élections anticipées le 22 juillet, soit quatre mois plus tôt que ne le prévoyait la Constitution.

Au total 14 partis et 7 395 candidats se sont présentés aux élections de 2007.

L'AKP du Premier ministre, M. Erdogan, annonçait qu'il œuvrerait à l'unité nationale et respecterait le caractère laïc de la Constitution. Il sollicitait l'appui des électeurs pour pouvoir maintenir la croissance économique et la diminution de l'inflation enregistrées depuis qu'il dirigeait le Gouvernement et promettait de poursuivre ses efforts pour permettre à la Turquie d'entrer dans l'Union européenne (UE).

Le CHP accusait l'AKP de porter atteinte au système laïc du pays. Il a publié un programme qui prévoyait entre autres des mesures antiterroristes et une réforme de l'éducation, bien que ces questions aient été reléguées à l'arrière-plan durant la campagne électorale. Le Parti de la gauche démocratique (DSP), parti de centre-gauche, dirigé par M. Zeki Sezer, avait formé avec le CHP, une coalition électorale dans le cadre de laquelle les candidats du DSP se présenteraient sous l'étiquette du CHP.

Le Parti d'action nationaliste (MHP), parti de droite de M. Devlet Bahçeli, voyait d'un mauvais œil les efforts déployés par l'AKP pour entrer dans l'UE. Il accusait le Gouvernement de ne pas se montrer suffisamment dur avec les groupes séparatistes kurdes et exigeait une incursion militaire dans le nord de l'Iraq, pour combattre les groupes kurdes qui, selon lui, y étaient implantés. Avant les élections de 2002, le MHP faisait partie d'un gouvernement de coalition dirigé par le DSP, mais n'avait pas obtenu le moindre siège parlementaire en 2002.

Le Parti de la société démocratique (DTP), parti pro-kurde de M. Ahmet Türk, soutenait un certain nombre de candidats indépendants, parmi lesquels un avocat qui avait défendu M. Abdullah Ocalan, dirigeant du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) emprisonné, et une femme qui faisait campagne depuis la prison où elle était détenue en attendant d'être jugée pour des accusations de séparatisme.

Au total, 84,16 % des 42,5 millions d'électeurs inscrits ont voté.

L'AKP s'est maintenu au rang de premier parti parlementaire avec 341 sièges, mais n'a pas obtenu la majorité des deux tiers requise pour élire son candidat à la présidence. Le CHP est arrivé en deuxième position, avec 112 sièges, soit 67 de moins qu'aux dernières élections. Le MHP a fait son retour au Parlement, avec 71 sièges. Les 26 sièges restants sont allés à des candidats indépendants. En tout, 50 femmes ont été élues, contre 24 aux

élections de 2002, ce qui constitue un record.

Après les élections, 13 membres du DSP ont décidé de quitter le DSP, ramenant ainsi à 99 le nombre de ses sièges. Vingt des 26 élus sans étiquette ont prêté serment en tant que membres du Parti de la société démocratique (DTP). Le DTP siégeait au Parlement pour la première fois depuis 1991, date à laquelle ses élus parlementaires avaient été destitués pour avoir voulu absolument prononcer leur serment en kurde. La candidate emprisonnée a été libérée après avoir été élue, en vertu de l'immunité reconnue aux parlementaires. Un autre parlementaire indépendant a créé le Parti de la liberté et de la solidarité (ODP) et cinq autres ont conservé leur indépendance.

Les parlementaires nouvellement élus ont pris leurs fonctions le 4 août. Le 9 août, M. Köksal Toptan (AKP) a été élu à la présidence du Parlement. Le lendemain, Mme Güldal Mumcu (CHP) et Mme Meral Aksener (MHP) ont été élues Vice-Présidentes. Elles étaient les premières femmes à occuper cette fonction.

Parallèlement, le 6 août, le Président sortant, Ahmet Necdet Sezer a demandé à M. Erdogan de former un nouveau gouvernement.

L'AKP a entériné la candidature de M. Abdullah Gül à l'élection présidentielle. Aux premier et deuxième tours de l'élection, aucun candidat n'a obtenu la majorité requise des deux tiers des suffrages. Au troisième tour, auquel seule la majorité simple, c'est-à-dire 276 voix, est nécessaire, M. Gül a finalement été élu à la présidence du pays, par 339 voix. La cérémonie d'investiture a eu lieu le lendemain et le nouveau Président a approuvé le nouveau gouvernement de l'AKP dirigé par le Premier ministre, M. Erdogan.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	42 571 284	
Votants	35 828 274	84,16 %
Bulletins blancs ou nuls	1 005 367	
Suffrages valables	34 822 907	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Parti du développement et de la justice (AKP)	16 198 597	46,52	341
Parti populaire républicain (CHP)	7 277 553	20,90	112
Parti d'action nationaliste (MHP)	4 968 452	14,27	71
Indépendants	1 835 486	5,27	26
Total			550

Note:

Le nombre de sièges échus au Parti d'action nationaliste (MHP) inclut le siège de M. Mehmet Cihat Ozonder, tué dans un accident de la route le 26 juillet. Ce siège ne sera pas pourvu avant les prochaines élections générales.

**Composition finale de la Grande Assemblée nationale au 4 août 2007**

Parti de la justice et du développement (AKP) : 341

Parti populaire républicain (CHP) : 99

Parti d'action nationaliste (MHP) : 70

Parti de la société démocratique (DTP) : 20\*

Parti de la gauche démocratique (DSP) : 13\*

Parti de la liberté et de la solidarité (ODP) : 1\*

Indépendants : 5

Sièges vacants : 1

\* Partis constitués après les élections.

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	500	
Femmes	50	9,09 %
Total	550	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Enseignants	121
Ingénieurs/Informaticiens	101
Profession juridique	92
Professions médicales	40
Economistes	39
Banquiers (y compris banques d'investissement) / comptables	22
Fonctionnaires (y compris travailleurs sociaux et agents de développement)	18
Agriculteurs/ouvriers agricoles (y compris vigneron)	17
Professionnels des médias (journalistes/responsables de publication)	11
Architectes	10
Professions libérales (y compris artistes, auteurs et sportifs professionnels)	9
Scientifiques	6
Militaires/Policiers	5
Consultants (y compris agents immobiliers)	2
Autres	57
Total	550

► Répartition des sièges selon l'âge

31 à 40 ans	54
41 à 50 ans	177
51 à 60 ans	234
61 à 70 ans	78
Plus de 70 ans	5
Indéterminé	2
Total	550

# UKRAINE

## Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Verkhovna Rada / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	450 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	30 septembre 2007

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Des élections pour tous les sièges du Parlement se sont tenues. Elles ne devaient pas avoir lieu avant 2011. Les précédentes élections au Parlement avaient eu lieu le 26 mars 2006.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**
  - Une circonscription nationale
  
- ▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**
  - 450 sièges soumis au scrutin proportionnel de liste.
  - les partis doivent obtenir 3 % des suffrages pour s'assurer une représentation au Parlement
  - Vote non obligatoire.
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge : minimum 18 ans à la date des élections
  - citoyen ukrainien
  - les électeurs remplissant les conditions requises et travaillant à l'étranger qui sont inscrits sur la liste électorale établie par la mission diplomatique ukrainienne dans leur pays de résidence ont le droit de voter.

Interdiction:

  - démence/maladie mentale
  - immigrants en situation irrégulière
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - âge : minimum 21 ans à la date des élections
  - citoyen ukrainien

- résidence en Ukraine durant les 5 années précédentes
- interdiction : conditions spéciales pour les personnes ayant un casier judiciaire, les militaires et les personnes qui effectuent un service alternatif, ainsi que les membres de l'exécutif ou du judiciaire

▶ **Incompatibilités**

- personnes détenant un poste dans l'exécutif
- responsables et collaborateurs d'entreprises (à l'exception de l'enseignement et de la recherche)
- responsables de la Commission électorale

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par un parti ou bloc politique inscrit comptant un minimum de 200 membres dans la circonscription
- 200 000 citoyens au moins doivent donner leur soutien par leur signature
- dépôt d'une caution représentant l'équivalent de deux mille fois le salaire minimum (environ 14 000 dollars E.-U.), remboursée si le parti atteint le seuil des 3 %.

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections qui se sont déroulées en septembre 2007 faisaient suite à une période de troubles politiques, qui sévissaient depuis les dernières élections de mars 2006 lors desquelles aucun parti n'avait obtenu une majorité absolue.

En mars 2006, le Parti des régions de M. Viktor Ianoukovitch, rival du Président Viktor Iouchtchenko lors des élections présidentielles de 2004, avait terminé en première place en obtenant 186 sièges au Parlement. Venait ensuite le Bloc Ioulia Tymochenko (YTB), avec 129 sièges, puis Notre Ukraine, parti du Président Iouchtchenko, avec 81 sièges, le Parti socialiste dirigé par M. Oleksandr Moroz, avec 33, et enfin le Parti communiste avec les 21 sièges restants. Le 6 juillet, M. Moroz avait été élu Président du Parlement avec l'appui du Parti des régions et du Parti communiste. Au terme de longues négociations, le Parti des régions et Notre Ukraine avaient formé un gouvernement d'unité nationale le 1er août, avant d'être rejoints par le Parti socialiste et le Parti communiste, l'YTB ayant décidé de rester à l'écart de cette nouvelle coalition. Le 4 août, M. Ianoukovitch avait été élu Premier ministre.

Cependant, Notre Ukraine s'est retirée de la coalition gouvernementale en

octobre 2006. S'en est suivi une impasse qui opposait le Président et le Parlement, où la coalition au pouvoir détenait 240 des 450 sièges. Notre Ukraine a alors décidé de boycotter les séances parlementaires, privant ainsi le Parlement du quorum de plus de 300 membres lui permettant d'être un organe législatif à part entière.

En avril 2007, le Président Iouchtchenko a dissolu le Parlement et l'autre convoqué des élections anticipées pour le 27 mai 2007. Les élections ont par la suite été reportées au 24 juin. La coalition au pouvoir niait la validité de ces décrets au motif que la dissolution était anticonstitutionnelle. De son côté, M. Iouchtchenko faisait valoir que la coalition au pouvoir essayait de modifier illégalement les résultats des élections législatives de 2006 en demandant aux membres de Notre Ukraine et du Bloc de changer d'affiliation politique afin que le Parlement atteigne le quorum requis.

Le 18 avril, environ 150 membres des deux partis en question ont remis leur démission, en signe de soutien à la décision du Président de dissoudre le Parlement. Sur le plan constitutionnel, leur démission devait être entérinée par un vote majoritaire de 226 des 450 parlementaires.

Après un bras de fer de près de deux mois, fin mai, le Président Iouchtchenko, le Premier ministre, Ianoukovitch et le Président du Parlement, M. Moroz, sont parvenus à s'entendre et ont décidé d'organiser des élections le 30 septembre. Plus de 150 parlementaires, partisans et opposants de la dissolution confondus, ont alors démissionné de leur poste, de sorte que les conditions de la dissolution étaient désormais remplies.

M. Moroz, le Président du Parlement a néanmoins continué à convoquer les sessions parlementaires, auxquelles environ 270 députés ont continué à assister, au motif que le Parlement devait s'occuper de la levée de l'immunité parlementaire et des autres privilèges parlementaires avant les nouvelles élections. Le 4 septembre, le Président Iouchtchenko a estimé que toute décision prise par le Parlement serait nulle et de nul effet. Malgré cette déclaration, le Parlement a adopté un projet de loi sur la levée de l'immunité parlementaire contre les poursuites judiciaires.

Parallèlement, la campagne électorale a officiellement démarré le 2 août. En tout, 20 partis et coalitions politiques étaient en lice. Le Parti des régions du Premier ministre sollicitait l'appui des électeurs pour poursuivre le développement économique en mettant en avant les bons résultats enregistrés par l'économie depuis qu'il était au pouvoir. M. Ianoukovitch

faisait en outre valoir que le Président Iouchtchenko avait déclenché une crise politique au lieu de créer des emplois.

Neuf partis pro-présidentiels (voir note 1) ont formé un bloc électoral, " Notre Ukraine - Autodéfense populaire ". Son leader, l'ancien Ministre de l'intérieur, M. Yuriy Lutsenko, promettait de créer un Etat constitutionnel tenu de rendre des comptes aux citoyens. Il prenait en outre l'engagement d'unifier la nation et de mettre en place une nouvelle stratégie économique.

Le bloc électoral avait fait alliance avec son ancien partenaire de la coalition de la Révolution orange, le Bloc Ioulia Tymochenko. Ce dernier promettait d'œuvrer au renforcement de la coopération avec l'Europe et à l'adhésion immédiate de l'Ukraine à l'Organisation mondiale du commerce. La coalition ainsi reconstituée comptait supprimer l'immunité parlementaire après les élections de 2007.

Le Bloc Lytvyn, bloc centriste, dirigé par l'ancien Président du Parlement, Volodymyr Lytvyn, était susceptible de faire pencher la balance au nouveau parlement. Le Parti communiste de M. Petro Symonenko, ne s'était associé à aucune coalition électorale.

Au total, 62,02 % des 23 millions d'électeurs inscrits sont allés voter. Parmi eux, 2,73 % ont voté " contre tous les partis ".

En tout, 880 observateurs, notamment de l'Union européenne, ont suivi le scrutin. Ils ont déclaré que dans l'ensemble les élections avaient été démocratiques et conformes aux normes internationales, malgré un certain nombre d'irrégularités.

Cinq partis et coalitions politiques ont dépassé le seuil des 3 % requis pour obtenir un siège parlementaire. Bien que le Parti des régions du Premier ministre Ianoukovitch soit arrivé en tête avec 175 sièges, l'ancienne coalition de la Révolution orange (YTB et Notre Ukraine - Autodéfense populaire) a remporté 228 sièges, s'assurant ainsi une légère majorité au Parlement qui en compte 450. Le Bloc Lytvyn a fait son entrée au Parlement, alors que le Parti socialiste n'a pas obtenu le moindre siège.

La publication des résultats a été retardée en raison d'un recours engagé par quatre partis qui n'avaient pas obtenu de siège, ainsi que par le Parti communiste. Le 25 octobre, la Cour constitutionnelle a rejeté leur demande et les résultats ont donc été maintenus. Le 27 octobre, la Commission

électorale a publié les résultats finals officiels, ce qui allait permettre aux vainqueurs de constituer un nouveau gouvernement.

Parallèlement, le 16 octobre, Mme Tymochenko et le Président Iouchtchenko ont signé un accord de coalition en vertu duquel le YTB désignerait le Premier ministre et le Bloc " Notre Ukraine - Autodéfense populaire " choisirait le Président du Parlement.

Le 4 décembre, l'ancien Ministre des affaires étrangères, M. Arseniy Petrovych Yatsenyuk, du Bloc " Notre Ukraine - Autodéfense ", a été élu Président du Parlement par 227 voix. Le Parti des régions, le Parti communiste et le Bloc Lytvyn se sont abstenus.

Le 18 décembre, Mme Tymoshenko a été élue Premier ministre par 226 voix.

Note 1 :

Les neuf partis en question sont Notre Ukraine, En avant l'Ukraine !, le Mouvement populaire d'Ukraine, Sobor, le Parti populaire ukrainien, l'Union démocrate-chrétienne, Pora, les Défenseurs de la patrie et le Parti européen d'Ukraine.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

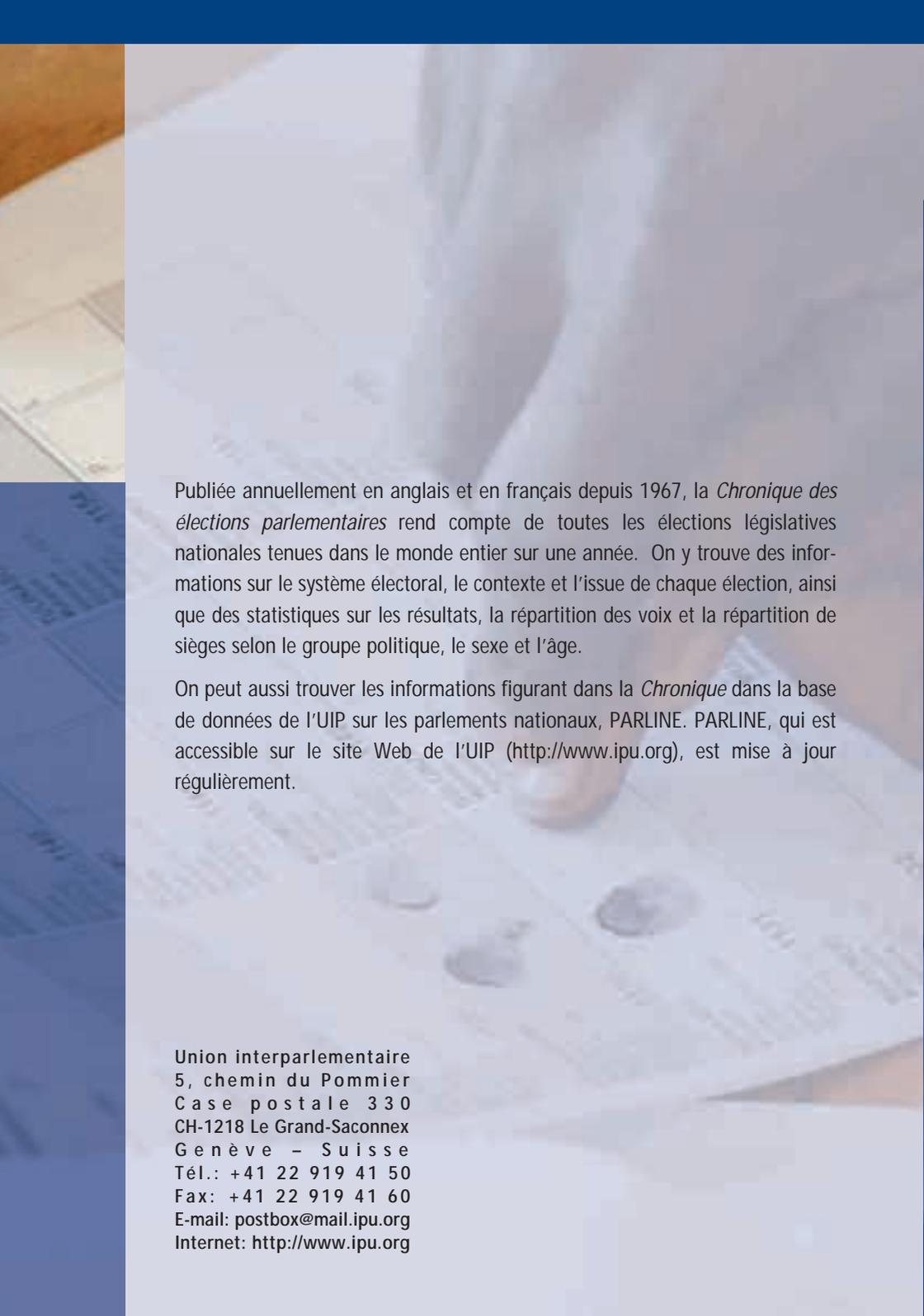
Nombre d'électeurs inscrits	37 588 040	
Votants	23 315 257	62,02 %
Bulletins blancs ou nuls	1 016 888	
Suffrages valables	22 298 369	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges	Nombre de femmes
Parti des régions	8 013 895	35,94	175	12
Bloc Yuliya Tymoshenko	7 162 193	32,12	156	12
Bloc Notre Ukraine - Autodéfense populaire	3 301 282	14,81	72	7
Parti communiste d'Ukraine (KPU)	1 257 291	5,64	27	5
Block Lytvyn	924 538	4,15	20	2
Total			450	38

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	412	
Femmes	38	8,44 %
Total	450	



Publiée annuellement en anglais et en français depuis 1967, la *Chronique des élections parlementaires* rend compte de toutes les élections législatives nationales tenues dans le monde entier sur une année. On y trouve des informations sur le système électoral, le contexte et l'issue de chaque élection, ainsi que des statistiques sur les résultats, la répartition des voix et la répartition de sièges selon le groupe politique, le sexe et l'âge.

On peut aussi trouver les informations figurant dans la *Chronique* dans la base de données de l'UIP sur les parlements nationaux, PARLINE. PARLINE, qui est accessible sur le site Web de l'UIP (<http://www.ipu.org>), est mise à jour régulièrement.

Union interparlementaire  
5, chemin du Pommier  
Case postale 330  
CH-1218 Le Grand-Saconnex  
Genève - Suisse  
Tél.: +41 22 919 41 50  
Fax: +41 22 919 41 60  
E-mail: [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)  
Internet: <http://www.ipu.org>